



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 OCTOBRE 2024

LISTE DES DELIBERATIONS - Article L 2121-25 du CGCT

PRESENTS	M. FAUVET, A. GAILLARD, F. MARBACH, M.H. BOITIER, E. LEMONON, AM. ROBERT, C. NEVE, H. HES, D. FRANTZ, A. COMPAROT, B. ORJEBIN, JF. DEMONGEOT, C. ROLLAND, B. ROULON, P. GALLAND, B. ROUSSE, J. LORON				
PROCURATIONS	C. GRILLET A.VUE V POULAIN N. MARKO JF. PEZARD R.GEOFFROY	à E. LEMONON à H. HES à M. FAUVET à C. NEVE à MH. BOITIER à D. FRANTZ			
ABSENT	JL DELPEUCH, P CRANGA, J CHEVALIER				
N° DELIBERATION	OBJET	VOTES			
		VOTES UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
2024-78	Assurances de la Ville et du CCAS – autorisation de signer les marchés publics	X			
2024-79	Prestation de service pour l'exploitation du service public de l'eau potable – Autorisation de signer le marché	X			
2024-80	Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau – exercice 2023	PREND ACTE			
2024-81	Rapport annuel sur le prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif – exercice 2023	PREND ACTE			
2024-82	Programmation 2025 : renouvellement des réseaux de distribution d'eau potable et travaux de confortement du talus chemin de Vignes et construction d'un mur – demandes de subventions	X			
2024-83	Charte de bonnes pratiques pour l'utilisation de l'hippodrome entre la Ville de Clunly – le GIP Equivalée et Clunly Courses Hippiques	X			
2024-84	Convention d'objectifs et de moyens portant sur l'hippodrome entre la Ville de Clunly et Clunly Courses Hippiques - autorisation de signer l'avenant n°4.	X			
2024-85	Décisions modificatives – Budgets VILLE – EAU - CAMPING – CLUNY-SEJOUR				
	Budget VILLE		M. FAUVET, A. GAILLARD, F. MARBACH, M.H. BOITIER, E. LEMONON, AM. ROBERT, C. NEVE, H. HES, D. FRANTZ, A. COMPAROT, B. ORJEBIN, P. GALLAND, C. GRILLET, A. VUE V. POULAIN, N. MARKO JF. PEZARD, R. GEOFFROY B. ROUSSE, J. LORON	JF. DEMONGEOT C. ROLLAND B. ROULON H. BOITTIN	
	Budgets EAU - CAMPING - CLUNY SEJOUR		M. FAUVET, A. GAILLARD, F. MARBACH, M.H. BOITIER, E. LEMONON, AM. ROBERT, C. NEVE, H. HES, D. FRANTZ, A. COMPAROT, B. ORJEBIN, P. GALLAND, C. GRILLET, A. VUE V. POULAIN, N. MARKO JF. PEZARD, R. GEOFFROY B. ROUSSE, J. LORON	JF. DEMONGEOT C. ROLLAND B. ROULON H. BOITTIN	
2024-86	Piscine – utilisation par les scolaires - Tarif 2024 Contributions scolaires	X			

2024-87	Rénovation énergétique de l'école Marie Curie – Avenant n°1 au lot n°6 « Electricité » - Entreprise POURETTE		M. FAUVET, A. GAILLARD, F. MARBACH, M.H. BOITIER, E. LEMONON, AM. ROBERT, C. NEVE, H. HES, D. FRANTZ, A. COMPAROT, B. ORJEBIN, P. GALLAND, C. GRILLET, A. VUE V. POULAIN, N. MARKO JF. PEZARD, R. GEOFFROY B. ROUSSE	JF. DEMONGEOT C. ROLLAND B. ROULON H. BOITTIN	J. LORON
2024-88	Convention entre la Ville de Cluny et la Communauté de Communes du Clunisois portant sur la prise en charge de l'emprunt mixte eau et assainissement	X			
2024-89	Approbation du PV de la mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers dans le cadre du transfert de la compétence assainissement à la CCC	X			
2024-90	Représentation de la commune auprès de différents organismes – mise à jour de la délibération 2023-75 du 11/10/2023 et modification de la délibération 2024-68 du 18/09/2024 dans le cadre des nouveaux statuts du GIP EQUIVALLEE		M. FAUVET, A. GAILLARD, F. MARBACH, M.H. BOITIER, E. LEMONON, AM. ROBERT, C. NEVE, H. HES, D. FRANTZ, A. COMPAROT, B. ORJEBIN, P. GALLAND, C. GRILLET, A. VUE V. POULAIN, N. MARKO JF. PEZARD, R. GEOFFROY B. ROUSSE, J. LORON	JF. DEMONGEOT C. ROLLAND B. ROULON H. BOITTIN	
2024-91	Inscription à l'état d'assiette - Destination des coupes - exercice 2025	X			
2024-92	Présentation du projet social pour le renouvellement de l'agrément	X			
			Mme la MAIRE	La/le Secrétaire de Séance	
					

ARRONDISSEMENT
MACON

CANTON CLUNY

COMMUNE DE
CLUNY

Nombre de conseillers
municipaux en exercice
<27>

Nombre de Conseillers
présents à la séance
<17>

Date de la convocation
<23.10.2024>

Date de publication
<05.11.2024>

L'an deux mille vingt-quatre, le TRENTE du mois d'OCTOBRE, le Conseil municipal de la Commune de CLUNY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Marie FAUVET, Maire.

Etaient présents :

M. FAUVET, A. GAILLARD, F. MARBACH, M.H. BOITIER, E. LEMONON, AM. ROBERT, C. NEVE, H. HES, D. FRANTZ, A. COMPAROT, B. ORJEBIN, JF. DEMONGEOT, C. ROLLAND, B. ROULON, P. GALLAND, B. ROUSSE, J. LORON

Excusé (e)s ayant donné pouvoir :

C. GRILLET	à E. LEMONON
A.VUE	à H. HES
V POULAIN	à M. FAUVET
N. MARKO	à C. NEVE
JF. PEZARD	à MH. BOITIER
R.GEOFFROY	à D. FRANTZ
H.BOITTIN	à C. ROLLAND

Absents :

JL DELPEUCH, P CRANGA, J CHEVALIER

Secrétaire de séance : A. GAILLARD

Délibération N° 2024 – 78

Séance du 30 OCTOBRE 2024

FINANCES/AFFAIRES GENERALES – Assurances de la Ville et du CCAS – Autorisation à signer les marchés

M. FAUVET, Maire, informe les conseillers municipaux que les marchés d'assurances arrivent à échéance le 31 décembre 2024. Une consultation sous forme de procédure d'appel d'offres ouvert a été publiée le 28/06/2024 sur le profil acheteur, au JOUE et au BOAMP afin de conclure un nouveau marché de quatre années.

Les services ont été appuyés par le consultant SIGMARISK pour un audit, la rédaction des pièces du marché et l'analyse des offres.

La Ville de Cluny s'est associée avec le CCAS dans un groupement de commande et a défini 6 lots dans cette consultation :

- Lot 1 : Dommages aux biens
- Lot 2 : Responsabilité civile
- Lot 3 : Protection juridique personne morale
- Lot 4 : Protection fonctionnelle des élus et des agents
- Lot 5 : Flotte automobile et auto mission
- Lot 6 : Cyber risques

6 compagnies ont valablement répondu avant le 2 août 2024 à 16 heures, date et heure limites de remise des offres. Certaines ayant répondu pour plusieurs lots, un total de 13 offres a été reçu.

L'analyse des offres a été effectuée par SIGMARISK sur la base des critères du règlement de la consultation et leur pondération qui sont les suivants :

Critères	Pondération
Prix	40 %
Valeur technique décomposée en deux sous-critères :	60 %
Service prestations, étendue des garanties et services supplémentaires	10 %
Absence de réserves mineures (clauses de garanties, clauses de gestion, capitaux, franchises)	50 %

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 8 octobre 2024 et a attribué les différents lots en suivant les préconisations du rapport d'analyse des offres.

Lot	Entreprise	Montant annuel offre € HT (Ville/CCAS)
Domages aux biens	GROUPAMA	64 020,64 € avec franchise niveau 2 (3 000 €)
Responsabilité civile	Groupement PNAS/AERAS	20 610,85 €
Protection juridique personne morale	Groupement 2C/CFDP	1 865,58 €
Protection fonctionnelle des élus et des agents	SMACL	631,91 €
Flotte automobile et auto mission	GROUPAMA	17 859,57 € avec franchise niveau 2 (500 € pour VL et 1 000 € pour PL) PSE 1 : Auto-mission 8 000 km PSE 2 : Bris de machine
Cyber risques	Groupement SARRE ET MOSELLE/DATTAK/WAKAM	2 463,03 €

Ce rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 23 octobre 2024.

Le Conseil Municipal, à « L'UNANIMITE »

- **entérine les décisions prises par la commission d'appel d'offres**
- **autorise Mme la Maire à signer les contrats d'assurance avec les compagnies et courtiers retenus.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

La/Le/Les Secrétaire (s) de séance



Mme la Maire
Marie FAUVET



Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Préfecture le 7/11/2024
Publié sur le site de la Mairie le 7/11/2024
Réf :071-217101377-20241030- DEL 2024-
78-DE
Retiré le



L'indépendance depuis 1985
CONSULTANT - AUDIT ASSURANCES

François Marechal
Bureau Nord
50 allée des hauts de Chaffaud
01330 VILLARS LES DOMBES
Téi 07.86.39.96.99
marechal.sigmarisk@icloud.com

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

Le 12 septembre 2024

Renouvellement des marchés d'assurances de Commune de CLUNY CCAS de CLUNY

Groupement de Commandes Ville de CLUNY/CCAS DE CLUNY

SIGMA RISK / 2B2C Conseils SAS au capital de 10 000 € - 752363705 RCS BOURG EN BRESSE- 12068240 ORIAS - NAF 6622Z - SIRET 75236370500035- TVA FR67752363705 - exerçant dans le cas présent dans le cadre des articles L521-2-II-1-c & L521-2-II-2-a du Code des Assurances - n'étant pas autorisée à encaisser de fonds destiné à payer/rembourser des primes/cotisations d'assurance ou à l'indemnisation d'un préjudice/sinistre. Assurance de responsabilité civile professionnelle conforme aux articles L.512-6 R.512-14 & A.512-4 du Code des Assurances - Profession réglementée par les articles 4 & 10 de l'ordonnance 2018-361 du 16/05/2018 ainsi que par l'article 59 de la Loi n° 71-1130 du 31/12/1971 - sous le contrôle de l'ACPR 4 Place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09 - inscription au registre unique tenu par l'ORIAS vérifiable sur www.orias.fr - Procédure de réclamation : marechal.sigmarisk@icloud.com - recours au processus de médiation : lmediateur@cnsra.fr

SOMMAIRE

- **Caractéristiques du marché** p 3
- **Méthodologie** p 4
- **Commentaires sur les candidatures et les offres.** p 9
- **Analyse des offres**
 - ***Lot 1 Dommages aux biens*** p 16
 - ***Lot 2 Responsabilité civile Générale*** p 21
 - ***Lot 3 Protection Juridique Personne Morale*** p 26
 - ***Lot 4 Protection Juridique des Agents et des Elus*** p 31
 - ***Lot 5 Flotte Automobile Auto-Mission*** p 36
 - ***Lot 6 Cyber Risques.*** p 41
- **Tableaux de synthèse** p 52

Caractéristiques du marché

- Procédure : APPEL D'OFFRES OUVERT
- Début de la consultation : 28/06/2024
- Remise des offres : 02/08/2024 à 16h00
- Durée du marché : 4 ans
- Effet du marché : 01/01/2025
- Fin du marché : 31/12/2028
- Nombre de lots : 6 lots

METHODOLOGIE

Critères de jugement des offres

Le pouvoir adjudicateur attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en se fondant sur une pluralité de critères.

Les candidats se voient attribuer une note sur 100 points.

Les critères listés ci-dessous s'appliquent pour l'attribution du marché.

Modalités de notation des critères :

Pour tous les lots, la note finale sur 100 sera obtenue en additionnant note Prix des prestations sur 40 points + Note valeur technique sur 60 points.

Toutes les notes seront arrondies à 2 décimales près.

S'il y a des ex aequo, c'est la valeur du prix le plus bas qui sera prise en compte pour départager et classer les concurrents.

Critère 1 : Prix des prestations noté sur 40 points – applicable à tous les lots

Le critère "prix des prestations" sera jugé à partir du montant de l'acte d'engagement. Une note sera attribuée de 0 à 40 à chaque offre selon le calcul suivant :

Note du candidat A = $40 \times (\text{offre la plus basse} / \text{offre du candidat A})$

40 points est la note maximale.

Critère 2 : Valeur technique applicable à tous les lots notés sur 60 points.

Une note de 0 à 60 sera attribuée en fonction de la qualité et de la pertinence de son contenu.

La "note finale" du critère "valeur technique" sera obtenue en cumulant les notes des 2 sous-critères précités.

La notation des sous-critères est la suivante :

2.1 – Service prestations, étendue des garanties et/ou services supplémentaires offerts (10 points).

- a. Qualité du service et des prestations correspondant au tableau 1 de l'acte d'engagement (5 Points)

La notation sera la suivante :

Le questionnaire est composé de 10 questions, suite aux réponses le candidat se voit attribuer une note sur 5.

Le candidat obtient un demi (0,5) point s'il répond par l'affirmative à la question, en complétant la réponse si besoin.

En cas de réponse affirmative, sans complément nécessaire ou complément jugé en dessous des attentes, le candidat obtient (0,25) points.

En cas de réponse négative ou d'absence de réponse le candidat obtient zéro (0) point.

- a. Proposition de garantie(s) supplémentaire(s) qui aurai(en)t pour conséquences d'augmenter sensiblement et utilement les capitaux ou le périmètre exigés (2,5 Points).
- b. Proposition des services supplémentaires en matière de gestion de risques (2,5 Points).

La notation sera la suivante points, garanties supplémentaires services supplémentaires :

0 = Absence de proposition ou inadapté ;

1,25 = Apport(s) supplémentaire(s) pris en compte mais jugé(s) faiblement intéressant(s) ;

2,5 = Apport(s) supplémentaire(s) jugé(s) très intéressant(s) pour la Collectivité.

2.2 – Absence de réserves mineures de 50 points.

50 points sont accordés s'il n'y a aucune réserve, et 0 points si les réserves sont suffisamment nombreuses pour dénaturer les garanties du CCTP, sans pour autant constituer de réserve majeure.

Lesdites réserves mineures sont par ailleurs ventilées de cette manière :

- Clauses de garanties : 20 points
- Clauses de gestion : 10 points
- Capitaux : 10 points
- Franchises : 10 points

La note est la suivante :

Pour la clause de garanties

20 = Aucune réserve ou des réserves qui ne sont que des observations sans impact ;

10 = Des garanties, des définitions ou des clauses qui sont modifiées mais sans impact significatif ;

5 = Des garanties, des définitions ou des clauses qui sont modifiées de telles sorte que les garanties fournies sont en retrait par rapport à celles demandées sans pour autant constituer une réserve majeure.

0 = L'assureur impose des conditions particulières et générales mais qui reprennent en partie les principales attentes du CCTP sans constituer une réserve majeure.

Pour les clauses de gestion, capitaux et franchises :

10 = Aucune réserve ou des réserves qui ne sont que des observations sans impact ;

5 = Des capitaux, des franchises ou des clauses qui sont modifiées mais sans impact significatif ;

0 = Des capitaux, des franchises ou des clauses qui sont modifiées de telles sorte que les garanties fournies sont en retrait par rapport à celles demandées sans pour autant constituer une réserve majeure

Sont considérées comme réserves majeures celles qui ont pour conséquence de réduire considérablement les garanties, ou les capitaux exigés, ou d'exclure implicitement ou formellement l'assurance d'un risque majeur pour l'établissement, ou d'accorder des garanties pour lesquelles la co-assurance ne couvrirait pas la totalité des risques à assurer.

Toute réserve majeure entraînera l'irrégularité de l'offre selon la définition des marchés publics

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

COMMENTAIRES SUR LES CANDIDATURES ET LES OFFRES

Le Contexte assurantiel depuis juillet 2023.

- Un retrait des assureurs sur le marché des collectivités.
- Une requalification des risques notamment des risques techniques entraînant des majorations.
- Des hausses de primes dommages liées à l'aléa climatique (grêle tempête) de moins en moins maîtrisé.
- Des hausses de primes liées au contexte social, émeutes du printemps 2023.
- Un contexte inflationniste entraînant une hausse des coûts des sinistres donc des primes.
- Des hausses des primes à la suite des inondations et catastrophes naturelles 2024.
- Des inquiétudes des assureurs quant à l'année « sociale » à venir.

D'un point de vue général, de fortes hausses même sur les « bons risques ».

Rappel , résultats techniques de l'audit présenté en avril 2024 , Rapport sinistres / Cotisations

SINISTRALITES			
	Dommages aux biens	Responsabilité générale	Assurance juridique
CLUNY	189 %	669 %	0 %
	RCAE	Flotte Automobile	Protection Juridique Elus/Agents
	0 %	41%	0%

Des résultats techniques fortement dégradés en dommages et responsabilité.

Les candidats

- Tous les candidats sont des assureurs ou et des courtiers spécialistes des collectivités.

Les offres

- Les offres sont pour certaines juste acceptables et de qualité pour d'autres et correspondent dans l'ensemble au cahier des charges, mais les candidats imposent des franchises supérieures sur certains risques et des exclusions.

Les prix

- Les prix ont beaucoup augmenté du fait du marché haussier et de la sinistralité sur certains postes.

ANALYSE DES OFFRES

Lot 1 :
DOMMAGES AUX BIENS

1° ANALYSE DU PRIX DE LA PRESTATION

Lot 1 : Dommages aux Biens

	SMACL	GROUPAMA	ACTUEL
			SMACL
Superficie en m2	47 074 m2 Ville 43 629 m2 CCAS 3445 m2		42 494,09 € Franchise 500 €
Prime/m2 HT- Franchise : 1 500 €	1,47 .HT	1,33.HT	
Frais divers (quittance, police..)	/	/	
Prime TOTALE franchise niveau 1 TTC :	75 176,05 €	68 257.30 €	
Dont Ville	69 668,94 €	63 262.05 €	
Dont CCAS	5 507,11 €	4 995.25 €	
Prime/m2 HT- Franchise : 3 000 €	1,42 .HT	1,248.HT	
Frais divers (quittance, police..)	/	/	
Prime franchise niveau 2 TTC :	72 601,09 €	64 020.64 €	
Dont Ville	67 282,42 €	59 335.44 €	
Dont CCAS	5 318,67 €	4 685.20 €	

Valeur en points du Prix de la prestation : maximum 40 points

	SMACL	GROUPAMA
Note du prix de la prestation Franchise Niveau 1	36,32	40,00
Note du prix de la prestation Franchise Niveau 2	35,27	40,00

2° ANALYSE DE LA VALEUR TECHNIQUE

LOT 1 : Dommages aux Biens - SMACL

Irrégularité de l'offre	NON	
Réserve majeure	NON	
Points attribués		commentaires
Services et suivi , questionnaire Acte d'engagement /5	3,5	L'extranet du candidat ne permet pas de visualiser l'ensemble des pièces relatives à un sinistres, pas de personne référente désignée (souscription et sinistres).
Garanties supplémentaires /2,5	0	Néant
Services supplémentaires /2,5	1,25	Le candidat propose un accompagnement prévention, le service Prédicit d'alerte concernant les risques hydrométéorologique alerte météo, un accompagnement prévention
Réserves mineures pour chaque sous critères		
Garanties /20	0	Le candidat impose ses conditions particulières qui reprennent en partie le cahier des charges, limite les bâtiments squattés uniquement aux frais de déblais, exclue le choc de véhicule non identifié et les évènements naturels exceptionnels hors catastrophes naturelles, exclu les dommages au mobilier urbain lors d'émeutes.
Gestion /10	5	Le candidat indexe la prime sur l'indice FFB. Le candidat impose que les installations électriques doivent satisfaire aux prescriptions règlementaires les concernant. Dans le cas de non-respect de ces obligations , l'indemnisation peut être réduite de 20% voir non-intervention de l'assureur.. Obligation permis de feu pour travaux. Le candidat impose une clause relative au stockage et installations électriques sur le bâtiment les haras.
Franchise /10	5	Le candidat impose des franchises supérieures pour les garanties émeutes (sinistres liés aux émeutes) soit une franchise de 10 % du montant du dommage avec un minimum de 10 000 €, impose une franchise évènements naturels 10% du montant du dommage avec un minimum de 25 000 € sans maximum, impose une franchise de 3000 € quel que soit le niveau de franchise choisi par la collectivité en vol. Le candidat ne définit pas la franchise catastrophes naturelles, ce sera donc la plus haute du contrat qui va s'appliquer soit celle des évènements naturels.
Capitaux /10	5	Le candidat précise des limites dont les plus importants: objets de valeur 15K€ contre 200 K€ demandés, ouvrages d'art et de génie civile 500 K€ contre 2 000 K € demandés, les frais et pertes à 500 K€ contre 1000 K€ demandés, émeutes 2 000 K€, frais et pertes, désamiantage démolition décontamination 500 K€,
Total des points	19,75	de la valeur technique

2° ANALYSE DE LA VALEUR TECHNIQUE

LOT 1 : Dommages aux Biens - GROUPAMA

Irrégularité de l'offre	NON	
Réserve majeure	NON	
Points attribués	commentaires	
Services et suivi , questionnaire Acte d'engagement /5	3,5	L'extranet du candidat ne permet pas de visualiser l'ensemble des pièces relatives à un sinistre, ne permet pas d'extraction, pas de déclarer de nouveau risque.
Garanties supplémentaires /2,5	0	Néant
Services supplémentaires /2,5	1,25	Le candidat propose un service d'alerte concernant les risques hydrométéorologique alerte météo, un diagnostic gratuit prévention vol et incendie, dispose d'un chargé d'affaires par département.
Réserves mineures pour chaque sous critères		
Garanties /20	20	Pas de réserve, des précisions, les nouvelles installations de panneaux photovoltaïques doivent être déclarés à l'assureur, elles pourront être assurées après étude. Les bâtiments squattés et friches sont assurés en frais de déblais.
Gestion /10	5	Le candidat indexe la prime sur l'indice FFB et refuse l'augmentation maximum possible de 10%. Le candidat impose que les installations électriques doivent satisfaire aux prescriptions réglementaires les concernant. Si des anomalies sont révélées l'indemnité versée sera réduite de 30%. Les règlements se font déduction du FCTVA.
Franchise /10	10	Le candidat précise que la franchise en matière d'effondrement et en tous évènements sera de 10 000 €
Capitaux /10	5	Le candidat limite les garanties dommages sur un bâtiment en construction à 500 000 €, frais de dépollution et désamiantage à 1000 000 €, perte de recettes en cas de fermeture administrative à 375 000 €, dommages aux abords des bâtiments à 50 000 €, murs de soutènements ne constituant pas l'accessoire d'un bâtiment à 30 000 €.
Total des points	44,75	de la valeur technique

Valeur Technique en points: maximum 60 points

	SMACL	GROUPAMA
Valeur technique du lot	19,75	44,75

3° SYNTHÈSE DE L'ANALYSE

Synthèse	SMACL	GROUPAMA
Valeur technique du lot	19,75	44,75
Note du prix de la prestation Franchise Niveau 1 : 1 000 €	36,32	40,00
Total points de la Solution de base Franchise niveau 1	56,07	84,75
Classement		1er
Note du prix de la prestation Franchise Niveau 2 : 3 000 €	35,27	40,00
Total points de la Solution de base Franchise niveau 2	55,02	84,75
Classement	2°	1er

Suggestion d'attribution

Pour ce lot 1 Dommages aux biens, 2 offres ont été remises

L' assureur, SMACL, tenant du lot.

L'assureur GROUPAMA

L'analyse tarifaire : Les 40 points reviennent à GROUPAMA pour les offres :

- Niveau de Franchise 1: **1500 €** pour un montant global de **68 257.30 € pour le groupement**
- Niveau de Franchise 2: **3000 € pour un montant global de 64 020.64 € pour le groupement.**

L'analyse technique montre que les offres sont conformes au cahier des charges bien que ultra minimaliste pour la SMACL. GROUPAMA obtient la meilleure note 44,75 points sur 60.

En conclusion, nous proposons d'attribuer le lot à GROUPAMA qui obtient la note globale de **84,75 points/100** quelle que soit la proposition.

Choix de franchise: Nous conseillons la formule de Niveau de franchise générale 2 soit **3000 € pour une prime globale pour le groupement de 64 020.64 €** afin de réduire le nombre de petits sinistres déclarés et d'engager une politique d'auto-assurance en vue du prochain marché.

Ce lot amène une augmentation théorique de 21 526,55 € par rapport à la prime 2024 du au marché fortement haussier et à une sinistralité importante.

Lot 2 :
RESPONSABILITE CIVILE
GENERALE

1° ANALYSE DU PRIX DE LA PRESTATION

LOT 2 : Responsabilité civile générale

	PNAS/AREAS	GROUPAMA	ACTUEL
			PNAS/AREAS
Masse salariale	2 645 985€ 2 282 781 Ville 363 204 € CCAS		Ville 11 049,18 € Franchise : 300 €
Taux HT- Solution de base Franchise niveau 1: 800 €	0,800 % VILLE FORFAIT CCAS	1,063 %HT Ville 0,267%CCAS	
Frais divers (quittance, attentats, police) TTC	160 €	/	
Prime Totale TTC Solution de base = Franchise niv 1	20 610,85 €	27 507,81 €	
Prime TTC Ville	20 005,85 €	26 452,43 €	
Prime TTC CCAS	605,00 €	1 055,38 €	

Valeur en points du Prix de la prestation : maximum 40 points

	PNAS / AREAS	GROUPAMA
Note de jugement du prix de la prestation solution de base franchise niveau 1: 800 €	40,00	29,97

2° ANALYSE DE LA VALEUR TECHNIQUE

LOT 2 : Responsabilité Générale- PNAS AREAS		
Irrégularité de l'offre	NON	
Réserve majeure	NON	
Points attribués		commentaires
Services et suivi , questionnaire Acte d'engagement /5	4,5	L'extranet du candidat ne permet pas d'extraction.
Garanties supplémentaires /2,5	0	Le candidat augmente les capitaux RC Pollution accidentelle à 2,5 M€
Services supplémentaires /2,5	0	Néant
Réerves mineures pour chaque sous critères		
Garanties /20	20	Le candidat exclue la pollution non accidentelle.
Gestion /10	10	Le candidat n'émet pas de réserve.
Franchise /10	10	Le candidat n'émet pas de réserve.
Capitaux /10	5	Le candidat limite la faute inexcusable à 1,5 M€ contre 3 M€ demandés, limite le vol par préposé à 15 K€ contre 75 K€ demandés
Total des points	49,50	de la valeur technique

2° ANALYSE DE LA VALEUR TECHNIQUE

LOT 2 : Responsabilité Générale- GROUPAMA		
Irrégularité de l'offre	NON	
Réserve majeure	NON	
Points attribués		commentaires
Services et suivi , questionnaire Acte d'engagement /5	4	L'extranet du candidat ne permet pas d'extraction et ne permet qu'une consultation partielle des contrats.
Garanties supplémentaires /2,5	0	
Services supplémentaires /2,5	2,5	Le candidat met un chargé d'affaires à disposition, propose une prestation SST incluse le marché d'une valeur de 1000 € HT, peut assister la collectivité dans le cadre du PCS.
Réerves mineures pour chaque sous critères		
Garanties /20	20	Le candidat n'émet pas de réserve.
Gestion /10	5	Le candidat refuse le plafonnement de la prime.
Franchise /10	5	Le candidat impose une franchise de 2000 €.
Capitaux /10	5	Le candidat limite la RC Maitre d'ouvrage à des chantiers inférieurs à 500 K€, la responsabilité civile professionnelle à 5 M€ et RC Urbanisme à 2,5 M€.
Total des points	41,50	de la valeur technique

Valeur Technique en points: maximum 60 points

	PNAS / AREAS	GROUPAMA
Valeur technique du lot	49,50	41,50

3° SYNTHÈSE DE L'ANALYSE sur 100 points

SYNTHÈSE	PNAS / AREAS	GROUPAMA
Valeur technique du lot	49,50	41,50
Note de jugement du prix de la prestation solution de base franchise niveau 1: 800 €	40,00	29,97
Total points solution de base	89,50	71,47
Classement	1 ^{er}	2°

Suggestion d'attribution

Pour ce lot 2 Responsabilité Civile Générale, 2 offres ont été remises

- Le courtier PNAS et l'assureur AREAS tenant du lot.
- L'assureur GROUPAMA

L'analyse tarifaire montre que l'offre PNAS/AREAS obtient la meilleure note de 40 points/40 pour montant annuel de **20 610,85 €**.

L'analyse technique montre que les offres sont conformes au cahier des charges. PNAS/AREAS obtient la meilleure note de 49,50 points /60.

En conclusion, nous proposons d'attribuer le lot :

A PNAS/AREAS qui obtient la note globale de 89,50 points /100.

Pour l'offre de base franchise niveau 800 € pour le groupement : **20 610,85 €**

Ce lot amène une augmentation théorique de 9 561,67 € par rapport à la prime 2024, du fait du marché haussier et de la sinistralité fortement dégradée.

Lot 3 :
PROTECTION JURIDIQUE
PERSONNE MORALE

1° ANALYSE DU PRIX DE LA PRESTATION

LOT 3 : Protection juridique Personne Morale

	SMACL	2C CFDP	GROUPAMA	ACTUEL SMACL
Prime Totale Forfaitaire TTC	3 005.10 €	1 865,58 €	2 778,39 €	3 049,18 €

Valeur en points du Prix de la prestation : maximum 40 points

	SMACL	2C CFDP	GROUPAMA
Note de jugement du prix	24,83	40,00	26,86

2° ANALYSE DE LA VALEUR TECHNIQUE

LOT 3 : Protection Juridique Personne Morale- SMACL		
Irrégularité de l'offre	NON	
Réserve majeure	NON	
Points attribués	commentaires	
Services et suivi , questionnaire Acte d'engagement /5	2,5	L'extranet ne permet pas de déclarer de nouveau risque et de sinistre, pas d'échange avec l'assureur, ne permet pas d'ajouter des documents, pas de référent en matière de sinistre.
Garanties supplémentaires /2,5	0	Néant
Services supplémentaires /2,5	1,25	Aide au document unique, plateforme de renseignements, documentation juridique
Réerves mineures pour chaque sous critères		
Garanties /20	10	Le candidat émet une réserve : la non prise en compte des litiges constructions.
Gestion /10	10	Le candidat n'émet pas de réserve. Indexation de la prime sur l'indice FFB.
Franchise /10	10	Le candidat n'émet pas de réserve.
Capitaux /10	10	Le candidat propose un barème avec des montants globalement proches du CCTP
Total des points	43,75	de la valeur technique

LOT 3: Protection Juridique Personne Morale- 2C CFDP		
Irrégularité de l'offre	NON	
Réserve majeure	NON	
Points attribués	commentaires	
Services et suivi , questionnaire Acte d'engagement /5	3	L'extranet ne permet pas de déclarer de nouveau risque, pas d'extraction, pas d'échange, pas de vision du contrat
Garanties supplémentaires /2,5	0	Néant
Services supplémentaires /2,5	0	Néant
Réerves mineures pour chaque sous critères		
Garanties /20	20	Le candidat n'émet pas de réserve.
Gestion /10	10	Le candidat n'émet pas de réserve. Indexation de la prime sur l'indice FFB.
Franchise /10	10	Le candidat n'émet pas de réserve, précise que ses interventions en matière d'urbanisme sont limitées à 2 par an.
Capitaux /10	5	Le candidat impose son barème .
Total des points	48	de la valeur technique

2° ANALYSE DE LA VALEUR TECHNIQUE

LOT 3 : Protection Juridique Personne Morale- GROUPAMA		
Irrégularité de l'offre	NON	
Réserve majeure	NON	
Points attribués	commentaires	
Services et suivi , questionnaire Acte d'engagement /5	4,5	L'extranet du candidat ne permet pas d'extraction.
Garanties supplémentaires /2,5	0	Néant
Services supplémentaires /2,5	0	Néant
Réerves mineures pour chaque sous critères		
Garanties 20/20	0	Le candidat impose ses conditions générales qui sont acceptables.
Gestion /10	10	Le candidat n'émet pas de réserve. Indexation de la prime sur l'indice FFB.
Franchise /10	10	Le candidat n'émet pas de réserve.
Capitaux /10	5	Le candidat propose un barème.
Total des points	29,5	de la valeur technique

Valeur Technique en points: maximum 60 points

	SMACL	2C CFDP	GROUPAMA
Valeur technique du lot	43,75	48	29,5

3° SYNTHÈSE DE L'ANALYSE sur 100 points

Synthèse	SMACL	2C CFDP	GROUPAMA
Valeur technique du lot	43,75	48	29,5
Note de jugement du prix	24,83	40,00	26,86
TOTAL	68,58	88	56,36
Classement	2°	1er	3°

Suggestion d'attribution

Pour ce e lot 3 Protection Juridique , 3 offres ont été remises :

- La SMACL tenant du lot.
- GROUPAMA
- Le courtier 2C Courtage accompagné de l'assureur CFDP

L'analyse tarifaire montre que 2C/CFDP obtient les 40 points avec son montant de **1 865,58 €**

L'analyse technique montre que les offres sont conformes au cahier des charges. 2C/CFDP obtient la meilleure note soit 48 points/60.

En conclusion, nous proposons d'attribuer ce lot à la 2C/CFDP qui obtient la meilleure note, soit 88 points/100 pour un montant de primes de **1 865,58 €**.

Ce lot amène une diminution théorique de 1 183,60 € par rapport à la prime 2024.

Lot 4 :
PROTECTION JURIDIQUE
DES AGENTS et DES ELUS

1° ANALYSE DU PRIX DE LA PRESTATION

LOT 4: Protection juridique Agents/Elus

	SMACL	GROUPAMA	ACTUEL SMACL
Prime Totale TTC	631.91 €	1 500 €	1 621,77€
Dont Ville	462.95 €	1 000 €	
Dont CCAS	168,96 €	500 €	

Valeur en points du Prix de la prestation : maximum 40 points

	SMACL	GROUPAMA
Note de jugement du prix	40,00	16,85

2° ANALYSE DE LA VALEUR TECHNIQUE

LOT 4 : Protection Juridique Agents Elus-SMACL		
Irrégularité de l'offre	NON	
Réserve majeure	NON	
Points attribués	commentaires	
Services et suivi , questionnaire Acte d'engagement /5	2,5	L'extranet ne permet pas de déclarer un sinistre, de compléter un dossier sinistre, d'échanger, le candidat ne désigne pas de personne référente.
Garanties supplémentaires /2,5	1,25	Le candidat augmente le montant de garanties de l'assurance juridique à 75 K€ contre 50 K € demandés.
Services supplémentaires /2,5	1,25	Le candidat propose une plateforme de renseignements juridiques (fiches pratiques).
Réerves mineures pour chaque sous critères		
Garanties 20/20	20	Le candidat n'émet pas de réserve mais des précisions, ses exclusions complètent le cahier des charges.
Gestion /10	10	Le candidat n'émet pas de réserve. Indexation de la prime sur l'indice FFB.
Franchise /10	10	Le candidat n'émet pas de réserve.
Capitaux /10	5	Le candidat propose son barème avec des montants inférieurs à celui du CCTP notamment les frais d'indemnisations à 200 K€ contre 500 K€ demandés.
Total des points	50	de la valeur technique

LOT 4 : Protection Juridique Agents Elus-GROUPAMA		
Irrégularité de l'offre	NON	
Réserve majeure	NON	
Points attribués	commentaires	
Services et suivi , questionnaire Acte d'engagement /5	2,5	L'extranet ne permet pas de déclarer un sinistre, de compléter un dossier sinistre, d'échanger, le candidat ne désigne pas de personne référente.
Garanties supplémentaires /2,5	0	Néant
Services supplémentaires /2,5	0	Néant
Réerves mineures pour chaque sous critères		
Garanties 20/20	0	Le candidat impose ces conditions particulières reprenant les éléments du CCTP
Gestion /10	10	Le candidat n'émet pas de réserve. Indexation de la prime sur l'indice FFB.
Franchise /10	10	Le candidat n'émet pas de réserve.
Capitaux /10	10	Le candidat n'émet pas de réserve, propose son barème proche de celui du CCTP.
Total des points	32,50	De la valeur technique

Valeur Technique en points: maximum 60 points

	SMACL	GROUPAMA
Valeur technique du lot	50	32,50

3° SYNTHÈSE DE L'ANALYSE sur 100 points

Synthèse	SMACL	GROUPAMA
Valeur technique du lot	50	32,50
Note de jugement du prix	40,00	16,85
TOTAL	90	49,35
Classement	1er	2°

Suggestion d'attribution

Pour le lot 4 Protection Juridique et fonctionnelle , 2 offres ont été remises :

- La SMACL tenant du lot
- GROUPAMA

L'analyse tarifaire montre que la SMACL obtient 40 points pour une prime annuelle de 631.91 €

L'analyse technique montre que les offres sont conformes à la demande exprimée dans le cahier des charges. SMACL obtient la meilleure note, soit 50 points/60.

En conclusion, nous proposons d'attribuer ce lot à SMACL qui obtient la note globale, soit 90 points/100 pour un montant de primes global de **631.91 €**.

Ce lot amène une diminution théorique de 989,86 € par rapport à la prime 2024.

Lot 5 :
AUTOMOBILE
Flotte & Auto Mission

1° ANALYSE DU PRIX DE LA PRESTATION

GPT CLUNY	GROUPAMA	SMACL	ACTUEL
			SMACL
SOLUTION DE BASE Prime TTC Flotte Auto Franchise 300 €	19 458.73 €	13 770.61€	10 602,72€ Franchises 250 €
SOLUTION DE BASE Prime TTC Flotte Auto Franchise 500 VL et 1 000 € PL	16 349.57 €	11 536.68 €	
PSE 1 Auto-mission 8000 Kms	960 €	613.96 €	
PSE 2 Bris de machine	550 €	590.00 €	
Frais divers (quittance, attentats, police) TTC	/	/	
Prime TTC SOLUTION DE BASE Franchise NIV 1	19 458.73 €	13 770.61€	
Prime TTC Franchise SOLUTION DE BASE Franchise NIV1+PSE 1	20 418,73 €	14 384,57 €	
Prime TTC Franchise SOLUTION DE BASE Franchise NIV1+PSE2	20 008,73 €	14 360,61 €	
Prime TTC Franchise SOLUTION DE BASE Franchise NIV1+PSE 1+ PSE2	20 968,73 €	14 974,57 €	
Prime TTC SOLUTION DE BASE Franchise NIV 2	16 349.57 €	11 536.68 €	
Prime TTC Franchise SOLUTION DE BASE Franchise NIV2+PSE 1	17 309,57 €	12 150,64 €	
Prime TTC Franchise SOLUTION DE BASE Franchise NIV2+PSE 2	16 899,57 €	12 126,68 €	
Prime TTC Franchise SOLUTION DE BASE Franchise NIV2+PSE 1+ PSE2	17 859,57 €	12 740,64 €	

1° ANALYSE DU PRIX DE LA PRESTATION

Valeur en points du Prix de la prestation : maximum 40 points

	GROUPAMA	SMACL
Note de jugement prix Solution de base franchise NIV 1	28,30	40,00
Note de jugement prix Solution de base franchise NIV 1 +PSE 1	28,18	40,00
Note de jugement prix Solution de base franchise NIV 1 +PSE 2	28,71	40,00
Note de jugement prix Solution de base franchise NIV 1 +PSE 1 +PSE 2	28,57	40,00
Note de jugement prix Solution de base franchise NIV 2	28,22	40,00
Note de jugement prix Solution de base franchise NIV 2 +PSE 1	28,08	40,00
Note de jugement prix Solution de base franchise NIV 2 +PSE 2	28,70	40,00
Note de jugement prix Solution de base franchise NIV 1 +PSE 2 +PSE 2	28,54	40,00

2° ANALYSE DE LA VALEUR TECHNIQUE

LOT 5: FLOTTE AUTOMOBILE AUTO MISSION - GROUPAMA		
Irrégularité de l'offre		
Réserve majeure		
Points attribués	commentaires	
Services et suivi , questionnaire Acte d'engagement /5	4	L'extranet ne permet pas d'extraction de données statistiques, propose une lecture sommaire du contrat.
Garanties supplémentaires /2,5	1,25	Le candidat propose une garantie IA à 450 K€ VL et 500 K€ engins contre 300 K€ demandé
Services supplémentaires /2,5	1,25	Le candidat met à disposition un chargé d'affaires départemental et un kit prévention risque automobile
Réserves mineures pour chaque sous critères		
Garanties /20	20	Le candidat impose uniquement ses conditions d'assistance.
Gestion /10	10	Le candidat impose une révision indiciaire non plafonnée mais basée sur l'indice RVP.
Franchise /10	10	Le candidat impose une franchise de 10 % du montant de dommage en marchandise transportée
Capitaux /10	10	Le candidat n'émet pas de réserve.
Total des points	56,50	de la valeur technique
LOT 5: FLOTTE AUTOMOBILE AUTO MISSION - SMACL		
Irrégularité de l'offre		
Réserve majeure		
Points attribués	commentaires	
Services et suivi , questionnaire Acte d'engagement /5	4,5	L'extranet ne permet pas d'échange avec l'assureur.
Garanties supplémentaires /2,5	0	Néant
Services supplémentaires /2,5	1,25	Le candidat propose un accompagnement dans la prévention du risque routier.
Réserves mineures pour chaque sous critères		
Garanties /20	0	Le candidat impose ces conditions particulières reprenant les éléments du CCTP, ne propose pas la garantie marchandises transportées demandée.
Gestion /10	10	Le candidat impose une révision indiciaire non plafonnée mais basée sur l'indice SRA.
Franchise /10	10	Le candidat n'émet aucune réserve.
Capitaux /10	5	Le candidat limite la Responsabilité fonctionnement (véhicule dans sa fonction d'outil) à 1,5 M € contre 10 M € demandés, le candidat limite la garantie bris à 5 000 € contre 20 000 € demandés
Total des points	30,75	de la valeur technique

Valeur Technique en points: maximum 60 points

	GROUPAMA	SMACL
Valeur technique du lot	56,50	30,75

3° SYNTHÈSE DE L'ANALYSE sur 100 points

Synthèse	GROUPAMA	SMACL
Valeur technique du lot	56,50	30,75
Note de jugement prix Solution de base franchise NIV 1	28,30	40,00
Total points Lot Automobile	84,80	70,75
Classement	1er	2°
Note de jugement prix Solution de base franchise NIV1 +PSE1	28,18	40,00
Total points Lot Automobile	84,68	70,75
Classement	1er	2°
Note de jugement prix Solution de base franchise NIV1 +PSE2	28,71	40,00
Total points Lot Automobile	85,21	70,75
Classement	1er	2°
Note de jugement prix Solution de base franchise NIV1 +PSE1 + PSE 2	28,57	40,00
Total points Lot Automobile	85,07	70,75
Classement	1er	2°

Valeur Technique en points: maximum 60 points

3° SYNTHÈSE DE L'ANALYSE sur 100 points

Synthèse	GROUPAMA	SMACL
Valeur technique du lot	56,50	30,75
Note de jugement prix Solution de base franchise NIV 2	28,22	40,00
Total points Lot Automobile	84,72	70,75
Classement	1er	2°
Note de jugement prix Solution de base franchise NIV2 +PSE1	28,08	40,00
Total points Lot Automobile	84,58	70,75
Classement	1er	2°
Note de jugement prix Solution de base franchise NIV2 +PSE2	28,70	40,00
Total points Lot Automobile	85,20	70,75
Classement	1er	2°
Note de jugement prix Solution de base franchise NIV2 +PSE1 + PSE 2	28,54	40,00
Total points Lot Automobile	85,04	70,75
Classement	1er	2°

Suggestion d'attribution

Pour ce lot 5 Flotte automobile, 2 offres ont été remises

- 2 assureurs en direct:
- SMACL tenant du lot.
- GROUPAMA

L'analyse tarifaire : Les 40 points reviennent à SMACL qui est la mieux placée quel que soit la combinaison de garantie:

- Solution de Base Franchise NIV 1 pour un montant global de **13 770.61€**
- Solution de Base Franchise NIV 1+ PSE 1 Auto-mission pour un montant global de **14 384,57 €**
- Solution de Base Franchise NIV 1+ PSE 2bris de machine pour un montant global de **14 360,61 €**
- Solution de Base Franchise NIV 1 +PSE 1+PSE2 pour un montant global de **14 974,57 €**

- Solution de Base Franchise NIV 2 pour un montant global de **11 536.68 €**
- Solution de Base Franchise NIV 2+ PSE 1 Auto-mission pour un montant global de **12 150,64 €**
- Solution de Base Franchise NIV 2+ PSE 2 bris de machine pour un montant global de **12 126,68 €**
- Solution de Base Franchise NIV 2 +PSE 1+PSE2 pour un montant global de **12 740,64 €**

L'analyse technique montre que les offres sont conformes au cahier des charges. **GROUPAMA obtient la meilleure note : 56,50 points sur 60.** SMACL est bien en deçà car l'assureur impose ses conditions particulières et générales.

Suggestion d'attribution

En conclusion, nous proposons d'attribuer le lot:

A GROUPAMA qui obtient la note globale de 84,80 /100 pour l'offre ci-après.

Solution de Base Franchise NIV 1 pour un montant global de **19 458,73 €**

A GROUPAMA qui obtient la note globale de 84,68 /100 pour l'offre ci-après

Solution de Base Franchise NIV 1+ PSE 1 Auto-mission pour un montant global de **20 418,73 €**

A GROUPAMA qui obtient la note globale de 85,21 /100 pour l'offre ci-après

Solution de Base Franchise NIV 1+ PSE 2bris de machine pour un montant global de **20 008,73 €**

A GROUPAMA qui obtient la note globale de 85,21 /100 pour l'offre ci-après

Solution de Base Franchise NIV 1 +PSE 1+PSE2 pour un montant global de **20 968,73 €**

A GROUPAMA qui obtient la note globale de 84,80 /100 pour l'offre ci-après.

Solution de Base Franchise NIV 2 pour un montant global de **16 349,57 €**

A GROUPAMA qui obtient la note globale de 84,68 /100 pour l'offre ci-après

Solution de Base Franchise NIV 2+ PSE 1 Auto-mission pour un montant global de **17 309,57 €**

A GROUPAMA qui obtient la note globale de 85,21 /100 pour l'offre ci-après

Solution de Base Franchise NIV 2+ PSE 2bris de machine pour un montant global de **16 899,57 €**

A GROUPAMA qui obtient la note globale de 85,21 /100 pour l'offre ci-après

Solution de Base Franchise NIV é +PSE 1+PSE2 pour un montant global de **17 859,57 €**

Choix de la formule : Nous conseillons la formule, solution de base Franchise NIV 2 + PSE Auto-Mission + PSE Bris de Machine si la commune souhaite la garantie, soit 17 859,57 €

Ce lot amène pour information une augmentation théorique de 7 256,85 € par rapport à la prime 2024 du fait du marché haussier.

Lot 6 : **CYBER RISQUE**

1° ANALYSE DU PRIX DE LA PRESTATION

LOT 6: CYBER

	ACL/GENERALI	Sarre et Moselle DATTACK/WAKAM	ACTUEL
Prime HT	2 034,62 €	2 069,77 €	Non souscrit
Frais divers (quittance, attentats, police) TTC	/	/	
Prime globale TTC	2 217,74 €	2 463,03 €	

Valeur en points du Prix de la prestation : maximum 40 points

	ACL/GENERALI	Sarre et Moselle DATTACK/WAKAM
Note de jugement du prix de la prestation	40,00	36,02

2° ANALYSE DE LA VALEUR TECHNIQUE

LOT 8 CYBER - ACL/GENERALI		
Irrégularité de l'offre	NON	
Réserve majeure	NON	
Points attribués	commentaires	
Services et suivi , questionnaire Acte d'engagement/5	2	Le candidat ne propose pas d'extranet performant, mais a des personnes référentes à disposition.
Garanties – supplémentaires/2,5	0	Néant
Services supplémentaires:2,5	1,25	Proposition d'un audit payant, accompagnement KIT de sensibilisation.
Réserves mineures pour chaque sous critères		
Garanties/20	5	Le candidat précise que la garantie est acquise uniquement si la collectivité respecte les prérequis obligatoires mentionnés dans le document proposition tarifaire et technique, le candidat ne prend pas en compte les rançons.
Gestion/10	10	Pas de réserve des précisions, révisable si le budget augmente de plus de 20 %
Franchise:10	10	Pas de réserve
Capitaux/10	5	Le candidat limite la fraude à 25 K€
Total des points	33,25	de la valeur technique

LOT 8 CYBER – SM/WAKAM/DATTACK		
Irrégularité de l'offre	NON	
Réserve majeure	NON	
Points attribués	commentaires	
Services et suivi , questionnaire Acte d'engagement/5	4,5	L'extranet du candidat ne permet pas d'interrogation
Garanties – supplémentaires/2,5	0	Néant
Services supplémentaires:2,5	2,50	Accompagnement performant, Audit réalisé avant souscription
Réserves mineures pour chaque sous critères		
Garanties/20	10	Le candidat précise que la garantie est acquise uniquement si la collectivité respecte les prérequis obligatoires mentionnés dans le document proposition tarifaire et technique
Gestion/10	10	Pas de réserve des précisions, augmente la franchise en fraude à 2,5 K € mais la baisse à 1 K€ sur les autres postes
Franchise/10	10	Pas de réserve
Capitaux/10	5	Limitation ransomware à 125 K€, cyber fraude 25 K€ et surfacturation téléphonique à 25 K€
Total des points	42	de la valeur technique

Valeur Technique en points : maximum 60 points

	ACL/GENERALI	SM/DATTAK/WAKAM
Valeur technique du lot	33,25	42

SYNTHESE DE L'ANALYSE

Synthèse	ACL/GENERALI	SM/DATTAK/WAKAM
Valeur technique du lot	33,25	42
Note de jugement du prix de la prestation	40,00	36,02
Total points	73,25	78,02
Classement	2°	1er

Suggestion d'attribution

Ce lot 8 Cyber Risque a obtenu 2 réponses :

- Le courtier ACL accompagné de l'assureur GENERALI
- Le courtier SARRE et MOSELLE accompagné du courtier gestionnaire DATTAK et de l'assureur WAKAM.

L'analyse tarifaire montre que les offres tarifaires sont homogènes. **ACL/GENERALI** obtient **40 points/40** pour une prime globale de **2 217,74 €**

L'analyse technique montre que les offres sont conformes au cahier des charges. **Le groupement SM/DATTAK/WAKAM** obtient la meilleure note soit **42 points/60**.

En conclusion, nous proposons d'attribuer ce lot à **SM/DATTAK/WAKAM** qui obtient la note globale de **78,02 points/100** avec son offre d'un montant de **2 463,03 €**.

Ce lot n'était pas souscrit.

Nous conseillons sa souscription dans la mesure où la DSI valide les prérequis liés à la prévention.

**SYNTHESE DE LA CONSULTATION SELON LES PRECONISATIONS
pour le groupement Ville de CLUNY/CCAS de CLUNY**

Lots	Avant la consultation*		Nbre Offres	Après la consultation	
LOT 1 DOMMAGES AUX BIENS	SMACL	42 494,09 €	2	GROUPAMA	64 020,64 €
LOT 2 RESPONSABILITE GENERALE	PNAS AREAS ville	11 049,18 €	2	PNAS/AREAS	20 610,85 €
LOT 3 PROTECTION JURIDIQUE	SMACL	3 049,18 €	2	2C CFDP	1 865,58 €
LOT 4 PROTECTION JURIDIQUE AGENTS ELUS	SMACL	1 621,77 €	2	SMACL	631,91 €
LOT 5 FLOTTE AUTOMOBILE AUTOMISSION	SMACL	10 602,72 €	2	GROUPAMA	17 859,57 €
LOT 6 CYBER RISQUES	Non souscrit		2	SARRE et MOSELLE/DATTAK/WA KAM	2 463,03 €

68 816,94 €

Delta

107 451,58 €

+38 634,64 €

**SYNTHESE DE LA CONSULTATION SELON LES PRECONISATIONS
pour la Ville de CLUNY**

Lots	Avant la consultation*		Nbre Offres	Après la consultation	
LOT 1 DOMMAGES AUX BIENS	SMACL	39 581,49 €	2	GROUPAMA	59 335,44 €
LOT 2 RESPONSABILITE GENERALE	PNAS AREAS ville	10 558,18 €	2	PNAS/AREAS	20 005,85 €
LOT 3 PROTECTION JURIDIQUE	SMACL	3 049,18 €	2	2C CFDP	1 865,58 €
LOT 4 PROTECTION JURIDIQUE AGENTS ELUS	SMACL	1 414,17 €	2	SMACL	462,95 €
LOT 5 FLOTTE AUTOMOBILE AUTOMISSION	SMACL	9 961,48	2	GROUPAMA	17 449,41 €
LOT 6 CYBER RISQUES	Non souscrit		2	SARRE et MOSELLE/DATTAK/WA KAM	2 463,03 €

64 564,50 €

Delta

101 582,26 €

+ 37 017,76 €

**SYNTHESE DE LA CONSULTATION SELON LES PRECONISATIONS
pour le groupement CCAS de CLUNY**

Lots	Avant la consultation*		Nbre Offres	Après la consultation	
LOT 1 DOMMAGES AUX BIENS	SMACL	2 912,60 €	2	GROUPAMA	4 685,20 €
LOT 2 RESPONSABILITE GENERALE	PNAS AREAS	491 €	2	PNAS/AREAS	605,00 €
LOT 4 PROTECTION JURIDIQUE AGENTS ELUS	SMACL	207,60 €	2	SMACL	168,96 €
LOT 5 FLOTTE AUTOMOBILE AUTOMISSION	SMACL	641,24 €	2	GROUPAMA	410,16 €

4 252,44

Delta

5 869,32 €

+ 1616,88 €

ARRONDISSEMENT
MACON

CANTON CLUNY

COMMUNE DE
CLUNY

Nombre de conseillers
municipaux en exercice
<27>

Nombre de Conseillers
présents à la séance
<17>

Date de la convocation
<23.10.2024>

Date de publication
<05.11.2024>

L'an deux mille vingt-quatre, le TRENTE du mois d'OCTOBRE, le Conseil municipal de la Commune de CLUNY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Marie FAUVET, Maire.

Etaient présents :

M. FAUVET, A. GAILLARD, F. MARBACH, M.H. BOITIER, E. LEMONON, AM. ROBERT, C. NEVE, H. HES, D. FRANTZ, A. COMPAROT, B. ORJEBIN, JF. DEMONGEOT, C. ROLLAND, B. ROULON, P. GALLAND, B. ROUSSE, J. LORON

Excusé (e)s ayant donné pouvoir :

C. GRILLET	à E. LEMONON
A.VUE	à H. HES
V POULAIN	à M. FAUVET
N. MARKO	à C. NEVE
JF. PEZARD	à MH. BOITIER
R.GEOFFROY	à D. FRANTZ
H.BOITTIN	à C. ROLLAND

Absents :

JL DELPEUCH, P CRANGA, J CHEVALIER

Secrétaire de séance : A. GAILLARD

Délibération N° 2024 – 79

Séance du 30 OCTOBRE 2024

FINANCES/AFFAIRES GENERALES – Prestation de service pour l'exploitation du service public de l'eau potable – Autorisation à signer le marché

M Fauvet, Maire, informe les conseillers municipaux que le marché d'exploitation du service public d'eau potable arrive à échéance le 31 décembre 2024. Ce marché avait débuté le 1^{er} janvier 2019 pour une durée de quatre ans et a été reconduit pour deux années supplémentaires.

La nouvelle consultation a été publiée le 29/11/2023 sur le profil acheteur, au JOUE et au BOAMP avec les caractéristiques suivantes :

- Marché de services
- Procédure avec négociation selon l'article L2124-3 du code de la commande publique
- Durée de quatre ans avec reconduction possible pour trois ans supplémentaires

La commune a été appuyée par le SYDRO 71 qui a rédigé les pièces du marché et effectué l'analyse des offres.

La consultation s'est déroulée en deux phases. Dans un premier temps, trois entreprises ont remis leurs candidatures avant le 2 janvier 2024 (SUEZ, VEOLIA et SOGEDO). Les candidatures de ces trois entreprises ayant été retenues, ces dernières ont été invitées à remettre une offre avant le 19 avril 2024.

La deuxième phase a porté sur l'analyse des offres. Les candidats ont été auditionnés le 23 mai 2024 puis des échanges écrits entre la commune et les candidats, dans le cadre des négociations, ont eu lieu durant plusieurs mois pour une remise définitive des offres le 4 septembre 2024.

L'analyse des offres a été effectuée par le SYDRO 71 sur la base des critères du règlement de la consultation et leur pondération qui sont les suivants :

Critères	Pondération
Prix décomposé en trois sous-critères	40 %
Valeur technique décomposée en six sous-critères	60 %

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 8 octobre 2024 et a attribué le marché après une présentation de l'analyse détaillée par le SYDRO 71 et du classement des offres qui est le suivant :

Rang	Entreprise	Note du critère valeur technique sur 60 points	Note du critère prix sur 40 points	Note globale sur 100 points	Forfait de rémunération période initiale € HT	Forfait de rémunération moyen sur 7 ans € HT
1	SUEZ	52,20	36,86	89,06	311 000	302 429
2	VEOLIA	50,40	35,44	85,84	319 800	318 600
3	SOGEDO	45,60	39,82	85,42	292 486	280 651

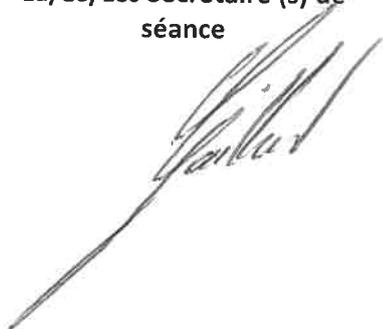
Ce rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 23 octobre 2024.

Le Conseil Municipal, par 22 voix « POUR » et 2 « CONTRE »

- **entérine les décisions prises par la commission d'appel d'offres**
- **autorise Mme la Maire à signer le marché avec l'entreprise SUEZ pour l'exploitation du service public d'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2025.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

La/Le/Les Secrétaire (s) de
séance



Mme la Maire
Marie FAUVET



Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Préfecture le 7/11/2024
Publié sur le site de la Mairie le 7/11/2024
Réf :071-217101377-20241030- DEL 2024-79-DE
Retiré le

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES



*Marché public de prestation de service pour l'exploitation
du service public d'eau potable*

*Procédure avec négociation
(art L1111-1, L1111-4 et L2124-3 du C.C.P.)*



INTRODUCTION

Le présent rapport d'analyse, est établi par le SYDRO 71 dans le cadre de l'assistance-conseil apportée à la ville de CLUNY, dans le but d'apporter une aide aux membres de la commission dans l'élaboration de leur avis.

Le représentant du SYDRO 71 a présenté devant la commission d'appel d'offres le rapport d'analyse établi à partir des 3 offres déposées. En fin de présentation, le représentant du SYDRO 71 se retire de la commission d'appel d'offres afin qu'elle délibère ensuite librement.

1 RAPPELS SUR LA PROCEDURE

Les 3 entreprises ayant déposé un dossier (SUEZ, VEOLIA et SOGEDO), ont vu leur candidature retenue par l'entité adjudicatrice et se sont vues transmettre le dossier de consultation.

Une visite des ouvrages a été organisée le 16 février 2024 à 9h30 : les 3 candidats étaient présents.

La date limite de remise des offres, fixée dans un 1^{er} temps au 29 mars 2024 16h00, a été prolongée jusqu'au 19 avril 2024 16h00.

Les 3 candidats ont déposé une offre.

Une audition a eu lieu le 23 mai et les négociations ont donné lieu à l'envoi de 4 séries de questions aux candidats

Le présent rapport présente l'analyse des offres des sociétés SUEZ, VEOLIA et SOGEDO.

2 RAPPELS DES CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Les critères de jugement des offres figurant au règlement de la consultation étaient les suivants :

- *Valeur technique de l'offre* appréciée au regard du mémoire technique : 60% de la note finale.
- *Prix des prestations* : 40% de la note finale.

La valeur technique de l'offre sera notée sur 100 points selon les sous-critères suivants :

- l'organisation matérielle et logistique mise en place, et notamment les moyens mis en œuvre pour garantir le niveau d'exploitation des installations et le niveau requis de qualité de service, et les moyens en personnel affectés au contrat, les modalités de mise en œuvre du recouvrement et de reversement des sommes perçues à la collectivité et les dispositions permettant de garantir la collectivité par rapport aux impayés – *noté sur 25 points* ;
- l'organisation et modalités d'intervention du service d'astreinte – *noté sur 20 points* ;
- les dispositions mises en place pour assurer la bonne gestion technique et la maintenance des installations et le renouvellement de ces dernières – *noté sur 20 points* ;
- les moyens organisationnels, humains et techniques en vue d'atteindre les engagements de performance visés à l'article 6.14 du CCP et les taux de relève et de recouvrement proposés par le candidat – *noté sur 15 points* ;
- la qualité du service rendu aux abonnés (délais de réponse et d'intervention, modalités de communication avec les abonnés) – *noté sur 10 points* ;
- les modalités techniques et financières de mise en œuvre des prestations listées à l'article 1.9 du CCP et des prestations et biens supplémentaires proposés – *noté sur 10 points*.

La note de valeur technique se verra ensuite appliquer un coefficient de pondération de 60 %.

Le prix des prestations sera noté sur 100 points selon la décomposition suivante :

- sur 88 points concernant le forfait de rémunération : la note obtenue sera :
 $88 \times [\text{montant de l'offre moins-disante (hors offre anormalement basse)} / \text{montant de l'offre jugée}]$,
- sur 10 points concernant le bordereau de prix pour branchements neufs jugé sur la somme des 2 devis de branchement type du DEI. La note obtenue sera :
 $10 \times [\text{montant de l'offre moins-disante (hors offre anormalement basse)} / \text{montant de l'offre jugée}]$,
- sur 2 points pour les travaux relevant du fonds de renouvellement non programmé : la note obtenue sera :
 $2 \times [\text{montant de l'offre moins-disante (hors offre anormalement basse)} / \text{montant de l'offre jugée}]$.

La note de prix des prestations se verra ensuite appliquer un coefficient de pondération de 40%.

La note finale sur 100 sera obtenue par addition des notes obtenues sur le critère valeur technique et sur le critère prix.

Ville de CLUNY

Exploitation du service public d'eau potable

3 LISTE DES ENTREPRISES AYANT REMIS UNE OFFRE

NOM	ADRESSE
SUEZ	<p>Siège social SUEZ Eau France SAS 16 Place de l'Iris – Tour CB21 92040 Paris, la Défense CEDEX</p> <p>Election de domicile : SUEZ Eau France – Agence Saône et Loire Jura 24 rue du Professeur Leriche 71 100 CHALON-SUR-SAONE</p>
VEOLIA	<p>Siège social : Veolia Eau Compagnie Générale des Eaux 21 rue La Boétie 75008 Paris</p> <p>Election de domicile : Veolia Eau Compagnie Générale des Eaux 2-4 avenue des Canuts 69120 Vaulx-en-Velin</p>
SOGEDO	<p>Siège social Société de Gérance de Distributions d'Eau (SOGEDO) SAS 4 place des Jacobins CS 15177 69291 LYON cedex 02</p> <p>Election de domicile : SOGEDO SAS 4 place des Jacobins CS 15177 69291 LYON cedex 02</p>

4 AUDITIONS ET NEGOCIATIONS

Une audition des candidats a été organisée le jeudi 23 mai 2024. Les candidats ont reçu, avec la convocation par courrier du 13 mai 2024 une première série de questions sur les offres remises.

Lors de cette audition, chaque candidat disposait d'une heure comprenant un temps de présentation de son offre, un temps de réponse aux 1^{ères} questions qui avaient été posées dans le courrier de convocation et un temps d'échange avec le jury d'audition constitué des élus, des services de la ville de Cluny et de l'assistant de la collectivité pour cette procédure.

Un 2^{ème} jeu de questions a été posé par courrier du 3 juin 2024 avec une date de réponse pour le 18 juin 2024. Le courrier comportait également des indications d'ajustement des certains articles du cahier des charges, susceptibles d'avoir des incidences financières sur les offres. Il a été demandé aux candidats de produire un nouveau compte prévisionnel d'exploitation optimisé et proposer les pistes d'amélioration financière possibles sans dégrader le niveau de service attendu.

Une 3^{ème} série de questions a été posée par courrier le 1^{er} juillet intégrant notamment l'impact des conclusions du schéma directeur en cours sur l'installation de débitmètres sur les réservoirs de Bel -air et la Mutte et l'annonce de l'actuel exploitant du remplacement anticipé de 15 pré-localisateurs dès 2024.

Un dernier courrier a été adressé le 18 juillet aux candidats sollicitant différentes précisions et la transmission de leur meilleure offre définitive pour le 4 septembre 2024 à 12h00. Ce même courrier informait les candidats de la clôture des négociations à la même échéance.

Les négociations ont porté sur les points suivants :

- Le programme de renouvellement des équipements électromécaniques,
- Le renouvellement des compteurs domestiques et généraux,
- Les propositions techniques répondant à l'article 1.9 : mise à jour du schéma de distribution, équipement de compteurs de sectorisation télégrés aux réservoirs, équipement en radio relève des plus gros consommateurs, le plan de gestion de la sécurité sanitaire (PGSSE),
- La relation avec les usagers,
- Le compte prévisionnel d'exploitation et les charges du service,
- La formule d'indexation du forfait de rémunération,
- L'engagement sur la performance hydraulique,
- L'engagement sur le taux de recouvrement,
- Le contrôle de la qualité de l'eau (réglementaire et autosurveillance).

Ville de CLUNY

Exploitation du service public d'eau potable

Au cours de la phase de négociations, il a été demandé aux candidats de prendre en compte dans leur offre les modifications au cahier des charges suivantes :

- Suppression de la mise en œuvre du recouvrement contentieux dans les différentes étapes du recouvrement à la charge de l'exploitant,
 - Modification de la date de mise en service des 15 prélocalisateurs (Phocus 101 à 115), l'exploitant actuel ayant indiqué qu'il en prévoyait le remplacement par anticipation en 2024,
 - L'installation de débitmètres télésurveillés se limitant aux réservoirs de Ruffey et la Cras : le schéma directeur en cours préconise des modifications de fonctionnement de Bel Air et la Mutte, justifiant le report de ces équipements valorisés néanmoins dans le bordereau des prix du marché,
 - La réalisation du PGSSE, en absence de garantie de financement de l'Agence de l'eau s'il est réalisé dans le cadre du marché d'exploitation, est supprimée des prestations à la charge du titulaire.
- D'autres précisions ont porté sur :
- Le mois M_0 pris en référence pour le calcul de l'indexation des tarifs aux articles 8.3 et 8.5 est le mois de remise des offres, à savoir avril 2024, suite au report de la date de remise des offres du 29 mars au 19 avril,
 - Les pénalités prévues au point 1) de l'article 10.2 du cahier des charges, relatif aux pénalités en cas de retard dans la remise à la collectivité des factures semestrielles, est supprimé, la facturation et le recouvrement étant assurés par l'exploitant,
 - le projet de convention de mandat (pièce 2.8 du DCE) ne concerne que la perception des redevances eau potable, car l'assainissement qui est géré par le Communauté de Communes du Clunisois depuis le 1^{er} janvier 2024.

Il leur a également été demandé une amélioration financière de leur offre.

Il est à noter, à l'occasion des questions posées sur leurs offres, que les candidats ont été invités à régulariser leur offre sur plusieurs points :

Pour SUEZ :

- Compléter le plan de renouvellement avec la durée de vie des équipements et leur valorisation, et préciser le calcul du montant du renouvellement non programmé
- Corriger le programme de contrôle sanitaire en excluant les 2 analyses de 1^{ère} adduction,
- Justifier le nombre et le montant du renouvellement des compteurs,
- Confirmer le personnel affecté au contrat au vu des heures indiquées dans le CEP,
- Intégrer les charges et recettes liées à la facturation de l'assainissement.

Pour VEOLIA :

- Préciser la fréquence d'entretien des espaces verts,
- Modifier les coefficients appliqués aux index de K2,
- Préciser les tarifs proposés pour le contrôle et le pesage des poteau incendie,
- Modifier le devis estimatif pour un branchement conformément au quantitatif du DCE.,
- Préciser les modalités de calcul du prix unitaire des achats d'eau au SIE Haute Grosne

Ville de CLUNY

Exploitation du service public d'eau potable

- *Pour SOGEDO :*
 - Préciser les entreprises envisagées pour la sous-traitance des terrassements en cas d'intervention sur le réseau,
 - Corriger les volumes d'achats d'eau au SIE Haute Grosne, pour être conforme aux engagements de performance,
 - Compléter le coefficient de révision K2 non indiqué dans l'offre,
 - Justifier le non remplacement d'équipement dont l'échéance de durée de vie intervient sur la durée du contrat.

5 ANALYSE DES OFFRES

Les éléments d'analyse se réfèrent aux offres initiales complétées par les propositions et modifications apportées par les candidats à l'issue de l'audition et des négociations, notamment l'offre finale remise le 4 septembre 2024.

Ville de CLUNY

Exploitation du service public d'eau potable

A) CONTENU DES OFFRES DE BASE – PARTIE TECHNIQUE

1. ORGANISATION MATERIELLE ET LOGISTIQUE MISE EN PLACE, ET NOTAMMENT LES MOYENS MIS EN OEUVRE POUR GARANTIR LE NIVEAU D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS ET LE NIVEAU REQUIS DE QUALITE DE SERVICE, LES MOYENS EN PERSONNEL AFFECTES AU CONTRAT, MODALITES DE MISE EN OEUVRE DU RECOUVREMENT ET DE REVERSEMENT DES SOMMES PERÇUES A LA COLLECTIVITE ET LES DISPOSITIONS PERMETTANT DE GARANTIR LA COLLECTIVITE PAR RAPPORT AUX IMPAYES
NOTE SUR 25 POINTS ;

	SUEZ	VEOLIA	SOGEDO
<u>Direction Régionale/Agence de rattachement</u>	Région : Dijon Agence Saône-et-Loire / Jura à Chalon-sur-Saône	Région Centre-Est : Vaux en Velin	Siège : Lyon
<u>Organisation détaillée</u>	Oui	Oui	Oui
<u>Agence locale / Site exploitation</u>	Agence Saône-et-Loire / Jura à Chalon-sur-Saône 163 collaborateurs Territoire de Charnay les Macon : 1 directrice d'agence, 1 directeur adjoint 1 responsable réseau 1 responsable usine 40 agents sur Charnay (exploitation réseau, exploitation usine, EEM, automaticiens, fontainiers, clientèle...)	Montceau-les-Mines - 1 directeur de territoire - 1 directeur des opérations - 1 responsable développement, - 1 responsable usine (12 agents), - 1 responsable réseau (13 agents - 5 chercheurs fuites) - 1 responsable consommateurs (6 agents), - 1 responsable maintenance (8 EEM-automaticiens) Agence de Mâcon si besoin	St Amour 13 agents dont 1 responsable de centre + 1 responsable d'exploitation + 2 chargées clientèle + 1 chef d'équipe + 1 technicien réseau/station, 1 électromécanicien, 4 fontainiers, 1 chercheur de fuite + agents mutualisés BFC (lavage réservoirs, cartographie...) SOGEDO propose l'ouverture d'un local à Cluny accessible aux personnes à mobilité réduite rattaché à l'agence locale St Amour (39) Pas d'implantation existante sur le territoire
<u>Effectif proposé au contrat</u>	0,67 ETP d'agent d'exploitation 0,57 ETP d'agents exploitation usines 0,08 ETP d'encadrement 0,20 ETP pour relève 0,30 ETP clientèle + 0,10 ETP de support à l'exploitation (ordonnancement, supervision).	0,29 ETP production (445 h) 0,68 ETP distribution (1025 h dont 182h recherche de fuite) 0,55 ETP clientèle (845 h) 0,04 ETP supports (67h) Soit 1,56 ETP	1 040 h/an technicien d'exploitation 300 h/an releveur 180 h/an électromécanicien 96 h encadrement 96 h/an de chercheur de fuite 624 h gestion clientèle - permanences Cluny post facturation

Ville de CLUNY

Exploitation du service public d'eau potable

	<p>1,92 ETP (1,1 ETP exploitation précisé dans le détail des charges+ 0,5 ETP investissement/renouvellement hors clientèle - précisé dans la réponse du 18 juin)</p> <p>Equipe pluridisciplinaire mutualisée sur plusieurs contrats du secteur</p>	<p>Equipe pluridisciplinaire mutualisée sur plusieurs contrats du secteur</p>	<p>Soit 1,5 ETP + du personnel mutualisé entre agences du Jura (électromécaniciens, chercheur de fuite...) 1 embauche prévue 1 seul agent d'exploitation dédié sur Cluny, pas d'équipe pluridisciplinaire sur place</p>
<p><u>Matériel</u></p>	<p>Description des moyens sur l'agence : Véhicules utilitaires, fourgons ateliers, camions plateau, grue, mini-pelles, 1 tractopelle, fourgon recherche de fuites Matériel chantier : pilonneuses, brise béton, scies, tronçonneuses, marteaux piqueurs, Matériel de pompage : moto, pompe HP..., Matériel de réparation, Matériel de mesure : sondes, débitmètres, détecteur de gaz..., Matériel exploitation réseau : prélocalisateurs, corrélateurs acoustiques, banc fabrication nourrices, débitmètre pour essai PI... Détecteurs de gaz, signalisation, EPI Stock de pièces à Charnay (EEM, pièces réseau, robinetterie, fontainerie...)</p> <p>Matériel bien dimensionné et facilement disponible</p>	<p>Description moyens matériels succincte VL, utilitaires, camions-benne, camion intervention sur réseaux, camion excavateur, Equipements de sécurité : EPI, alarme travailleur isolé, blindages, obturateurs Stock de pièces à Montceaux sans détail</p> <p>Equipement facilement mobilisables : unités mobiles de traitement, pompes, surpresseurs, groupes électrogènes....</p> <p>Le petit matériel d'exploitation n'est pas décrit</p>	<p>Description des moyens matériels (agence St Amour): 9 utilitaires légers, 1 camion gue, 1 camion benne, 1 fourgon « lavage réservoir », Marteaux piqueurs, 1 tronçonneuse, 1 dameuse, 3 pompes de chantier, 1 groupe électrogène, 1 compresseur, 1 poste électro-soudure (PEHD)... Détecteur de gaz, pHmètre, analyseur CL2... 1 corrélateur, 1 aquaphone, gaz traceur signalisation, EPI Stock de pièces à St Amour + véhicule d'intervention (pièces réparation courante)</p> <p>+ équipements mutualisés entre agences : - 1 Unité mobile d'ultrafiltration - 1 Radar géolocalisation réseau, - 1 Unité mobile d'injection de charbon actif en poudre - 1 radar géolocalisation Matériel adapté mais en grande partie sur St Amour. Mutualisations sur 71, 39 et 21 soit plus de 55000 abonnés</p>
<p><u>Organisation générale</u></p>	<p>Organisation basée sur l'agence de Charnay + le centre de pilotage VISIO à DIJON avec liaison agents / ordonnancement, télécontrôle/alertes et aide à la décision en crise.</p> <p>VISIO (24h/24 – 3 postes de 8h) : - ordonnancement des interventions réseaux, usagers, - ordonnancement des interventions sur production, réservoir, pompages, - télécontrôle 24h/24 avec remontée des données de télégestion/alarmes</p>	<p>Organisation basée sur l'agence de Montceau + centre de pilotage basé à VILLEFRANCHE SUR SAONE</p> <p>Supervision LERNE Traitement des données via HUBGRADE : - stockage/analyse /expertise des données collectées (sectorisation, débitmètres, alarmes...) - différents modules thématiques : Linéo (traçage échanges) Fluksaque (suivi données d'exploitation), Atlas (cartographie), Crisis (gestion des crises - accès en consultation par collectivité</p>	<p>Organisation basée sur l'Agence de St Amour</p> <p>Services support de la direction régionale de Lyon Services généraux, dont service juridique Services support dont - gestion clientèle / Facturation - cartographie : numérisation, MàJ des plans, SIG - informatique : développement applications - expertise exploitation</p>

Ville de CLUNY

Exploitation du service public d'eau potable

	<p>Système Aquadvanced pour suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du puits de la Gare (Wellwatch : niveau, débits, démarrages), - des débits de fuite nocturnes (prélocalisateurs, sectorisation, débitmètres, télérelèves) <p>Logiciel IPOP de description du patrimoine, y compris historique</p> <p>GMAO MAXIMO : outil de planification et ordonnancement et de suivi des interventions de maintenance.</p> <p>Mobilisation possible du centre de recherche CIRSEE</p> <p>Réseau de laboratoires accrédités COFRAC + laboratoire central SUEZ mobilisable 24h/24.</p>	<p>En particulier suivi des niveaux du puits de la Gare via sonde de niveau prévue dans l'offre (proposition de suivi qualitatif via sonde sur BPU)</p> <p>GMAO (Canopée) : plan de maintenance mis en place en début de contrat, révisé régulièrement. Suivi de la performance énergétique des ouvrages.</p> <p>Accès aux données du service en consultation par le « portail client Hubgrade ».</p> <p>Renforcement des moyens humains possible par 200 agents mobilisables sur le périmètre Mâcon, Beaune, Villefranche, Lyon.</p>	<p>Rapatriement des données de télésurveillance sur Lyon</p> <p>Tablettes terrain/ Smartphone avec application Collector for ArcGis avec SIG nomade, données d'exploitation</p> <p>75 personnes de proximité mobilisables</p>
<u>Certification / habilitations</u>	<p>Certification ISO 9001 (management), ISO 50001 (efficacité énergétique), ISO 14001 (environnement),</p> <p>Politique de sécurité, développement durable, insertion et sensibilisation du public.</p>	<p>Certification ISO 9001 (management), 50001 (efficacité énergétique), 14001 (environnement) et 45001 (santé-sécurité au travail).</p>	<p>Habilitation agents St Amour : électrique (5), CATEC (3), CACES (3), Chlore (2), AIPR (6). Démarche environnementale (réduction fuite, conso électriques, recyclage...)</p>
<u>Suivi du contrat avec la collectivité</u>	<p>Réunion à minima semestrielle de suivi de contrat</p> <p>Réunion technique en tant que besoin</p> <p>Appui aux actions de communication</p> <p>Mise à la disposition de la collectivité d'un outil de partage d'information et d'échanges extranet 'tout sur mes services » avec données SIG, données d'exploitation, interventions réseau...</p> <p>Un numéro d'appel dédié à la collectivité</p>	<p>Période de tuilage + communication auprès des usagers.</p> <p>Reprise d'un agent suivant convention collective</p> <p>Comité de pilotage du contrat trimestriel</p> <p>Réunion technique en tant que besoin</p> <p>Mise à la disposition de la collectivité d'un accès permanent aux données d'exploitation en temps réel (portail client Hubgrade – 5 modules)</p> <p>Un numéro d'appel dédié à la collectivité (cadre astreinte)</p>	<p>Période de tuilage avec reprise personnel en début de contrat + réunion de travail au besoin</p> <p>Comité de pilotage à minima semestriel</p> <p>Accès permanent aux données du service via extranet sécurisé (SIG, données exploitation, documents divers)</p> <p>Numéro d'astreinte en cas d'urgence</p>
<u>Système d'Information Géographique</u>	<p>SIG ARCGIS avec description complète du réseau et branchements.</p> <p>Tablettes terrain avec SIG nomade, données d'exploitation...</p> <p>Mise à jour SIG au fil des modifications et interventions</p> <p>Géoréférencement classe A des ouvrages neufs et des interventions sur les ouvrages</p>	<p>SIG accessible par la collectivité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Report des interventions, travaux, extensions - Intégration des récolements dans le SIG - mise à jour au fil de la collecte des informations <p>Géoréférencement classe A ouvrages neufs ou renouvelés</p>	<p>SIG : logiciel ARCMAP (Arcgis) avec possibilité d'accessibilité par portable/tablettes nomade lors des interventions</p> <p>Accès extranet sous mot de passe pour collectivité</p> <p>Mise à jour en continu par le pôle cartographie du siège dès réception des plans de récolement</p>

Ville de CLUNY

Exploitation du service public d'eau potable

	Accès extranet aux applications métiers sécurisé Gestion des DT/DICT via plate-forme d'échange Protys inclus dans l'offre	Gestion des DT/DICT (Canopée : module de réponse aux demandes)	Mise à jour des données terrain en temps réel Géoréférencement avec précision classe A
Relève	Relève des compteurs avec saisie sur mobile par les agents releveurs. Radio relève 30 plus gros consommateurs et télérelève 53 branchements communaux . Taux de relève réelle 80% ou 90% avec photo-relève Vérification en temps réel des index anormaux et informations usagers sous 48h	Relève annuelle (information usagers 1 semaine à l'avance) : proposition de relève en décembre pour être au plus près de la facturation Radio relève 30 plus gros consommateurs Taux de relève 85 % hors auto-relève en année 1 puis 87% les années suivantes (courrier 4 septembre). Information de surconsommation en temps réel par releveur , par courrier ou dans la facture (procédure dématérialisée)	Relève des compteurs en octobre (prise RdV gratuite en cas d'absence) Radio relève 34 plus gros consommateurs Taux annuel de relève effective 92% Information par courrier sous 15 jours pour les surconsommations constatées
Gestion abonnés	Logiciel de gestion des abonnés Procédure de recouvrement = - Délai de paiement = 15j à compter de l'émission de la facture - J+16 : déclenchement plan relance avec 1 ^{ère} relance SMS ou mail J+16 - J+22 : 2 ^{ème} relance par lettre simple - J+28 : avis d'information avant mise en demeure par mail ou sms - J+34 : mise en demeure + facturation frais - J+40 : relance par téléphone - J+54 : tentative de recouvrement par les équipes terrain – facturation déplacements - J+60 : courrier dernier avis avant contentieux - > J+60 : tentative de recouvrement amiable par un cabinet de recouvrement spécialisé Demande de ramener à J+55 la procédure Plan automatique des relances informatisé (paramétré suivant différents critères): courrier complété par sms/mail/tél à différentes étapes Factures papier ou dématérialisée via compte en ligne de l'abonné (TSME) Modalités de paiement sans frais : prélèvement automatique à échéance, mensualisation, CB	Procédure de recouvrement = - Délai de paiement = 21j à compter de l'émission de la facture - J+21 : courrier de rappel (pénalité 15 €) - J+33 : courrier avis de poursuite -pénalité 22 €) - J+53 : courrier de mise en demeure (pénalité 37 €) Courrier complété par mail/sms : - rappel à J+13, J+17, J+27, - mise en demeure J+40, J+57. - J+74 : ouverture procédure judiciaire - J+84 : demande injonction de payer - J+90 : cabinet spécialisé pour recouvrement amiable 1^{er} courrier de rappel payant non conforme au CC Factures papier ou dématérialisée (encouragée) Modes de paiement sans frais : prélèvement automatique à échéance, mensualisation, CB (téléphone, internet, appli), TIP, chèque, espèces Site internet – application mobile: - information service, qualité de l'eau, événements sur le service... - espace personnel (agence en ligne) : gestion abonnement, compte usagers, règlements...	Facturation et reversements gérés par Lyon Date d'émission des factures en juillet et janvier ou conforme au calendrier actuel Procédure de recouvrement : - Délai de paiement = 14j à compter de l'émission de la facture (J) - J+29 : 1 ^{ère} relance - J+47 : 2 ^{ème} relance - Sans réponse : 1 ^{er} contact amiable avec huissier - Mise en demeure en RAR - Phase judiciaire Possibilité de fermeture du branchement si non résidence principale Reversement par trimestre Modalités de paiement sans frais : CB, prélèvement automatique à échéance ou mensuel (préconisé), virement bancaire, TIP, chèque, espèces (cash-compte La Poste). Possibilité compte en ligne via site internet. Correspondant solidarité Sogedo (CCAS, Département)

Ville de CLUNY

Exploitation du service public d'eau potable

	<p>(téléphone ou TSME), TIP, chèque, espèces (cash-compte La Poste), virement bancaire Mise à disposition d'un accès extranet personnalisé « tout sur moneau » avec info sur la facturation, consommations, données personnelles, paiement en ligne, demande de devis, qualité de l'eau, travaux en temps réel sur le réseau... Collaboration avec CCAS et services sociaux. Médiation de de l'eau au besoin Possibilité de facilité de paiement pour les usagers en situation précaire.</p> <p>Engagement sur un taux de recouvrement de 96%</p>	<p>Engagement sur un taux de recouvrement de 96 % année 1 puis 97% les autres années (courrier 4 septembre 2024)</p>	<p>Partenariat avec FSL, Médiation de l'eau</p> <p>Engagement sur un taux de recouvrement de 97 %</p>
--	--	---	--

Ville de CLUNY

Exploitation du service public d'eau potable

2. ORGANISATION ET MODALITES D'INTERVENTION DU SERVICE D'ASTREINTE - NOTE SUR 20 POINTS

	SUEZ	VEOLIA	SOGEDO
<u>Organisation générale, modalités d'intervention</u>	<p>Astreinte 24h/24, 7j/7</p> <p>1 numéro d'appel dédié aux élus et techniciens de la commune.</p> <p>intervention sous 45 mn en cas d'urgence après identification</p> <p>intervention en 1h dans autres cas</p> <p>astreinte en 4 niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - télécontrôle/visio 24h/24 + permanence téléphonique - astreinte d'intervention technique et EEM : 2 agents réseau + 1 électroméca + 1 automaticien + 1 encadrant local - astreinte d'encadrement (si besoins d'intervention lourds) - astreinte nationale en cas de crise <p>Pilotage par plate-forme Visio 24h/24</p> <p>6 agents en capacité d'intervenir, 20 mobilisables sur l'agence de Charnay</p> <p>Plan de continuité : au niveau Région Grand Est voire national (moyens supplémentaires mobilisable, y compris astreinte CIRSEE).</p> <p>Stock de pièces sur Charnay + personnel immédiatement disponible</p> <p>Contrat avec plusieurs entreprises de location de groupe électrogène (sous 24h), de camions citernes, de fourniture d'eau en pack. Unités mobiles de traitement disponibles sous 72h.</p> <p>Outil d'information en masse GEDICOM avec 50 000 appel/h avec appui cellule de crise : Appui à la collectivité pour la diffusion d'informations aux usagers.</p>	<p>Astreinte 24h/24, 365j/an</p> <p>1 numéro d'appel dédié à la collectivité.</p> <p>intervention sous 50 mn en cas d'urgence après identification</p> <p>intervention en 72 h dans autres cas</p> <p>Organisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un numéro d'appel unique - traitement des alarmes via Hubgrade - équipe d'astreinte : 1 cadre territorial, 1 EEM/automaticien, 3 techniciens d'exploitation, 3 agents travaux. <p>Appui possible des agences de Mâcon , Beaune, Charlieu, Villefranche et Lyon.</p> <p>Gestion de crise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - anticipation : plan de gestion de crise + exercice de simulation (1 sur contrat), - actions : déploiement de moyens adaptés, alerte téléphonique ciblée, plan de continuité d'activité, - bilan de fin de crise et actions correctives du plan de gestion. - déploiement du logiciel Crisis en début de contrat <p>Stock de pièces agence de Montceau</p> <p>Importants moyens mobilisables : groupes électrogènes, laboratoires (Carso), stocks eau bouteille.</p> <p>Parc national d'unités mobiles de traitement basé à Mâcon.</p>	<p>Astreinte 24h/24, 365j/an</p> <p>Interventions sous 2h suite à identification de la fuite, urgente ou non (procédure d'urgence DICT à limiter toutefois)</p> <p>Intervention par du personnel SOGEDO de St Amour</p> <p>Astreinte en 4 niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - permanence téléphonique, réception alarmes, - intervention - encadrement, - cellule de crise <p>Equipe d'astreinte type = 1 accueil téléphonique + 1 électromécanicien + 1 technicien + 1 agent travaux.</p> <p>En gestion de crise : Système de téléalerte des abonnés, appui des agences voisines du Jura en cas de crise</p> <p>Réalisation d'un plan de crise début de contrat</p> <p>Contrats avec entreprise TP locale pour terrassement si impossibilité d'intervenir rapidement</p> <p>2 entreprises identifiées (à Cuiseaux et Navour-sur-Grosne)</p> <p>Stock de pièces :</p> <ul style="list-style-type: none"> - véhicules intervention - Agence St Amour - Agence voisine (crise) <p>Contrat avec plusieurs entreprises de location de groupes électrogènes, camions citernes.</p> <p>Stock d'eau embouteillée disponible + accord avec grandes surfaces</p>

Ville de CLUNY

Exploitation du service public d'eau potable

3. LES DISPOSITIONS MISES EN PLACE POUR ASSURER LA BONNE GESTION TECHNIQUE ET LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS ET LE RENOUVELLEMENT DE CES DERNIERES - NOTE SUR 20 POINTS ;

	SUEZ	VEOLIA	SOGEDO
<u>Suivi des installations</u>	<p>Visites d'ouvrages : chambre vannes Jalogny 1 à 2x/mois production 1x/semaine, réservoirs 1x/mois, Désinfection cuve annuelle : Solydère Contrôle annuel réglementaire appareils électriques et levage Entretien régulateurs pression, débitmètres 1x/an, Manœuvre vannes critiques 1x/an Visites purges, vidanges, ventouses.</p> <p>Sensibilisation des intervenants sur ressource et site de production Entretien espaces verts : 2/3 fois/an</p>	<p>Visites d'ouvrages : - puits de la Gare : 1x/semaine</p> <p>Désinfection cuve réservoirs suivant réglementation (annuelle)</p> <p>Purges semestrielles des points bas Manœuvre des vannes 25%/an. Contrôle annuel des ventouses, purges, réducteurs de pression. Contrôle périodique des équipements conforme à la réglementation (plan de maintenance GMAO) Entretien espaces verts : (Association Foyers de Cluny) : 2 fois/an</p>	<p>Visite d'ouvrages - station de la Gare + station de Jalogny 2x/semaine Visite des réservoirs 1x/semestre Désinfection cuve annuelle par Sogedo. Contrôle 1x/an des appareils électriques Contrôle en cas de besoin : isolement moteurs, manœuvre organes hydrauliques, nettoyage vanne régulation, contrôle installation électriques (caméra thermique), presse-étoupes...</p> <p>Entretien espaces verts : 4 fois/an</p>
<u>Autosurveillance</u>	<p>Chlore : 55/an Cl2 libre, 50/an Cl2 total (principaux ouvrages + achats d'eau). pH : 17/an (puits et réservoirs) turbidité : 31/an (puits et achat d'eau) fer et manganèse : 14/an bactériologie (ATP) : 23/an sur principaux ouvrages + achats d'eau Intégration du suivi de paramètres émergents et de paramètres du programme réglementaire 2026 (PFAS, HAA....)</p> <p>Recontrôle interne en cas de suspicion de non-conformité, plan d'actions si besoin voire cellule crise</p>	<p>Chlore : 10/an (2 par réservoir + 2 sur distribution) pH : 1x/mois (12/an) turbidité : 1x/mois (12/an) conductivité : 1x/mois (12/an) (au BPU sonde de suivi en continu) Nitrates : 2/an sur achats d'eau Bactériologie : 4/an sur puits + 10 ATP/an</p> <p>Intégration du suivi de paramètres émergents et de paramètres du programme réglementaire 2026 (PFAS, HAA....) y compris sur achats SIE HG</p> <p>Gestion des non-conformités : - information collectivité, - traitement de la non-conformité, - clôture suite à nouvelle analyse conforme</p>	<p>Chlore : 1 analyse/semaine. Répartition en 2 campagnes mesure (faible et forte consommation) sur différents points du réseau : 52u/an. Turbidité : 1 analyse/semaine (52/an) sur puits de la Gare Bactériologie (ATP) : 13/an. Laboratoire départemental d'analyse 39</p> <p>En cas de non-conformité : - contre-analyse, - vérification traitement, - ouverture fiche non-conformité</p>
<u>Suivi de la ressource</u>	<p>Suivi en continu du niveau (statique et dynamique) du puits de la Gare et analyse des données. Anticipation de la dégradation du forage. Accès aux données par la collectivité (TSMS)</p>	<p>Sonde de niveau Paratronic pour le suivi de niveau en continu. Accès données par collectivité via Hubgrade</p>	<p>Surveillance de la turbidité : 1 analyse /semaine</p>

Ville de CLUNY

Exploitation du service public d'eau potable

<p><u>Gestion de la maintenance</u></p>	<p>Logiciel VISIO de planification et ordonnancement des interventions Outil GMAO Maximo pour le suivi de la maintenance et du renouvellement. Traçabilité des interventions de maintenance - maintenance préventive, - maintenance corrective, - maintenance améliorante</p>	<p>Mise en œuvre de la GMAO (Canopée) et d'un plan annuel d'entretien et de maintenance des ouvrages à la mise en place du marché Ordonnancement des actions de maintenance via partenaire Majikan Suivi de l'efficacité énergétique des ouvrages</p>	<p>Non explicitée</p>
<p><u>Dotation du programme de renouvellement électro-mécanique</u></p>	<p>RP électromécanique = 50 277 € soit 12569 €/an RP électromécanique sur reconduction = 32 605 € soit 10868 €/an Renouvellement de la pompe du puits de la Gare pour se conformer aux prescriptions du diagnostic du puits en termes de débit critique Renouvellement des équipements de télésurveillance dans la perspective de l'arrêt de la 2/3 G. Dotation pour renouvellement robinetterie-fontainerie : 2596 €/an Renouvellement non programmé estimé à 1000 €/an</p>	<p>RP électromécanique = 10 650 € soit 2663 €/an RP électromécanique sur reconduction = 15 350 € indiqués dans le détail du fichier excel soit 5117 €/an contre 4317 €/an figurant au CEP. Remplacement des équipements de télésurveillance suite à l'arrêt de la 2/3G sur bordereau (total estimatif 26860 € HT) Dotation pour renouvellement robinetterie-fontainerie (1 vanne + 1 réducteur): 3900 €/an Renouvellement non programmé estimé à 1 416 €/an</p>	<p>RP électromécanique sur 4 ans = 36 356 € soit 9089 €/an RP électromécanique sur reconduction = 17247 € soit 5 749 €/an (RP renforcé sur base dans offre finale) Remplacement des équipements de télésurveillance suite à l'arrêt de la 2/3G sur devis Renouvellement non programmé estimé à 1 298 €/an</p>
<p><u>Renouvellement des branchements</u></p>	<p>Renouvellement de 5 branchements/an soit 8 271 €HT/an</p>	<p>Renouvellement de 4 branchements/an soit 6 600 €HT/an En tranchée ou « tirage » Ramené à 2,5 dans l'offre finale soit 4 125 €/an</p>	<p>Renouvellement de 2 branchements/an soit 4600 €HT/an</p>
<p><u>Renouvellement des compteurs</u></p>	<p>Renouvellement des compteurs abonnés par vérification statistique sur Dn 15 mm avec âge limite de 25 ans et pour les autres diamètre âge limite 18 ans conforme au cahier des charges Suivi métrologique des compteurs par logiciel CONSTAT Contrôle des lots de compteurs par le centre technique de comptage et mesures SUEZ accrédité COFRAC RP compteurs : 7 663 €/an (92 u/an) RP compteurs reconduction : 7 023 €/an (77 u/an)</p>	<p>Renouvellement des compteurs abonnés par vérification statistique sur Dn 15 mm avec âge limite de 25 ans et pour les autres diamètre âge limite 18 ans conforme au cahier des charges Contrôle statistique des compteurs par la méthode Contrôle des compteurs en service par le détenteur (CCSD) : contrôle statistique réalisé par le laboratoire d'essai des compteurs d'eau de Véolia à Vandoeuvre-lès-Nancy RP compteurs: 357 compteurs au total tous remplacés en 2025 : 5534 €/an RP compteurs reconduction : 228 compteurs au total tous remplacés en 2029 : 4712 €/an</p>	<p>Renouvellement de tous les compteurs abonnés de plus de 15 ans, y compris sectorisation et de plus de 9 ans pour production et VEG Dotation de 27 535 €/an (427 compteurs/an) sur 4 ans Dotation de 11 003 €/an (126 compteurs/an) sur reconduction Pas de proposition avec vérification statistique conforme au cahier des charges, contrôle limité aux appareils bien identifiés.</p>

Ville de CLUNY

Exploitation du service public d'eau potable

4. MOYENS ORGANISATIONNELS, HUMAINS ET TECHNIQUES EN VUE D'ATTEINDRE LES ENGAGEMENTS DE PERFORMANCE VISES A L'ARTICLE 6.15 DU CCP ET LES TAUX DE RELEVÉ ET DE RECOUVREMENT PROPOSÉS PAR LE CANDIDAT – NOTE SUR 15 POINTS ;

	SUEZ	VEOLIA	SOGEDO
<u>Engagement de performance hydraulique du réseau</u>	Engagement sur l'ILP (2,5 m ³ /km/j) conforme au cahier des charges et sur rendement porté de 84 à 85% sur reconduction	Engagement sur l'ILP (2,5 m ³ /km/j) et le rendement (84%) conforme au cahier des charges Proposition d'un intéressement de la collectivité sur la baisse des achats d'eau en cas d'ILP < 2,5	Engagement sur l'ILP (2,5 m ³ /km/j) et le rendement (84%) conforme au cahier des charges
<u>Description des actions</u>	<p>Sectorisation actuelle (9 secteurs) renforcée (voir propositions techniques) Compteurs de sectorisation et prélocalisateurs seront reliés à Aquadvanced pour suivi du débit de fuite nocturne Analyse journalière des débits entrants/sortants par secteur et débits de fuite nocturne dans l'outil de pilotage Aquadvanced.</p> <p>Actions décrites :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecoute directe sur canalisation, - La corrélation acoustique, - La sectorisation manuelle (mesure temporaire de débit de nuit), - La recherche de fuite au gaz traceur <p style="color: green;">Campagne de recherche de fuite : 230 h/an permettant de couvrir 85% du réseau communal chaque année</p> <p>Matériel pour recherche de fuite à l'agence de Charnay : prélocalisateurs mobiles, corrélateur acoustique, capteurs de pression...</p>	<p>Sectorisation actuelle (9 secteurs) renforcée (voir propositions techniques)</p> <p>Actions décrites :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse journalière des données de sectorisation, - Contrôle permanent des débits et volumes (supervision LERNE – Fluksaqua), - Suivi des débits nocturnes - Prélocalisation fuites par méthode phonique (prélocalisateurs mobiles Guterman en urbain, écoute direct réseau rural), - Localisation par corrélation acoustique - Recherche au gaz traceur si besoin sur conduites non métalliques - Recherche canine <p>Campagnes de recherche de fuite : 182 h/an avec prélocalisateurs mobiles en compléments des dispositifs existants</p>	<p>Sectorisation actuelle (9 secteurs) renforcée (voir propositions techniques)</p> <p>Actions décrites :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse journalière des débits de sectorisation, - Analyse hebdomadaires de l'évolution de VMED par secteurs, - Prélocalisation par capteurs acoustiques mobiles (déplacés pour couvrir tout le réseau) afin d'identifier fuites nocturnes - Localisation par corrélation acoustique, écoute au sol - Recherche au gaz traceur, <p style="color: red;">Campagne de recherche de fuite : 96 h/an (8h/mois)</p> <p>Matériel de recherche de fuite mutualisé à St Amour : 1 corrélateur, 12 prélocalisateurs, 1 appareil d'écoute au sol, 1 équipement de recherche au gaz traceur.</p>
<u>Propositions techniques</u>	<p>Sur la 1ère année du contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ajout de 2 compteurs de sectorisation supplémentaires sur les réservoirs de Ruffey et La Cras. <p>(équipement des réservoirs de Bel air et la Mute sur bordereau de prix)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ajout de 10 prélocalisateurs en plus des 15 Phocus existants - installation d'une sonde de niveau sur le puits de la gare 	<p>Sur la 1ère année du contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ajout de 2 compteurs de sectorisation supplémentaires sur les réservoirs de Ruffey et La Cras. <p>(équipement des réservoirs de Bel air et la Mute sur bordereau de prix)</p> <ul style="list-style-type: none"> - installation d'une sonde de niveau sur le puits de la gare, - recensement des branchements sans comptage 	<p>Sur la 1ère année du contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ajout de 2 compteurs de sectorisation supplémentaires sur les réservoirs de Ruffey et La Cras. <p>(équipement des réservoirs de Bel air et la Mute sur bordereau de prix)</p>

Ville de CLUNY

Exploitation du service public d'eau potable

	Anticipation de l'arrêt de la 2/3G en renouvelant les équipements de télégestion	- proposition d'ajout de 30 prélocalisateurs Guterman sur BPU (18000 € HT)	
<u>Modélisation informatique</u>	Mise à jour de la modélisation hydraulique du réseau en début de contrat (bureau d'étude de Dijon) pour - optimiser le fonctionnement de la distribution – évaluer la capacité du réseau en débit/pression et temps de séjour - vérifier la conformité de la DECI - étudier les renforcements / extensions de réseau	Mise à jour annuelle du modèle par ingénieur expert – 1 ^{ère} échéance fin 2025, y compris recalage des paramètres. Permet de prendre en compte les modifications du réseau (extension, renouvellement) Rédaction d'une note pour toute sollicitation de la collectivité.	Conforme à l'article 2.4 du CCP (pas de description spécifique)
<u>Intervention sur fuites</u>	Fuites urgentes traitées sous 45 mn Fuites secondaires traitées sous 1 h	Interventions en 50 mn (courrier du 4 septembre 2024) suite à identification de la fuite si urgente, sinon 72 h	Interventions en moins de 2h suite à identification de la fuite si urgente, même délai sur fuite secondaire.
<u>Propositions sur le renouvellement du réseau</u>	Accompagnement de la collectivité chaque année pour gérer le renouvellement des canalisations	Force de proposition vis-à-vis des canalisations à renouveler en priorité.	
<u>Engagement sur le taux de recouvrement des factures à 12 mois</u>	96% Identique au taux du marché actuel Usagers et situation de précarité traités distinctement. Possibilité d'ajout de relances mail/sms/tél suivant les usagers. Proposition de ramener de 45 à 40 jours la durée du plan de recouvrement amiable (début = date d'exigibilité + 1j).	96 % année 1 puis 97% les autres années Outre les 3 courriers tels que prévus au cahier des charges, mails et sms à 13, 17, 27 et 40 j. Usagers et situation de précarité traités distinctement. 1^{er} courrier de rappel payant non conforme au CC	97% Procédure conforme au cahier des charges. Usagers et situation de précarité traités distinctement.
<u>Engagement sur le taux de relève physique des compteurs</u>	80% ou 90% avec photo-relève Information usager dans les 48h en cas de surconsommation	85 % hors auto-relève en année 1 puis 87% les années suivantes. Procédure dématérialisée en cas de surconsommation	92 % de taux de relève non estimé Information usagers en situation de surconsommation par courrier au plus tard 15j après relève (+ téléphone en cas de fuite importante)

Ville de CLUNY

Exploitation du service public d'eau potable

5. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX ABONNES (DELAIS DE REPONSE ET D'INTERVENTION, MODALITES DE COMMUNICATION AVEC LES ABONNES) - NOTE SUR 10 POINTS ;

	SUEZ	VEOLIA	SOGEDO
<u>Accueil et communication avec les abonnés</u>	<p>Accueil à l'agence de Charnay : lundi, mardi et mercredi matin 9h-12h Organisation d'une permanence en mairie Cluny : 1 jour dans le mois suivant la facturation</p> <p>Accueil téléphonique au centre relation clientèle : du lundi au vendredi 8h-19h + samedi matin 8h-13h – appel non surtaxé Assistance téléphonique 24/24 7j/7 en dehors des heures d'ouverture du centre relation clientèle Un numéro dédié à la ville de Cluny joignable 24h/24 Accès à l'extranet « tousurmoneau » (TSME) avec possibilité de s'abonner/résilier, d'accéder aux factures, règlement de service, de communiquer l'index du compteur, payer en ligne, information sur la qualité de l'eau Facture en braille, accès à la relation usagers aux malentendants via webcam et traduction langue des signes Pack bienvenue nouveaux abonnés Possibilité de personnalisation de la facture (logo collectivité...), « e-facture » gratuite</p> <p>Réclamations : enquêtes, recours direction générale SUEZ, Médiation de l'eau. Suivi satisfaction client (enquêtes)</p>	<p>Accueil local aux agences de : - Mâcon : lundi, mardi et vendredi matin (9h – 12h) et vendredi (13h – 16h30) - Montceau-les-Mines : du lundi au vendredi (13h30 – 17h) et mardi, jeudi et vendredi (9h – 12h30) 1 jours d'accueil /semaine dans le mois suivant la facturation sur Cluny, soit 8j au total (le jeudi en mairie ?).</p> <p>Un n° appel unique 24h/24 365j/an non surtaxé Accueil téléphonique : du lundi au vendredi 8h-19h + samedi matin 9h-12h Centre régional de relation consommateurs (Maxeville 54). Offre de rappel par me chargé de clientèle. Hors plages horaires : astreinte</p> <p>Espace personnel sur site internet Veolia : gestion abonnement, facture, relève compteur... Application mobile : accès à compte personnel</p> <p>Personnes en situation de handicap : - via site internet + webcam : conseiller clientèle formé langue des signes - facture en braille gratuite sous 72 h Possibilité de personnalisation de la facture (logo collectivité...), « e-facture » gratuite</p> <p>Réclamations : 1 conseillère dédiée en Agence, réponse sous 7 jours, hors délai intervention terrain. Engagement d'appliquer 100% avis médiateur de l'eau Enquête de satisfaction auprès des usagers.</p>	<p>Ouverture d'un bureau à Cluny adapté personnes en situation de handicap Implantation non définie</p> <p>Cluny : accueil sur RDV du lundi au vendredi 8h00-12h00 et 13h30 – 17h30 St Amour : mêmes plages horaires, sauf 18h00 l'après midi sans RDV Possibilité de RdV à domicile</p> <p>Transmission dossier accueil et contrat abonnement sous 24h (jours ouvrés)</p> <p>Compte client accessible via agence en ligne sur le site internet Sogedo : accès contrat d'abonnement, factures, transmission index, demande d'interventions</p> <p>Dossier accueil nouveaux abonnés par mail ou par courrier (contrat, RS, fiches conseils) Possibilité de personnalisation de la facture (logo collectivité...),</p> <p>Réclamation : réponses sous 48h dans la mesure du possible, enquête terrain si besoin. Partenariat avec Médiation de l'eau</p>

Ville de CLUNY

Exploitation du service public d'eau potable

<u>Communication en cas de crise ou perturbations de service</u>	<p>Information an cas d'interruption programmée de service : 5j l'avance.</p> <p>Possibilité d'information en temps réel des abonnés par Gedicom (téléphone, mail, sms), Messages de communication en cas de crise diffusés après validation collectivité N° appel assistance usagers 24h/24 – 7j/7 N° appel dédié collectivité</p>	<p>Information usagers (mail, tél., sms) en cas de perturbation du service, notamment les usagers sensibles</p> <p>1 exercice de crise dans la durée du contrat</p> <p>Information sous 2h par alerte téléphonique des usagers en cas de rupture d'alimentation ou de pollution : message enregistré suivant avancée de la crise (plate-forme Cedralis ou gestion clientèle) N° appel unique usagers non surtaxé 24h/24 – 7j/7 N° appel cadre astreinte dédié élus et techniciens de la ville</p>	<p>Interruptions programmées de service 48h à l'avance (boite aux lettres)</p> <p>Casses imprévues, : information par affichage, téléphone, courriel ou sms et sur le site Sogedo. Numéro d'appel astreinte en cas d'urgence (24/24h) En gestion de crise : communication via le site internet de SOGEDO + Téléalerte (F24) + réseaux sociaux (ex village La Cotière en 2021)</p>
<u>Délais proposés sur prestations</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture/fermeture de branchement : sous 1 jour ouvré - Intervention technique chez l'abonné : sous 2h - Devis branchement neuf = 10 j ouvrés à compter demande - Réalisation travaux branchement neuf = 30j maximum après retour DT/DICCT - Prise de RDV : 1 semaine avec une plage de 2h - Réponse à un mail : sous 2 jours ouvrés - Réponse à un courrier : sous 15 jours 	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture/fermeture de branchement : sous 1 jour ouvré - Intervention technique chez l'abonné : sous 1h si urgence - Réponse à un mail : 24 h - Réponse à un courrier : 8jours ouvrés - Devis branchement = 8 j - Réalisation travaux branchement = 15j ouvrés après retour autorisations - Prise de RDV : Confirmation par sms 48h à l'avance 	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture/fermeture de branchement : sous 1 jour ouvré - Intervention technique chez l'abonné : sous 2h - Prise de RDV : sous 8 jours - Réponse à un courrier ou courriel : de 2 à 15jours suivant complexité - Etablissement de devis de branchement : sous 8 jours calendaires, - Réalisation d'un branchement neuf : sous 15 jours calendaires après obtention des autorisation administratives
<u>Relève, facturation</u>	<p>Relève sur 1 à 2 jours/an Dépôt d'un avis de passage de relève si absence pour remontée d'index par photo-relève Contact pour prise de RDV obligatoire si impossibilité de non-relève 2 années de suite Information de surconsommation suite à relève en temps réel et par courrier sous 48h.</p> <p>Possibilité de demander la dématérialisation des factures sur TSME</p> <p>Modalités de paiement sans frais : prélèvement automatique à échéance, mensualisation, CB (téléphone ou TSME), TIP, chèque, espèces (cash-compte La Poste), virement bancaire.</p>	<p>Relève annuelle Proposition de décaler la relève en décembre Communication index par internet via espace personnel. Information de surconsommation en temps réel par releveur, par courrier ou dans la facture. Accompagnement usagers en situation de surconsommation (procédure dématérialisée)</p> <p>Possibilité de demander la dématérialisation des factures (encouragée)</p> <p>Modes de paiement sans frais : prélèvement automatique à échéance, mensualisation, CB (téléphone, internet, appli), TIP, chèque, espèces.</p>	<p>Relève annuelle en octobre En cas d'absence lors 1^{er} passage relève, carte pour prise de RdV gratuitement pour nouveau passage. Possibilité de transmettre index par mail ou agence en ligne RDV obligatoire si impossibilité de relève 2 années de suite Information de surconsommation suite à relève par courrier sous 15jours (+ téléphone en cas de fuite importante).</p> <p>Modalités de paiement sans frais : CB, prélèvement automatique à échéance ou mensuel (préconisé), virement bancaire, TIP, chèque, espèces (cash-compte La Poste),</p>
<u>Solidarité</u>	<p>Accompagnement des abonnés en situation de précarité : réseau de Correspondants Solidarité Eau</p>	<p>Non décrit hormis le recours à la médiation de l'eau suivi 100% recommandation médiateur</p>	<p>Accompagnement des abonnés en situation de difficulté Sogedo partenaire du FSL</p>

Ville de CLUNY

Exploitation du service public d'eau potable

6. MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE MISE EN ŒUVRE DES PRESTATIONS LISTEES A L'ARTICLE 1.9 DU CCP ET DES PRESTATIONS ET BIENS SUPPLEMENTAIRES PROPOSES - NOTE SUR 10 POINTS.

	SUEZ	VEOLIA	SOGEDO
<u>Installation de débitmètres télégérés sur les réservoirs</u>	<p>Propositions d'installation de débitmètres autonomes télésurveillés reliés au centre VISIO sur chacun des réservoirs dans les 6 premiers mois du contrat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installation de 4 débitmètres 150 mm sous regard, y compris télésurveillance SOFREL DL4W Coût total= 60 608 € HT Amortissement : 15 152 €/an <p>Suite aux propositions du schéma directeur en cours, seuls les ouvrages de Ruffey et la Cras avec des diamètres de comptage respectivement en 150 et 100 mm implantés sous regard seront prévus. L'équipement de Bel-air et La Mutte font l'objet d'un tarif sur bordereau</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installation de 2 débitmètres 150 et 100 mm sous regard, y compris télésurveillance SOFREL DL4W Coût total= 30 304 € HT Amortissement : 7576 €/an <p>Bordereau des prix unitaires pour l'équipement des réservoirs de</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bel-air : 16 269 €/u - la Mutte : 14 035 €/u <p style="color: green;">Proposition complète et adaptée aux ouvrages (impossibilité d'implanter les débitmètres dans la chambre de vannes)</p>	<p>Propositions d'installation dans les 6 premiers mois de débitmètres autonomes télégérés et analysés via l'outil Fluksaqua sur les 4 réservoirs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installation de 4 débitmètres télégérés SIEMENS SITRANS FM (1 DN150mm et 3 DN 100 mm) sous regard Coût total= 46 174 € HT Amortissement : 11 544 €/an <p>Suite aux propositions du schéma directeur en cours, seuls les ouvrages de Ruffey et la Cras avec des diamètres de comptage respectivement en 150 et 100 mm implantés sous regard seront prévus. L'équipement de Bel-air et La Mutte font l'objet d'un tarif sur bordereau</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installation de 2 débitmètres télégérés 100 mm (hors regard et terrassement) SIEMENS SITRANS FM Coût total= 5 772 € HT Amortissement : 1 443 €/an <p>Bordereau des prix unitaires pour l'équipement des réservoirs de Bel-air et la Mutte avec débitmètre 150 mm : 3 125 €/u</p> <p style="color: green;">Proposition complète mais mal adaptée aux ouvrages (terrassements et GC exclus)</p>	<p>Propositions d'installation de débitmètres KROHNE 100 mm télésurveillés sur chacun des réservoirs</p> <p style="text-align: center;">Installation de 4 débitmètres 100 mm Waterflux 3000 dans les chambres de vanne, y compris télésurveillance SOFREL DL4W Coût total= 20 371 € HT Amortissement : 5 093 €/an</p> <p style="color: red;">Impossibilité d'installer les débitmètres dans les chambres de vannes trop exigües</p> <p>Suite aux propositions du schéma directeur en cours, seuls les ouvrages de Ruffey et la Cras avec des diamètres de comptage respectivement en 150 et 100 mm implantés sous regard seront prévus. L'équipement de Bel-air et La Mutte font l'objet d'un tarif sur bordereau</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installation de 2 débitmètres 150 et 100 mm sous regard, y compris télésurveillance SOFREL DL4W Coût total= 15 230 € HT Amortissement : 3 807 €/an <p>Bordereau des prix unitaires pour l'équipement des réservoirs de Bel-air et la Mutte : 7 990 €/u</p> <p style="color: green;">Dernière proposition complète et adaptée aux ouvrages</p>
<u>Révision du schéma de distribution</u>	<p>Mise à jour du schéma de distribution dans les 6 premiers mois.</p> <p>Mise à jour modélisation hydraulique du réseau.</p>	<p>Mise à jour du schéma de distribution à partir des données SIG, du schéma directeur, des documents d'urbanisme.</p>	<p>Révision du schéma de distribution avant 2027 :</p>

Ville de CLUNY

Exploitation du service public d'eau potable

	<p>Nouvelles dispositions du CGCT relatives à l'accès à l'eau bien prises en compte Montant non précisé (inclus dans charges de personnels). Proposition complète conforme au cahier des charges</p>	<p>Prise en compte des nouvelles dispositions du CGCT sur la base du diagnostic territorial d'accès à l'eau à fournir par la collectivité Montant non précisé (inclus dans charges d'exploitation).</p>	<p>- prise en compte des évolutions depuis le schéma de 2021, de la modélisation hydraulique, - intégration des propositions d'aménagements du schéma directeur en cours, - proposition d'axes de solution pour les zones où l'accès à l'eau est insuffisant Coût = 2 016 €HT soit 504 €/an Recensement des zones d'accès à l'eau insuffisante non pris en compte</p>
<p><u>Radio-relève gros consommateurs</u></p>	<p>Equipements en radio-relève des 30 gros consommateurs et télérelève des 53 compteurs communaux Rapatriement des données brutes dans la suite logicielle SITR Récupération données traitées sur O'Connect (suivi consommations) et dans Aquadvanced pour le suivi de la performance réseau Coût = 18 352 €HT soit 4 588 €/an Dans les 6 1ers mois Proposition très complète qui va au-delà du cahier des charges</p>	<p>Equipement en radio-relève des 30 plus gros consommateurs dans les 6 premiers mois : - installation de modules BIRDZ 3G interopérables - remplacement du compteur si prévu dans la durée du marché. - coût : 2 570 € soit 642,4 €/an Proposition complète conforme au cahier des charges</p>	<p>Equipement en radio-relève pour 34 gros consommateurs: - compteurs >2011 (4) équipés d'un module de communication radio G4 IZAR, - compteurs <2012 remplacés par compteur DIEHL METERING + module G4 IZARG Rapatriement des données brutes sur serveur SOLIDWAY et traitement par outil Sogedo Coût = 14 000 €HT soit 3 500 €/an Proposition complète conforme au cahier des charges</p>
<p><u>PGSSE</u></p>	<p>Comporte : - état des lieux identifiant les éléments à risques, - étude de dangers et appréciation risques sanitaires - élaboration PGSSE, - mesures de maîtrise du risque - outils de suivi du PGSSE Coût : 16 275 € HT soit 4 069 €/an (inclus en partie dans sous-traitance) En absence de garantie de financement par l'agence de l'eau, le PGSSE a été retiré des études à la charge de l'exploitant et repris dans le bordereau de prix annexé. PGSSE retiré de l'offre à la demande du maître d'ouvrage</p>	<p>Réalisé en année 2 et 3 du marché (conclusion du schéma directeur) - état des lieux issu du schéma et identification des risques, - étude des danger et appréciation des risques associés, - détermination des moyens pour maîtriser ces risques, - définition d'un plan d'actions priorisé Coût : 20 634 € HT soit 5159 €/an En absence de garantie de financement par l'agence de l'eau, le PGSSE a été retiré des études à la charge de l'exploitant et repris dans le bordereau de prix annexé. PGSSE retiré de l'offre à la demande du maître d'ouvrage</p>	<p>Comporte : - état des lieux, - étude de dangers - élaboration PGSSE, - processus d'amélioration continue - réexamen PGSSE Coût : 35 597 € Ht soit 8 900 €/an En absence de garantie de financement par l'agence de l'eau, le PGSSE a été retiré des études à la charge de l'exploitant et repris dans le bordereau de prix annexé. PGSSE retiré de l'offre à la demande du maître d'ouvrage</p>

Ville de CLUNY

Exploitation du service public d'eau potable

<p><u>Biens et services supplémentaires proposés</u></p>	<p>Biens supplémentaires proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Télérélevé au lieu de radio relevé des compteurs communaux (voir ci-dessus) : - Installation de 10 capteurs acoustiques SEWERIN supplémentaires sur le réseau coût : 2781 €/an - Installation sonde niveau puits + analyse via Aquadvanced Wellwatch coût : 1052 €/an - Installation de 10 kit Sécuré contre les vols d'eau sur poteaux incendie coût : 948 €/an - Etude de faisabilité technique d'une remise en service du réservoir route de Salornay Coût : 1200 €/an inclus dans charges - distribution de 250 kits économie d'eau + intervention dans les écoles (1/an) montant de 2 700 €/an inclus dans charges 	<p>Biens supplémentaires proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installation sonde niveau puits MPXF Paratronic raccordée à la télégestion coût : 211 €/an - Recensement des branchements communaux et immeubles sans compteurs dans un objectif d'optimisation. coût : 1 841 €/an - Installation d'une borne fontaine connectée brumisantes offerte (courrier 4 septembre 2024 - valeur 10 500 € HT) 	
<p><u>Bordereau de prix complémentaires</u></p>	<p>Débitmètre sectorisation des réservoirs de</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bel-air : 16 269 €/u - la Mutte : 14 035 €/u 	<ul style="list-style-type: none"> - Débitmètres DN 150 mm aux réservoirs de Bel-air et la Mutte : 3 125 €/u - Equipement d'analyseurs en ligne (hors coût exploitation) : <ul style="list-style-type: none"> - au puits de la Gare : 4310 €/u - au réservoir de Bel-air : 4 310 €/u - F et pose de 30 prélocalisateurs fixes : 18 000 € - Surveillance dynamique des PI : installation de 5 modules APILINK : 5 638 € HT - Installation de bornes fontaines connectées brumisantes : 8 000 € HT - Installation datalogger DL4W (arrêt 2G/3G) : 2280 €/u - Installation télétransmetteur S4W (arrêt 2G/3G) : 4310 €/u 	<p>Débitmètres sectorisation des réservoirs de Bel-air et la Mutte : 7 990 €/u</p>

Ville de CLUNY
Exploitation du service public d'eau potable

B) CONTENU DES OFFRES – PARTIE FINANCIERE

1. COMPARATIF DES CHARGES D'EXPLOITATION PREVISIONNELLES

Ci-dessous le détail des charges des offres initiales après précisions apportées par les candidats

OFFRES INITIALES	SUEZ	VEOLIA	SOGEDO			
CHARGES D'EXPLOITATION	MOYENNE SUR LE CONTRAT	MOYENNE SUR recondution	MOYENNE SUR LE CONTRAT	MOYENNE SUR recondution	MOYENNE SUR LE CONTRAT	MOYENNE SUR recondution
ACHATS						
Produits de traitement	229 €	229 €	207 €	207 €	277 €	277 €
Achats de consommables et autres fournitures (cf A-1.7)	700 €		120 €	120 €	- €	- €
Achats de petits matériels et équipements d'exploitation (cf A-1.7)	4 979 €	4 979 €			- €	- €
Achats nons stockés	5 295 €	5 295 €	6 689 €	6 689 €	6 970 €	6 970 €
énergie	4 495 €	4 495 €	5 895 €	5 895 €	5 800 €	5 800 €
télécommunications	800 €	800 €	794 €	794 €	1 170 €	1 170 €
Achats d'eau en gros	37 423 €	37 423 €	43 263 €	43 263 €	35 477 €	35 477 €
Autres						
PRESTATIONS TECHNIQUES						
Fournitures pour entretien et maintenance	1 048 €	1 048 €	14 837 €	14 837 €	14 995 €	14 995 €
Réseau (canalisations)			6 468 €	6 468 €	7 200 €	7 200 €
Accessoires réseau (robinetterie, fontainerie, équipements hydrauliques)			110 €	110 €	2 900 €	2 900 €
Biens et équipements liés aux ouvrages (équipements électro-mécanique, électriques, électroniques, hydraulique, Génie civil production)	262 €	262 €	464 €	464 €	520 €	520 €
Génie civil distribution	786 €	786 €	348 €	348 €	100 €	100 €
Branchements, compteurs			7 447 €	7 447 €	3 900 €	3 900 €
Frais d'analyse	4 209 €	4 209 €	5 392 €	5 392 €	5 593 €	5 593 €
programme réglementaire ARS autocontrôle	3 955 €	3 955 €	4 152 €	4 152 €	4 823 €	4 823 €
Contrôle réglementaire des équipements	254 €	254 €	1 240 €	1 240 €	770 €	770 €
Entretien des espaces verts	149 €	149 €	360 €	360 €	340 €	340 €
Gestion des DT, DICT, ATU, guichet unique	616 €	616 €	151 €	151 €	1 400 €	1 400 €
Sous-traitance externe	8 156 €	4 406 €	358 €	358 €	875 €	875 €
Terrassement			27 065 €	27 065 €	6 480 €	6 480 €
Location d'engins					- €	- €
CHARGES DE PERSONNEL						
Frais de personnel imputable au contrat y compris relève	77 811 €	76 623 €	89 494 €	90 113 €	61 852 €	61 852 €
Frais de déplacements	8 000 €	8 000 €	10 946 €	11 000 €	7 324 €	7 324 €
DEPENSES DE RENOUVELLEMENT						
Renouvellement programmé	36 432 €	29 951 €	19 834 €	24 795 €	38 013 €	22 202 €
Réseau et accessoires (robinetterie, fontainerie, équipements hydrauliques)	2 596 €	2 596 €	4 650 €	7 733 €	- €	- €
Compteurs	12 292 €	8 216 €	5 534 €	4 712 €	27 535 €	11 003 €
Branchements	8 271 €	8 271 €	6 600 €	6 600 €	4 600 €	4 600 €
Biens et équipements liés aux ouvrages, électromécanique	13 273 €	10 868 €	3 050 €	5 750 €	5 878 €	6 599 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS						
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	27 117 €	- €	12 399 €	- €	11 788 €	3 000 €
Mise en place de la radio-relève sur les plus gros consommateurs			642 €		3 695 €	
Télérelève plus gros consommateur et communaux	7 184 €					
4 débitmètres télélogés de sectorisation	15 152 €		11 544 €		5 093 €	
Capteurs acoustiques	2 781 €					
Kits sécurisés	948 €					
Distribution 250 kits économie d'eau	inclus dans offre					
Sonde de niveau puits			213 €			
Wellewatch + sonde puits	1 052 €					
Matériel de chantier					3 000 €	3 000 €
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	- €	- €	8 761 €	- €	9403,25 €	- €
Mise à jour du schéma de distribution	inclus charges personnel (sous-traitance)				504 €	
Etude PGSSE			5 159 €		8 899 €	
Recensement branchements communaux et conseils			1 841 €			
Frais d'intégration fichier abonnés			1 762 €			
AUTRES CHARGES DIRECTES D'EXPLOITATION						
Informatique et systèmes d'information	22 766 €	23 280 €	29 047 €	27 613 €	4 500 €	4 500 €
Locaux	2 355 €	2 218 €	2 075 €	1 972 €	5 000 €	5 000 €
Service clientèle	30 008 €	31 111 €	29 765 €	29 765 €	29 952 €	29 952 €
Facturation	16 440 €	16 795 €	18 521 €	18 521 €	27 905 €	27 905 €
Frais de recouvrement et de contentieux	7 736 €	7 861 €	1 809 €	1 809 €	4 982 €	4 982 €
Frais postaux et télécommunications	7 615 €	7 834 €	6 331 €	6 331 €	- €	- €
Assurances	2 064 €	2 017 €	801 €	758 €	210 €	210 €
Pénalités contractuelles					- €	- €
Frais d'actes et de contentieux juridique					- €	- €
Autres frais (télérelève)	1 278 €	1 390 €				
AUTRES CHARGES INDIRECTES D'EXPLOITATION						
Frais généraux	18 122 €	16 718 €	10 374 €	9 862 €		
agence locale	9 758 €	9 002 €	6 017 €	5 720 €	- €	- €
direction régionale	8 364 €	7 716 €	3 112 €	2 959 €	- €	- €
siège			1 245 €	1 183 €	- €	- €
Contribution aux services centraux et de recherche	11 501 €	10 610 €	- €	- €	27 334 €	26 929 €
IMPÔTS ET TAXES						
Redevance d'occupation du domaine public					229 €	229 €
Contribution Economique Territoriale	3 577 €	3 219 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Autres impôts et taxes					- €	- €
FRAIS FINANCIERS LIÉS AU SERVICE						
Charges d'intérêts					- €	- €
Autres charges financières					- €	- €
TOTAL DES CHARGES	335 626 €	295 981 €	344 599 €	326 982 €	306 899 €	272 492 €

Ville de CLUNY

Exploitation du service public d'eau potable

Ci-dessous le détail des charges des offres finales reçues le 4 septembre 2024 par les candidats : à noter dans l'offre Véolia que le montant annuel des dépenses de renouvellement électromécanique sur la reconduction s'élève à 4317 €/an alors que le fichier excel détaillant ce renouvellement conduit à un montant de 5117 €/an

OFFRES FINALES	SUEZ		VEOLIA		SOGEDO	
	MOYENNE SUR LE CONTRAT	MOYENNE SUR reconduction	MOYENNE SUR LE CONTRAT	MOYENNE SUR reconduction	MOYENNE SUR LE CONTRAT	MOYENNE SUR reconduction
CHARGES D'EXPLOITATION						
ACHATS						
Produits de traitement	229 €	229 €	207 €	207 €	277 €	277 €
Achats de consommables et autres fournitures (cf A-1.7)	700 €		120 €	120 €	- €	- €
Achats de petits matériels et équipements d'exploitation (cf A-1.7)	4 979 €	4 979 €	10 927 €	10 927 €	- €	- €
Achats nons stockés	5 295 €	5 295 €	6 689 €	6 689 €	6 680 €	6 680 €
énergie	4 495 €	4 495 €	5 895 €	5 895 €	5 510 €	5 510 €
télécommunications	800 €	800 €	794 €	794 €	1 170 €	1 170 €
Achats d'eau en gros	36 675 €	33 383 €	41 302 €	41 302 €	37 345 €	37 345 €
Autres						
PRESTATIONS TECHNIQUES						
Fournitures pour entretien et maintenance	1 048 €	1 048 €	14 837 €	14 837 €	14 995 €	14 995 €
Réseau (canalisations)			6 468 €	6 468 €	7 200 €	7 200 €
Accessoires réseau (robinetterie, fontainerie, équipements hydrauliques)			110 €	110 €	2 900 €	2 900 €
Biens et équipements liés aux ouvrages (équipements électro-mécanique, électriques, électroniques, hydraulique, Génie civil production)	262 €	262 €	348 €	348 €	100 €	100 €
Génie civil distribution	786 €	786 €			375 €	375 €
Branchements, compteurs			7 447 €	7 447 €	3 900 €	3 900 €
Frais d'analyse	4 848 €	4 848 €	3 804 €	3 804 €	3 933 €	3 933 €
programme réglementaire ARS	3 831 €	3 831 €	2 564 €	2 564 €	3 163 €	3 163 €
autocontrôle	1 017 €	1 017 €	1 240 €	1 240 €	770 €	770 €
Contrôle réglementaire des équipements	149 €	149 €	360 €	360 €	340 €	340 €
Entretien des espaces verts	616 €	616 €	504 €	504 €	1 400 €	1 400 €
Gestion des DT, DICT, ATU, guichet unique			358 €	358 €	875 €	875 €
Sous-traitance externe	4 406 €	4 406 €	27 065 €	27 065 €	6 480 €	6 480 €
Terrassement					6 480 €	6 480 €
Location d'engins					- €	- €
CHARGES DE PERSONNEL						
Frais de personnel imputable au contrat y compris relève	78 029 €	76 455 €	76 490 €	76 490 €	61 838 €	61 838 €
Frais de déplacements	8 000 €	8 000 €	10 470 €	10 470 €	7 322 €	7 322 €
DEPENSES DE RENOUVELLEMENT						
Renouvellement programmé	31 105 €	28 758 €	16 221 €	17 854 €	41 224 €	21 352 €
Réseau et accessoires (robinetterie, fontainerie, équipements hydrauliques)	2 596 €	2 596 €	3 900 €	4 700 €	- €	- €
Compteurs	7 669 €	7 023 €	5 534 €	4 712 €	27 535 €	11 003 €
Branchements	8 271 €	8 271 €	4 125 €	4 125 €	4 600 €	4 600 €
Biens et équipements liés aux ouvrages, électromécanique	12 569 €	10 868 €	2 663 €	4 317 €	9 089 €	5 749 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS						
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	16 945 €	- €	2 296 €	- €	9 807 €	2 500 €
Mise en place de la radio-relève sur les plus gros consommateurs			642 €		3 500 €	
Télérelève plus gros consommateur et communaux	4 588 €					
2 débitmètres télélogés de sectorisation	7 576 €		1 443 €		3 807 €	
Capteurs acoustiques	2 781 €					
Kits sécurisés	948 €					
Distribution 250 kits économie d'eau	inclus dans offre					
Sonde de niveau puits			211 €			
Wellewatch + sonde puits	1 052 €					
Matériel de chantier					2 500 €	2 500 €
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	- €	- €	1 841 €	- €	504 €	- €
Mise à jour du schéma de distribution					504 €	
Etude PGSSE						
Recensement branchements communaux et conseils			1 841 €			
Frais d'intégration fichier abonnés			- €			
AUTRES CHARGES DIRECTES D'EXPLOITATION						
Informatique et systèmes d'information	19 689 €	20 151 €	26 335 €	26 095 €	4 500 €	4 500 €
Locaux	2 253 €	2 186 €	1 881 €	1 864 €	5 000 €	5 000 €
Service clientèle	29 873 €	30 967 €	28 913 €	28 913 €	29 952 €	29 952 €
Facturation	16 440 €	16 795 €	17 982 €	17 982 €	27 905 €	27 905 €
Frais de recouvrement et de contentieux	7 736 €	7 861 €	1 756 €	1 756 €	1 616 €	1 616 €
Frais postaux et télécommunications	7 615 €	7 834 €	6 147 €	6 147 €	- €	- €
Assurances	2 028 €	1 989 €	724 €	717 €	210 €	210 €
Pénalités contractuelles					- €	- €
Frais d'actes et de contentieux juridique					- €	- €
Autres frais (télérelève)	1 128 €	1 128 €				
AUTRES CHARGES INDIRECTES D'EXPLOITATION						
Frais généraux	16 172 €	15 002 €	9 405 €	9 320 €		
agence locale	8 708 €	8 078 €	5 455 €	5 405 €	- €	- €
direction régionale	7 464 €	6 924 €	2 822 €	2 796 €	- €	- €
siège			1 129 €	1 118 €	- €	- €
Contribution aux services centraux et de recherche	10 263 €	9 521 €	- €	- €	23 598 €	23 803 €
IMPÔTS ET TAXES						
Redevance d'occupation du domaine public					229 €	229 €
Contribution Economique Territoriale	3 577 €	3 219 €	6 000 €	6 000 €	5 000 €	5 000 €
Autres impôts et taxes					- €	- €
FRAIS FINANCIERS LIÉS AU SERVICE						
Charges d'intérêts					- €	- €
Autres charges financières					- €	- €
TOTAL DES CHARGES	309 798 €	284 819 €	312 634 €	309 780 €	291 030 €	263 553 €

Ville de CLUNY
Exploitation du service public d'eau potable

2. TRAVAUX EXCLUSIFS LIES AU CONTRAT

	SUEZ initiale	SUEZ reconduction	VEOLIA initiale	VEOLIA reconduction	SOGEDO initiale	SOGEDO reconduction
Recettes en €	33 975	34 325	34 104	34 104	31 375	31 375
Charges en €	29 643	29 980	27 283	27 283	18 774	18 774
SOLDE en €	4 332	4 345	6 821	6 821	12 601	12 601

3. COMPARATIF DES FORFAITS DE REMUNERATION AVANT NEGOCIATIONS

	SUEZ initiale	SUEZ recond.	VEOLIA initiale	VEOLIA recond.	SOGEDO initiale	SOGEDO recond.
Forfait annuel de rémunération en € par an	348 500	321 500	354 080	335 908	314 571	279 304

4. COMPARATIF DES FORFAITS DE REMUNERATION APRES NEGOCIATION

	SUEZ initiale	SUEZ recond.	VEOLIA initiale	VEOLIA recond.	SOGEDO initiale	SOGEDO recond.
Forfait annuel de rémunération en €/an	311 000	291 000	319 800	317 000	292 486	264 871
Forfait annuel moyen de rémunération sur 7 ans	302 429		318 600		280 651	

Véolia dans son offre finale propose

- de restituer à la commune 800 € par intervention sur fuite non réalisée sur les 18/an provisionnées dans le compte prévisionnel d'exploitation,
- de répartir les économies réalisées sur les achats d'eau en cas d'amélioration de l'ILP au-delà de l'objectif de 2,5 m³/km/j.

5. FORMULES D'INDEXATION DES TARIFS PROPOSEES

Initiale	Formule : $k = 0,15 + 0,85 \times k_1 \times k_2$
SUEZ	$K1 = 0,15 + 0,46 \times \frac{ICHT-E}{ICHT-E_0} + 0,02 \times \frac{010764285}{010764285_0} + 0,22 \times \frac{FSD2}{FSD2_0} + 0,06 \times \frac{TP10-f}{TP10f_0} + 0,09 \times \frac{AG}{AG_0}$
	$K2 = 0,64 + 0,13 \times \frac{V}{V_0} + 0,23 \times \frac{N}{N_0}$
VEOLIA	$K1 = 0 + 0,63 \times \frac{ICHT-E}{ICHT-E_0} + 0,02 \times \frac{010764285}{010764285_0} + 0,14 \times \frac{FSD2}{FSD2_0} + 0,08 \times \frac{TP10-f}{TP10f_0} + 0,13 \times \frac{AG}{AG_0}$
	$K2 = 0,74 + 0,06 \times \frac{V}{V_0} + 0,2 \times \frac{N}{N_0}$
SOGEDO	$K1 = 0 + 0,597 \times \frac{ICHT-E}{ICHT-E_0} + 0,068 \times \frac{010764285}{010764285_0} + 0,137 \times \frac{FSD2}{FSD2_0} + 0,08 \times \frac{TP10-f}{TP10f_0} + 0,118 \times \frac{AG}{AG_0}$
	$K2 = 0,66 + 0,14 \times \frac{V}{V_0} + 0,20 \times \frac{N}{N_0}$

Ville de CLUNY
Exploitation du service public d'eau potable

Finale	Formule : $k = 0,15 + 0,85 \times k_1 \times k_2$
SUEZ	$K1 = 0,15 + 0,46 \times \frac{ICHT-E}{ICHT-E_o} + 0,02 \times \frac{010764285}{010764285_o} + 0,22 \times \frac{FSD2}{FSD2_o} + 0,05 \times \frac{TP10-f}{TP10f_o} + 0,10 \times \frac{AG}{AG_o}$
	$K2 = 0,62 + 0,13 \times \frac{V}{V_o} + 0,25 \times \frac{N}{N_o}$
VEOLIA	$K1 = 0 + 0,62 \times \frac{ICHT-E}{ICHT-E_o} + 0,02 \times \frac{010764285}{010764285_o} + 0,14 \times \frac{FSD2}{FSD2_o} + 0,09 \times \frac{TP10-f}{TP10f_o} + 0,13 \times \frac{AG}{AG_o}$
	$K2 = 0,73 + 0,06 \times \frac{V}{V_o} + 0,21 \times \frac{N}{N_o}$
SOGEDO	$K1 = 0 + 0,586 \times \frac{ICHT-E}{ICHT-E_o} + 0,066 \times \frac{010764285}{010764285_o} + 0,137 \times \frac{FSD2}{FSD2_o} + 0,083 \times \frac{TP10-f}{TP10f_o} + 0,128 \times \frac{AG}{AG_o}$
	$K2 = 0,66 + 0,14 \times \frac{V}{V_o} + 0,20 \times \frac{N}{N_o}$

Mois de référence : Les indices définitifs sont ceux du mois d'avril 2024. A noter que Sogedo dans son offre finale prend le mois de septembre en référence.

INDICE	DESCRIPTIF
ICHT-E	Coût horaire du travail – tous salariés – production et distribution d'eau, de l'assainissement, de la gestion des déchets et la dépollution – base 100 en décembre 2008
010534763	Prix de production de l'industrie pour le marché français : CPF35.11 et 35.14 Electricité tarif bleu professionnel option heures creuses – Prix de marché – Base 2015
TP10a	Canalisation assainissement, adduction d'eau avec fourniture de tuyau – base 100 janvier 2010
FSD2	Frais et service divers – modèle de référence n°2 – base 100 en 2004
AG	Indice de coût d'achat d'eau au SIE de Haute Grosne – part délégataire

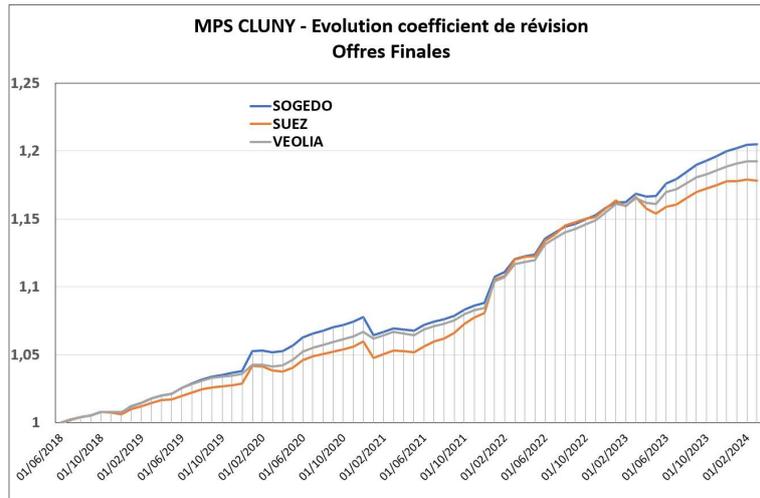
Cahier des charges : par rapport aux indices du cahier des charges, les candidats ont intégré l'arrêt de la publication de 2 indices et leur remplacement conformément aux recommandations de l'INSEE comme suit :

- l'indice **010534763** est arrêté à partir de février 2024 et peut-être remplacé par l'indice équivalent **010764285** « indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF 35.11 et 35.14 – Electricité tarif bleu professionnel option heures creuses – Prix de marché – Base 2021 »,

- l'indice **TP10a** devient au 1^{er} janvier 2024 l'indice **TP10f** « Canalisation, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux multi-matériaux »

Le graphique suivant compare depuis 2018 l'évolution des coefficients de révision tels que proposés par les candidats (avec les indices non remplacés) :

Ville de CLUNY
Exploitation du service public d'eau potable



6. PRIX DES BRANCHEMENTS NEUFS

Les candidats ont fourni un bordereau unitaire des prix.

Deux devis de branchement type servant à la notation d'une partie du critère prix ont été fournis dans le dossier de consultation et correspondaient :

- pour la configuration 1 : un branchement de 7 ml en terrain dur avec raccordement sous chaussée en enduit bicouche,
- pour la configuration 2 : un branchement de 13 ml avec une traversée en fonçage sous chaussée en enrobé

Sur la base des bordereaux de prix unitaires fournis, le montant pour le branchement type décrit s'établit comme suit :

Montants HT	SUEZ	VEOLIA	SOGEDO
Montant du devis pour branchement configuration 1	2 347,16 €	2 089,03 €	1 960,55 €
Montant du devis pour branchement configuration 2	3 467,96 €	3 017,30 €	2 980,90 €
Moyenne	2 907,56 €	2 553,17 €	2 470,73 €

Pour rappel, l'exploitant n'a pas l'exclusivité des travaux de branchements neufs.

6 AUTRES ASPECTS

A) PRESTATIONS SUR LA DEFENSE INCENDIE (ART. 6.9 DU CAHIER DES CHARGES)

	SUEZ	VEOLIA	SOGEDO
Vérification et entretien des poteaux incendie avec mesure de débit-pression tous les 3 ans	55 € / PI / an	40 € / PI / an	45 € / PI / an

Pour rappel cette prestation n'est qu'indicative : la défense extérieure contre l'incendie est une prestation distincte de la compétence eau potable dont le financement ne peut être mis à la charge des usagers du service de l'eau potable

Ville de CLUNY
Exploitation du service public d'eau potable

B) DETAIL DES EQUIPEMENTS PROPOSES AU RENOUELEMENT

- OFFRES FINALE SUEZ

Site	Description de l'équipement	Date de mise en service	durée de vi	Année renouv ellem	Montant RF
Sectorisation Cluny La Cras	télétransmission	01/01/2015		2029	1 356
	compteur Cluny la Cras	01/01/2015		2029	2 451
Sectorisation Cluny La Mute	télétransmission	01/01/2018		2029	1 356
	Débitmètre Cluny La Mute	01/01/2015		2029	2 279
Station de Jalogny	vanne électrique 1	01/01/2016		2030	4 109
	vanne électrique 2	01/01/2016		2030	4 109
	Télétransmission	01/01/2015		2025	4 064
	Routeur 4G	01/01/2021		2031	621
Réservoir de Bel Air	porte d'accès	01/01/1970		2026	3 016
	émetteur radio	01/01/2018		2025	1 803
	récepteur radio	01/01/2018		2025	1 803
	batterie	01/01/2010		2025	694
	Armoire photovoltaïque	2000		2025	809
	panneau solaire	01/01/2008		2025	1 690
Réservoir de la Cras et VEG Lournand	télétransmission	01/01/2021		2031	1 356
	trappe accès cuve			2027	3 399
	trappe accès chambre vannes			2027	3 399
	robinet flotteur			2027	1 077
Réservoir de la Mutte	compteur VEG Lournand H	01/01/2018		2027	1 535
	télétransmission	01/01/2019		2026	1 356
	Echelle intérieur	01/01/1970		2026	2 927
	vanne DN100 (4)	01/01/1970		2026	1 933
	porte d'accès	01/01/1970		2026	3 016
Réservoir de Ruffey Chateau	Echelles (2)	01/01/1970		2026	814
	émetteur radio	01/01/2008		2025	3 606
	Armoire photovoltaïque	2000		2025	809
	panneau solaire	01/01/2008		2025	1 690
	batterie			2025	694
Station de la Gare	pompe	19/04/2023		2028	1 682
	Débitmètre refoulement	01/01/2019		2028	2 279
	pompe javel	01/01/2018		2028	955
	émetteur radio	01/01/2018		2025	1 070
	Télétransmission	27/08/2019		2029	4 064
	VEG Lournand Massily - Bas service	Télétransmission	01/01/2011		2027
Débitmètre VEG Lournand		01/01/2018		2027	2 279
Sectorisation Route de Salornay (direction Les Cras)	télégestion	01/01/2016		2029	1 356
	Débitmètre route de Salornay	01/01/2015		2029	2 279
Sectorisation rue Porte des Prés (direction nord de la ville)	Télégestion	01/01/2020		2029	1 356
	Débitmètre Porte des Prés	01/01/2014		2029	2 279
Sectorisation direction Varanges (av)	Télégestion	01/01/2016		2029	1 356
	Débitmètre La Mute directio	01/01/2017		2029	2 279
VEG Touzaine (Cluny vers HG)	Compteur la Touzaine	01/01/2017		2026	522
	Renouvellement programmé EEM	Total 7ans			82 883
		base			50 277
		reconduction			32 606
	RP EEM annuel	base			12 569
		reconduction			10 869
	Renouvellement annuel compteurs	base	92/an		7 669
		reconduction	77/an		7 023
	Renouvellement annuel branchement main d'œuvre		5/an		8 271
			forfait		2 596
	Total annuel renouvellement	base			31 105
		reconduction			28 759
	Renouvellement non programmé annuel estimatif				1 000

Ville de CLUNY
Exploitation du service public d'eau potable

- OFFRE FINALE VEOLIA

Site	Description de l'équipement	Date de mise en service	durée de vie	Année renouvellement	Montant RP
Sectorisation Cluny La Cras	compteur Cluny la Cras	01/01/2015	15	2030	2 000 €
Sectorisation Cluny La Mute	Débitmètre Cluny La Mute	01/01/2015	15	2030	1 200 €
Station de Jalogny	réducteur de pression 1 BS	01/01/2000	25	2025	2 200 €
Réservoir de Bel Air	réducteur de pression 2 HS	01/01/2003	25	2028	2 200 €
	Inter à flotteur Jalogny	01/01/2000	30	2030	550 €
	Inter à flotteur La Gare	01/01/2000	30	2030	550 €
	sonde niveau	01/01/2008	20	2028	650 €
	batterie	01/01/2010	20	2030	150 €
	panneau solaire	01/01/2008	22	2030	1 200 €
	Réservoir de la Cras et VEG Lourmand	compteur VEG Lourmand HS L	01/01/2018	9	2027
Réservoir de Ruffey Chateau	Echelles (2)	01/01/1970	60	2030	5 000 €
	régulateur niveau haut	01/01/2001	30	2031	550 €
	régulateur niveau bas	01/01/2001	30	2031	550 €
	sonde de niveau	01/01/2004	20	2025	650 €
	panneau solaire	01/01/2008	22	2030	1 200 €
Station de la Gare	Débitmètre refoulement	01/01/2019	9	2028	1 350 €
	pompe javel	01/01/2018	10	2028	850 €
VEG Lourmand Massily - Bas service	Débitmètre VEG Lourmand BS	01/01/2018	9	2027	950 €
Sectorisation Route de Salornay	Débitmètre route de Salornay	01/01/2015	15	2030	1 200 €
Sectorisation rue Porte des Prés	Débitmètre Porte des Prés	01/01/2014	15	2029	1 200 €
VEG Touzaine (Cluny vers HG)	Compteur la Touzaine	01/01/2017	9	2026	450 €
	Renouvellement programmé EEM	Total 7ans			26 000 €
		base			10 650 €
		reconduction			15 350 €
	RP EEM annuel	base			2 663 €
		reconduction			5 117 €
	Renouvellement annuel compteurs	base	90/an		5 534 €
		reconduction	76/an		4 712 €
	Renouvellement annuel branchements		2,5/an		4 125 €
	Réseau accessoires				3 900 €
	Total annuel renouvellement	base			16 222 €
		reconduction			17 854 €
	Renouvellement non programmé annuel estimatif				1 416 €

Ville de CLUNY
Exploitation du service public d'eau potable

- OFFRE FINALE SOGEDO

Site	Description de l'équipement	Date de mise en service	durée de vie	Année renouvellement	Montant
Sectorisation Cluny La Cras	télétransmission	01/01/2015	13	2028	1 313 €
	compteur Cluny la Cras	01/01/2015	15	2030	3 393 €
Sectorisation Cluny La Mute	télétransmission	01/01/2018	13	2028	1 313 €
	Débitmètre Cluny La Mute	01/01/2015	15	2030	2 643 €
Station de Jalogny	réducteur de pression 1BS	01/01/2000	20	2025	1 725 €
	réducteur de pression 2 HS	01/01/2003	20	2025	1 725 €
	Télétransmission	01/01/2015	13	2027	3 825 €
Réservoir de Bel Air	récepteur radio	2000	13	2027	1 313 €
	Inter à flotteur Jalogny	01/01/2000	30	2030	1 275 €
	Inter à flotteur La Gare	01/01/2000	30	2030	1 275 €
	sonde niveau	01/01/2008	10	2027	563 €
	émetteur radio	01/01/2018	13	2027	1 313 €
	récepteur radio	01/01/2018	13	2027	1 313 €
	batterie	01/01/2010	7	2027	1 275 €
	Armoire photovoltaïque	2000	23	2027	825 €
	panneau solaire	01/01/2008	20	2027	1 725 €
	Réservoir de la Cras et VEG Lournand	compteur VEG Lournand HS	01/01/2018	9	2027
Réservoir de la Mutte	sonde piezo	01/01/2019	10	2028	563 €
Réservoir de Ruffey Chateau	sonde de niveau	01/01/2004	10	2026	563 €
	émetteur radio	01/01/2008	13	2026	1 313 €
Station de la Gare	Armoire photovoltaïque	2000	23	2026	825 €
	panneau solaire	01/01/2008	20	2026	1 725 €
	batterie		7	2026	1 275 €
	Débitmètre refoulement	01/01/2019	9	2028	2 325 €
	bac javel 30L	01/01/2006	15	2025	930 €
VEG Lournand Massily - Bas service	émetteur radio	01/01/2018	13	2027	1 313 €
	armoire électrique BT	01/01/2006	23	2029	3 375 €
Sectorisation Route de Salornay (direction Les Cras)	Télétransmission	01/01/2011	13	2025	1 313 €
	Débitmètre VEG Lournand B	01/01/2018	9	2027	2 163 €
Sectorisation rue Porte des Prés	télégestion	01/01/2016	13	2028	1 313 €
	Débitmètre route de Salornay	01/01/2015	15	2030	2 643 €
Sectorisation direction Varanges (aval)	Débitmètre Porte des Prés	01/01/2014	15	2029	2 643 €
VEG Touzaine (Cluny vers HG)	Télégestion	01/01/2016	13	2028	1 313 €
	Compteur la Touzaine	01/01/2017	9	2026	300 €
	Renouvellement programmé EEM	Total 7 ans			53 604 €
		base			36 357 €
		reconduction			17 247 €
	RP EEM annuel	base			9 089 €
		reconduction			5 749 €
	Renouvellement annuel compteurs	base	427/an		27 535 €
		reconduction	126/an		11 003 €
	Renouvellement annuel branchements		2/an		4 600 €
	Total annuel renouvellement	base			41 224 €
		reconduction			21 352 €
	Renouvellement non programmé annuel estimatif				1 298 €

Ville de CLUNY
Exploitation du service public d'eau potable

C) PRESTATIONS SUR BORDEREAU DES PRIX

	SUEZ	VEOLIA	SOGEDO
Équipement puits de la Gare pour suivi en continu de la qualité (turbidité, conductivité et pH)		4 310,00 €	
Exploitation analyseur (par an)		850,00 €	
Équipement réservoir Bel air pour suivi en continu de la qualité (turbidité, conductivité et pH)		4 310,00 €	
Exploitation analyseur (par an)		850,00 €	
Équipement 5 PI pour surveillance dynamique des PI + exploitation 4 ans		5 637,50 €	
Exploitation au-delà de 4 an, par an		412,50 €	
Fourniture et pose borne fontaine NEO connectée		8 000,00 €	
Fourniture et pose d'une borne de puisage de type Moneca	14 600,00 €		
Diffusion document communication hors facture		1,05 €	
PV recherche amiante et élimination enrobé bitumineux amianté		937,50 €	
Fourniture et pose de 30 pélocalisateurs fixes		18 000,00 €	
Exploitation annuelle 30 pélocalisateurs fixes		550,00 €	
Remplacement équipement de de télétransmission S530/550 par S4W		4 310,00 €	
Remplacement équipement de de télétransmission LS42 par DL4W		2 280,00 €	
Fourniture et mise en place d'un débitmètre 150 mm hors terrassement et regard		3 125,00 €	
Fourniture et mise en place d'un débitmètre 150 mm y compris terrassement et regard			7 990,00 €
Fourniture et mise en place d'un débitmètre 150 mm à Bel air y compris terrassement et regard	16 269,20 €		
Fourniture et mise en place d'un débitmètre 150 mm à la Mutte y compris terrassement et regard	14 034,96 €		
Réalisation du PGSSE du service eau potable de Cluny	16 275,00 €	20 635,00 €	35 597,00 €
Suivi annuel du PGSSE		690,00 €	

Ville de CLUNY
Exploitation du service public d'eau potable

D) DEMANDES D'ADAPTATION DU CAHIER DES CHARGES

	SUEZ	VEOLIA	SOGEDO
Articles du cahier des charges faisant l'objet de complément ou d'adaptation rédactionnelle	<p>Art 8.1.2 : Facturation : proposition d'ajustement des dates de facturation/relève au plus près de la relève</p> <p>Art. 8.3.1 : Révision de la rémunération : demande de prendre en compte pour l'indice électricité « 010764285 » la moyenne des 12 derniers mois plutôt que les 6 prévu au CCP.</p> <p>Art. 8.5 Tarifs liés à l'application du règlement de service : le coefficient d'indexation est celui prévu à l'article 8.3 du marché au lieu du 8.2</p>	<p>Art 1.6 Police d'assurance. Ajout « Toutes les polices d'assurance souscrites par le prestataire doivent accorder à la collectivité la qualité d'assuré additionnel, pour les assurances responsabilité civile cela s'entend pour les dommages dont la responsabilité est imputable au Concessionnaire. Par voie de conséquence, les assureurs concernés renoncent à tous recours envers l'entité adjudicatrice et ses assureurs. Les polices d'assurance souscrites par le prestataire doivent comprendre également l'engagement des assureurs de faire expertiser les dommages dans un délai de 2 jours ouvrés 48 heures maximal suivant la déclaration du sinistre, lorsque ce sinistre est supérieur à la franchise. Le prestataire remet à la collectivité les diverses attestations d'assurance lors de la conclusion du présent marché et ensuite, périodiquement, avant le 31 janvier</p> <p>Art 3.1 Information sur le personnel : « ...transmission de la liste non nominative des salariés intervenants sur les ouvrages... »</p> <p>Art 5.1 Règlement de service Proposition de le porter à la connaissance des abonnés lors de la communication de démarrage de contrat à la prise d'effet.</p> <p>Art 6.7.1.2 Relève et vérification compteurs. Proposition de décaler la relève en décembre</p> <p>Art 8.3.1 Recouvrement Proposition de compléter l'article suivant disposition proposée dans le mémoire (voir 5.A.1 et 5.A.4)</p> <p>Art 8.1 4 Modalités de reversements. Propose mandat d'auto-facturation plutôt qu'un titre de recette</p> <p>Art 10.2 Pénalités financière. Ajout « les pénalités financières sont appliquées au plus tard dans l'année suivant le manquement »</p> <p>Nouvel article sur le réexamen de la rémunération en cas d'évolution de la réglementation sur le contrôle sanitaire et en cas de modification substantielle de l'inventaire.</p> <p>Ajout à prévoir pour : - partage des économies sur réparations de fuites - partage des économies sur achats d'eau -</p>	Néant

Ville de CLUNY

Exploitation du service public d'eau potable

E) DEMANDES D'ADAPTATIONS DU REGLEMENT DE SERVICE

	SUEZ	VEOLIA	SOGEDO
Articles du règlement de service faisant l'objet de complément ou d'adaptation rédactionnelle	Règlement complété suivant indications du mémoire + bordereau des prix	Règlement complété suivant indications du mémoire + bordereau des prix Art. 3.1 : Relève compteur et consommations Décalage de la date de relève en décembre et période de consommation de janvier à décembre.	Règlement complété suivant indications du mémoire + bordereau des prix

7 SYNTHÈSE

	SUEZ	VEOLIA	SOGEDO
Implantation	Charnay-les-Macon	Montceau-les-Mines	St Amour (39)
Délai d'intervention en urgence	45 mn	50 mn	2 h
Nbre ETP proposés	1,6 hors gestion clientèle	1,56	1,5
Objectif de performance hydraulique (I.L.P. <2,5 / Rendement >84%)	ILP Conforme CC Rendement >85% reconduction	Conforme CC	Conforme CC
Amélioration du rendement	Suivi des débits télégrés 10 pré-localisateurs supplémentaires 230 h recherche fuite	Suivi des débits télégrés + pré-localisateurs mobiles 30 pré-localisateurs fixes sur BPU 182 h recherche fuite	Suivi des débits télégrés + pré-localisateurs mobiles 96 h recherche fuite
Mise à jour schéma de distribution avec évolution réglementaires	Montant inclus dans charges personnel	Montant inclus dans charges personnel	504 €/an
2 compteurs sectorisation	Oui sous regard	Oui hors génie civil	Oui sous regard
Radiorelevé gros consommateurs	4588 € Inclut la télérelevé	642 €/an	3500 €/an
Modélisation réseau	Inclus dans forfait	Inclus dans forfait	Inclus dans forfait
Autres propositions incluses dans l'offre	Télérelevé 53 compteurs communaux Sonde + logiciel suivi puits 10 prélocalisateurs fixes 10 Kits secure sur PI 250 kits économie eau Etude réservoir route Salornay	Recensement branchements communaux et conseil 1 borne fontaine connectée brumisante	
Dotation renouvellement programmé électromécanique sur 7 ans	82 883 €	23 600 €	53 604 €
Estimation du renouvellement électromécanique non programmé	1 000 €/an	1 416 €/an	1 298 €/an

Ville de CLUNY*Exploitation du service public d'eau potable*

Nbre de branchements renouvelés / an	5	2,5	2
Nbre de compteurs renouvelés /an sur 4 ans	92 Vérification statistique Age conforme CC	90 Vérification statistique Age conforme CC	427 Vérification unitaire Age limite 15 ans
Taux de recouvrement à 12 mois	96%	96% 1 ^{ère} année 97% années suivantes	97%
Taux de relève effectif	80% / 90% avec photorelève	85% année 1 87% années suivantes	92%
Forfait de rémunération	311 000 €/an sur 4 ans 291 000 €/an sur reconduction	319 800 €/an sur 4 ans 317 000 €/an sur reconduction	292 486 €/an sur 4 ans 264 871 €/an sur reconduction
Devis pour branchement neuf	2 907,56 €	2 553,17 €	2 470,73 €
<i>Vérification et pesage des PI tous les 3 ans</i>	<i>55 €/an/PI</i>	<i>40 €/an/PI</i>	<i>45 €/an/PI</i>
<i>Facturation assainissement</i>	<i>2,20 €/facture</i>	<i>2,30 €/facture</i>	<i>2,00 €/facture</i>

L'an deux mille vingt-quatre, le TRENTE du mois d'OCTOBRE, le Conseil municipal de la Commune de CLUNY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Marie FAUVET, Maire.

Etaient présents :

M. FAUVET, A. GAILLARD, F. MARBACH, M.H. BOITIER, E. LEMONON, AM. ROBERT, C. NEVE, H. HES, D. FRANTZ, A. COMPAROT, B. ORJEBIN, JF. DEMONGEOT, C. ROLLAND, B. ROULON, P. GALLAND, B. ROUSSE, J. LORON

Excusé (e)s ayant donné pouvoir :

C. GRILLET	à E. LEMONON
A.VUE	à H. HES
V POULAIN	à M. FAUVET
N. MARKO	à C. NEVE
JF. PEZARD	à MH. BOITIER
R.GEOFFROY	à D. FRANTZ
H.BOITTIN	à C. ROLLAND

Absents :

JL DELPEUCH, P CRANGA, J CHEVALIER

Secrétaire de séance : A. GAILLARD

Délibération N° 2024 – 80

Séance du 30 OCTOBRE 2024

FINANCES/AFFAIRES GENERALES - Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau – exercice 2023

H. HES, Conseiller Municipal Délégué, rappelle que conformément à l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales, un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable destiné notamment à l'information du public doit être présenté au conseil municipal.

Les articles D. 2224-1 à 4 du CGCT fixent la liste des indicateurs techniques (ressources, qualité, volume, etc.) et financiers (tarification, dettes, investissements, etc.) qui doivent au moins figurer dans le rapport. Ils sont ensuite mis en ligne sur l'Observatoire des services publics d'eau potable et d'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le présent rapport annuel a été rédigé en application des textes législatifs précités et porte sur l'exercice 2023.

Ce rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 23 octobre 2024.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2023.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

La/Le/Les Secrétaire (s) de
séance

Mme la Maire
Marie FAUVET

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Préfecture le 7/11/2024
Publié sur le site de la Mairie le 7/11/2024
Réf :071-217101377-20241030- DEL 2024-
80DE
Retiré le



SERVICE PUBLIC
D'Adduction D'Eau Potable

Ville de CLUNY

**Rapport relatif au Prix et à la Qualité
du Service Public de l'eau**

Exercice 2023

**Présenté conformément à l'article L.2224-5 du
Code Général des
Collectivités Territoriales**

SOMMAIRE

Table des matières

INTRODUCTION	5
1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE.....	5
1.1 ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	5
1.2 CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE.....	5
1.3 REPARTITION DES TACHES D'EXPLOITATION	6
1.4 CONVENTIONS DE VENTE ET D'ACHAT D'EAU	7
1.5 ESTIMATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS (D101.0).....	7
1.6 NOMBRE D'ABONNEMENTS	7
1.7 NATURE DES RESSOURCES UTILISEES ET VOLUMES PRELEVES.....	7
1.8 VOLUMES PRODUITS	8
1.8.1 <i>Points de production</i>	8
1.8.2 <i>Importations</i>	8
1.9 BILAN DES RESSOURCES	9
1.10 VOLUMES CONSOMMES AUTORISES.....	9
1.11 VOLUMES EXPORTES	10
1.12 LINEAIRE DU RESEAU DE DESSERTE	10
1.13 COMPTEURS.....	12
2 TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE.....	12
2.1 FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	12
2.2 TAXES ET REDEVANCES.....	13
2.2.1 <i>Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique</i>	13
2.2.2 <i>Redevance pour prélèvement sur la ressource</i>	13
2.2.3 <i>Taxe sur la valeur ajoutée</i>	13
2.3 CONTRIBUTIONS AU SYDRO 71.....	13
2.4 OBLIGATIONS LIEES A LA FACTURE D'EAU	14
2.5 EVOLUTION DU TARIF DE L'EAU POTABLE	14
2.6 PRIX T.T.C. DU SERVICE M ³ POUR 120 M ³ (D102.0).....	15
2.7 RECETTES ET DEPENSES D'EXPLOITATION.....	17
2.7.1 <i>Recettes de la collectivité</i>	17
2.7.2 <i>Rémunération du prestataire</i>	17
3 INDICATEURS DE PERFORMANCE D'EAU POTABLE	18
3.1 RESULTATS DU CONTROLE REGLEMENTAIRE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE SUR LES EAUX DISTRIBUEES (P101.1 ET P102.1) 18	
3.2 INDICE DE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (P108.3)	19
3.3 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P202.2)	19
3.4 INDICATEURS DE PERFORMANCE HYDRAULIQUE DU RESEAU D'EAU POTABLE	22
3.4.1 <i>Rendement du réseau de distribution (P104.3)</i>	22
3.4.2 <i>Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)</i>	23
3.4.3 <i>Indice linéaire de consommation (P105.3)</i>	23
3.4.4 <i>Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)</i>	24
3.5 TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P107.2).....	24
3.6 DELAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES DEFINI PAR LE SERVICE ET TAUX RESPECT DE CE DELAI (P152.1)	24

3.7	TAUX DE RECLAMATIONS (P 155.1)	24
3.8	TAUX D'IMPAYES (P154.0)	25
4	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	26
4.1	MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX DECIDES PENDANT LE DERNIER EXERCICE BUDGETAIRE, MONTANTS DES SUBVENTIONS DE COLLECTIVITES OU D'ORGANISMES PUBLICS.	26
4.2	MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX A L'ETUDE	27
4.3	BRANCHEMENTS EN PLOMB.....	28
4.4	RENOUVELLEMENT REALISE PAR L'EXPLOITANT	28
4.4.1	<i>Branchements</i>	28
4.4.2	<i>Compteurs</i>	28
4.4.3	<i>Equipements électro-mécaniques</i>	28
4.5	ETAT DE LA DETTE	29
4.6	MONTANT DES AMORTISSEMENTS REALISES	29
4.7	PRESENTATION DES PROGRAMMES DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE 30	
5	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEES DANS LE DOMAINE DE L'EAU.....	31
5.1	MONTANT DES ABANDONS DE CREANCE OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L115-3 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES).....	31
5.2	DESCRIPTIFS ET MONTANTS FINANCIERS DES OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE CONDUITES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.1115-1-1 DU CGCT	31
6	TABLEAU DE SYNTHESE DES INDICATEURS DU DECRET DU 2 MAI 2007 DANS LE DOMAINE DE L'EAU.....	32
7	NOTE DE L'AGENCE DE L'EAU	33
8	BILAN SUR LA QUALITE DE L'EAU DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE	38

Indicateurs applicables en eau potable

à fournir dans le cadre du SISPEA

Indicateurs descriptifs des services

D101.0 : estimation du nombre d'habitants desservis

D102.0 : prix TTC du service au m3 pour 120 m3

D151.0 : délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service

Indicateurs de performance

P101.1 : taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie

P102.1 : taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques

P103.2 : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

P104.3 : rendement du réseau de distribution

P105.3 : indice linéaire des volumes non comptés

P106.3 : indice linéaire de pertes en réseau

P107.2 : taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

P108.3 : indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

P109.0 : montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

P151.1 : taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

P152.1 : taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

P153.2 : durée d'extinction de la dette de la collectivité

P154.0 : taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

P155.1 : taux de réclamations

INTRODUCTION

Le présent Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (R.P.Q.S.) est établi en application de l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales résultant :

- du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 modifié,
- de l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement modifié par l'arrêté du 29 décembre 2015,
- de la circulaire 12/DE du 28 avril 2008 relative à la mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement

Les données présentées sont issues en partie des données fournies par la collectivité et des données transmises par le prestataire dans son rapport annuel (RAD 2022 remis le 31-05-2023).

En application de l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, ce rapport doit :

- être présenté au conseil municipal pour avis et délibération au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné,
- être mis à la disposition du public par voie d'affichage à la mairie,
- être transmis, avec la délibération afférente, par voie électronique, au préfet de département et saisi dans le système d'information sur les services publics de l'eau et de l'assainissement (SISPEA) géré par l'agence française de biodiversité, dans les quinze jours qui suivent leur présentation.

1 Caractéristiques techniques du service

1.1 Organisation administrative du service

Le service public de l'eau potable est de la compétence communale.

Les missions du service sont :

- Production
- Protection du point de prélèvement
- Traitement
- Transport
- Stockage
- Distribution

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la ville de Cluny a transféré sa compétence « sécurisation de l'approvisionnement en eau » au SYDRO 71.

1.2 Conditions d'exploitation du service

Le service est géré en régie. Une prestation de service a été attribuée à la société SUEZ avec effet au 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 4 ans, et prolongée de 2 ans par délibération du 9 novembre 2022 de la commune selon les dispositions contractuelles.

La rémunération par la collectivité de la société SUEZ dans le cadre de sa prestation de service est fixée contractuellement et indexée annuellement au 1^{er} janvier (avec première application au 1^{er} janvier 2020) par application d'un coefficient au forfait de rémunération selon une formule définie au contrat.

1.3 Répartition des tâches d'exploitation

		Prestataire	Collectivité
Gestion du service	application du règlement du service	X	X
	fonctionnement, surveillance et entretien des installations	X	
	relève des compteurs	X	
Gestion des abonnés	accueil des usagers	X	X
	Facturation	X	
	Recouvrement	X	
	traitement des doléances client	X	X
Mise en service	des branchements	X	
Entretien	De l'ensemble des ouvrages	X	
	des branchements	X	
	des canalisations	X	
	des compteurs	X	
	Des clôtures	X	
	des équipements électromécaniques	X	
	des équipements (menuiseries métalliques)	X	
	des ouvrages de génie civil (réfection partielle)	X	
	Des espaces verts	X	
Renouvellement	De la voirie liée aux ouvrages		X
	Des ouvrages de génie civil		X
	Des Branchements	X	X
	des canalisations		X
	Des menuiseries métalliques		X
	des clôtures		X
	des compteurs	X	
	des équipements électromécaniques	X	
	des ouvrages de captage		X
	des menuiseries métalliques (portails, huisseries, échelles,...)	X	X
	des équipements hydrauliques de traitement et pompage	X	
	des installations électriques	X	
	de la téléalarme, télésurveillance, et télégestion	X	
	des vannes et accessoires hydrauliques	X	

1.4 Conventions de vente et d'achat d'eau

Lien contractuel	Sens	Usage	Cocontractant	Caractéristiques (volume, débit, débit de pointe maximum)	Date d'effet	Durée [an]
Convention	Import	Permanent	SIE de la Haute Grosne	Maxi 430 000 m3/an	01/01/2020	4 ans puis reconduction tacite par période de 1 an
Convention	Export	Permanent	Commune de Lournand	-	01/01/2003	1 an renouvelable par tacite reconduction

1.5 Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0)

Le service public d'eau potable dessert 5 241 habitants (source INSEE – populations légales au 1^{er} janvier 2024).

Au 1^{er} janvier 2023, ce chiffre était de 5 176 habitants, soit un chiffre stable par rapport à l'année précédente.

1.6 Nombre d'abonnements

Abonnements	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
Nombre d'abonnements	2 664	2 793	2 806	2 842	2 858	+ 0,6 %

1.7 Nature des ressources utilisées et volumes prélevés

La ville de CLUNY ne possède qu'un seul site de captage situé au lieu-dit « la gare ». Il est constitué d'un puits à barbacanes prélevant l'eau dans un double système aquifère constitué d'une part des grès du Trias plus ou moins altérés et d'autre part des alluvions anciennes de la Grosne et colluvions des terrains la surmontant. L'alimentation du puits provient d'une nappe en charge et ne semble pas liée à la Grosne.

Les volumes de prélèvement portent sur l'année civile.

Ouvrage	Débit nominal [m ³ /j]	Prélèvement 2019 [m ³]	Prélèvement 2020 [m ³]	Prélèvement 2021 [m ³]	Prélèvement 2022 [m ³]	Prélèvement 2023 [m ³]	Variation 2023/2022
Puits de la Gare	360	97 327	92 097	102 615	101 228	84 832	- 16,20 %

Le débit d'équipement du puits est de 18 m³/h soit en théorie 360 m³/j sur 20h de pompage. Cependant, en pratique, la productivité du puits en exploitation est limitée à environ 300 m³/j en raison du rabattement de l'eau dans l'ouvrage nécessitant de fréquents arrêts et redémarrages de la pompe.

En réalité, d'après l'essai de pompage après travaux réalisé en 2016, le débit critique de l'ouvrage est inférieur au débit d'équipement, soit autour de 15 m³/h. Les travaux n'ont pas permis d'améliorer la productivité du puits dont le potentiel hydrogéologique est limité. En revanche, aucun désordre structurel n'a été décelé sur le cuvelage ou les barbacanes. Les études hydrogéologiques de 2023 ont confirmé l'ordre

de grandeur du débit critique.

On notera l'absence de secours (une seule pompe).

La pompe a dû être renouvelée en 2023.

1.8 Volumes produits

1.8.1 Points de production

L'eau prélevée sur le puits de la Gare fait l'objet d'une simple désinfection avant d'être envoyée en distribution. Les volumes de production sont donc équivalents aux volumes de production, sans utilisation de volumes de service importants (ex : lavages de filtres...). Le point de production étant immédiatement situé à côté du point de captage, il n'est pas considéré de volume de perte entre les deux (excepté le volume utilisé pour le fonctionnement de l'analyseur de chlore).

Les volumes indiqués portent sur l'année civile.

Ouvrage	Débit nominal [m ³ /j]	Produit 2019 [m ³]	Produit 2020 [m ³]	Produit 2021 [m ³]	Produit 2022 [m ³]	Produit 2023 [m ³]	Variation 2023/2022
Station de la Gare	360	97 327	92 097	102 615	100 627	84 131	- 16,39 %

Le volume pris en compte pour le calcul du rendement porte sur le volume comptabilisé sur la période entre deux relèves ramené à 365 jours, soit pour 2023 : 84 832 m³.

Le volume produit en 2023 est en baisse par rapport aux années précédentes à cause d'une période d'indisponibilité du puits liée à un problème de fonctionnement de la pompe qui a nécessité son changement.

1.8.2 Importations

Il existe une seule importation d'eau, depuis le SIE de la Haute Grosne venant compléter la production du puits de la Gare.

L'eau provient du champ captant de Crêches sur Saône et de la station de traitement de la Barge appartenant au SAE de Saône Grosne, est ensuite vendue au SIE de Petite Grosne puis transportée jusqu'à la station de la Croix Blanche appartenant au SIE de la Haute Grosne. Cette station refoule l'eau vers le réservoir du Bois Clair qui est le réservoir d'appui en direction du réservoir de la Mutte et de la station de Jalogny.

Les volumes indiqués ci-dessous correspondent aux volumes mesurés sur la période de relève ramenée sur 365 jours.

Collectivité	Importé en 2019 [m ³]	Importé en 2020 [m ³]	Importé en 2021 [m ³]	Importé en 2022 [m ³]	Importé en 2023 [m ³]	Variation 2023/2022
Syndicat Intercommunal de la Haute Grosne	309 981	328 974	257 252	278 723	276 989	- 0,6 %

Le volume importé en 2021 était sous-estimé suite à un dysfonctionnement du dispositif de comptage (débitmètre). Suite à ce problème, le dispositif de comptage a été remplacé le 16 septembre 2021.

1.9 Bilan des ressources

Les volumes indiqués correspondent aux volumes mesurés sur la période de relève ramenée sur 365 jours.

	Eau traitée (produite)					Variation 2023/2022
	2019	2020	2021	2022	2023	
Ressources propres	101 976	92 797	97 940	103 418	90 671	- 12,3 %
Importations (SIE Haute Grosne)	309 981	328 974	257 252	278 723	276 989	- 0,6 %
TOTAL	411 957	421 771	355 192	382 141	367 660	- 3,8 %

La valeur de l'importation 2021 depuis le SIE de la Haute Grosne était sous-estimée suite à un problème de comptage (le dispositif de comptage a été remplacé le 16 septembre 2021).

Sur 2023, le volume prélevé au niveau du puits de la Gare est en diminution suite à l'indisponibilité du puits pendant plusieurs semaines suite à un problème sur la pompe ayant nécessité son changement. Le volume global est en baisse par rapport à 2022 de 3.8 %.

1.10 Volumes consommés autorisés

Les volumes indiqués correspondent aux volumes mesurés entre 2 périodes de relève ramenés sur 358 jours.

La relève s'est effectuée avec une date médiane au 27 septembre 2022 soit une période de 366 jours par rapport à la relève précédente (date médiane au 4 octobre 2021).

	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
Volumes facturés aux abonnés (entre relèves ramené à 365 j)	268 488	271 279	264 805	262 576	260 690	- 0,7 %
Volumes comptabilisés sans facturation (impayés) ou dégrevés	4 678	14 503	0	0	0	-
Volumes sans comptage	1 900	1 900	1 890	1 930	2 290	+ 18,7 %
Volumes de service (purges, nettoyage de réservoirs...)	7 200	5 521	7 700	5 303	5 368	+ 1,2 %
Volumes consommés autorisés	282 266	293 203	274 395	269 809	268 348	- 0,5 %

Les consommations sans comptage (ex : défense incendie) sont évaluées à 2 290 m³ par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoirs,...) sont évalués à 5 368 m³ par l'exploitant, soit 1,6 % des volumes mis en distribution. Ces volumes sont similaires à l'année 2022.

L'exploitant a fourni une note justificative des volumes de service.

1.11 Volumes exportés

Les volumes exportés sur l'année civile ramenée à 365 jours se répartissent de la façon suivante :

	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
Exportation vers Lournand haut service	35 402	33 648	31 469	30 060	25 229	- 16,1 %
Exportation vers Lournand bas service	2 045	1 754	1 425	1 480	2 489	+ 68,2 %
Exportation vers SIE Haute Grosne (ferme de Jalogny)	4 254	4 345	7 141	3 238	1 766	- 45,5 %
Exportation SIE Haute Grosne (Touzaine)	405	456	452	557	774	+ 39,0 %

Le volume exporté vers la ferme de Jalogny en 2021 était très élevé en lien avec des casses de canalisations sur le site.

Les volumes exportés totaux comptabilisés sur la période entre deux relèves ramenée à 365 jours sont les suivants :

	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
Volumes exportés	39 095	41 663	40 479	38 384	28 998	- 24,5 %

On remarque une forte baisse en 2023 des volumes exportés vers Lournand.

1.12 Linéaire du réseau de desserte

	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
Linéaire du réseau hors branchements en km	66,276	65,941	65,474	65,473	65,780	+ 0,47 %

Le linéaire de réseau est sensiblement stable.

Le réseau est constitué à titre indicatif des matériaux suivants :

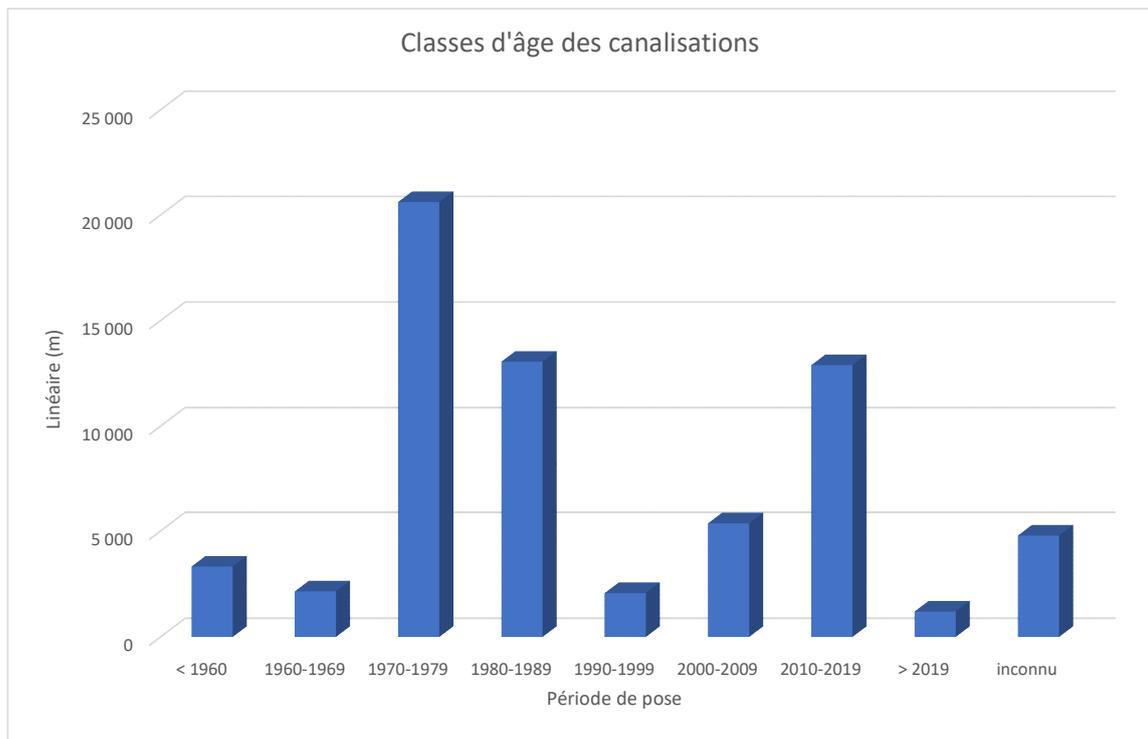
- Fonte : 63,5 %
- PVC : 26,8 %
- PE : 6,3 %
- Matériau inconnu : 3,4 %

Le réseau est constitué des diamètres suivants :

- < 50 mm : 7,1 %
- Entre 50 et 100 mm : 31,9 %
- Entre 100 et 200 mm : 56,2 %
- >= 200 mm : 3,2 %
- Inconnu : 1,6 %

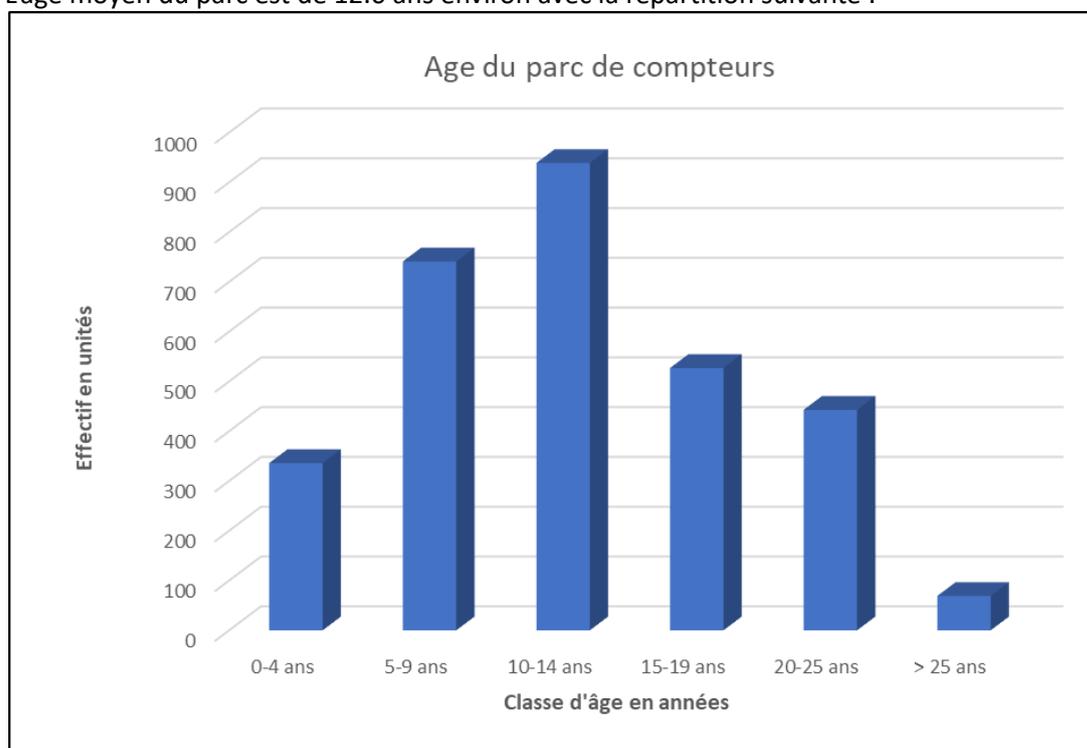
Le diamètre et le matériau sont inconnus pour environ 1,1 % du réseau.

La date ou la période de pose est connue pour environ 92,7 % du linéaire.



1.13 Compteurs

3055 compteurs sont recensés sur le réseau (+ 4 compteurs sur la défense incendie).
L'âge moyen du parc est de 12.0 ans environ avec la répartition suivante :



Il reste au 31 décembre 2023, 68 compteurs âgés de plus de 25 ans en diamètre 12 à 15 mm que le délégataire doit renouveler contractuellement (art.6.7.1.3 du contrat). Cela représente environ 2,3 % du parc de compteurs de la même catégorie.

Il reste au 31 décembre 2023, 7 compteurs âgés de plus de 20 ans en diamètre 20 à 40 mm. Cela représente environ 8,8 % du parc de compteurs de la même catégorie.

2 Tarification et recettes du service public d'eau potable

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement,
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Les volumes consommés sont relevés annuellement sur la période de consommation qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre. Les abonnements sont payables semestriellement à terme échu.

La facturation est réalisée deux fois par an :

En juin : elle comprend l'abonnement pour le 1^{er} semestre et une consommation estimée calculée sur la base de 50 % de la consommation de l'année précédente,

En novembre : elle comprend l'abonnement pour le 2^e semestre et les consommations de l'année écoulée sur la base de la relève du compteur déduction faite de l'estimatif de la 1^{ère} facture.

2.1 Fixation des tarifs en vigueur

Le conseil municipal a voté dans sa séance du 8 février 2023 les tarifs de l'eau entrant en application au 14 février 2023.

Les tarifs s'établissent comme suit :

- Part fixe ou abonnement : 55 € HT
- Part proportionnelle
 - o De 0 à 35 m³ : 0,18 €/ m³ HT
 - o De 36 à 80 m³ : 1,85 €/ m³
 - o De 81 à 160 m³ : 1,92 €/ m³
 - o Au-delà de 160 m³ : 2,80 €/ m³

Le conseil municipal a voté dans sa séance du 22 novembre 2023 les tarifs de l'eau entrant en application au 1^{er} janvier 2024.

Les tarifs s'établissent comme suit :

- Part fixe ou abonnement : 55 € HT
- Part proportionnelle
 - o De 0 à 35 m³ : 0,19 €/ m³ HT
 - o De 36 à 80 m³ : 1,94 €/ m³
 - o De 81 à 160 m³ : 2,02 €/ m³
 - o Au-delà de 160 m³ : 2,94 €/ m³

2.2 Taxes et redevances

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

2.2.1 Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique

La loi sur l'eau du 30 décembre 2006 a modifié les redevances des agences de l'eau. Elle met en place une redevance "lutte contre la pollution" payable sur la facture d'eau potable et une redevance "modernisation des réseaux" payable sur la facture d'assainissement collectif.

La redevance « lutte contre la pollution » est appliquée à tous les usagers : elle est fixée à 28 centimes par m³ en 2023 et augmentera à 29 centimes par m³ au 1^{er} janvier 2024.

2.2.2 Redevance pour prélèvement sur la ressource

La redevance pour prélèvement de la ressource en eau a pour premier objet d'inciter à réaliser des économies d'eau. Cette redevance, perçue là aussi par l'agence de l'eau, est due par les collectivités ou personnes qui prélèvent un volume annuel d'eau supérieur à 10.000 m³.

Son montant est calculé chaque année par l'agence de l'eau : il est de 0,0466 € par m³ prélevé depuis 2013. Son montant est pris en charge sur la part collectivité.

2.2.3. Taxe sur la valeur ajoutée

Le service est assujetti à la TVA (taux de 5,5%).

2.3 Contributions au SYDRO 71

La ville de CLUNY adhère au syndicat mixte départemental de sécurisation et de gestion des réseaux d'eau potable (SYDRO 71) pour la compétence sécurisation (contribution de 0,030 €/m³ facturé en 2023 et 0,033 €/m³ facturé en 2024) et pour le fonds de renouvellement des réseaux (contribution de 0,41 €/m³

facturé en 2023 et en 2024).

2.4 Obligations liées à la facture d'eau

La loi sur l'eau du 30 décembre 2006 et l'arrêté du 6 août 2007 imposent le plafonnement de la part fixe (abonnement) par rapport au coût du service (montant total de la facture) basé sur une consommation d'eau de 120 m³. Pour les collectivités urbaines, la part fixe ne doit pas dépasser 30 % du coût du service HT et hors redevance.

Ce seuil est respecté puisqu'au 1^{er} janvier 2024 la part fixe représente environ 19 % du montant de la facture hors taxe et hors redevance (mais part SYDRO incluse) d'un usager consommant 120 m³.

Un arrêté ministériel du 28 avril 2016 est venu préciser les modalités de présentation de la facture d'eau qui doit faire mention du prix au litre T.T.C. hors abonnement. Ce montant est indiqué au paragraphe 2.6.

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement pour l'environnement (article 161 modifiant l'article L 224-5 du C.G.C.T.) impose aux collectivités que soit jointe au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public une note établie par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau et sur son programme pluriannuel d'intervention. Cette note est annexée au présent rapport au chapitre 7.

2.5 Evolution du tarif de l'eau potable

	Désignation	Au	Au	Au	Au	Au	Au	Variation
		01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023	14/02/2023	01/01/2023	01-01-2024/2023
Part de la collectivité	Part fixe [€ HT/an]	55.00	55.00	55.00	55.00	55.00	55.00	0,00%
	Part proportionnelle 0 à 35 m ³ (€ HT/m ³)	0.15	0.15	0.15	0.15	0.18	0.19	26.67%
	Part proportionnelle de 35 à 80 m ³ (€ HT/m ³)	1.79	1.79	1.79	1.79	1.85	1.94	8.37%
	Part proportionnelle de 80 à 160m ³ (€ HT/m ³)	1.79	1.79	1.79	1.79	1.92	2.02	12.85%
	Part proportionnelle au-delà de 160 m ³ (€ HT/m ³)	2.35	2.35	2.35	2.35	2.8	2.94	25,11%
Redevances et taxes	SYDRO 71	0.38	0.38	0.38	0.41	0.41	0.41	0,00%
	Redevance renouvellement redevance sécurisation (€ HT/m ³)	0.025	0.025	0.03	0.03	0.03	0.033	10%
	Redevance pour pollution domestique (€ HT/m ³)	0.27	0.28	0.28	0.28	0.28	0.29	3,57%
	TVA	5.5	5.5	5.5	5.5	5.5	5.5	5.5

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	DESIGNATION	1 janvier 2023	1 janvier 2024	Variation 01-01-2024/2023
Part de la collectivité				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ordinaire*	55,00 €	55,00 €	+0,00%
Part proportionnelle (€ HT/m3)	tranche 1 (0 à 35 m3)	0,15	0,19	+26,67%
	tranche 2 (35 à 80 m3)	1,79	1,94	+8,38%
	tranche 3 (80 à 160 m3)	1,79	2,02	+12,85%
	tranche 4 (> 160 m3)	2,35	2,94	+25,11%
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m3)	inclus dans la part collectivité	inclus dans la part collectivité	-
	Redevance pollution domestique	0,280	0,290	3,57%
	Contribution sécurisation SYDRO 71	0,030	0,033	+10,00%
	Fonds de renouvellement SYDRO 71	0,410	0,410	+0,00%
	TVA	5,50%	5,50%	+0,00%

* abonnement pris en compte dans la facture typde de 120 m3

2.6 Prix T.T.C. du service m³ pour 120 m³ (D102.0)

■ COMPOSANTE DE LA FACTURE d'un usager de 120 m3

	1 janvier 2023	1 janvier 2024	Variation 01-01-2024/2023
Collectivité	212,40 €	229,75 €	+8,17%
Redevance pollution domestique	33,60 €	34,80 €	+3,57%
Contribution sécurisation SYDRO 71	3,60 €	3,96 €	+10,00%
Fonds de renouvellement SYDRO 71	49,20 €	49,20 €	+0,00%
TVA	16,43 €	17,47 €	+6,33%
Total TTC	315,23 €	335,18 €	+6,33%

Prix théorique du m3 TTC pour un usager consommant 120 m3 2,79 €

Prix théorique du litre TTC hors abonnement pour un usager consommant 120 m3 selon arrêté du 28-04-2016 0,00231 €

Pourcentage de la part fixe hors taxes et redevances 19,44%

% Variation COLLECTIVITE (HT)

8,17%

Composante de la facture d'eau potable d'un ménage de référence (120 m³) :

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Variation 01-01-2024/2023
Collectivité	212.40 €	212.40 €	212.40 €	229.75	+ 8,17 %
Fonds de renouvellement et de sécurisation (SYDRO 71)	48.60 €	49.20 €	52.80 €	53.16 €	+ 0,68 %
Redevance pour pollution domestique	33.60 €	33.60 €	33.60 €	34.80 €	+ 3,57 %
T.V.A.	16.20 €	16.24 €	16.43 €	17.47 €	+ 6,32 %

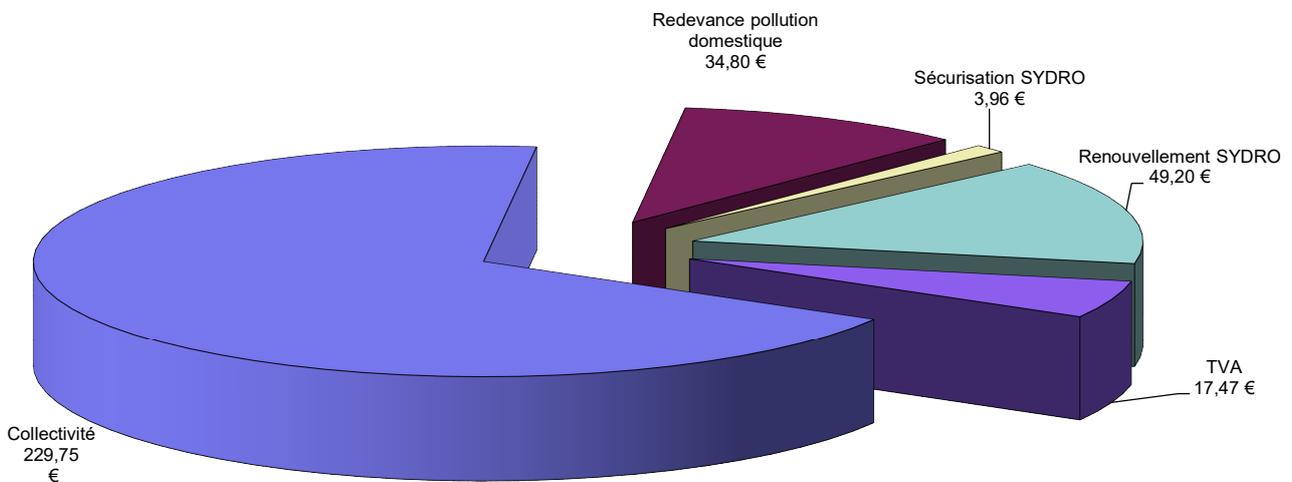
Total TTC	310.80 €	311.44 €	315.23 €	335,18 €	+ 6,33 %
-----------	----------	----------	----------	----------	----------

Le prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ était de 2.63 € TTC/m³ en 2023. Il passe à 2.79 € TTC/m³ en janvier 2024.

Au niveau national, d'après l'observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement édition 2023 (données au 1er janvier 2021), le prix moyen de l'eau pondéré par la population desservie est de 2,13 €/m³ TTC.

En Saône et Loire, d'après l'observatoire du Département édition 2023, le prix moyen TTC de l'eau pondéré à la population desservie au 1er janvier 2022 est de 2,74 €/m³ avec une fourchette comprise entre 1,45 € et 4,59 €/m³.

Composantes de la facture d'eau de 120 m³ au 1er janvier 2024



2.7 Recettes et dépenses d'exploitation

2.7.1 Recettes de la collectivité

	2020	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
Recettes liées à la facturation du service d'eau potable aux abonnés	592 977,01 €	587 579,52 €	542 875,41 €	581 751,40 €	+ 7,16 %
Recettes liées à la vente d'eau à Lournand	18 957 €	19 114,70 €	18 234,40	Non disponible à ce jour	Non calculable
Autres recettes					
TOTAL	611 934,01 €	606 694,22 €	561 109,81 €	581 751,40 €	Non calculable

2.7.2 Rémunération du prestataire

	2020	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
Recettes liées à la facturation du service d'eau potable à la collectivité	291 531 €	286 594 €	294 765	288 395	- 2,16 %
Recettes liées à la vente d'eau à Lournand	-	-	-	-	-
Recette des travaux exclusifs aux abonnés (branchements neufs...)	15 453 €	21 904 €	7 672	19 678	+ 256,5 %
TOTAL	306 984 €	308 498 €	302 437 €	308 073 €	+ 1,86 %

La rémunération du prestataire au titre de l'exploitation du service est assurée par la collectivité dans le cadre du marché intervenu le 1^{er} janvier 2019.

Les recettes liées à l'exploitation du service d'eau potable par le prestataire pour l'année 2023 se décomposent en un forfait de rémunération de 288 395 € HT et des recettes de travaux exclusifs (branchements...) à hauteur de 19 678 € HT.

La vente d'eau à Lournand est effectuée directement par la collectivité depuis 2020 et non plus par l'intermédiaire du prestataire.

3 Indicateurs de performance d'eau potable

3.1 Résultats du contrôle réglementaire de l'Agence Régionale de Santé sur les eaux distribuées (P101.1 et P102.1)

Les prélèvements pour le contrôle réglementaire ont été réalisés sur l'eau traitée mise en distribution (4 prélèvements) et sur le réseau de distribution (19 prélèvements).

Production :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	Pourcentage de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique (P101.1)	2	0	100 %	-
Conformité physico-chimique (P102.1)	2	0	100 %	-

Distribution :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	Pourcentage de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique (P101.1)	19	0	100 %	-
Conformité physico-chimique (P102.1)	19	0	100 %	-

Le taux de conformité n'est calculé que sur les paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.

Les analyses du contrôle réglementaire montrent une eau de bonne qualité microbiologique et physicochimique. Un léger dépassement de la température limite a été constaté sur une analyse.

Le contrôle sanitaire intègre l'analyse de paramètres faisant l'objet d'une simple référence de qualité. Deux analyses sont hors référence vis-à-vis des paramètres « équilibre calco-carbonique » ou pH.

Date d'analyse	01/03/2023	13/09/2023	13/09/2023
Lieu	Station de la gare	Station de la gare	Station de la gare
Paramètre	Equilibre calco-carbonique	pH	Equilibre calco-carbonique
Valeur mesurée	4 Eau agressive	6,3	4 Eau agressive
Référence de qualité	1 ou 2 A l'équilibre ou légèrement incrustante	6,5 <= pH <=9	1 ou 2 A l'équilibre ou légèrement incrustante

Les dépassements sur l'équilibre calco-carbonique et le pH sont liés à la nature des terrains géologiques constituant l'aquifère capté par le puits de la gare : constitué en partie des grès et des produits d'érosion du socle granitique, il produit des eaux avec un pH acide, faiblement minéralisées et présentant un caractère agressif.

Toutefois, ces paramètres, n'étant que des références de qualité, ne présentent pas de danger pour la santé. De plus, l'eau provenant du puits de la gare est ensuite mélangée avec l'eau provenant de l'achat d'eau au SIE de la Haute Grosne qui est fortement minéralisée, dure et entartrante. De fait les mesures de pH sur le reste du réseau communal sont conformes à la référence de qualité. L'équilibre calco-carbonique,

bien qu'il ne soit pas analysé dans le contrôle sanitaire de l'ARS en distribution, est très certainement corrigé par ce mélange.

Indice de protection de la ressource en eau (P108.3)

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : **40 %**

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
➔	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Cet indice traduit le niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection du point de prélèvement dans le milieu naturel pour assurer l'alimentation en eau potable.

La procédure réglementaire pour la protection du puits de la Gare est en cours et fait l'objet d'une délégation de maîtrise d'ouvrage auprès des services du Département. Un avis d'hydrogéologue agréé a été rendu le 28 juin 2008. De nouvelles études hydrogéologiques ont été réalisées en 2023. Un nouvel avis d'hydrogéologue agréé sera sollicité en 2024.

Les puits du S.A.E. de Saône Grosne situés à Crêches sur Saône et qui alimentent successivement le S.I.E. de PETITE GROSNE, le S.I.E. de HAUTE GROSNE puis CLUNY, font l'objet d'une procédure de révision des périmètres de protection établis par arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique du 17 mai 1976.

L'indice d'avancement de la protection du puits de la gare est de **40 %**.
Celui du S.A.E. de SAONE GROSNE est de **80 %**.

L'indice global de protection de la ville de CLUNY s'établit à **70 %** proportionnellement aux volumes produits et importés.

3.3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P202.2)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale, et de suivre leur évolution.

Cet indicateur est calculé suivant les nouvelles modalités définies dans l'arrêté du 2 décembre 2013.

		Barème	Points obtenus
PARTIE A : Plan des réseaux			
VP. 236	existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable d'eau potable	10	10
VP. 237	définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l' article R. 554-34 du code de l'environnement . La mise à jour est réalisée au moins chaque année	5	5
PARTIE B : Inventaire des réseaux (si 15 points obtenus en partie A)			
VP. 238	existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l' article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution	10	10
ET	la procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.		
P. 240			
VP. 238, 239 et 240	Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux. Matériaux et diamètres connus pour : 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires	5	5
	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux. Dates ou périodes de pose connues pour : 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 points 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points	15	14

PARTIE C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (si au moins 40 points obtenus en partie A + B)			
VP. 242	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	10	10
VP. 243	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10	10
VP. 244	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	10	0
VP. 245	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
VP. 246	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	10	10
VP. 247	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	10	10
VP. 248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	0
VP. 249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	5	5
TOTAL		120	99

L'indice était de 99/120 en 2022.

L'indice reste à 99/120 en 2023.

La programmation du renouvellement est établie pour un an pour l'année 2024. La réalisation d'un schéma directeur permettra de définir les priorités de renouvellement sur plusieurs années.

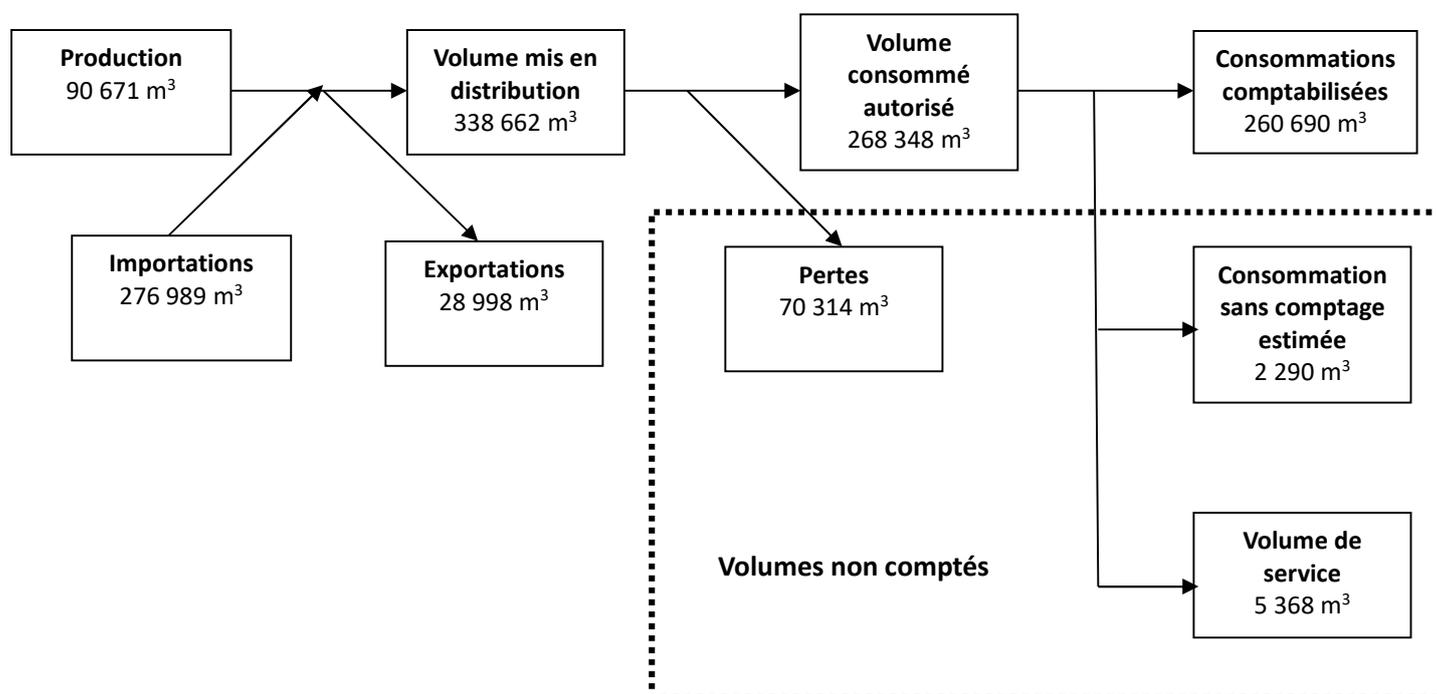
L'obtention d'une note supérieure à 40 sur cet indicateur justifie pour les services de contrôle (Agence Française de Biodiversité) que le syndicat ou la commune a bien réalisé le descriptif détaillé du réseau tel que défini par le décret du 27 janvier 2012.

Au niveau national, d'après l'observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement édition 2023 (données 2021), l'ICGP est en moyenne de 102 points, avec toutefois 8 % des services ayant un score inférieur à 40 points, 8 % des services inférieur à 80 points et 32 % des services inférieur à 100 points.

En Saône et Loire, d'après l'observatoire des services du Département édition 2023 (données 2021), le score pondéré par la population desservie est de 104,9 sur 120.

3.4 Indicateurs de performance hydraulique du réseau d'eau potable

Les volumes servant au calcul des indicateurs de performance hydraulique mesurés sur la période de relève et proratisés sur 365 jours sont rappelés ici :



Les consommations comptabilisées intègrent les volumes facturés + les volumes dégrèvés.

Les consommations sans comptage correspondent aux essais sur poteaux incendie, aux consommations sur des points non équipés de compteurs, à des vols d'eau.

Le volume de service a fait l'objet d'une évaluation détaillée par l'exploitant. Ce volume correspond à 1,6 % du volume mis en distribution. Ce volume intègre le lavage des réservoirs, les purges, les nettoyages de conduite avant mise ou remise en service après intervention.

3.4.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3)

= ratio entre d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services d'eau potable : **80,88 %**.

	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement du réseau de distribution [%] <i>selon arrêté du 2 mai 2007</i>	78,01	79,53	88,65	80,64	80,88

Le rendement est en très légère augmentation par rapport à 2022.

Au niveau national, d'après l'observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement édition 2022 (données 2020), le rendement moyen est de 81,3 % et de 76,2 % pour la strate de population de la commune (3 500 à 10 000 habitants).

En Saône et Loire, d'après l'observatoire de l'eau du Département édition 2023 (données 2021), le rendement moyen pondéré par la population desservie est de 80,5 %.

Le décret du 27 janvier 2012 définit les modalités de calcul du seuil de rendement en deçà duquel

doit être mis en œuvre un plan d'action pour la réduction des pertes sur les réseaux d'eau potable (article 2224-7-1 du C.G.C.T.) à savoir 85 % ou (65 % + 20 % x ILC) où ILC est l'indice linéaire de consommation exprimé en m³/km/j.

L'objectif de rendement de 85 % n'est pas atteint, mais le second seuil du décret du 27 janvier 2012 est respecté (65 % + 20 % x ILC, soit 67,48 %).

Au niveau national, d'après l'observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement édition 2023 (données 2021), le rendement réglementaire n'est pas respecté pour 18 % des services.

En Saône et Loire, d'après l'observatoire de l'eau du Département édition 2023 (données 2021), 8 collectivités ayant la compétence distribution sur 67 ne respectent pas ce seuil.

L'exploitant a réalisé, en 2023, 16 réparations de fuites (6 sur branchements et 10 sur réseaux et accessoires), contre 14 réparations de fuite en 2022 (4 sur branchements et 10 sur canalisations et accessoires), contre 11 réparations de fuites en 2021 (4 sur branchements et 7 sur canalisations et accessoires), contre 17 réparations de fuite en 2020 (9 sur branchements et 16 sur canalisations et accessoires), contre 25 réparations de fuites en 2019 (8 sur branchements et 9 sur canalisations).

Rappel : L'exploitant a isolé la cuve droite du réservoir de Bel Air du réseau depuis le 19 juillet 2021.

3.4.2 Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)

= ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire du réseau de desserte : **2,94 m³/km/jour.**

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	3,75	3,58	1,69	3,09	2,94

L'indice linéaire de perte, véritable indicateur de la performance hydraulique du réseau, est en diminution par rapport à 2020 et 2022 indiquant une amélioration de la performance hydraulique. La valeur de 2021 n'était pas représentative suite au problème de comptage sur l'achat d'eau au SIE de la Haute Grosne.

Le contrat de prestation de service entré en vigueur au 1^{er} janvier 2019 prévoit un engagement du prestataire sur l'indice linéaire de pertes (2,4 m³/j/km en 2020, 2,3 m³/j/km en 2021, 2,3 m³/j/km en 2022, puis 2,3 m³/j/km après 2022 en cas de reconduction). Celui-ci n'est pas respecté en 2023.

La valeur est dans la plage usuellement considérée comme « acceptable » pour un réseau intermédiaire entre un réseau de type rural et un réseau de type urbain.

Au niveau national, d'après l'observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement édition 2023 (données 2021), l'indice linéaire de pertes moyen est de 3,3 m³/km/jour.

En Saône et Loire, d'après l'observatoire de l'eau du Département édition 2023 (données 2021), L'ILP moyen pondéré par la population est de 2,0 m³/km/jour.

3.4.3 Indice linéaire de consommation (P105.3)

= ratio entre les volumes comptés (consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) et le linéaire du réseau de desserte : **12,4 m³/km/jour.**

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	13,3	13,9	13,2	12,9	12,4

3.4.4 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

= ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire du réseau de desserte : **3,25 m³/km/jour**.

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	4,12	3,89	2,09	3,40	3,25

La valeur de 2021 n'est pas représentative suite au problème de comptage sur l'achat d'eau au SIE de la Haute Grosne.

3.5 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

	2019	2020	2021	2022	2023	Taux moyen de renouvellement sur 5 ans
Longueur du réseau renouvelée (ml)	1 057	351	2 386	1 463	2 637	1 579 ml/an
Taux annuel de renouvellement du réseau (%)	1,59 %	0,53 %	3,64 %	2,23 %	4,01 %	2,4 %
Taux moyen de renouvellement sur 5 ans (%)	2,21 %	2,00 %	1,96 %	2,06 %	2,4 %	2,4 %

On retiendra que le déroulement des travaux du programme 2020 a été retardé par l'épidémie de covid19. Une grande partie du linéaire de renouvellement du programme 2020 (et le reste du programme 2019) a été pris en compte sur l'année 2021.

Quotient de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau : **2,4 % (1,579 / 65,780 * 100)**.

Linéaire réseau = 65,780 ml (valeur RAD 2023).

Ce taux correspond à un âge moyen du réseau d'environ 41,7 ans, soit en deçà de la durée de vie des canalisations. La commune a réalisé un effort important sur le renouvellement des réseaux sur les 5 dernières années.

Ce taux est supérieur à la moyenne départementale qui est de 0,97 % en 2021 d'après l'observatoire de l'eau du Département et supérieure à la moyenne nationale qui est de 0,65 % en 2021 d'après l'observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement.

3.6 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service et taux respect de ce délai (P152.1)

Délai maximal d'ouverture des branchements définis par le service : 24 heures (1 jour ouvré dans le règlement du nouveau contrat de prestation).

Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés : 78,1 %.

3.7 Taux de réclamations (P 155.1)

Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'eau, rapporté à 1000 abonnés.

Sont prises en compte les réclamations sur le goût, les fuites avant compteur, la lisibilité des

factures, la qualité de la relation clientèle, etc. Les réclamations sur le prix ne sont pas prises en compte.

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de réclamations à l'exploitant /1000 abonnés	17,6	12,2	10,0	12,0	12,6

3.8 Taux d'impayés (P154.0)

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1.

Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

	2020	2021	2022	2023
Taux d'impayés	1,5 %	2,62 %	3,43 %	3,64 %

4 Financement des investissements

4.1 Montants financiers des travaux décidés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics.

Les travaux réalisés par la collectivité en 2023 sont les suivants :

Désignation des travaux	Description des travaux	Longueur	Montant des travaux HT	Année de programmation
Renouvellement - "Dagonnaux"	Renouvellement de canalisations PE vétustes	440 m de PEHD DN75 + 160 m de PEHD DN40 + 10 branchements	102 200	2023
Renouvellement - "Chemin de Coigny (partie Nord) et route de Brisolles"	Renouvellement de canalisations fonte vétustes + remise en domaine public	500 m de fonte DN150 + 25 m de fonte DN125 + 100 m de PEHD DN50 + 14 branchements	190 400	2023
Renouvellement - "Chemin de Coigny (partie Sud)"	Renouvellement de canalisations PVC vétustes + remise en domaine public	330 m de fonte DN150 + 7 branchements	96 600	2023
TOTAL			389 200 €	

Ces travaux ont fait l'objet d'une aide financière du SYDRO 71 au titre du fonds de renouvellement des réseaux auquel souscrit la ville de CLUNY, pour un taux d'aide de 10 % sur le programme 2023 soit 38 920 €.

Les travaux du programme 2023 font l'objet d'une aide de l'Agence de l'Eau RMC à hauteur de 50 % dans le cadre des mesures de rattrapage structurel pour les collectivités situées en zones de revitalisation rurales (ZRR).

4.2 Montants financiers des travaux à l'étude

Les travaux prévus par la collectivité pour le programme 2024 sont les suivants :

Désignation des travaux	Description des travaux	Longueur	Nombre de branchements repris	Montant prévisionnel HT	Année de programmation
Renouvellement – « Alimentation du réservoir de la Cras - Tranche 3 »	Renouvellement de canalisations fonte vétustes	800 m de fonte DN150 + 30 m de fonte DN100 + 30 m de pVC DN90	15	339 400	2024
Renouvellement – « Rue de l'Hôpital - Rue de la Liberté »	Renouvellement de canalisations fonte vétustes	220 m de fonte DN150 + 40 m de PEHD DN50	29	143 200	2024
TOTAL				482 600 €	

Ces travaux ont fait l'objet d'une aide financière du SYDRO 71 au titre du fonds de renouvellement des réseaux auquel souscrit la ville de CLUNY, pour un taux d'aide de 10 % sur le programme 2024 soit 48 260 €.

Les travaux du programme 2024 font l'objet d'une aide de l'Agence de l'Eau RMC à hauteur de 50 % dans le cadre des mesures de rattrapage structurel pour les collectivités situées en zones de revitalisation rurales (ZRR).

4.3 Branchements en plomb

Il n'existe plus de branchements plomb sur le territoire de la ville de CLUNY.

4.4 Renouvellement réalisé par l'exploitant

4.4.1 Branchements

L'exploitant a renouvelé 1 branchement particulier.

L'exploitant a par ailleurs réalisé 14 branchements neufs au titre des travaux exclusifs.

4.4.2 Compteurs

En 2023, l'exploitant a procédé au remplacement de 44 compteurs.

4.4.3 Equipements électro-mécaniques

L'exploitant a réalisé les investissements de renouvellement suivants dans le courant de l'année 2023 :

Installation	Equipement	Valeur de remplacement	Type de renouvellement
Station de la Gare	Pompe du puits	2 806,76 €	Programmé
	Total	2 806,76 €	

L'exploitant n'a pas réalisé d'investissements de travaux neufs en 2023.

L'exploitant a réalisé les investissements de renouvellement sur réseau suivants dans le courant de l'année 2023 :

Installation	Equipement	Valeur de remplacement
Réseaux	Accessoires hydrauliques	523,75 €
	Total	523,75 €

4.5 Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2022	2023
Encours de la dette au 31 décembre	103 132,32 €	88 410,75 €
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice	16 942,73 €	17 650,85 €
dont en intérêts	2 673,23 €	3 559,24 €
dont en capital	14 269,50 €	14 091,61 €

L'extinction de la dette est prévue pour 2033.

4.6 Montant des amortissements réalisés

	2019	2020	2021	2022	2023
20Montant des amortissements	81 551 €	82 214 €	82 214 €	82 337 €	82 337 €

4.7 Présentation des programmes de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

La commune avait établi un programme pluriannuel de travaux sur 3 ans (programmes 2020, 2021 et 2022) dans le cadre de la contractualisation avec l'Agence de l'Eau RMC pour le rattrapage structurel des collectivités classées en zones de revitalisation rurale (ZRR) (ou bénéficiant des dispositions transitoires de ce classement).

La commune a lancé en mai 2023 une nouvelle étude de schéma directeur d'alimentation en eau potable. Pour 2024, le tableau du programme annuel de travaux de réseaux est présenté ci-dessous :

Désignation des travaux	Description des travaux	Total (travaux, MOE, divers et imprévus) € HT
Renouvellement – Alimentation du réservoir de la Cras - Tranche 3	<p>Suite du renouvellement de la canalisation ancienne en Fonte grise DN100 (avec renforcement) passant en domaine privé et servant à l'alimentation du réservoir de la Cras dans la continuité des travaux des tranches n°1 et 2 réalisées en 2022 en repositionnant la canalisation en domaine public le long de la voie communale de la Cras, puis du chemin des Mulets.</p> <p>La dernière partie entre le chemin des Mulets et le réservoir de la Cras serait réalisée en passant en domaine privé (même principe qu'actuellement).</p> <p>Pose d'environ 800 m de canalisation Fonte DN150, 28 m de Fonte DN100, 30 m de PVC DN90, raccords d'antennes, reprise de 15 branchements environ (dont 3 très longs), reprise de 2 poteaux incendie.</p>	338 817,83
Renouvellement - Rue de l'Hôpital – Rue de la Liberté	<p>Renouvellement de la canalisation de distribution fonte grise DN100 ancienne.</p> <p>Pose d'environ 210 m de canalisation fonte DN 150 mm, 12 m de fonte DN100, 40 m de PEHD DN50.</p> <p>Reprise des branchements (29 unités environ), reprise d'une bouche incendie.</p>	142 964,24
TOTAL HT		481 782,02

5 Actions de solidarité et de coopération décentralisées dans le domaine de l'eau

5.1 Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles)

Le montant des abandons de créance est de 116,90 € TTC au 31 décembre 2023.

5.2 Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT

Aucune opération de coopération décentralisée n'a été réalisée.

6 Tableau de synthèse des indicateurs du décret du 2 mai 2007 dans le domaine de l'eau

Tableau récapitulatif des indicateurs					
Code	Obligatoire	Nom de l'indicateur	Unité	valeurs exercice 2022	valeurs exercice 2023
D101.0	oui	Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	5176	5241
D102.0	oui	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,63	2,79
D151.0	si CCSPL	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	1	1
P101.1	oui	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100	100
P101.1a	oui	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques	unité	21	19
P101.1b	oui	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques non conformes	unité	0	0
P102.1	oui	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100	100
P102.1a	oui	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques	unité	23	19
P102.1b	oui	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques non conformes	unité	0	0
P103.2b	oui	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	99	99
P104.3	oui	Rendement du réseau de distribution	%	80,64	80,88
P105.3	oui	Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	3,40	3,25
P106.3	oui	Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	3,09	2,94
P107.2	oui	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	2,06	2,40
P108.3	oui	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	69	70
P109.0	oui	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	€/m ³	0,00	0,00
P151.1	si CCSPL	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	-	-
P152.1	si CCSPL	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	92,9	78,1
P153.2	si CCSPL	Durée d'extinction de la dette	année	6,1	10
P154.0	si CCSPL	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	3,43	3,64
P155.1	si CCSPL	Taux de réclamations	nb/1000ab	12	12,6

7 Note de l'Agence de l'Eau

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (article 161 modifiant l'article L 224-5 du C.G.C.T.) impose aux collectivités que soit jointe au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public une note établie par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau et sur son programme pluriannuel d'intervention.

Cette note est annexée au présent rapport. Elle est accessible à l'adresse suivante :

https://www.eaurmc.fr/jcms/pro_102861/fr/l-agence-de-l-eau-vous-rend-compte-de-la-fiscalite-de-l-eau-edition-2024



Liberté
Égalité
Fraternité

ÉDITION 2024 L'AGENCE DE MÉDITERRANÉE CORSE V

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration

Grâce à cette fiscalité sur l'eau la pollution organique dans le

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de 3,95 € TTC/m³ et de 4,30 € TTC/m³ en France*. Environ 12,5 % de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône



ACTIONS AIDÉES PAR L'AG DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE

60% des aides* attribuées en 2023 contribuent à changement climatique.

► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en e (84,6 millions €)

590 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernis d'économiser 6,75 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 1.

► Pour sécuriser l'alimentation en eau potable (36,7 millions €)

90 opérations ont bénéficié de l'aide de l'appel à projets lancé pour accompi

► Pour dépolluer les eaux (135 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d

32 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 74 ai ruraux, aidées pour environ 27,6 M€. L'agence aide aussi les territoires ru matière d'eau potable et d'assainissement (79,5 M€). La lutte contre les pollu d'aides.

► Pour réduire les pollutions industrielles (10 millions €)

6119 kg de micropolluants supprimés dans les émissions industrielles.

► Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les destinées à l'alimentation en eau potable (7,3 millions € pour les captages prioritaires et ressources str pour l'agriculture)

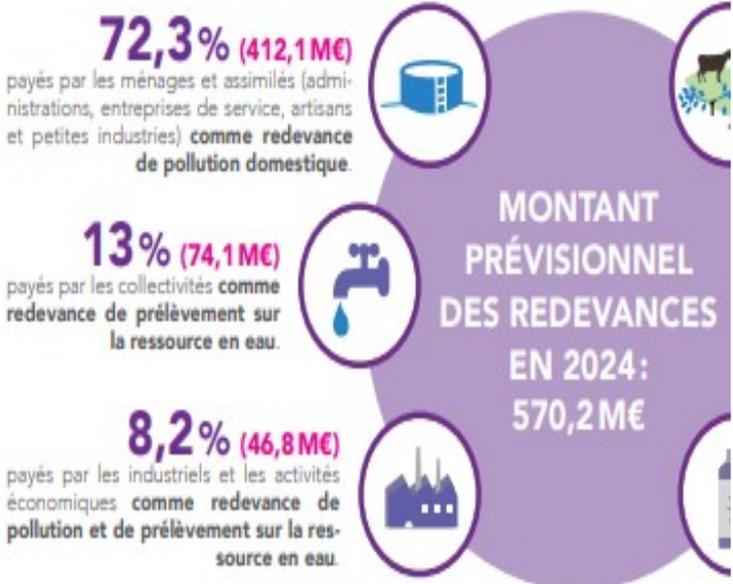
7 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée oi des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation d pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surc 4,9 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou rédi services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel milieu marin, et préserver la biodiversité

L'AGENCE DE L'EAU VOUS RE DE LA FISCALITÉ DE L

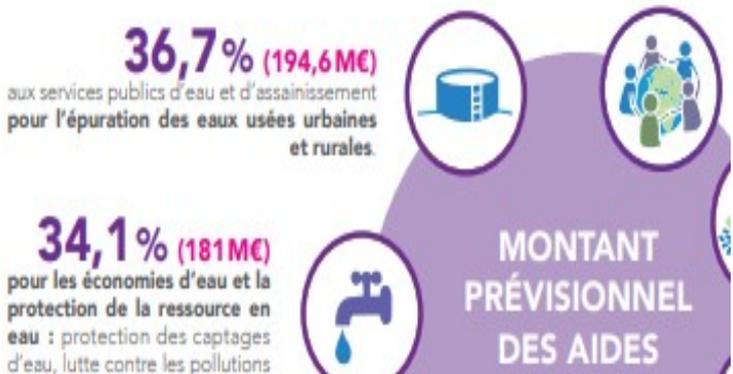
2024

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) rep
ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 39,5 € pa
pour les redevances.



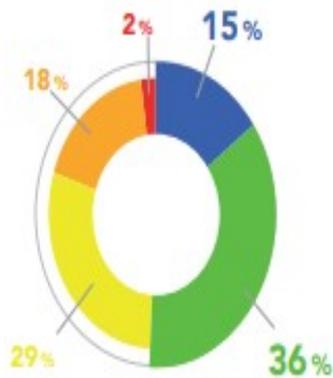
Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil c
de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'usagers de l'e

UNE REDISTRIBUTION SOUS FOR

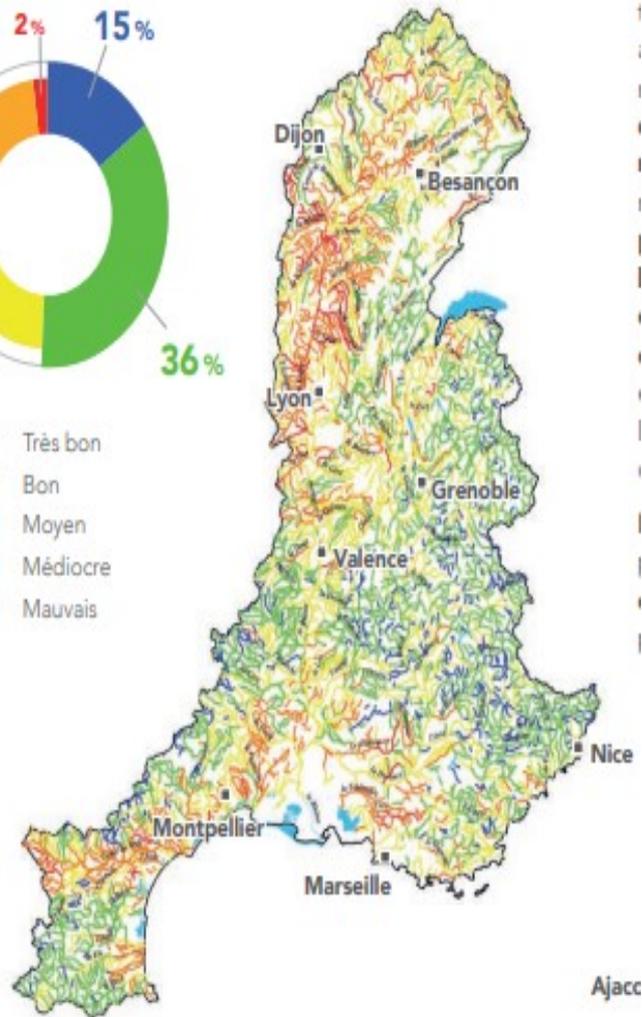


QUALITÉ DES EAUX

État écologique des cours d'eau
Données 2021



- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais



Ajacc

La qualité des rivières sur smartp



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'appli

8 Bilan sur la qualité de l'eau de l'Agence Régionale de Santé

Le bilan de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté sur la qualité de l'eau établi en application du code de la Santé publique est reproduit ci-dessous :

Demander à Copilot

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ZONE DE DISTRIBUTION : CLUNY-VALENTIGNON

Conclusion sanitaire

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Il est recommandé de laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire, quand elle a stagné plusieurs heures dans les tuyaux, au matin par exemple et après une longue absence.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages situés à Crêches sur Saône et à Cluny. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (CLUNY), soit 2860 personnes. Le responsable des installations est : « MAIRIE DE CLUNY ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SUEZ (S.D.E.I.) CENTRE DE CLUNY » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA SANTÉ

BACTÉRIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

NITRATES

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés, 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

TURBIDITÉ

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matière en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Quelques conseils

ADOUCCISSEUR

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

CHLORE

Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

PLOMB

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après



ZONE DE DISTRIBUTION : CLUNY-H

Conclusion sanitaire

2023

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Il est recommandé de laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire, quand elle a plusieurs heures dans les tuyaux, au matin par exemple et après une longue absence.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages situés à Crêches sur Saône. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine."

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (CLUNY), soit 2071 personnes. Le responsable des installations est : « MAIRIE DE CLUNY ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SUEZ (S.D.E.I.) CENTRE DE CLUNY » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA

BACTÉRIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

NITRATES

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

TURBIDITÉ

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Quelques conseils

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

L'an deux mille vingt-quatre, le TRENTE du mois d'OCTOBRE, le Conseil municipal de la Commune de CLUNY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Marie FAUVET, Maire.

Etaient présents :

M. FAUVET, A. GAILLARD, F. MARBACH, M.H. BOITIER, E. LEMONON, AM. ROBERT, C. NEVE, H. HES, D. FRANTZ, A. COMPAROT, B. ORJEBIN, JF. DEMONGEOT, C. ROLLAND, B. ROULON, P. GALLAND, B. ROUSSE, J. LORON

Excusé (e)s ayant donné pouvoir :

C. GRILLET	à E. LEMONON
A.VUE	à H. HES
V POULAIN	à M. FAUVET
N. MARKO	à C. NEVE
JF. PEZARD	à MH. BOITIER
R.GEOFFROY	à D. FRANTZ
H.BOITTIN	à C. ROLLAND

Absents :

JL DELPEUCH, P CRANGA, J CHEVALIER

Secrétaire de séance : A. GAILLARD

FINANCES/AFFAIRES GENERALES - Rapport annuel sur le prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif – exercice 2023

H. HES, Conseiller Municipal délégué, rappelle que conformément à l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif destiné notamment à l'information du public doit être présenté au conseil municipal.

Les articles D. 2224-1 à 4 du CGCT fixent la liste des indicateurs techniques (ressources, qualité, volume, etc.) et financiers (tarification, dettes, investissements, etc.) qui doivent au moins figurer dans le rapport. Ils sont ensuite mis en ligne sur l'Observatoire des services publics d'eau potable et d'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le présent rapport annuel a été rédigé en application des textes législatifs précités et porte sur l'exercice 2023.

Ce rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 23 octobre 2024.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2023.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

La/Le/Les Secrétaire (s) de
séance

Mme la Maire
Marie FAUVET

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Préfecture le 7/11/2024
Publié sur le site de la Mairie le 7/11/2024
Réf :071-217101377-20241030- DEL 2024-
81-DE
Retiré le



Cluny

assainissement collectif

**Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service
public de l'assainissement collectif**

Exercice 2023

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Volumes facturés	5
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	7
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	7
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	8
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	9
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	10
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	10
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	10
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service	11
2.1.	Modalités de tarification	11
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	14
2.3.	Recettes.....	14
3.	Indicateurs de performance	15
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	15
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	15
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	17
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	17
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	17
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	18
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	19
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	25
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	19
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	20
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	27
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	21
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	22
3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	29
4.	Financement des investissements.....	24
4.1.	Montants financiers.....	24
4.2.	Etat de la dette du service	24
4.3.	Amortissements	24
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	24
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	24
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	25
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	25
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	25
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	26

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Cluny
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Cluny
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans

* Approbation en assemblée délibérante

une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 4 596 habitants au 31/12/2023 (4 596 au 31/12/2022).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 2 465 abonnés au 31/12/2023 (2 411 au 31/12/2022).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

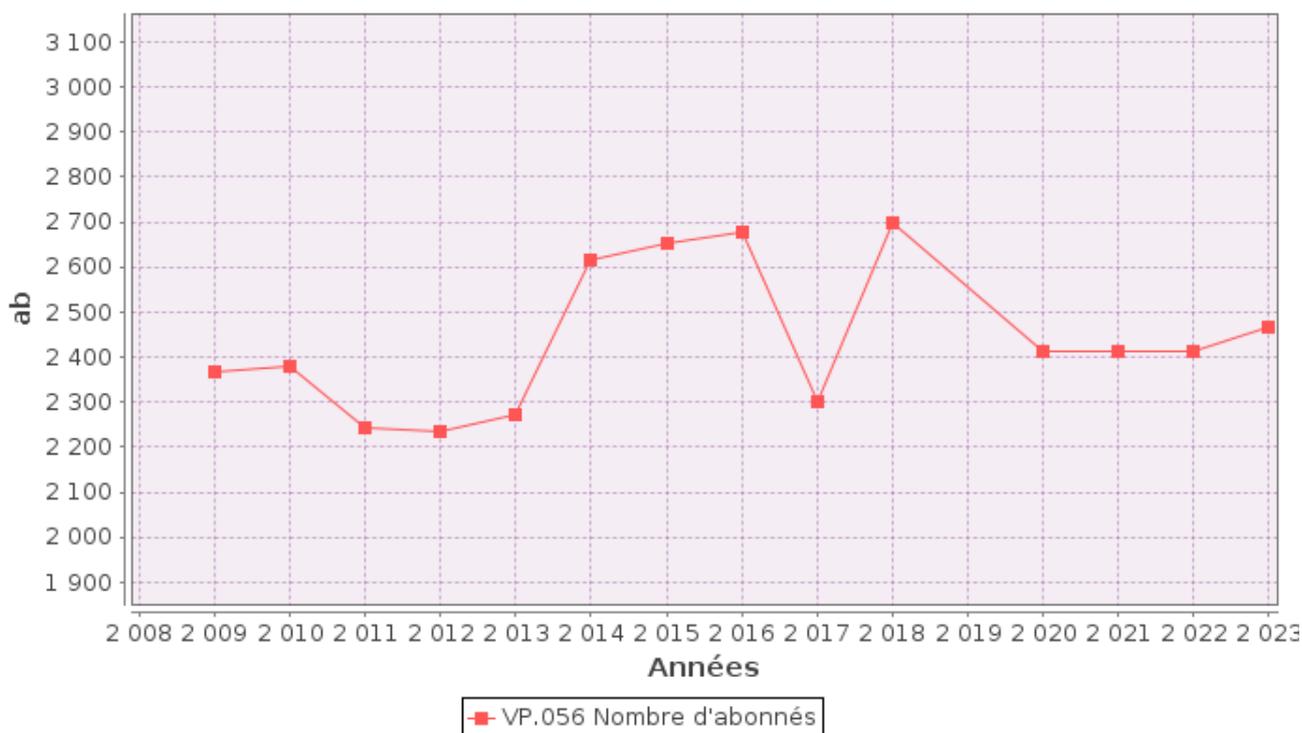
Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2022	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2023	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2023	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Variation en %
Cluny					
Total	2 411			2 465	2,2%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 2 465.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 36,62 abonnés/km) au 31/12/2023. (35,82 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,86 habitants/abonné

au 31/12/2023. (1,91 habitants/abonné au 31/12/2022).

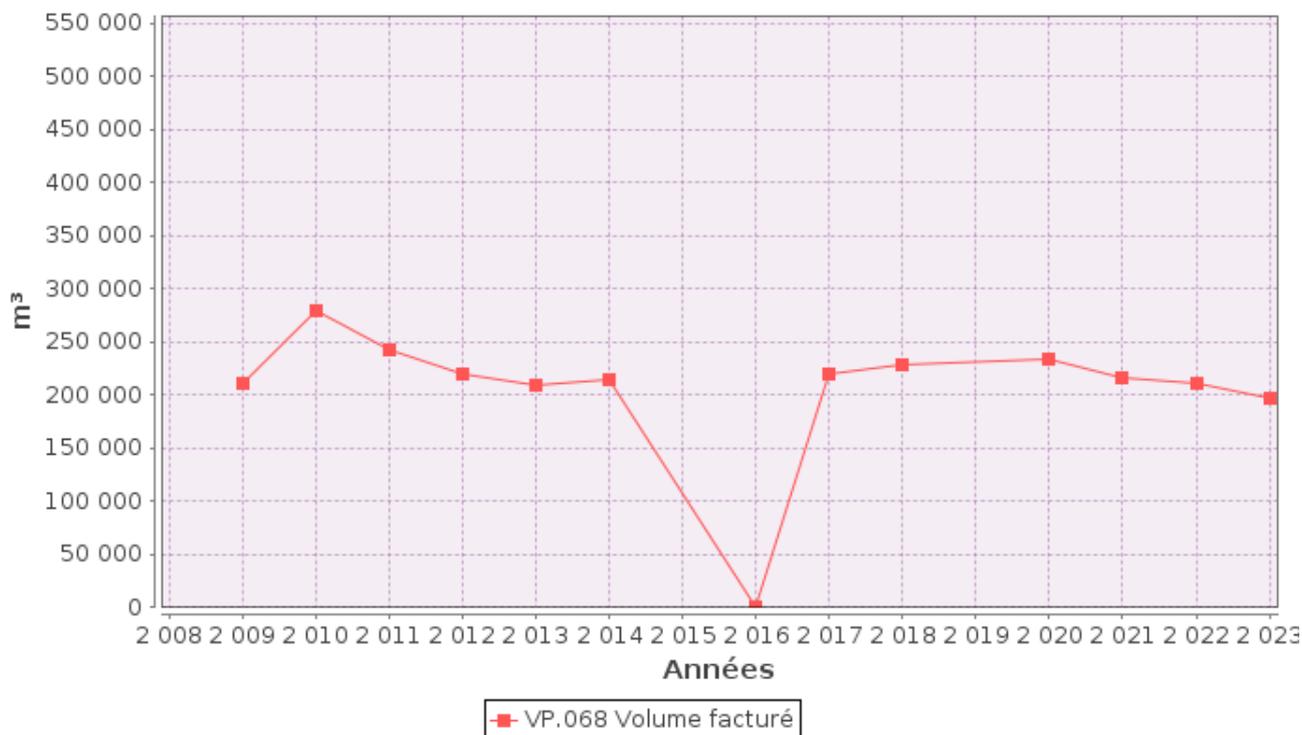


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾			
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	211 188		197 219

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Total des volumes exportés			
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Total des volumes importés			

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **1** au 31/12/2023 (**1** au 31/12/2022).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 32,8 km de réseau unitaire hors branchements,
- 34,51 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 67,31 km (67,31 km au 31/12/2022).

ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : STEP de la Ville (CLUNY)
Code Sandre de la station : 060971137001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée moyenne charge								
Date de mise en service			01/09/2010								
Commune d'implantation			Cluny (71137)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			6700								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			La Grosne					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
DCO					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
MES					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NGL					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NTK					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
pH					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Pt					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2022 en tMS	Exercice 2023 en tMS
STEP de la Ville (CLUNY) (Code Sandre : 060971137001)	69	
Total des boues produites		

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2022 en tMS	Exercice 2023 en tMS
STEP de la Ville (CLUNY) (Code Sandre : 060971137001)	0	0
Total des boues évacuées	0	0

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Frais d'accès au service:		
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	1250	Transfert compétence CCC
Participation aux frais de branchement		

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024 transfert ccc
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement ⁽¹⁾	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
Prix au m ³	1,59 €/m ³	
Autre :	___ €	___ €
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,16 €/m ³	0,16 €/m ³
VNF rejet :	0 €/m ³	0 €/m ³
Autre : _____	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant les frais d'accès au service.
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant la participation aux frais de branchement.

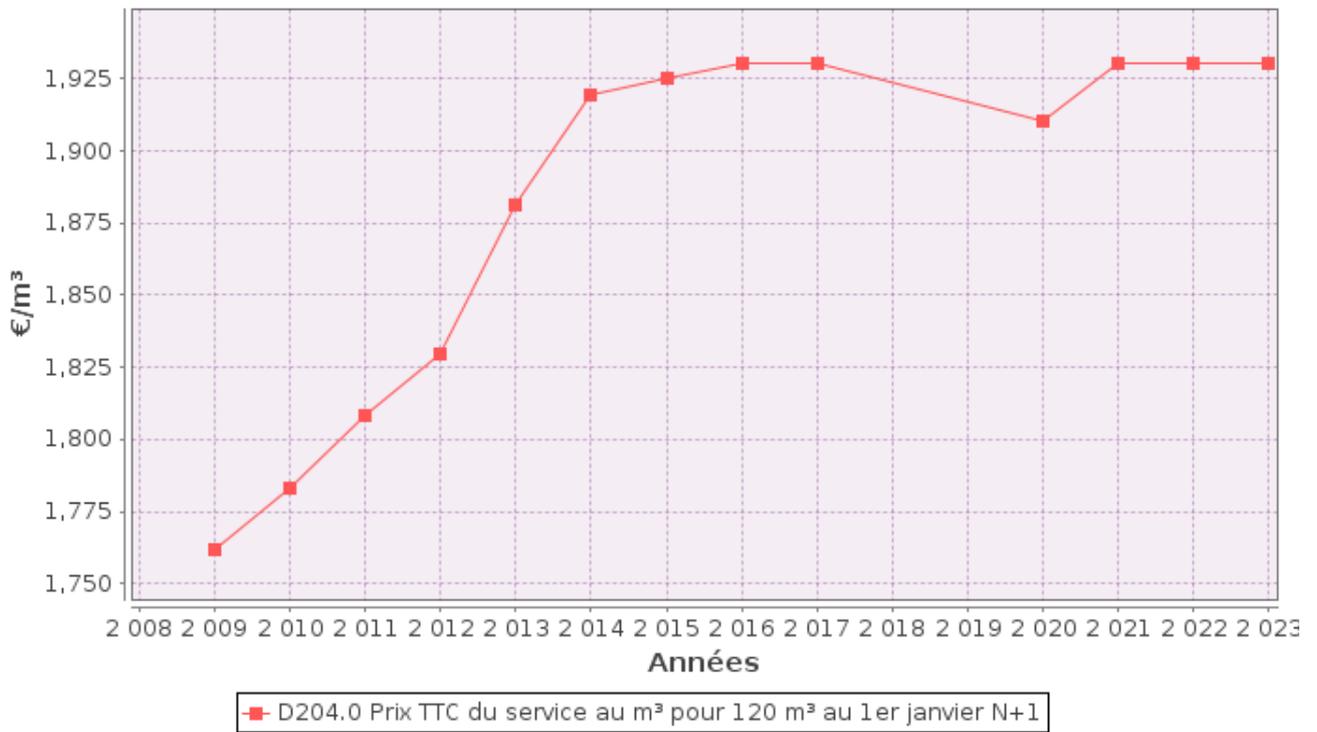
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €transfert ecc	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	___%
Part proportionnelle	190,80		0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	190,80		0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	___	___	___%
Part proportionnelle	___	___	___%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	___	___	___%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20		0%
VNF Rejet :	0,00	0,00	___%
Autre : _____	0,00	0,00	___%
TVA	21,00	0	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	40,20	0	0%
Total	231,00	0	0%
Prix TTC au m³	1,93	0	0%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2023 en €/m³	Prix au 01/01/2024 en €/m³
Cluny		

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	335 790.37	217 891.80	
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation	335 790.37	217 891.80	
Recettes de raccordement	13 650	16 250	
Prime de l'Agence de l'Eau	12 650.88	10 779.50	
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux	66 000.00	58 318.95	
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)	2 500	3 945	
Total autres recettes	94 808.88	89 293.45	
Total des recettes	391 443.21	307 185.25	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2023 : 217 891 € (335 790 au 31/12/2022).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 2 465 abonnés potentiels (86,38% pour 2022).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		85%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	80%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	100%	15
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	116

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 116 pour l'exercice 2023 (116 pour 2022).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2023	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
STEP de la Ville (CLUNY)	193	100	100

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (100 en 2022).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2023	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
STEP de la Ville (CLUNY)	193	100	100

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **100** (100 en 2022).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution

organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2023	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
STEP de la Ville (CLUNY)	193	100	100

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2022).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STEP de la Ville (CLUNY) :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		_____

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est % (%)

en 2022).

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2023, 3 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2023, le taux de débordement des effluents est de 0,653 pour 1000 habitants (0,218 en 2022).

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privées des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2023 : 3

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le nombre de points noirs est de 4,5 par 100 km de réseau (4,5 en 2022).

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en

un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif	—	0,36	0,74	0,71	1,49

Au cours des 5 dernières exercices, 5 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 1,49% (0,71% en 2022).

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2023	Nombre de bilans conformes exercice 2023	Pourcentage de bilans conformes exercice 2022	Pourcentage de bilans conformes exercice 2023
STEP de la Ville (CLUNY)	1	1	100	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 100 (100 en 2022).

3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2022	Exercice 2023
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Oui	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **110** (110 en 2022).

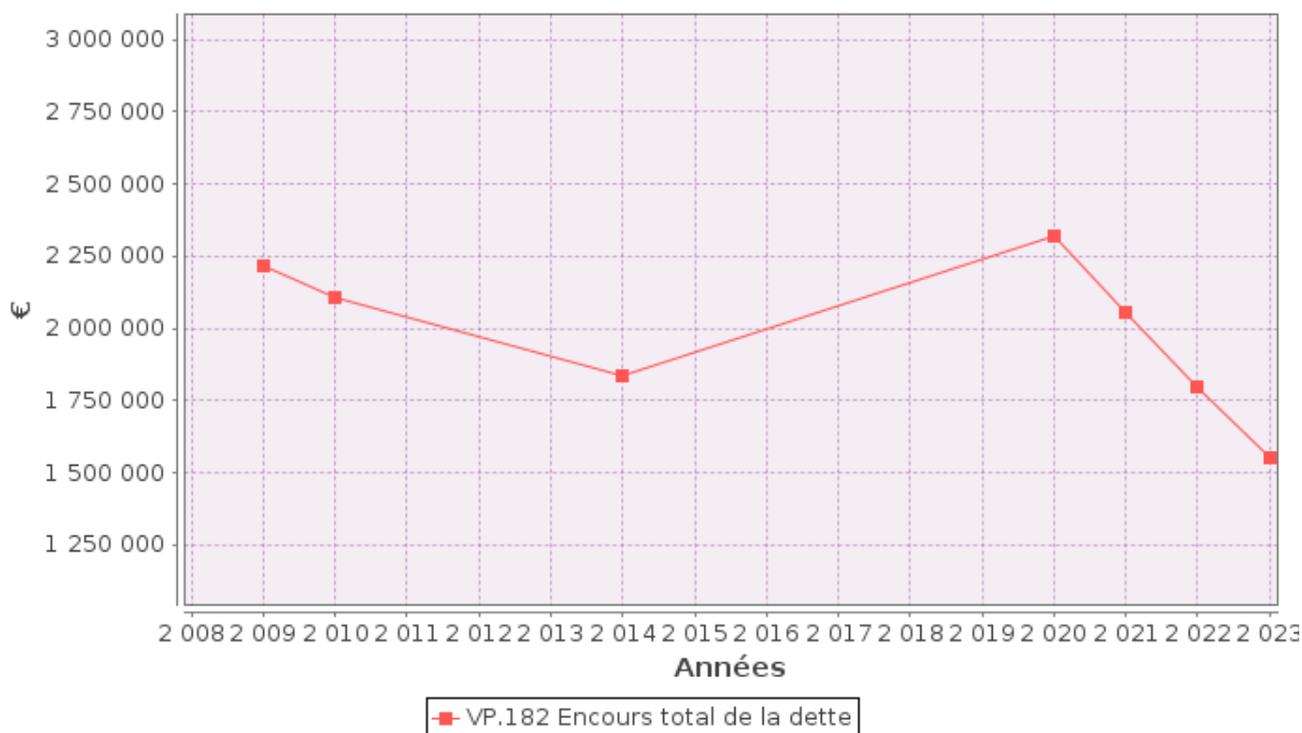
3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette en €	1 799 721,96	1 554 171
Epargne brute annuelle en €	249 605,26	238 483
Durée d'extinction de la dette en années	7,2	6,5



3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2023 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice \$NMinus1.year	Exercice 2023
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2022 tel que connu au 31/12/2023	0	16 286,24
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2022	357 128,86	414 495,53
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2022	0	3,93

3.14. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires,

y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues

Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : ____

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 36

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2023, le taux de réclamations est de 14,6 pour 1000 abonnés (0,41 en 2022).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	59 400
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 799 721,96	1 554 171
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	245 450.91
	en intérêts	33 732.86

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2023, la dotation aux amortissements a été de 199 031.51 € (194 131.48 € en 2022).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, le service a reçu - demandes d'abandon de créance et en a accordé - 42,72 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0002 €/m³ pour l'année 2023 (0 €/m³ en 2022).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2022	Valeur 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	4 596	4 596
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1	1
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	0	0
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,93	1,93
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	86,38%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	116	116
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	____%	____%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0,0002

ARRONDISSEMENT
MACON

CANTON CLUNY

COMMUNE DE
CLUNY

Nombre de conseillers
municipaux en exercice
<27>

Nombre de Conseillers
présents à la séance
<17>

Date de la convocation
<23.10.2024>

Date de publication
<05.11.2024>

L'an deux mille vingt-quatre, le TRENTE du mois d'OCTOBRE, le Conseil municipal de la Commune de CLUNY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Marie FAUVET, Maire.

Etaient présents :

M. FAUVET, A. GAILLARD, F. MARBACH, M.H. BOITIER, E. LEMONON, AM. ROBERT, C. NEVE, H. HES, D. FRANTZ, A. COMPAROT, B. ORJEBIN, JF. DEMONGEOT, C. ROLLAND, B. ROULON, P. GALLAND, B. ROUSSE, J. LORON

Excusé (e)s ayant donné pouvoir :

C. GRILLET	à E. LEMONON
A.VUE	à H. HES
V POULAIN	à M. FAUVET
N. MARKO	à C. NEVE
JF. PEZARD	à MH. BOITIER
R.GEOFFROY	à D. FRANTZ
H.BOITTIN	à C. ROLLAND

Absents :

JL DELPEUCH, P CRANGA, J CHEVALIER

Secrétaire de séance : A. GAILLARD

Délibération N° 2024 – 82

Séance du 30 OCTOBRE 2024

FINANCES/AFFAIRES GENERALES - Programmation 2025 : renouvellement des réseaux de distribution d'eau potable et travaux de confortement du talus chemin de Vignes et construction d'un mur – demandes de subventions

H HES, Conseiller Municipal Délégué, informe l'assemblée qu'une modification du programme de travaux est intervenue impliquant de modifier la délibération n° 2024-74 du conseil municipal du 18 septembre 2024. En effet, les devis reçus et la révision du phasage des projets a permis d'affiner le programme.

Il est envisagé d'effectuer des travaux sur les réseaux de distribution d'eau potable dans le cadre du programme de travaux d'eau potable 2025. Les travaux envisagés sont les suivants :

Désignation des travaux	Description des travaux	Total (travaux, MOE, divers et imprévus) € HT
Renouvellement - RD980 - De Avenue De Gaulle à Route de Jalogny	Renouvellement avec renforcement de la canalisation fonte grise et des branchements sous la RD980 et amorce de la RD465 jusqu' à l'entrée d'OXXO. Pose d'environ 300 m de canalisation Fonte DN150 (ou DN125 après étude hydraulique), reprise de 12 branchements environ (dont un branchement Oxxo en gros diamètre). Réfection définitive de tranchée avec 24 cm de grave bitume + enrobé chaud sous RD980 et 12 cm de de grave bitume + enrobé chaud sous RD465 (selon prescriptions DRI) et 1 poteau incendie.	158 744,54
Renouvellement - Secteur chemin des Trépassés (+ amorces rue de la Chanais, rue porte des Prés + rue Porte de Paris)	Renouvellement des canalisations fonte grise et des branchements. Pose d'environ 370 m de canalisation PVC DN63 et Fonte DN125, reprise de 11 branchements. Chiffrage d'une réfection provisoire et d'une réfection définitive (enrobé chaud).	126 635,02
Réservoir du Bel Air	Lancement du marché de MOE courant 2025 – phase conception et passation marché de travaux 2025 Bureau de contrôle et SPS	98 400,00

<p>Travaux De Confortement Du Talus Chemin Des Vignes Réalisation D'un Mur De Soutènement</p>	<p>En février 2022, plusieurs riverains signalent que des résurgences d'eau jusque-là jamais rencontrées sortent depuis le pied de la colline du réservoir.</p> <p>La commune de Cluny a vu sa responsabilité engagée, suite à une fuite survenue sur l'un de ses réservoirs d'eau potable situé au lieu-dit du Bel Air, ayant entraîné un glissement de terrain sur les parcelles des riverains cadastrées AL 329 – AL315 – AL 316. L'ordonnance du 31 mars 2022 du Tribunal Administratif de Dijon, a demandé la réalisation d'une expertise judiciaire afin de déterminer les causes du glissement de terrain en présence des différents protagonistes. En juin 2023 la fuite est neutralisée après arrêt et fermeture du réservoir, les venues d'eaux ont été entièrement stoppées.</p> <p>Plusieurs désordres ont été constatés : une rupture des murs montrant la structure interne qui est non ferrillée, des déplacements des murs et un basculement sous l'effet de la poussée. Un bâtiment annexe quant à lui adossé au talus fait l'objet de multiples fissurations verticales.</p> <p>Une faille a été détectée sur le versant ouest de la colline signe d'un glissement de terrain important.</p> <p>Le projet consiste à démolir, à dimensionner et à reconstruire un mur de soutènement permettant de maintenir la colline du Bel Air. La technique retenue est la méthode de la paroi clouée.</p> <p>Lancement des consultations des bureaux d'études.</p> <p><i>Le montant prévisionnel calculer à partir de ratios, il sera à ajuster en fonction du retour des devis.</i></p>	<p>Marché bureaux d'études MOE : 38 000,00 Autres (SPS, contrôleur technique, géotechnicien... 47 000,00 Soit 85 000€</p>
<p>TOTAL HT</p>		<p>468 779,56</p>

Ce rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 23 octobre 2024.

Le Conseil Municipal, à « L'UNANIMITE »

- **adopte le programme d'études et de travaux ci-dessus,**
- **autorise Mme la Maire à solliciter les aides du SYDRO71, du Département et de l'Agence de l'Eau pour l'ensemble de ces projets selon les conditions d'éligibilité, de priorité et de modulation des règlements intérieurs, aux taux éligibles.**
- **autorise Mme la Maire à signer tous les documents afférents à ces demandes de subventions.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

La/Le/Les Secrétaire (s) de séance



Mme la Maire
Marie FAUVET




Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Préfecture le 7/11/2024
Publié sur le site de la Mairie le 7/11/2024
Réf : 071-217101377-20241030- DEL. 2024-82-DE
Retiré le

L'an deux mille vingt-quatre, le TRENTE du mois d'OCTOBRE, le Conseil municipal de la Commune de CLUNY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Marie FAUVET, Maire.

Etaient présents :

M. FAUVET, A. GAILLARD, F. MARBACH, M.H. BOITIER, E. LEMONON, AM. ROBERT, C. NEVE, H. HES, D. FRANTZ, A. COMPAROT, B. ORJEBIN, JF. DEMONGEOT, C. ROLLAND, B. ROULON, P. GALLAND, B. ROUSSE, J. LORON

Excusé (e)s ayant donné pouvoir :

C. GRILLET	à E. LEMONON
A.VUE	à H. HES
V POULAIN	à M. FAUVET
N. MARKO	à C. NEVE
JF. PEZARD	à MH. BOITIER
R.GEOFFROY	à D. FRANTZ
H.BOITTIN	à C. ROLLAND

Absents :

JL DELPEUCH, P CRANGA, J CHEVALIER

Secrétaire de séance : A. GAILLARD

Délibération N° 2024 – 83

Séance du 30 OCTOBRE 2024

FINANCES/AFFAIRES GENERALES – Charte de bonnes pratiques pour l'utilisation de l'hippodrome entre la Ville de Cluny – le GIP Equivallée et Cluny Courses Hippiques

M FAUVET, Maire, rappelle que la Ville de Cluny est propriétaire de l'hippodrome de Bellecroix suite au rachat de cet équipement réalisé en 2015.

Par une convention d'une durée de 30 ans signée le 29 avril 2015, la Ville de Cluny a mis à disposition de Cluny Courses Hippiques l'hippodrome de Bellecroix pour l'organisation de courses hippiques d'avril à octobre de chaque année.

En 2017, a été créé un groupement d'intérêt public entre la Ville de Cluny, le Département de Saône-et-Loire et l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) afin d'assurer la gestion des emprises publiques à vocation hippique et des infrastructures dédiées sur la Ville de Cluny. L'IFCE a depuis quitté l'actionnariat du GIP et a été remplacé par la Chambre d'Agriculture de Saône et Loire.

La Ville de Cluny et le GIP Equivallée ont conclu une convention fixant les terrains et bâtiments mis à disposition par la Ville de Cluny au GIP (dont l'hippodrome de Bellecroix), valable toute la durée d'existence du GIP.

La présente charte a vocation à définir les bonnes pratiques que les trois utilisateurs principaux de l'hippodrome doivent mettre en œuvre afin de prévenir toute difficulté ou tout conflit entre les parties.

Le rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 23 octobre 2024.

Le Conseil Municipal, à « L'UNANIMITE » valide la charte tripartite de bonne utilisation de l'hippodrome et autorise Mme la Maire à la signer et la mettre en œuvre.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

La/Le/Les Secrétaire (s) de
séance

Mme la Maire
Marie FAUVET

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Préfecture le 7/11/2024

Publié sur le site de la Mairie le 7/11/2024

Ré: 071-217101377-20241030- DEL 2024-83

DE

Retiré le





CHARTRE DE BONNES PRATIQUES POUR L'UTILISATION DE L'HIPPODROME *VILLE DE CLUNY - EQUIVALLEE - CLUNY COURSES HIPPIQUES*

Entre :

La Ville de CLUNY,

Domiciliée Palais Jacques d'Amboise, Parc Abbatial, 71250 CLUNY

Représentée par sa maire **Madame Marie FAUVET**, dûment habilitée aux fins des présentes par délibération du conseil municipal en date du ...

Contact : 03 85 59 89 39 - marches.publics@cluny.fr

Ci-après désignée « la Ville de Cluny »

Et

L'Association « Cluny Courses Hippiques »

Domiciliée 8 chemin Georges Malere, 71250 CLUNY

Représentée par son président, **Monsieur Maurice HUET**

Ci-après désignée « Cluny Courses Hippiques »

Et

Le Groupement d'Intérêt Public « Equivallée Haras National de Cluny »

Domicilié au Haras national de Cluny, 2 rue Porte des prés, 71250 CLUNY

Représentée par sa présidente, **Madame Elisabeth ROBLOT**

Ci-après désignée « le GIP Equivallée » ou « le GIP »

Préambule

La Ville de Cluny est propriétaire de l'hippodrome de Bellecroix suite au rachat de cet équipement réalisé en 2015.

Par une convention signée le 29 avril 2015, la Ville de Cluny a mis à disposition à Cluny Courses Hippiques l'hippodrome de Bellecroix pour l'organisation de courses hippiques d'avril à octobre de chaque année. Cette convention a une durée de validité de 30 ans.

En 2017, a été créé un groupement d'intérêt public entre la Ville de Cluny, le Département de Saône-et-Loire et l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) afin d'assurer la gestion des emprises publiques à vocation hippique et des infrastructures dédiées sur la Ville de Cluny. Le 31 décembre 2022, l'IFCE a quitté le GIP. Le 24 mars 2023, la Ville de Cluny et le GIP ont conclu une convention fixant les terrains et bâtiments mis à disposition par la Ville de Cluny au GIP (dont l'hippodrome de Bellecroix), valable toute la durée d'existence du GIP. Le GIP organise des événements et compétitions hippiques sur l'hippodrome.

Par ailleurs, la ville organise ou autorise la tenue d'évènements ponctuels tout au long de l'année (brocantes, feux d'artifice etc...).

La présente charte a vocation à définir les bonnes pratiques que les trois utilisateurs principaux de l'hippodrome doivent mettre en œuvre afin de prévenir toute difficulté ou tout conflit entre les parties.

Cluny Courses Hippiques a obtenu pour la période 2024-2027 la labellisation EquuRES sur l'activité « courses hippiques ». Ce label vise au bien-être animal et à la réduction de l'impact sur l'environnement de la filière équine.

ARTICLE 1 : Objet de la charte

Cluny Courses Hippiques utilise l'hippodrome six à sept fois par an (à chaque fois sur une période de plusieurs jours), lors des courses hippiques (l'avant-veille, la veille, le jour et le lendemain de la course hippique), selon un calendrier fourni à la Ville de Cluny avant le 31 décembre de l'année N, pour les courses organisées l'année N+1.

Le GIP organise des évènements hippiques tout au long de l'année et, dans le cadre de certaines de ces activités, utilise des équipements de l'hippodrome.

La Ville de Cluny organise tout autre évènement ou autorise d'autres organismes à organiser des évènements sur l'hippodrome. L'US Cluny Football, notamment, est autorisé par la Ville de Cluny à utiliser les terrains situés au centre de l'hippodrome pour la tenue de matchs de football. Lors de l'organisation d'un évènement par la Ville, celle-ci sollicite l'accord du GIP et de Cluny Courses Hippiques.

La présente charte clarifie les besoins des trois principaux utilisateurs de l'hippodrome et les différents équipements et parcelles utilisés par chacun. Elle n'a pas de valeur juridique mais vise à contribuer aux bonnes relations entre les parties.

ARTICLE 2 : Les bonnes pratiques en fonction des équipements

Une carte de l'hippodrome avec l'identification des différents équipements et parcelles est jointe à la présente charte (annexe 1).

La Ville de Cluny met à disposition l'hippodrome à Cluny Courses Hippiques du 1^{er} avril au 1^{er} novembre de chaque année. Toutefois, Cluny Courses Hippiques dispose d'un accès permanent à l'hippodrome pour l'entretien du site en tenant compte du calendrier des autres manifestations.

Pour les interventions d'entretien prévues à l'article 5 de la convention conclue en 2015 entre la Ville et Cluny Courses Hippiques, cette dernière peut faire intervenir des prestataires extérieurs après information du GIP et de la Ville (si pas d'incompatibilité de planning entre tous les partenaires).

- Les box

Le GIP se charge du paillage, du curage, du nettoyage et de l'évacuation du fumier des box. Ils doivent être désinfectés et paillés 48 heures avant les courses et curés à l'issue des courses. Dans la mesure du possible, la paille sera fournie au GIP par Cluny Courses Hippiques. Si nécessaire, la paille sera fournie par le GIP et les coûts seront refacturés à Cluny Courses Hippiques en fonction des volumes utilisés.

La référence du désinfectant à utiliser sera transmise au GIP par Cluny Courses Hippiques dès signature de la présente Charte et à chaque mise à jour de la référence.

En cas de demande spécifique émanant de propriétaires ou d'entraîneurs afin de remplacer la paille par des copeaux, Cluny Courses Hippiques en fera son affaire.

Le GIP peut utiliser et exploiter les box lors des périodes durant lesquelles aucune course n'est organisée par Cluny Courses Hippiques en s'engageant à respecter les contraintes sanitaires en la matière.

- **Les délaissés des box**

Le GIP assure l'entretien des emplacements en herbe et stabilisés des délaissés des box.

- S'agissant des emplacements en herbe : le GIP s'engage à réaliser un entretien trois fois par an, en ciblant ses passages sur le planning des courses.
- S'agissant des emplacements stabilisés : le GIP réalise un entretien avec passage d'une herse pour niveler le terrain dès que nécessaire (notamment après temps de pluie).

Le GIP peut utiliser les délaissés des box lors des périodes durant lesquelles aucune course n'est organisée par Cluny Courses Hippiques.

- **Les pistes de l'hippodrome**

Le GIP utilise les pistes de l'hippodrome pour un usage pédagogique, de façon ponctuelle, hors période de courses, lorsque les conditions météorologiques sont favorables. Les règles suivantes devront alors être respectées :

- Avant chaque utilisation, le GIP informera Cluny Courses Hippiques et les services techniques de la ville (SMS).
- Le passage au niveau de la ligne d'arrivée ne doit pas être effectué à une allure supérieure au pas.
- Les chevaux devront obligatoirement être menés sur l'extérieur des pistes.
- Le GIP utilisera les pistes qui ne sont pas en cours de travaux (par Cluny Courses Hippiques ou la Ville), sans gêner les éventuels travaux en cours sur les pistes attenantes.
- Sauf autorisation écrite, en aucun cas la piste de trot ne pourra être utilisée par le GIP.

- **Le délaissé foin/cross/intérieur pistes**

L'entretien des délaissés est assuré par Cluny Courses Hippiques.

Dans l'hypothèse où le GIP souhaite stocker du matériel (obstacles), il sollicite l'accord de Cluny Courses Hippiques pour déterminer le lieu le plus approprié.

- **Le délaissé parking**

- Sur la partie en herbe clôturée, le GIP peut entreposer ses chevaux sauf dans les 5 jours qui précèdent les grande manifestations durant lesquelles cet espace a la fonction de parking. Le GIP s'engage alors à assurer la bonne remise en état de cette partie avant les courses (avec le passage d'une herse si besoin).
- La partie en herbe non clôturée est entretenue par le GIP.
- La partie en stabilisé est utilisée par le GIP en tant que base arrière et en tant que parking lors des concours hippiques. La Ville l'utilise également régulièrement en tant que base arrière. Dans ce dernier cas, en dehors de la période allant du 1^{er} novembre au 28 février, la Ville devra solliciter l'accord du GIP et de Cluny Courses Hippiques (exemple le plus courant : la venue de cirques). Le GIP se charge d'un entretien courant (gyrobroyeur, rotofile) des abords de cette partie du parking.

Chaque partie (GIP, Cluny Courses Hippiques, Ville) assure la responsabilité de la remise en état à l'issue des manifestations pour lesquelles il est organisateur.

- **Les délaissés tribune et buvette**

L'entretien (tondeuse) est réalisé par la Ville avant chaque course.

- **Le rond de présentation**

L'espace ensablé est entretenu par le GIP, tous les quinze jours sur la période mars-avril et avant chaque course le reste du temps.

L'entretien le long des clôtures est assuré par Cluny Courses Hippiques.

- **Les haies paysagères et talus autour des pistes**

Ces haies, qui ne sont pas utilisées en tant qu'obstacles lors des courses ainsi que les talus, sont entretenus par la Ville.

- **La buvette**

La Ville, étant propriétaire, une convention entre la Ville et les utilisateurs principaux (Cluny Courses Hippiques et club de football) a été conclue autorisant une mise à disposition à titre gracieux. Pour les utilisateurs occasionnels, une convention particulière sera conclue avec application d'un tarif de location. Chaque utilisateur de la buvette est chargé de son entretien lors de chaque utilisation.

- **Les bâtiments**

L'entretien des bâtiments est assuré par la Ville. Une liste des travaux prioritaires élaborée par Cluny Courses Hippiques et la Ville, est mise à jour a minima une fois par an.

Cluny Courses Hippiques assure les charges du locataire (petit entretien courant, nettoyage...). Les vestiaires foot peuvent être utilisés par les femmes (jockey) le jour des courses.

- **Le pâturage au nord de l'hippodrome**

Cette zone est exploitée et entretenue par le GIP.

- **Les terrains de football**

Il est prévu l'entretien de cet espace par la Ville.

- **La gestion des fluides (eau et électricité)**

Les compteurs existants sont gérés par la Ville. Un plan des emplacements des compteurs est joint en annexe 2. Pour l'eau, deux compteurs sont utilisés pour partie pour les besoins du GIP et Cluny Courses Hippiques :

- box sud (« Courses Macon Cluny »)
- vestiaires jockeys + box nord (« Malère-hippodrome »)

Pour l'électricité, un compteur regroupant les vestiaires jockey, l'ensemble des box et le pompage de l'arrosage est susceptible d'être utilisé pour les besoins du GIP et de Cluny Courses Hippiques. Un relevé des compteurs est effectué avant et après chaque concours organisé par le GIP et chaque course organisée par Cluny Courses Hippiques. Il est effectué par un agent de la Ville. La Ville facture régulièrement aux deux autres parties les fluides consommés.

- **Point particulier**

Lors de la mort d'un cheval : dépôt sur une zone délimitée (X sur le plan). Les autres parties sont informées par mail. Le cheval est mis sous bâche en attendant son enlèvement pour équarrissage.

ARTICLE 3 : Les contrats de vérifications périodiques

La réparation des obligations du propriétaire et des exploitants en matière de suivi des vérifications périodiques fait l'objet de l'annexe 2 jointe à la présente charte. Chaque partenaire pourra être tenu responsable en cas de non-exécution des contrôles relevant de son engagement.

ARTICLE 4 : Durée de la charte

La charte de bonnes pratiques prend effet à compter de sa date de signature par les trois parties. Elle est valable durant l'exécution des conventions respectives conclues avec le GIP et Cluny Courses Hippiques pour la mise à disposition de l'hippodrome.

ARTICLE 5 : Difficulté de mise en œuvre de la charte

En cas de difficulté, de désaccord ou de litige entre les parties prenantes dans la mise en œuvre de la charte et d'une manière plus générale dans la gestion de l'hippodrome, la ville de Cluny, en tant que propriétaire de l'équipement, réunira l'ensemble des parties en vue de solutionner la situation.

ARTICLE 6 : Evaluation et modalités de modification de la charte

Un bilan de l'exécution de la charte est effectué chaque année. Tout ajustement nécessaire est possible avec l'accord des trois parties. Dans ce cas, une charte modifiée sera adoptée.

Annexe 1 : carte de l'hippodrome avec l'identification des différents équipements et parcelles

Annexe 2 : réparation des contrats de vérification périodiques

Fait en 3 exemplaires originaux à Cluny, le

Pour la Ville de Cluny

La Maire,

Marie FAUVET

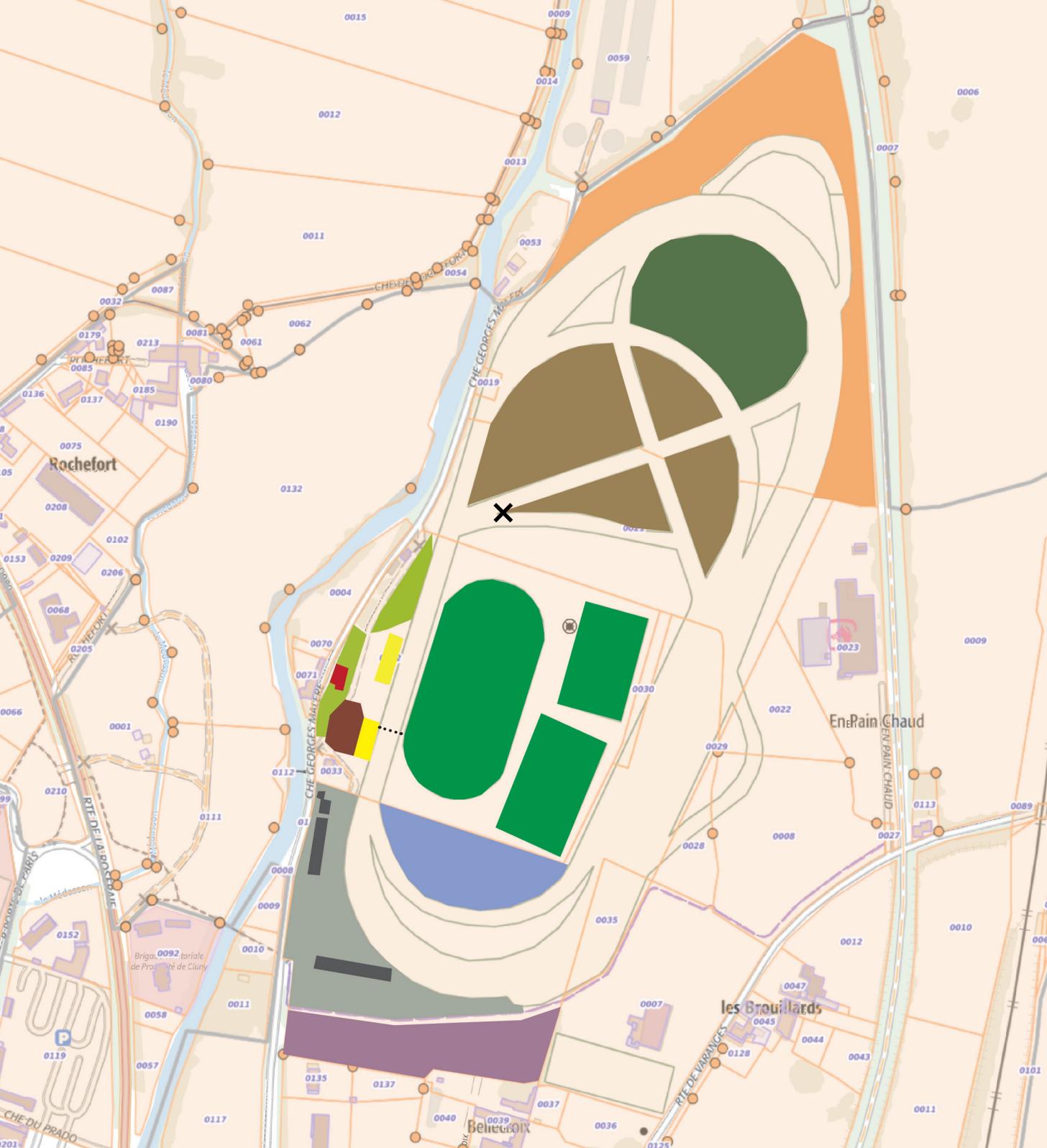
Pour Cluny Courses Hippiques,
Le Président,

Maurice HUET

Pour le GIP Equivallée,

La Présidente,

Elisabeth ROBLOT



- Pâturage nord hippodrome
- Délaissé foin
- Délaissé intérieur pistes
- Délaissé tribune et buvette
- Terrains de football
- Buvette
- Autres bâtiments
- Rond de présentation
- Délaissé box
- Box
- Délaissé cross
- Délaissé parking
- X Dépôt chevaux morts
- Ligne d'arrivée

HIPPODROME: ANNEXE 2 A LA CHARTE TRIPARTITE

		VILLE DE CLUNY	GIP	SOCIETE DES COURSES
Vérifications blocs de secours	Salle de réunion	x		
	Vestiaire Jockey et sono	x		
	Tour / Local presse	x		
	Boxes extérieurs / Local pompe	x		
Vérifications électriques	Salle de réunion			x
	Vestiaire Jockey et sono			x
	Tour / Local presse			x
	Local pompe			x
	Eclairage extérieur boxes		x	
Vérifications extincteurs (installés en 2023)	Salle de réunion	x		
	Vestiaire Jockey et sono	x		
	Tour / Local presse	x		
	Boxes extérieurs / Local pompe	x		
Désenfumage				
Ventilation				
Ramonage				
Gaz				
Installation de cuisson				
Nettoyage des filtres				
Portes automatiques				
Ascenseurs /monte-charges				
Escalier mécanique				
RIA, colonnes sèches, déversoirs				
Extinction automatique (sprinklage...)				
SSI				

ARRONDISSEMENT
MACON

CANTON CLUNY

COMMUNE DE
CLUNY

Nombre de conseillers
municipaux en exercice
⟨27⟩

Nombre de Conseillers
présents à la séance
⟨17⟩

Date de la convocation
⟨23.10.2024⟩

Date de publication
⟨05.11.2024⟩

L'an deux mille vingt-quatre, le TRENTE du mois d'OCTOBRE, le Conseil municipal de la Commune de CLUNY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Marie FAUVET, Maire.

Etaient présents :

M. FAUVET, A. GAILLARD, F. MARBACH, M.H. BOITIER, E. LEMONON, AM. ROBERT, C. NEVE, H. HES, D. FRANTZ, A. COMPAROT, B. ORJEBIN, JF. DEMONGEOT, C. ROLLAND, B. ROULON, P. GALLAND, B. ROUSSE, J. LORON

Excusé (e)s ayant donné pouvoir :

C. GRILLET	à E. LEMONON
A.VUE	à H. HES
V POULAIN	à M. FAUVET
N. MARKO	à C. NEVE
JF. PEZARD	à MH. BOITIER
R.GEOFFROY	à D. FRANTZ
H.BOITTIN	à C. ROLLAND

Absents :

JL DELPEUCH, P CRANGA, J CHEVALIER

Secrétaire de séance : A. GAILLARD

Délibération N° 2024 – 84

Séance du 30 OCTOBRE 2024

FINANCES/AFFAIRES GENERALES – Convention d'objectifs et de moyens portant sur l'hippodrome entre la Ville de Cluny et Cluny Courses Hippiques - autorisation de signer l'avenant n°4.

M FAUVET, Maire, rappelle que la Ville a signé en date du 29 avril 2015 une convention d'objectifs et de moyens avec la Société des Courses devenue Cluny Courses Hippiques.

Cette convention d'une durée de 30 ans, rappelle la cession de l'hippodrome à l'euro symbolique par la Société des Courses à la Ville de Cluny, en contrepartie de quoi, la Ville de Cluny s'est engagée d'une part à assurer l'entretien de l'équipement et d'autre part à mettre à disposition de l'association ledit équipement sur une partie de l'année pour l'organisation des courses.

Cette convention a fait l'objet de 3 avenants.

L'avenant n°1 signé le 15 janvier 2018 a été pris au moment de la création du GIP Equivallée dont l'objet est de gérer l'ensemble des emprises équestres publiques du territoire. L'hippodrome de Bellecroix a donc été intégré aux équipements mis à disposition du GIP Equivallée, nécessitant de fait d'encadrer l'articulation entre Ville de Cluny, Société des Courses et GIP Equivallée.

Par un avenant n°4, il est proposé de prendre acte des évolutions de fonctionnement entre les différents acteurs intervenant sur l'hippodrome de Bellecroix et de mettre à jour plusieurs dispositions de l'avenant n°1 qui ne sont plus adaptées.

Le rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 23 octobre 2024.

Le Conseil Municipal, à « L'UNANIMITE »

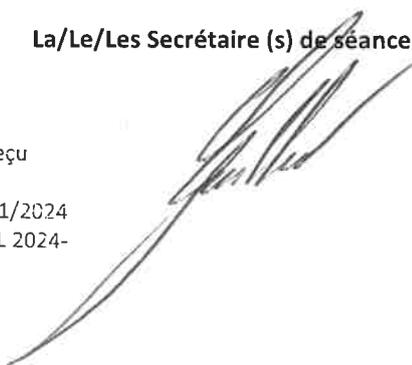
- valide l'avenant n°4 à la convention d'objectifs et de moyens joint en annexe
- autorise madame La Maire à signer l'avenant n°4.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

La/Le/Les Secrétaire (s) de séance

Mme la Maire
Marie FAUVET

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Préfecture le 7/11/2024
Publié sur le site de la Mairie le 7/11/2024
Réf :071-217101377-20241030- DEL 2024-
84-DE
Retiré le





AVENANT N°4 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS VILLE DE CLUNY – CLUNY COURSES HIPPIQUES

Entre :

La Ville de CLUNY,

Domiciliée Palais Jacques d'Amboise, Parc Abbatial, 71250 CLUNY

Représentée par sa maire **Madame Marie FAUVET**, dûment habilitée aux fins des présentes par délibération du conseil municipal en date ...

Contact : 03 85 59 89 39 - marches.publics@cluny.fr

Ci-après désignée « la Ville de Cluny »

Et

L'Association « Cluny courses hippiques »

Domiciliée 8 chemin Georges Malere, 71250 CLUNY

Représentée par son président, **Monsieur Maurice HUET**

Ci-après désignée « Cluny courses hippiques »

Vu le rachat de l'hippodrome par la Ville de Cluny réalisé en 2015,

Vu les délibérations 2015-99 du 30 novembre 2015 entérinant l'adhésion de la Ville de Cluny au GIP,

Vu la convention initiale de mise à disposition des équipements équestres de l'hippodrome de Cluny au GIP signée le 5 octobre 2018 et remplacée par la convention en date du 24 mars 2023,

Vu la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Cluny et la Société des Courses en date du 29 avril 2015,

Vu l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Cluny et la Société des Courses signé le 15 janvier 2018 dont une partie des dispositions est devenue obsolète,

Vu l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Cluny et la Société des Courses signé le 10 mars 2020,

Vu l'avenant n°3 à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Cluny et la Société des Courses signé le 6 octobre 2023,

Vu la charte tripartite de bonne utilisation de l'hippodrome conclue entre la Ville de Cluny, Cluny courses hippiques et le GIP Equivallée.

En application de l'article 11 de la convention d'objectifs et de moyens, cette dernière peut être modifiée par avenant.

Au regard du changement de dénomination de la Société des Courses acté lors de l'assemblée du 22 mars 2024, il convient de lire « Cluny courses hippiques » en lieu et place de « Société des Courses » dans chaque article concerné de la convention initiale et de ses avenants.

En raison des évolutions de fonctionnement entre les différents acteurs intervenant sur l'hippodrome de Bellecroix, plusieurs dispositions de l'avenant n°1 ne sont plus adaptées et nécessitent d'être mises à jour.

Les parties conviennent des modifications suivantes :

L'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens est supprimé.

L'article 4 de la convention d'objectifs et de moyens est modifié de la manière suivante :

Au lieu de :

La Société des Courses communiquera à la Ville de Cluny avant le 31 décembre de l'année N, le calendrier des courses de l'année N+1. Il est actuellement de 7 réunions par an sur la période de mai à septembre.

Est remplacé par :

Cluny courses hippiques communiquera à la Ville de Cluny et **au GIP Equivallée** avant le 31 décembre de l'année N, le calendrier des courses de l'année N+1. Il est actuellement de 7 réunions par an sur la période d'**avril à octobre**.

L'article 5 de la convention d'objectifs et de moyens est modifié de la manière suivante :

Au lieu de :

La Ville de Cluny assurera l'entretien général du site et du matériel spécifique à l'entretien de l'hippodrome.

Est remplacé par :

La Ville de Cluny, **le GIP Equivallée et Cluny courses hippiques** assureront l'entretien général du site et du matériel spécifique à l'entretien de l'hippodrome **selon les dispositions prévues dans la charte tripartite de bonnes pratiques pour l'utilisation de l'hippodrome.**

Les autres termes de la convention et des avenants 2 et 3 restent inchangés.

Fait à Cluny, le

Pour la Ville de Cluny

La Maire,

Marie FAUVET

Pour Cluny courses hippiques,

Le Président,

Maurice HUET

L'an deux mille vingt-quatre, le TRENTE du mois d'OCTOBRE, le Conseil municipal de la Commune de CLUNY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Marie FAUVET, Maire.

Etaient présents :

M. FAUVET, A. GAILLARD, F. MARBACH, M.H. BOITIER, E. LEMONON, AM. ROBERT, C. NEVE, H. HES, D. FRANTZ, A. COMPAROT, B. ORJEBIN, JF. DEMONGEOT, C. ROLLAND, B. ROULON, P. GALLAND, B. ROUSSE, J. LORON

Excusé (e)s ayant donné pouvoir :

C. GRILLET	à E. LEMONON
A.VUE	à H. HES
V POULAIN	à M. FAUVET
N. MARKO	à C. NEVE
JF. PEZARD	à MH. BOITIER
R.GEOFFROY	à D. FRANTZ
H.BOITTIN	à C. ROLLAND

Absents :

JL DELPEUCH, P CRANGA, J CHEVALIER

Secrétaire de séance : A. GAILLARD

FINANCES/AFFAIRES GENERALES - Piscine – utilisation par les scolaires - Tarif 2024

MH BOITIER, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal que par délibération du 30/11/95, il avait été adopté les règles de répartition des charges de fonctionnement de la piscine dans le cadre de l'utilisation par les scolaires. Au vu du bilan financier et de la fréquentation de la piscine 2024, le coût de l'entrée par élève s'établirait ainsi :

A= Coût fonctionnement hors emprunt (salaires + fluides + entretien) = **169 035.65€**

B= Nombre heures fonctionnement en 2024 = **625.75 h**

C= Coût horaire fonctionnement en 2024 = A : B = **270.39 €**

D= Nombre d'heure utilisation scolaires 2024 = **42.25h**

E= Coût piscine pour les scolaires = C X D = **9.33€**

F= Nombre entrées scolaires réalisées (hors accompagnateurs) = **1225** dont 947 pour la Communauté de Communes, 278 pour le Sivos de Saint Point Bourgvilain

G= Prix moyen d'une entrée scolaire = E : F = **9.33€**

Ce rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 23 octobre 2024.

Le Conseil Municipal, à « L'UNANIMITE » autorise Mme la Maire à répercuter ce tarif :

- *Après de la Communauté de communes pour les enfants scolarisés dans les écoles des communes adhérentes soit un montant de $947 \times 9.33 \text{ €} = 8\,835.51 \text{ €}$*
- *Après du Sivos Saint Point Bourgvilain = $278 \times 9.33 \text{ €} = 2\,593.74 \text{ €}$*

Soit un montant total de 11 429.25 €

(Différence entre E est le total général par les arrondis)

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Préfecture le 7/11/2024

Publié sur le site de la Mairie le 7/11/2024

Réf : 071-217161377-20241030- DEL 2024-86

DE

Retiré le

La/Le/Les Secrétaire (s) de
séance

Mme la Maire
Marie FAUVET



**BILAN PISCINE AVEC CA 2023 pour participations des communes extérieures
pour le Personnel CA 2024**

Dépenses		Recettes 2024
		provisoires
PERSONNEL 2024		
Salaires et charges MNS	40 563,59	Entrées + maillot bain 48 552,72
salaires et charges emplois d'été	24 100,46	
Intervention ST (hors prépa bassin et hivernage)	18 720,00	
charges administratives		
achat maillot de bain	1 452,99	
sacem		
	84 837,04	
ENTRETIEN 2023		Communauté de communes sivos st point bourgvilain
60632 Matériel régie	1 678,36	La Marelle
615221 entretien batiment	0,00	
60631 Produits d'entretien piscine	21 142,86	
60628 Produits pharmaceutique	218,16	
FLUIDES		
60612 Electricité		
60611 Eau	39 782,40	
617 Analyses d'eau	531,74	
6262 Téléphone	468,88	
60632 Petit matériel	6 331,27	
61558 entretien petit matériel	5 710,48	
6135 location matériel	2 507,66	
6236 Impression tickets	859,75	
611 prestation de service	5 125,25	
TOTAL	169 193,85	TOTAL 48 552,72

Nbre d'heures de fonctionnement 625,75

coût horaire 270,39

Nbre d'heures d'utilisation scolaire 42,25

Coût piscine/scolaires 11 423,98

Nbre d'entrées scolaires (hors accompagnateurs) 1 225

Prix moyen d'une entrée 9,33

Nombre élèves CCC 947,00

Nombre élèves sivos St Point Bourgvilain 278,00

L'an deux mille vingt-quatre, le TRENTE du mois d'OCTOBRE, le Conseil municipal de la Commune de CLUNY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Marie FAUVET, Maire.

Etaient présents :

M. FAUVET, A. GAILLARD, F. MARBACH, M.H. BOITIER, E. LEMONON, AM. ROBERT, C. NEVE, H. HES, D. FRANTZ, A. COMPAROT, B. ORJEBIN, JF. DEMONGEOT, C. ROLLAND, B. ROULON, P. GALLAND, B. ROUSSE, J. LORON

Excusé (e)s ayant donné pouvoir :

C. GRILLET	à E. LEMONON
A.VUE	à H. HES
V POULAIN	à M. FAUVET
N. MARKO	à C. NEVE
JF. PEZARD	à MH. BOITIER
R.GEOFFROY	à D. FRANTZ
H.BOITTIN	à C. ROLLAND

Absents :

JL DELPEUCH, P CRANGA, J CHEVALIER

Secrétaire de séance : A. GAILLARD

Délibération N° 2024 – 87

Séance du 30 OCTOBRE 2024

FINANCES/AFFAIRES GENERALES - Rénovation énergétique de l'école Marie Curie – Avenant n°1 au lot n°6 « Electricité » - Entreprise POURETTE

MH BOITIER, Adjointe au Maire, rappelle à l'assemblée que lors des séances du 11 octobre et du 22 novembre 2023, les entreprises suivantes ont été retenues comme attributaires des marchés de travaux relatifs à l'opération « Rénovation énergétique de l'école Marie Curie » composée de 8 lots séparés :

- Lot 1 Gros œuvre – terrassement – VRD : NOWACKI
- Lot 2 Charpente bois – bardage : SMJM
- Lot 3 Menuiserie intérieure – extérieure : BEAL
- Lot 4 Charpente métallique : SMCR
- Lot 5 Plâtrerie – peinture – faux plafond : QUALIDECO
- Lot 6 Electricité : POURETTE
- Lot 7 Plomberie – chauffage – ventilation : DESCHAMPS
- Lot 8 Désamiantage 2^{ème} phase : ALPES BOURGOGNE ENVIRONNEMENT

En ce qui concerne le lot 6 « Electricité » (entreprise POURETTE), le montant du marché s'établissait à 55 689,86 € HT.

Des travaux supplémentaires sont rendus nécessaires. Ils concernent l'éclairage de sécurité et l'alarme incendie ainsi que l'implantation de prises de courant, de postes de travail, l'alimentation de volets roulants, les réseaux informatiques et la reprise du TGBT.

Ces travaux supplémentaires entraînent une plus-value de 33 758,40 € HT, soit + 60,62 %.

Le nouveau montant du marché s'établit ainsi à 89 448,26 € HT (soit 107 337,91 € TTC).

Le montant total des marchés de travaux était initialement, tous lots confondus, de 1 550 013,43 € HT. La passation de la totalité des avenants fixe le nouveau montant total à 1 609 648,35 € HT (+ 3,85 %).

Ce rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 23 octobre 2024.

Le Conseil Municipal, par 19 voix « POUR », 4 « CONTRE » et 1 « ABSTENTION »

- **Valide l'avenant n°1 au marché cité ci-dessus avec l'entreprise POURETTE,**
- **autorise Mme la Maire à signer le document afférant.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

**La/Le/Les Secrétaire (s) de
séance**



**Mme la Maire
Marie FAUVET**



Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Préfecture le 7/11/2024
Publié sur le site de la Mairie le 7/11/2024
Réf :071-217101377-20241030- DEL 2024-
87-DE
Retiré le



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 1

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Commune de Cluny
Palais Jacques d'Amboise
Parc abbatial
BP10022
71250 CLUNY

B - Identification du titulaire du marché public

SARL POURETTE
6 rue de la Jonchère
71880 CHATENOY LE ROYAL
entreprise@pourette.fr
03 85 44 53 73
SIRET : 499 072 536 00059

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

Rénovation énergétique de l'école Marie Curie
Lot 6 : Electricité

■ Date de la notification du marché public : 10/11/2023

■ Durée d'exécution du marché public : 11 mois

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 55 689,86
- Montant TTC : 66 827,83

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

- Prestation supplémentaire :
Implantation prises de courant, postes de travail, alimentation volets roulants, réseau informatique, reprise TGBT (devis n°2404010 du 05/04/2024).

- Prestation supplémentaire :
Alarme incendie et bloc d'éclairage de sécurité autonome (devis n°2406074 du 12/06/2024)

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 33 758,40
- Montant TTC : 40 510,08
- % d'écart introduit par l'avenant : + 60,62 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 89 448,26
- Montant TTC : 107 337,91

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A : Cluny , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur)

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

DEVIS N°2404010

COMMUNE DE CLUNY
Parc Abbatial
71250 CLUNY

CHATENOY LE ROYAL, LE 05/04/2024

Cluny amélioration de l'école élémentaire publique Marie Curie 2 rue Léo Lagrange

LIBELLE	QTE	U	P.U.	TVA	TOTAL €
Devis réalisé suivant point vu en réunion concernant l'implantation prises de courants, postes de travail, alimentations de volets roulants, réseaux informatiques et reprise complète du TGBT école. Un second devis sera à transmettre concernant la sécurité (bloc secours, alarme incendie, alarme attentat, etc)					
<u>Distribution secondaire</u>					
<u>6.4.2 Distribution éclairage</u>					
Distribution en câbles sous fourreaux et goulottes suivant CCTP	1,00	ENS	1 578,90 €	20,00	1 578,90 €
<u>6.4.3 Distribution appareillage</u>					
Distribution en câbles sous fourreaux et goulottes suivant CCTP	1,00	CO	0,00 €	20,00	0,00 €
<u>6.4.4 Chemins de câbles</u>					
Chemin de câble 215 x 50	-100,00	ML	40,32 €	20,00	-4 032,00 €
Chemin de câble 300 x 50mm	100,00	ML	47,36 €	20,00	4 736,00 €
<u>Equipement des locaux</u>					
<u>Hall d'entrée</u>					
Prise de courant 2P+T 10/16A en saillie, travaux réalisés sous moulure.	1,00	U	121,70 €	20,00	121,70 €
Alimentation pour volet roulant électrique	1,00	U	68,80 €	20,00	68,80 €
<u>Escalier</u>					
Pas de travaux dans cette zone					
<u>Direction</u>					
Poste de travail comprenant: - 5 PC 2P+T 10/16A - 3 prises RJ45 CAT6	2,00	ENS	525,11 €	20,00	1 050,22 €
Alimentation pour volet roulant électrique	1,00	U	68,80 €	20,00	68,80 €
<u>Hall 2</u>					
Pas de travaux dans cette zone					

6 rue de la Jonchère - 71880 CHATENOY LE ROYAL - Téléphone : 03 85 44 53 73
2 rue Jean Jaurès - 71700 TOURNUS - Téléphone : 03 85 38 65 51

DEVIS N°2404010

LIBELLE	QTE	U	P.U.	TVA	TOTAL €
Alimentation pour volet roulant électrique	1,00	U	68,80 €	20,00	68,80 €
<u>Salle polyvalente</u>					
Double prise de courant 2P+T 10/16A en saillie, travaux réalisés sous moulure.	2,00	U	143,80 €	20,00	287,60 €
Prise RJ45 en saillie, travaux réalisés sous moulure.	1,00	U	171,63 €	20,00	171,63 €
Alimentation pour volet roulant électrique	2,00	U	68,80 €	20,00	137,60 €
Démontage goulotte existante non utilisée Suppression de l'éclairage en applique et commande en fond de salle	1,00		167,97 €	20,00	167,97 €
<u>Local rangement</u>					
Prise de courant 2P+T 10/16A en saillie, travaux réalisés sous moulure.	1,00	U	121,70 €	20,00	121,70 €
<u>Circulation 1</u>					
Prise de courant 2P+T 10/16A en saillie, travaux réalisés sous moulure.	1,00	U	121,70 €	20,00	121,70 €
Alimentation pour volet roulant électrique	1,00	U	68,80 €	20,00	68,80 €
<u>Bureaux</u>					
Double prise de courant 2P+T 10/16A en saillie, travaux réalisés sous moulure.	1,00	U	143,80 €	20,00	143,80 €
<u>Classe 1</u>					
Foyer lumineux en applique, commandé par un simple allumage, travaux réalisés sous moulure (tableau hors pose luminaire et luminaire)	1,00	U	177,04 €	20,00	177,04 €
Double prise de courant 2P+T 10/16A en saillie, travaux réalisés sous moulure.	3,00	U	143,80 €	20,00	431,40 €
Prise RJ45 en saillie, travaux réalisés sous moulure.	1,00	U	171,63 €	20,00	171,63 €
Alimentation pour volet roulant électrique	2,00	U	68,80 €	20,00	137,60 €
<u>Classe 2</u>					
Foyer lumineux en applique, commandé par un simple allumage, travaux réalisés sous moulure (tableau hors pose luminaire et luminaire)	1,00	U	177,04 €	20,00	177,04 €
Double prise de courant 2P+T 10/16A en saillie, travaux réalisés sous moulure.	3,00	U	143,80 €	20,00	431,40 €
Prise RJ45 en saillie, travaux réalisés sous moulure.	1,00	U	171,63 €	20,00	171,63 €
Alimentation pour volet roulant électrique	2,00	U	68,80 €	20,00	137,60 €
<u>Circulation 2</u>					
Prise de courant 2P+T 10/16A en saillie, travaux réalisés sous moulure.	1,00	U	121,70 €	20,00	121,70 €
Alimentation pour volet roulant électrique	1,00	U	68,80 €	20,00	68,80 €
<u>Wc handicapé</u>					
Prise de courant 2P+T 10/16A en saillie, travaux réalisés sous moulure.	1,00	U	121,70 €	20,00	121,70 €

6 rue de la Jonchère - 71880 CHATENOY LE ROYAL - Téléphone : 03 85 44 53 73

2 rue Jean Jaurès - 71700 TOURNUS - Téléphone : 03 85 38 65 51

Mail : entreprise@pourette.fr
 S.A.R.L ENTREPRISE POURETTE AU CAPITAL DE 25 000 € - SIRET 499 072 536 00059 - APE 4321A - TVA Intracom : FR19499072536
 IBAN : FR76 1780 6005 4462 2218 0610 266 - AGRIFRPP878

DEVIS N°2404010

LIBELLE	QTE	U	P.U.	TVA	TOTAL €
<u>Dégagement sanitaires</u>					
Pas de travaux dans cette zone					
<u>Sanitaires filles</u>					
Pas de travaux dans cette zone					
<u>Sanitaires garçons</u>					
Pas de travaux dans cette zone					
<u>Préau</u>					
Double prise de courant 2P+T 10/16A en saillie, travaux réalisés sous moulure. (travaux en hauteur et ouverture des plaques de faux plafond)	3,00	U	185,40 €	20,00	556,20 €
Alimentation pour volet roulant électrique (travaux en hauteur et ouverture des plaques de faux plafond)	4,00	U	84,40 €	20,00	337,60 €
<u>Extérieur</u>					
Pas de travaux dans cette zone					
Etage 1					
<u>Salle des professeurs</u>					
Prise de courant 2P+T 10/16A en saillie, travaux réalisés sous moulure.	1,00	U	121,70 €	20,00	121,70 €
Bloc de 4 prises de courant 2P+T 10/16A en saillie, travaux réalisés sous moulure.	1,00	U	193,20 €	20,00	193,20 €
2 prises RJ45, compris liaison par câble Ftp, travaux réalisés sous moulure.	1,00	U	267,81 €	20,00	267,81 €
Alimentation pour volet roulant électrique	1,00	U	68,80 €	20,00	68,80 €
<u>Salle banalisée</u>					
Prise de courant 2P+T 10/16A en saillie, travaux réalisés sous moulure.	1,00	U	121,70 €	20,00	121,70 €
Double prise de courant 2P+T 10/16A en saillie, travaux réalisés sous moulure.	2,00	U	143,80 €	20,00	287,60 €
Prise RJ45 en saillie, travaux réalisés sous moulure.	1,00	U	171,63 €	20,00	171,63 €
Alimentation pour volet roulant électrique	4,00	U	68,80 €	20,00	275,20 €
<u>Réserve</u>					
Prise de courant 2P+T 10/16A en saillie, travaux réalisés sous moulure.	1,00	U	121,70 €	20,00	121,70 €
<u>Local ventil</u>					
Pas de travaux dans cette zone					
<u>Local rangement</u>					
Pas de travaux dans cette zone					
<u>Mezzanine</u>					

6 rue de la Jonchère - 71880 CHATENOY LE ROYAL - Téléphone : 03 85 44 53 73

2 rue Jean Jaurès - 71700 TOURNUS - Téléphone : 03 85 38 65 51

Mail : entreprise@pourette.fr

S.A.R.L ENTREPRISE POURETTE AU CAPITAL DE 25 000 € - SIRET 499 072 536 00059 - APE 4321A - TVA Intracom : FR19499072536
IBAN : FR76 1780 6005 4462 2218 0810 266 - AGRIFRPP878

DEVIS N°2404010

LIBELLE	QTE	U	P.U.	TVA	TOTAL €
Pas de travaux dans cette zone					
<u>Escalier</u>					
Pas de travaux dans cette zone					
<u>Circulation 2</u>					
Prise de courant 2P+T 10/16A en saillie, travaux réalisés sous moulure.	1,00	U	121,70 €	20,00	121,70 €
Alimentation pour volet roulant électrique	1,00	U	68,80 €	20,00	68,80 €
<u>Classe 3</u>					
Foyer lumineux en applique, commandé par un simple allumage, travaux réalisés sous moulure (tableau hors pose luminaire et luminaire)	1,00	U	177,04 €	20,00	177,04 €
Double prise de courant 2P+T 10/16A en saillie, travaux réalisés sous moulure.	3,00	U	143,80 €	20,00	431,40 €
Prise RJ45 en saillie, travaux réalisés sous moulure.	1,00	U	171,63 €	20,00	171,63 €
Alimentation pour volet roulant électrique	2,00	U	68,80 €	20,00	137,60 €
<u>Classe 4</u>					
Foyer lumineux en applique, commandé par un simple allumage, travaux réalisés sous moulure (tableau hors pose luminaire et luminaire)	1,00	U	177,04 €	20,00	177,04 €
Double prise de courant 2P+T 10/16A en saillie, travaux réalisés sous moulure.	3,00	U	143,80 €	20,00	431,40 €
Prise RJ45 en saillie, travaux réalisés sous moulure.	1,00	U	171,63 €	20,00	171,63 €
Alimentation pour volet roulant électrique	2,00	U	68,80 €	20,00	137,60 €
<u>Circulation 3</u>					
Prise de courant 2P+T 10/16A en saillie, travaux réalisés sous moulure.	1,00	U	121,70 €	20,00	121,70 €
Alimentation pour volet roulant électrique	3,00	U	68,80 €	20,00	206,40 €
<u>Classe 5</u>					
Foyer lumineux en applique, commandé par un simple allumage, travaux réalisés sous moulure (tableau hors pose luminaire et luminaire)	1,00	U	177,04 €	20,00	177,04 €
Double prise de courant 2P+T 10/16A en saillie, travaux réalisés sous moulure.	3,00	U	143,80 €	20,00	431,40 €
Prise RJ45 en saillie, travaux réalisés sous moulure.	1,00	U	171,63 €	20,00	171,63 €
Alimentation pour volet roulant électrique	2,00	U	68,80 €	20,00	137,60 €
<u>Classe 6</u>					
Foyer lumineux en applique, commandé par un simple allumage, travaux réalisés sous moulure (tableau hors pose luminaire et luminaire)	1,00	U	177,04 €	20,00	177,04 €
Double prise de courant 2P+T 10/16A en saillie, travaux réalisés sous moulure.	3,00	U	143,80 €	20,00	431,40 €

6 rue de la Jonchère - 71880 CHATENOY LE ROYAL - Téléphone : 03 85 44 53 73

2 rue Jean Jaurès - 71700 TOURNUS - Téléphone : 03 85 38 65 71

Mail : entreprise@pourette.fr
 S.A.R.L ENTREPRISE POURETTE AU CAPITAL DE 25 000 € - SIRET 499 072 536 00059 - APE 4321A - TVA Intracom : FR19499072536
 IBAN : FR76 1780 6005 4462 2218 0610 266 - AGRIFRPP878

DEVIS N°2404010

LIBELLE	QTE	U	P.U.	TVA	TOTAL €
Prise RJ45 en saillie, travaux réalisés sous moulure.	1,00	U	171,63 €	20,00	171,63 €
Alimentation pour volet roulant électrique	3,00	U	68,80 €	20,00	206,40 €
<u>Classe 7</u>					
Foyer lumineux en applique, commandé par un simple allumage, travaux réalisés sous moulure (tableau hors pose luminaire et luminaire)	1,00	U	177,04 €	20,00	177,04 €
Double prise de courant 2P+T 10/16A en saillie, travaux réalisés sous moulure.	3,00	U	143,80 €	20,00	431,40 €
Prise RJ45 en saillie, travaux réalisés sous moulure.	1,00	U	171,63 €	20,00	171,63 €
Alimentation pour volet roulant électrique	2,00	U	68,80 €	20,00	137,60 €
<u>Escalier extérieur</u>					
Pas de travaux dans cette zone					
<u>Téléphone informatique</u>					
Alimentation pour baie informatique	1,00	U	58,40 €	20,00	58,40 €
Baie de brassage 19" 21U Prof.600mm comprenant: - 1 tablette fixe P.350mm - 1 panneaux de brassage 24 ports cat.6 - Cordons de brassage - 1 Bandeau d'alimentation 9PC 2P+T	1,00	ENS	1 209,10 €	20,00	1 209,10 €
Recette informatique y compris fourniture d'un PV de bon fonctionnement	1,00	ENS	223,00 €	20,00	223,00 €
<u>Divers</u>					
TGBT complet	1,00	ENS	9 053,41 €	20,00	9 053,41 €
Prise de terre avec piquet et barette de coupure	1,00	U	148,48 €	20,00	148,48 €
Percements de murs	1,00	ENS	367,36 €	20,00	367,36 €
Réalisation des plans électriques	1,00	ENS	235,97 €	20,00	235,97 €
Date de validité : 04/05/2024					
TOTAL HT					26 024,17 €
TOTAL HT TVA 20,00%					26 024,17 €
TVA 20,00%					5 204,83 €
TOTAL TTC					31 229,00 €

Signature du client, précédé de la mention "Bon pour accord"
devis reçu avant le début des travaux et accompagné d'un acompte
de 30 % du montant TTC.

DATE DE VALEUR : 1 mois selon la date du présent devis

CONDITIONS : Facture payable à réception, sans escompte.

6 rue de la Jonchère - 71880 CHATENOY LE ROYAL - Téléphone : 03 85 44 53 73

2 rue Jean Jaurès - 71700 TOURNUS - Téléphone : 03 85 38 65 51

Mail : entreprise@pourette.fr

S.A.R.L ENTREPRISE POURETTE AU CAPITAL DE 25 000 € - SIRET 499 072 536 00059 - APE 4321A - TVA Intracom : FR19499072536
IBAN : FR76 1780 6005 4462 2218 0610 266 - AGRIFRPP878

L'an deux mille vingt-quatre, le TRENTE du mois d'OCTOBRE, le Conseil municipal de la Commune de CLUNY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Marie FAUVET, Maire.

Etaient présents :

M. FAUVET, A. GAILLARD, F. MARBACH, M.H. BOITIER, E. LEMONON, AM. ROBERT, C. NEVE, H. HES, D. FRANTZ, A. COMPAROT, B. ORJEBIN, JF. DEMONGEOT, C. ROLLAND, B. ROULON, P. GALLAND, B. ROUSSE, J. LORON

Excusé (e)s ayant donné pouvoir :

C. GRILLET	à E. LEMONON
A.VUE	à H. HES
V POULAIN	à M. FAUVET
N. MARKO	à C. NEVE
JF. PEZARD	à MH. BOITIER
R.GEOFFROY	à D. FRANTZ
H.BOITTIN	à C. ROLLAND

Absents :

JL DELPEUCH, P CRANGA, J CHEVALIER

Secrétaire de séance : A. GAILLARD

Délibération N° 2024 – 88

Séance du 30 OCTOBRE 2024

FINANCES/AFFAIRES GENERALES – Convention entre la Ville de Cluny et la Communauté de Communes du Clunisois portant sur la prise en charge de l'emprunt mixte eau et assainissement

M. FAUVET, Maire, rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes du Clunisois assure la compétence assainissement depuis le 1er janvier 2024.

La commune de Cluny, dans le cadre de ses compétences eau et assainissement, a contracté un emprunt de 163 000€ le 26 décembre 2001, dont 105 000€ pour le budget assainissement et 58 000€ pour le budget eau potable.

Considérant qu'il n'a pas été possible d'effectuer un transfert partiel de cet emprunt de la Ville de Cluny vers la Communauté de Communes du Clunisois, il y a lieu d'établir une convention de reversement de la part assainissement.

L'intégralité du remboursement du capital et des intérêts sera assurée par la Ville de Cluny auprès de la banque émettrice du prêt, à savoir la Société Générale.

La Communauté de Communes du Clunisois s'engage à rembourser la part Assainissement (Capital et Intérêts) à fréquence annuelle, après la dernière échéance de chaque année. Le prêt prendra fin en septembre 2026.

Ce rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 23 octobre 2024.

Le Conseil Municipal, à « L'UNANIMITE »

- **Valide la convention de reversement de la part assainissement entre la Ville de Cluny et la Communauté de Communes du Clunisois,**
- **autorise Mme la Maire à la signer ainsi que les actes y afférent**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Préfecture le 7/11/2024

Publié sur le site de la Mairie le 7/11/2024

Réf : 071-217101377-20241030- DEL 2024-88-DE

Retiré le

La/Le/Les Secrétaire (s) de
séance

reçu

Mme la Maire
Marie FAUVET



Convention de reversement de la part assainissement

emprunt n°13595/003/001 contracté à la société générale pour l'eau et l'assainissement

Entre :

- La **COMMUNE DE CLUNY**, dont le siège social est situé Parc Abbatial - 71250 Cluny, représentée par son Maire, Madame Marie FAUVET, agissant en qualité et autorisé aux fins des présentes par délibération du Conseil municipal en date du **XX/XX/XX**,
d'une part

et :

- La **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLUNISOIS** dont le siège social est situé au 5 place du marché - 71250 Cluny, représentée par son Président, Monsieur Jean-Luc DELPEUCH, agissant en qualité et autorisé aux fins des présentes par délibération du Conseil Communautaire en date du **XX/XX/XX**, dénommée ci-après « la collectivité »,
d'autre part.

ARTICLE 1

La commune de Cluny, dans le cadre de ses compétences eau et assainissement, a contracté un emprunt de 163 000€ le 26/12/2001, dont 105 000€ soit 64,5% pour le budget assainissement et 58 000 € pour le budget eau potable.

Cet emprunt contracté à la Société Générale est à taux variable sur l'Euribor. La 1^{ère} échéance est au 27/12/2001, pour une durée de 25 ans, soit une dernière échéance au 27/09/2026.

La Communauté de Communes reprenant la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2024, les emprunts assainissement lui sont transférés à cette même date.

Le capital restant dû au 31/12/2023 est de 12 612€.

ARTICLE 2

La Commune de Cluny conserve cet emprunt et règlera trimestriellement la totalité des échéances à la Société Générale dans les conditions du contrat ci-joint ;

La Communauté de Communes s'engage à rembourser la part Assainissement (Capital et Intérêts) à fréquence annuelle, après la dernière échéance du 27 décembre de chaque année ;

Le montant total de l'échéance annuelle due par la Communauté de Communes à la Commune de Cluny sera calculé en multipliant par 64.5 % la somme des échéances versées dans l'année par la Commune de Cluny à la Société Générale, arrondie au centime supérieur.

**CONTRAT DE PRET A TAUX INDEXE
MOBILISABLE EN UNE OU PLUSIEURS FOIS**

Entre les soussignés

- La COMMUNE de CLUNY représentée par Mr Robert ROLLAND agissant en qualité de Maire, habilité par la délibération du conseil Municipal n° en date du _____ annexée au présent contrat, ci-après désignée " l'Emprunteur ", d'une part,

et

- La Société Générale, Société Anonyme au capital de 538 708 352,50 EUR dont le Siège Social est à PARIS, 29 Boulevard Haussmann, ayant pour numéro unique d'identification 552 120 122 RCS PARIS, représentée aux fins des présentes par M R Jean Pierre LE ROUZIC agissant en qualité d'Adjoint du directeur de Groupe en vertu d'une procuration donnée le 25/06/1998 par Monsieur Jean Claude TILLIER Directeur du Réseau France de ladite société et déposée au rang des minutes de 30/06/1998, ci-après désignée " la Banque ", d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet, montant et durée du Prêt

La Banque s'engage à consentir à l'Emprunteur, dans les conditions fixées à l'article 2, un prêt de 163 000,00 EUR (cent soixante trois mille euros), d'une durée de 25 ans destinée à financer les investissements prévus au budget. La responsabilité de la Société Générale ne saurait être engagée du fait d'un emploi des fonds contraire à cet objet.

Le montant plafond du prêt s'amortira trimestriellement conformément au tableau d'amortissement annexé au présent contrat et faisant partie intégrante du présent crédit.

ARTICLE 2 : Durée de validité de l'offre et formation du contrat de Prêt

La présente offre transmise à l'Emprunteur par la Banque est valable jusqu'au 26/02/2002.

2.1 - Cette offre, déjà signée par la Banque et émise en trois exemplaires, après avoir été datée et signée par l'Emprunteur, est à retourner à la Banque au plus tard à la date mentionnée ci-dessus, accompagnée :

- de la délibération exécutoire de l'Assemblée Délibérante de l'Emprunteur décidant la conclusion du présent Prêt et autoursant son représentant à le signer, conforme au modèle figurant en Annexe 1 - Variante 1 de la présente offre.

Toutes les formalités ci-dessus accomplies, la présente offre formera contrat dès réception par la Banque.

2.2 - A défaut de réception par la Banque du contrat et des documents visés à l'article 2.1, à la date susvisée, ladite offre sera caduque.

2.3 - En outre, l'Emprunteur s'engage dans le délai de recours contentieux à informer immédiatement la Banque de tout recours initié par l'organe de tutelle.

ARTICLE 3 : Modalités de mise à disposition du Prêt

3.1 - Mise à disposition initiale du Prêt

Sous réserve qu'il n'existe pas de fait susceptible de constituer un cas d'exigibilité anticipée au sens de l'article 6 du présent contrat, sur simple demande de tirage de l'Emprunteur, suivant modèle figurant en annexe 2, adressée par courrier ou télécopie avant 15 heures, faisant preuve des instructions à l'Agence de la Banque et dont copie sera également transmise par l'Emprunteur au Comptable Public teneur du compte de l'Emprunteur, la Banque mettra les fonds à disposition de l'Emprunteur par remise directe d'un chèque de banque établi à l'ordre du Comptable Public.

La mise à disposition du Prêt pourra intervenir en un ou plusieurs tirages successifs au gré de l'Emprunteur, à l'un quelconque des jours d'ouverture de l'Agence de la Banque visée à l'article 11, et au plus tard le 26/02/2002.

Le montant unitaire des tirages est librement déterminé par l'Emprunteur sous réserve d'un montant minimum de 9 000,00 EUR et sous réserve que la somme du tirage effectué et du montant des tirages antérieurs n'excède pas, à la date du tirage considéré, le montant plafond prévu à l'article 1.

Chaque tirage, effectué à la demande de l'Emprunteur suivant modèle en annexe 2, peut faire l'objet d'un profil d'amortissement individualisé, sous réserve que pendant toute la durée du Prêt, la somme du profil d'amortissement du tirage effectué et des profils d'amortissement des tirages antérieurs n'excède jamais les montants plafonds prévus à l'article 1. L'Emprunteur confirme lors de la mise à disposition des fonds le profil d'amortissement préalablement convenu avec la Banque.

3.2 - Renouvellements de tirages

Sous réserve qu'il n'existe pas de fait susceptible de constituer un cas d'exigibilité anticipée au sens de l'article 6 du présent contrat, sur simple demande de renouvellement de tirage de l'Emprunteur, suivant modèle figurant en annexe 3, adressée par courrier ou télécopie avant 15 heures, faisant preuve des instructions à l'Agence de la Banque et dont copie sera également transmise par l'Emprunteur au Comptable Public teneur du compte de l'Emprunteur, l'Emprunteur peut procéder à un (des) renouvellement(s) de tirage(s), dans la limite des montants plafonds prévus à l'article 1.

Un tirage non renouvelé est réputé définitivement remboursé et ne peut en aucun cas donner lieu à remise à disposition de fonds ultérieure.

J P L R R R

ARTICLE 4 : Tirages indexés sur EURIBOR

4.1 - Définition de l'EURIBOR, mode de constatation et marge

L'EURIBOR (Taux Interbancaire Offert en Euros) désigne la moyenne arithmétique des taux offerts par un panel de banques de référence pour des dépôts en Euros sur une période déterminée. Il est calculé sur la base d'une année de 360 jours par la FBE (Fédération Bancaire de l'Union Européenne) et est publié à 11 heures, heure de Bruxelles, sur la page 248 du serveur Telearate, deux jours ouvrés TARGET avant la date de départ de la période d'intérêt correspondante.

La Banque constatera donc le niveau de l'EURIBOR publié à J-2 jours ouvrés TARGET, J étant le premier jour de la période d'intérêts considérée.

Les fonds utilisés par l'Emprunteur portent intérêt selon le cas à l'échéance de la période de 1 à 12 mois, à l'EURIBOR 1 à 12 mois publié deux jours ouvrés TARGET avant le début de la période d'intérêt considérée et majoré de 0.18 %.

4.2 - Profils des tirages indexés sur EURIBOR

Lors de la demande de tirage, de renouvellement de tirage ou de changement d'index sur un tirage en cours, l'Emprunteur précise la durée de l'index EURIBOR choisi en nombre entier de mois comprise entre 1 et 12 mois. Cette durée définit la durée de la période d'utilisation.

Les tirages indexés sur EURIBOR 1 à 12 mois ont au choix de l'Emprunteur sous réserve des dispositions des articles 1 et 3 relatives à l'amortissement du montant plafond du Prêt une durée déterminée multiple de respectivement 1 à 12 mois entiers. Les tirages sur EURIBOR peuvent au choix de l'Emprunteur être assortis ou non d'un profil d'amortissement individuel dont la périodicité est obligatoirement et respectivement un multiple de 1 à 12 mois entiers.

4.3 - Décompte et perception des intérêts

Les intérêts afférents aux tirages indexés sur EURIBOR 1, 2, 3 [...] 12 mois sont décomptés compte tenu du nombre exact de jours du mois, du bimestre, trimestre [...] de l'année d'utilisation, sur la base d'une année de 360 jours.

Durant la première semaine de la période d'utilisation la Banque adresse à l'Emprunteur par courrier un relevé des intérêts qui seront dus au titre de la période d'utilisation.

Les intérêts afférents aux tirages indexés sur EURIBOR sont exigibles et payables le dernier jour de la période d'utilisation.

4.4 - Remboursement des tirages

Les échéances de remboursement sont exigibles et payables conformément au profil d'amortissement de chaque tirage.

4.5 - Remboursement anticipé des tirages

Sous réserve d'un préavis de 10 jours ouvrés, les tirages sur EURIBOR 1 à 12 mois peuvent être remboursés, en tout ou partie, par anticipation à tout moment :

- à une date d'échéance du profil d'amortissement, les intérêts dus par l'Emprunteur étant calculés, exigibles et payables conformément aux dispositions de l'article 4.5.3 ci-dessus.
- avant une date d'échéance du profil d'amortissement, moyennant le versement à la Banque ou par la Banque, selon qu'elle est respectivement négative ou positive, d'une soule actuarielle égale à la différence entre :
 - ✓ les intérêts provenant du réemploi des fonds résultant du remboursement anticipé, entre la date de remboursement anticipé et la date d'échéance de la période d'utilisation en cours, au taux EURIBOR correspondant à la durée entre ces deux dates, d'une part,
 - ✓ et ceux calculés au taux initial du tirage, sur la même période, d'autre part.

Les intérêts majorés ou minorés de la soule actuarielle sont exigibles et payables 15 jours après la date de remboursement anticipé.

Le remboursement anticipé d'un tirage est définitif et ne peut en aucun cas donner lieu à remise à disposition de fonds ultérieure.

- En cas de remboursement anticipé total, le tirage sera résilié à la date retenue pour le remboursement anticipé.
- En cas de remboursement anticipé partiel, le montant remboursé ne pourra porter que sur une somme minimum de 100 000 euros ou un multiple de ce montant. Il sera affecté en priorité au règlement de toute somme exigible en principal et/ou en intérêts due à la Banque au titre du présent Prêt. L'Emprunteur devra alors préciser s'il choisit de réduire le montant des Echéances de Remboursement restant dues à la date de remboursement anticipé ou la durée du tirage. Un nouveau tableau d'amortissement sera remis à l'Emprunteur, tout remboursement anticipé partiel étant définitif.

4.6. Date d'encaissement des sommes dues à la Banque et intérêts de retard

4.6.1 - Date d'encaissement des sommes dues à la Banque

Les sommes remboursées cessent de porter intérêt dès leur encaissement effectif par la Banque, c'est à dire à la date à laquelle la Banque reçoit le virement Banque de France mentionné à l'article 11. Si la date d'encaissement effectif est postérieure à la date d'exigibilité, les dispositions de l'article 4.6.2 s'appliquent.

4.6.2 - Intérêts de retard

Toute somme due au titre du contrat, y compris le Solde de Résiliation (tel que défini à l'article 6-4 ci-dessous), portera intérêt de plein droit à compter de sa date d'exigibilité normale ou anticipée (incluse) et jusqu'à sa date effective de paiement (exclue) sur la base de EONIA majoré de 400 points de base, cela sans qu'il soit besoin pour la Banque de procéder à une quelconque mise en demeure préalable. L'EONIA est défini à l'article 4.1.1

L'EONIA (Euro OverNight Index Average), ou TEMPÉ (Taux Moyen Pondéré en Euros), désigne la moyenne arithmétique des taux constatés pour des opérations de prêts interbancaires consenties par un panel de banques de référence, cette moyenne étant pondérée par le volume respectif des transactions effectuées.

JPLR
RR

Ce taux est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié par la Fédération Bancaire Européenne, entre 18 heures 45 et 19 heures et applicable le même jour. En tout état de cause, en cas de non publication le jour même, il est publié le lendemain ouvré TARGET en début de matinée, tout en restant applicable aux opérations de la veille.

Un jour ouvré TARGET signifie un jour où le système de paiement TARGET est ouvert.

TARGET (Trans-European Automated Real time Gross settlement Express Transfer) est le système européen de règlement brut en temps réel qui relie la Banque Centrale Européenne aux banques centrales nationales des Etats participants à l'Union Economique et Monétaire, via leurs systèmes nationaux de règlement brut en temps réel (Real Time Gross Settlement, ci-après dénommé "RTGS") respectifs. Le système d'interconnexion TARGET est ouvert tous les jours de la semaine, samedi et dimanche exceptés, où au moins deux RTGS sont ouverts et connectés au système. Il est fermé les 1^{er} janvier, Vendredi Saint, Lundi de Pâques, 25 et 26 décembre.

Les fonds utilisés par l'Emprunteur portent intérêt chaque jour à EONIA majoré de 2 %. Il est entendu que les jours non ouvrés TARGET, on applique l'EONIA publié le dernier jour ouvré TARGET précédent.

En cas de modification affectant la composition et/ou la définition de l'EONIA, de même qu'en cas de disparition de l'EONIA et de substitution d'un index de même nature ou équivalent, ainsi qu'en cas de modification affectant l'organisme le publiant ou les modalités de publication, l'index issu de cette modification ou de cette substitution s'appliquera de plein droit.

Cette stipulation ne pourra nuire à l'exigibilité survenue et par suite valoir accord de délai de règlement.

Les intérêts de retard seront capitalisés, s'ils sont dus pour une année entière, conformément à l'article 1154 du Code Civil.

ARTICLE 5 : Commission d'attente

NEANT

ARTICLE 6 : Exigibilité anticipée - Résiliation du contrat

6.1 - Exigibilité de plein droit

Toutes les sommes dues par l'Emprunteur à la Banque au titre du présent contrat seront exigibles par anticipation immédiatement et de plein droit, en cas de :

- annulation pour quelque cause que ce soit des délibérations ou décision d'emprunt visées à l'article 2, annulation dont l'Emprunteur s'engage à informer la Banque sans délai,
- annulation pour quelque cause que ce soit du présent contrat,
- ainsi que tous les cas où la loi le permet.

Dans l'un quelconque des cas ci-dessus, la Banque informera l'Emprunteur, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au domicile ci-après élu, qu'elle prononce l'exigibilité du Prêt en application des dispositions du présent article. Elle n'aura à remplir aucune autre formalité. Le paiement ou les régularisations postérieures à cette lettre ne feront pas obstacle à cette exigibilité anticipée.

6.2 - Exigibilité facultative

De même, la Banque pourra, si elle le souhaite, rendre exigible par anticipation toutes les sommes dues par l'Emprunteur au titre du présent contrat dans l'un des cas suivants :

- non paiement à son échéance d'une somme quelconque devenue exigible au titre du présent contrat,
- non respect de l'un quelconque des engagements souscrits par l'Emprunteur au titre du présent contrat,
- exercice d'un recours en annulation des délibérations ou décision d'emprunt susvisées et/ou du présent contrat,
- non information de la Banque par l'Emprunteur de tout recours initié par l'organe de tutelle dans le délai de recours contentieux,
- dissolution de l'Emprunteur,
- modification de la personnalité morale de l'Emprunteur,
- fusion, regroupement ou scission de l'Emprunteur

Dans l'un quelconque des cas ci-dessus, la Banque informera l'Emprunteur, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, adressée au domicile ci-après élu, qu'elle prononce l'exigibilité du Prêt en application des dispositions du présent article. Elle n'aura à remplir aucune autre formalité. Le paiement ou les régularisations postérieures à cette lettre ne feront pas obstacle à cette exigibilité anticipée.

6.3 - Conséquences d'une exigibilité anticipée

L'envoi par la Banque à l'Emprunteur de la lettre recommandée visée aux paragraphes "Exigibilité de plein droit" et "Exigibilité facultative" entraînera automatiquement :

- la résiliation du présent contrat, étant toutefois précisé que les dispositions du contrat opposables à l'Emprunteur continueront à s'appliquer jusqu'au complet règlement du Solde de Résiliation défini ci-après,
- le non-décaissement du Prêt, pour autant que ce décaissement ne soit pas déjà intervenu,
- l'établissement par la Banque du Solde de Résiliation dû par l'Emprunteur. Son calcul, effectué selon les dispositions de l'article 6.4 ci-dessus, interviendra à une date définie par la Banque (ci-après, la "Date de Résiliation") qui se situera dans un délai de 10 jours ouvrés à compter de la date d'envoi de la lettre recommandée susvisée.

JPLR

RR

6.4 - Solde de résiliation

Le Solde de Résiliation établi par la Banque à la Date de Résiliation sera égal au principal du (des) tirages en cours à cette date augmenté des intérêts dus à la Banque à la Date de Résiliation et majoré ou minoré le cas échéant de la Souite Actuarielle conformément aux dispositions de l'article 4. Le Solde de Résiliation sera, le cas échéant, augmenté de tous frais et accessoires supportés par la Banque du fait de ses actions en recouvrement de sa créance. Il sera notifié à l'Emprunteur par lettre recommandée avec accusé de réception et exigible de plein droit 10 jours ouvrés suivant la date d'envoi de la notification du Solde de Résiliation.

ARTICLE 7 : Règlement des échéances

La comptabilisation du Prêt s'effectuera dans des comptes internes de la Banque ouverts dans ses livres et identifiés au nom de l'Emprunteur. Ces comptes internes n'enregistreront que les écritures nécessaires à la gestion du montant plafond du Prêt et au remboursement des tirages. L'Emprunteur règle toute somme due à son échéance par virement au crédit du compte interne mentionné à l'article 11, avant 11 heures. L'Emprunteur reconnaît que la réalisation du Prêt et son remboursement seront suffisamment justifiés par les écritures internes de la Banque.

ARTICLE 8 : Taux effectif global

Le présent contrat étant productif d'intérêts à taux variable ou à taux fixe, il est impossible de calculer un Taux Effectif Global valable pour toute la durée du prêt. Toutefois, la Banque informe l'Emprunteur, à titre d'exemple, qu'en cas de décaissement total du Prêt dès la signature du présent contrat, et sur la base de l'ensemble des conditions financières énoncées aux présentes, le taux effectif global, qui est le taux annuel proportionnels au taux de période, ressort à 3.59 % l'an.

ARTICLE 9 : Survenance de circonstances nouvelles

En cas d'entrée en vigueur d'une nouvelle loi, d'une nouvelle réglementation, modification d'une loi ou d'un quelconque texte à caractère obligatoire ou modification de l'interprétation judiciaire ou administrative qui en est faite, dont il résulterait que l'un des termes du présent contrat est illicite ou que la rémunération de la Banque est réduite, la Banque notifiera la survenance de l'un de ces événements à l'Emprunteur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

La Banque et l'Emprunteur disposeront alors d'un délai de 30 jours calendaires à compter de cette notification pour négocier une solution mutuellement satisfaisante pour, selon le cas, rendre licites les termes du présent contrat ou encore éviter que la rémunération de la Banque ne soit réduite.

Si à l'issue de cette période, aucune solution ne peut être trouvée, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes dues par l'Emprunteur exigibles de plein droit. La Banque calculera le Solde de Résiliation, en appliquant les dispositions de l'article 6.4 "Solde de Résiliation", à une date définie d'un commun accord (la "Date de Résiliation"). A défaut d'un tel accord, la Banque arrêtera la Date de Résiliation qui interviendra dans un délai de dix jours ouvrés à compter de la fin du délai de trente jours calendaires prévu ci-dessus.

ARTICLE 10 : Cessibilité du Prêt

La Banque se réserve la possibilité de céder à tout moment, totalement ou partiellement, sa créance à l'encontre de l'Emprunteur au titre du présent Prêt, par tous moyens de droit, tels que cession, subrogation, endossement des effets émis en représentation du concours ou autrement.

De même, la Banque se réserve le droit d'inclure le présent Prêt dans une opération de titrisation ou de céder le Prêt à une société de crédit foncier régie par la Loi du 25 juin 1999.

ARTICLE 11 : Lieu de paiement - Election de domicile

Tous paiements en capital, intérêts et accessoires, à faire en vertu des présentes doivent être effectués par l'Emprunteur par virement à l'ordre de la Société Générale sur le compte interne N° 30003 / 01212 / 00060319632 / 41, Agence de Cluny de la Société Générale sise 17 Rue de la Filaterie 71250 Cluny.

Pour l'exécution des présentes et pour leurs suites, domicile est élu par la Banque 17 Rue de la Filaterie 71250 Cluny et pour l'Emprunteur en son adresse : Mairie de Cluny 71250 Cluny.

ARTICLE 12 : Informations destinées à la Banque

Pour permettre les opérations de mise à disposition des fonds, paiements des intérêts, remboursement du capital et gestion, l'Emprunteur communique ci-après à la Banque les informations suivantes:

- son numéro d'identification INSEE;
- son numéro de télécopie;

Et, en ce qui concerne son poste comptable :

- l'intitulé précis;
- le numéro codique (6 chiffres);
- l'adresse postale;
- le numéro de télécopie;

JPLA
RA
•

ARTICLE 13 : Impôts et frais

13.1 - Impôts

Le paiement de toute somme due par l'Emprunteur en vertu du présent contrat devra être effectué net de tout impôt, retenue à la source ou prélèvement de quelque nature que ce soit présent ou futur. Les droits de timbre auxquels est assujéti le présent contrat sont à la charge de l'Emprunteur et feront l'objet d'une facturation distincte adressée par la Banque à réception du contrat signé par l'Emprunteur.

13.2 - Frais

Tous les frais engagés par la Banque pour la mise en place du présent contrat et son exécution, notamment en cas de défaut de l'Emprunteur, seront à la charge de l'Emprunteur. Il en sera de même de tous les frais, honoraires engagés par la Banque, même non répétables, en vue du recouvrement des sommes dues par l'Emprunteur.

ARTICLE 14 : Automatisation des échéances - Modalités de remboursement
(règlement sans mandatement préalable, domiciliation)

En cas d'automatisation des échéances, les règlements seront effectués selon la procédure précisée par l'instruction n° 88.141 K.M.O du 15 Décembre 1988 du Ministère du Budget - Direction de la Comptabilité Publique, par domiciliation des échéances du Prêt.

A cet effet, l'Emprunteur souscrit une formule de domiciliation permanente valant également autorisation de régler sans mandatement préalable sur le compte interne de la Banque mentionné à l'article 11.

A chaque date d'échéance fixée, le règlement interviendra à la seule initiative du Comptable assignataire, après réception de l'avis de débit de la Banque. Tout règlement devant être effectué un jour qui ne serait pas un jour ouvré, sera effectué le premier jour ouvré précédent.

ARTICLE 15 : Commission de réservation

Une commission de réservation de 120.27 EUR, sera perçue par la Banque. Elle sera déduite en une seule fois du premier tirage mis à disposition de l'Emprunteur.

ARTICLE 16 : Absence de renonciation

Le non-exercice ou l'exercice tardif par la Banque de tout droit découlant du présent contrat, ne constituera pas une renonciation au droit en cause. De même, l'exercice partiel d'un tel droit ne fera pas obstacle à l'exercice ultérieur de droits non encore pleinement exercés. Les droits visés au présent article se cumulent avec tout droit qui pourrait découler de la loi.

ARTICLE 17 : Droit applicable

Le droit français sera applicable au présent contrat et les tribunaux français seront compétents.

Fait en trois exemplaires.

A CHALON SUR SAONE le 21/12/2001

Pour la Société Générale

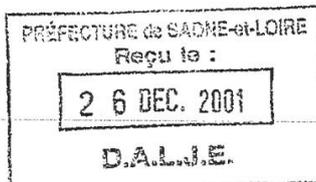
SOCIETE GENERALE
5, Rue George Eastman
B.P. 246
71106 CHALON-SUR-SAONE CEDEX

A. CLUNY, le 2

Pour l'Emprunteur
Nom et qualité du signataire
(cachet et signature)

Robert ROWAND

Maire



MAIRIE DE CLUNY
Parc Abbatial
71250 CLUNY

BUDGET ASSAINISSEMENT 2002
TABLEAU D'AMORTISSEMENT

64,50% ds l'entête
11/07/2002
16:38

Caractéristiques

Désignation	Travaux assit et travx La Cras St: 01001		Montant	105 100.00	mois	300	Mode de calcul	échéances constantes	360/360
Date Obtention	15/12/2001	N° contrat	Durée	3	Intérêt	0	Taux Référence	3,59 %	
Organisme	SOCIETE GENERALE		Périodicité	3	Intérêt	0	Taux progression	0 %	
			Différé amort.	0	Intérêt	0	Intérêts compensatoires	Non	Taux 0 %

N°	Date échéance	Capital Restant ad	Amortissement	Taux	Intérêt	Commissions	Tva sur comm.	Frais	Tva sur Frais	Amortit	Cours Devise
1	27/12/2001	105 100,00	1 051,00	3,5900	943,27	0,00	0,00	0,00	0,00	1 994,27	1,00
2	27/03/2002	104 049,00	1 051,00	3,5900	938,84	0,00	0,00	0,00	0,00	1 984,84	1,00
3	27/06/2002	102 998,00	1 051,00	3,5900	924,41	0,00	0,00	0,00	0,00	1 975,41	1,00
4	27/09/2002	101 947,00	1 051,00	3,5900	914,97	0,00	0,00	0,00	0,00	1 966,97	1,00
5	27/12/2002	100 896,00	1 051,00	3,5900	905,54	0,00	0,00	0,00	0,00	1 958,54	1,00
6	27/03/2003	99 845,00	1 051,00	3,5900	896,11	0,00	0,00	0,00	0,00	1 950,11	1,00
7	27/06/2003	98 794,00	1 051,00	3,5900	886,68	0,00	0,00	0,00	0,00	1 941,68	1,00
8	27/09/2003	97 743,00	1 051,00	3,5900	877,25	0,00	0,00	0,00	0,00	1 933,25	1,00
9	27/12/2003	96 692,00	1 051,00	3,5900	867,82	0,00	0,00	0,00	0,00	1 924,82	1,00
10	27/03/2004	95 641,00	1 051,00	3,5900	858,39	0,00	0,00	0,00	0,00	1 916,39	1,00
11	27/06/2004	94 590,00	1 051,00	3,5900	848,96	0,00	0,00	0,00	0,00	1 907,96	1,00
12	27/09/2004	93 539,00	1 051,00	3,5900	839,53	0,00	0,00	0,00	0,00	1 899,53	1,00
13	27/12/2004	92 488,00	1 051,00	3,5900	830,10	0,00	0,00	0,00	0,00	1 891,10	1,00
14	27/03/2005	91 437,00	1 051,00	3,5900	820,67	0,00	0,00	0,00	0,00	1 882,67	1,00
15	27/06/2005	90 386,00	1 051,00	3,5900	811,24	0,00	0,00	0,00	0,00	1 874,24	1,00
16	27/09/2005	89 335,00	1 051,00	3,5900	801,81	0,00	0,00	0,00	0,00	1 865,81	1,00
17	27/12/2005	88 284,00	1 051,00	3,5900	792,38	0,00	0,00	0,00	0,00	1 857,38	1,00
18	27/03/2006	87 233,00	1 051,00	3,5900	782,95	0,00	0,00	0,00	0,00	1 848,95	1,00
19	27/06/2006	86 182,00	1 051,00	3,5900	773,52	0,00	0,00	0,00	0,00	1 840,52	1,00
20	27/09/2006	85 131,00	1 051,00	3,5900	764,09	0,00	0,00	0,00	0,00	1 832,09	1,00
21	27/12/2006	84 080,00	1 051,00	3,5900	754,66	0,00	0,00	0,00	0,00	1 823,66	1,00
22	27/03/2007	83 029,00	1 051,00	3,5900	745,23	0,00	0,00	0,00	0,00	1 815,23	1,00
23	27/06/2007	81 978,00	1 051,00	3,5900	735,80	0,00	0,00	0,00	0,00	1 806,80	1,00
24	27/09/2007	80 927,00	1 051,00	3,5900	726,37	0,00	0,00	0,00	0,00	1 798,37	1,00
25	27/12/2007	79 876,00	1 051,00	3,5900	716,94	0,00	0,00	0,00	0,00	1 789,94	1,00
26	27/03/2008	78 825,00	1 051,00	3,5900	707,51	0,00	0,00	0,00	0,00	1 781,51	1,00
27	27/06/2008	77 774,00	1 051,00	3,5900	698,08	0,00	0,00	0,00	0,00	1 773,08	1,00
28	27/09/2008	76 723,00	1 051,00	3,5900	688,65	0,00	0,00	0,00	0,00	1 764,65	1,00
29	27/12/2008	75 672,00	1 051,00	3,5900	679,22	0,00	0,00	0,00	0,00	1 756,22	1,00
30	27/03/2009	74 621,00	1 051,00	3,5900	669,79	0,00	0,00	0,00	0,00	1 747,79	1,00

Montants exprimés en euros

N°	Date échéance	Capital Restant dû	Amortissement	Taux	Intérêt	Commissions	Tva sur comm.	Frais	Tva sur Frais	Annuité	Cours Devise
31	27/06/2009	80 423.56	854.25	3.5900	721.80	0.00	0.00	0.00	0.00	1 576.05	1.00
32	27/09/2009	79 569.31	861.91	3.5900	714.13	0.00	0.00	0.00	0.00	1 576.04	1.00
33	27/12/2009	78 707.40	869.65	3.5900	706.40	0.00	0.00	0.00	0.00	1 576.05	1.00
34	27/03/2010	77 837.75	877.45	3.5900	698.59	0.00	0.00	0.00	0.00	1 576.04	1.00
35	27/06/2010	76 960.30	885.33	3.5900	690.72	0.00	0.00	0.00	0.00	1 576.05	1.00
36	27/09/2010	76 074.97	893.27	3.5900	682.77	0.00	0.00	0.00	0.00	1 576.04	1.00
37	27/12/2010	75 181.70	901.29	3.5900	674.76	0.00	0.00	0.00	0.00	1 576.05	1.00
38	27/03/2011	74 280.41	909.38	3.5900	666.67	0.00	0.00	0.00	0.00	1 576.04	1.00
39	27/06/2011	73 371.03	917.54	3.5900	658.50	0.00	0.00	0.00	0.00	1 576.05	1.00
40	27/09/2011	72 453.49	925.78	3.5900	650.27	0.00	0.00	0.00	0.00	1 576.04	1.00
41	27/12/2011	71 527.71	934.09	3.5900	641.96	0.00	0.00	0.00	0.00	1 576.05	1.00
42	27/03/2012	70 593.62	942.47	3.5900	633.58	0.00	0.00	0.00	0.00	1 576.04	1.00
43	27/06/2012	69 651.15	950.93	3.5900	625.12	0.00	0.00	0.00	0.00	1 576.05	1.00
44	27/09/2012	68 700.22	959.46	3.5900	616.59	0.00	0.00	0.00	0.00	1 576.04	1.00
45	27/12/2012	67 740.76	968.07	3.5900	607.97	0.00	0.00	0.00	0.00	1 576.05	1.00
46	27/03/2013	66 772.69	976.76	3.5900	599.28	0.00	0.00	0.00	0.00	1 576.04	1.00
47	27/06/2013	65 795.93	985.53	3.5900	590.52	0.00	0.00	0.00	0.00	1 576.05	1.00
48	27/09/2013	64 810.40	994.37	3.5900	581.67	0.00	0.00	0.00	0.00	1 576.04	1.00
49	27/12/2013	63 816.03	1 003.30	3.5900	572.75	0.00	0.00	0.00	0.00	1 576.05	1.00
50	27/03/2014	62 812.73	1 012.30	3.5900	563.74	0.00	0.00	0.00	0.00	1 576.04	1.00
51	27/06/2014	61 800.43	1 021.39	3.5900	554.66	0.00	0.00	0.00	0.00	1 576.05	1.00
52	27/09/2014	60 779.04	1 030.56	3.5900	545.49	0.00	0.00	0.00	0.00	1 576.04	1.00
53	27/12/2014	59 748.48	1 039.80	3.5900	536.24	0.00	0.00	0.00	0.00	1 576.05	1.00
54	27/03/2015	58 708.68	1 049.14	3.5900	526.91	0.00	0.00	0.00	0.00	1 576.04	1.00
55	27/06/2015	57 659.54	1 058.55	3.5900	517.49	0.00	0.00	0.00	0.00	1 576.05	1.00
56	27/09/2015	56 600.99	1 068.05	3.5900	507.99	0.00	0.00	0.00	0.00	1 576.04	1.00
57	27/12/2015	55 532.94	1 077.64	3.5900	498.41	0.00	0.00	0.00	0.00	1 576.05	1.00
58	27/03/2016	54 455.30	1 087.31	3.5900	488.74	0.00	0.00	0.00	0.00	1 576.04	1.00
59	27/06/2016	53 367.99	1 097.07	3.5900	478.98	0.00	0.00	0.00	0.00	1 576.05	1.00
60	27/09/2016	52 270.92	1 106.92	3.5900	469.13	0.00	0.00	0.00	0.00	1 576.04	1.00
61	27/12/2016	51 164.00	1 116.85	3.5900	459.20	0.00	0.00	0.00	0.00	1 576.05	1.00
62	27/03/2017	50 047.15	1 126.87	3.5900	449.17	0.00	0.00	0.00	0.00	1 576.04	1.00
63	27/06/2017	48 920.28	1 136.99	3.5900	439.06	0.00	0.00	0.00	0.00	1 576.05	1.00
64	27/09/2017	47 783.29	1 147.19	3.5900	428.86	0.00	0.00	0.00	0.00	1 576.04	1.00
65	27/12/2017	46 636.10	1 157.49	3.5900	418.56	0.00	0.00	0.00	0.00	1 576.05	1.00
66	27/03/2018	45 478.61	1 167.88	3.5900	408.17	0.00	0.00	0.00	0.00	1 576.04	1.00
67	27/06/2018	44 310.73	1 178.36	3.5900	397.69	0.00	0.00	0.00	0.00	1 576.05	1.00
68	27/09/2018	43 132.37	1 188.93	3.5900	387.11	0.00	0.00	0.00	0.00	1 576.04	1.00
69	27/12/2018	41 943.44	1 199.61	3.5900	376.44	0.00	0.00	0.00	0.00	1 576.05	1.00
70	27/03/2019	40 743.83	1 210.37	3.5900	365.68	0.00	0.00	0.00	0.00	1 576.04	1.00
71	27/06/2019	39 533.46	1 221.23	3.5900	354.81	0.00	0.00	0.00	0.00	1 576.05	1.00
72	27/09/2019	38 312.23	1 232.20	3.5900	343.85	0.00	0.00	0.00	0.00	1 576.04	1.00
73	27/12/2019	37 080.03	1 243.25	3.5900	332.79	0.00	0.00	0.00	0.00	1 576.05	1.00
74	27/03/2020	35 836.78	1 254.41	3.5900	321.64	0.00	0.00	0.00	0.00	1 576.04	1.00

Montants exprimés en euros

Annexe 2 : Echancier de la part assainissement

Caractéristiques de l'emprunt

Référence banque	Banque	Année de réalisation	Durée	Notionnel initial	Taux	CBC	Risque de taux
13595/003/001		2001	25.00 ans	105 100.00 €	(Euribor 3M + 0,18)-Floor -0,18 sur Euribor 3M	1A	Variable

Échéancier Flux : 13595/003/001

Date	CRD début de période	Capital amorti	Intérêts	Taux d'intérêt	CRD Fin de période	Flux	Type	Reprise
27/03/2002	105 100,00 €	1 051,00 €	2 025,96 €	3,8340 %	104 049,00 €	3 076,96 €		
27/06/2002	104 049,00 €	1 051,00 €	959,38 €	3,6080 %	102 998,00 €	2 010,38 €		
27/09/2002	102 998,00 €	1 051,00 €	958,38 €	3,6410 %	101 947,00 €	2 009,38 €		
27/12/2002	101 947,00 €	1 051,00 €	893,45 €	3,4670 %	100 896,00 €	1 944,45 €		
27/03/2003	100 896,00 €	1 051,00 €	789,26 €	3,1290 %	99 845,00 €	1 840,26 €		
27/06/2003	99 845,00 €	1 051,00 €	690,97 €	2,7080 %	98 794,00 €	1 741,97 €		
27/09/2003	98 794,00 €	1 051,00 €	585,48 €	2,3190 %	97 743,00 €	1 636,48 €		
27/12/2003	97 743,00 €	1 051,00 €	571,48 €	2,3130 %	96 692,00 €	1 622,48 €		
27/03/2004	96 692,00 €	1 051,00 €	567,53 €	2,3220 %	95 641,00 €	1 618,53 €		
27/06/2004	95 641,00 €	1 051,00 €	530,14 €	2,1690 %	94 590,00 €	1 581,14 €		
27/09/2004	94 590,00 €	1 051,00 €	556,46 €	2,3020 %	93 539,00 €	1 607,46 €		
27/12/2004	93 539,00 €	1 051,00 €	542,88 €	2,2960 %	92 488,00 €	1 593,88 €		
27/03/2005	92 488,00 €	1 051,00 €	545,22 €	2,3580 %	91 437,00 €	1 596,22 €		
27/06/2005	91 437,00 €	1 051,00 €	542,59 €	2,3220 %	90 386,00 €	1 593,59 €		
27/09/2005	90 386,00 €	1 051,00 €	527,11 €	2,2820 %	89 335,00 €	1 578,11 €		
27/12/2005	89 335,00 €	1 051,00 €	523,00 €	2,3160 %	88 284,00 €	1 574,00 €		
27/03/2006	88 284,00 €	1 051,00 €	590,18 €	2,6740 %	87 233,00 €	1 641,18 €		
27/06/2006	87 233,00 €	1 051,00 €	650,73 €	2,9190 %	86 182,00 €	1 701,73 €		
27/09/2006	86 182,00 €	1 051,00 €	699,71 €	3,1770 %	85 131,00 €	1 750,71 €		
27/12/2006	85 131,00 €	1 051,00 €	764,79 €	3,5540 %	84 080,00 €	1 815,79 €		
27/03/2007	84 080,00 €	1 051,00 €	818,52 €	3,8940 %	83 029,00 €	1 869,52 €		
27/06/2007	83 029,00 €	1 051,00 €	866,57 €	4,0840 %	81 978,00 €	1 917,57 €		
27/09/2007	81 978,00 €	1 051,00 €	909,02 €	4,3390 %	80 927,00 €	1 960,02 €		
27/12/2007	80 927,00 €	1 051,00 €	1 003,40 €	4,9050 %	79 876,00 €	2 054,40 €		
27/03/2008	79 876,00 €	1 051,00 €	1 000,26 €	4,9540 %	78 825,00 €	2 051,26 €		
27/06/2008	78 825,00 €	1 051,00 €	982,83 €	4,8790 %	77 774,00 €	2 033,83 €		
27/09/2008	77 774,00 €	1 051,00 €	1 021,20 €	5,1380 %	76 723,00 €	2 072,20 €		
27/12/2008	76 723,00 €	1 051,00 €	1 027,68 €	5,2990 %	75 672,00 €	2 078,68 €		
27/03/2009	75 672,00 €	1 051,00 €	605,19 €	3,1990 %	74 621,00 €	1 656,19 €		
27/06/2009	74 621,00 €	1 051,00 €	329,52 €	1,7280 %	73 570,00 €	1 380,52 €		
27/09/2009	73 570,00 €	1 051,00 €	249,12 €	1,3250 %	72 519,00 €	1 300,12 €		
27/12/2009	72 519,00 €	1 051,00 €	169,20 €	0,9230 %	71 468,00 €	1 220,20 €		
27/03/2010	71 468,00 €	1 051,00 €	158,30 €	0,8860 %	70 417,00 €	1 209,30 €		
27/06/2010	70 417,00 €	1 051,00 €	146,66 €	0,8150 %	69 366,00 €	1 197,66 €		
27/09/2010	69 366,00 €	1 051,00 €	163,44 €	0,9220 %	68 315,00 €	1 214,44 €		
27/12/2010	68 315,00 €	1 051,00 €	182,70 €	1,0580 %	67 264,00 €	1 233,70 €		

	FranceActive	CRD début de période	OptimCap	ML	ML	ML	CLUNY	Intérêts	Taux d'intérêt	CRD Fin de période	Flux	Type	Reprise
27/03/2011		67 264.00 €		1 051.00 €				200.95 €	1.1950 %	66 213.00 €	1 251.95 €		
27/06/2011		66 213.00 €		1 051.00 €				233.01 €	1.3770 %	65 162.00 €	1 284.01 €		
27/09/2011		65 162.00 €		1 051.00 €				284.09 €	1.7060 %	64 111.00 €	1 335.09 €		
27/12/2011		64 111.00 €		1 051.00 €				278.26 €	1.7170 %	63 060.00 €	1 329.26 €		
27/03/2012		63 060.00 €		1 051.00 €				253.45 €	1.5900 %	62 009.00 €	1 304.45 €		
27/06/2012		62 009.00 €		1 051.00 €				156.57 €	0.9880 %	60 958.00 €	1 207.57 €		
27/09/2012		60 958.00 €		1 051.00 €				129.76 €	0.8330 %	59 907.00 €	1 180.76 €		
27/12/2012		59 907.00 €		1 051.00 €				60.87 €	0.4020 %	58 856.00 €	1 111.87 €		
27/03/2013		58 856.00 €		1 051.00 €				53.56 €	0.3640 %	57 805.00 €	1 104.56 €		
27/06/2013		57 805.00 €		1 051.00 €				58.20 €	0.3940 %	56 754.00 €	1 109.20 €		
27/09/2013		56 754.00 €		1 051.00 €				58.74 €	0.4050 %	55 703.00 €	1 109.74 €		
27/12/2013		55 703.00 €		1 051.00 €				56.46 €	0.4010 %	54 652.00 €	1 107.46 €		
27/03/2014		54 652.00 €		1 051.00 €				64.76 €	0.4740 %	53 601.00 €	1 115.76 €		
27/06/2014		53 601.00 €		1 051.00 €				68.22 €	0.4980 %	52 550.00 €	1 119.22 €		
27/09/2014		52 550.00 €		1 051.00 €				52.11 €	0.3880 %	51 499.00 €	1 103.11 €		
27/12/2014		51 499.00 €		1 051.00 €				34.11 €	0.2620 %	50 448.00 €	1 085.11 €		
27/03/2015		50 448.00 €		1 051.00 €				32.66 €	0.2590 %	49 397.00 €	1 083.66 €		
27/06/2015		49 397.00 €		1 051.00 €				25.37 €	0.2010 %	48 346.00 €	1 076.37 €		
27/09/2015		48 346.00 €		1 051.00 €				20.39 €	0.1650 %	47 295.00 €	1 071.39 €		
27/12/2015		47 295.00 €		1 051.00 €				16.74 €	0.1400 %	46 244.00 €	1 067.74 €		
27/03/2016		46 244.00 €		1 051.00 €				5.73 €	0.0490 %	45 193.00 €	1 056.73 €		
27/06/2016		45 193.00 €		1 051.00 €				0.00 €	0.0000 %	44 142.00 €	1 051.00 €		
27/09/2016		44 142.00 €		1 051.00 €				0.00 €	0.0000 %	43 091.00 €	1 051.00 €		
27/12/2016		43 091.00 €		1 051.00 €				0.00 €	0.0000 %	42 040.00 €	1 051.00 €		
27/03/2017		42 040.00 €		1 051.00 €				0.00 €	0.0000 %	40 989.00 €	1 051.00 €		
27/06/2017		40 989.00 €		1 051.00 €				0.00 €	0.0000 %	39 938.00 €	1 051.00 €		
27/09/2017		39 938.00 €		1 051.00 €				0.00 €	0.0000 %	38 887.00 €	1 051.00 €		
27/12/2017		38 887.00 €		1 051.00 €				0.00 €	0.0000 %	37 836.00 €	1 051.00 €		
27/03/2018		37 836.00 €		1 051.00 €				0.00 €	0.0000 %	36 785.00 €	1 051.00 €		
27/06/2018		36 785.00 €		1 051.00 €				0.00 €	0.0000 %	35 734.00 €	1 051.00 €		
27/09/2018		35 734.00 €		1 051.00 €				0.00 €	0.0000 %	34 683.00 €	1 051.00 €		
27/12/2018		34 683.00 €		1 051.00 €				0.00 €	0.0000 %	33 632.00 €	1 051.00 €		
27/03/2019		33 632.00 €		1 051.00 €				0.00 €	0.0000 %	32 581.00 €	1 051.00 €		
27/06/2019		32 581.00 €		1 051.00 €				0.00 €	0.0000 %	31 530.00 €	1 051.00 €		
27/09/2019		31 530.00 €		1 051.00 €				0.00 €	0.0000 %	30 479.00 €	1 051.00 €		
27/12/2019		30 479.00 €		1 051.00 €				0.00 €	0.0000 %	29 428.00 €	1 051.00 €		
27/03/2020		29 428.00 €		1 051.00 €				0.00 €	0.0000 %	28 377.00 €	1 051.00 €		
27/06/2020		28 377.00 €		1 051.00 €				0.00 €	0.0000 %	27 326.00 €	1 051.00 €		
27/09/2020		27 326.00 €		1 051.00 €				0.00 €	0.0000 %	26 275.00 €	1 051.00 €		
27/12/2020		26 275.00 €		1 051.00 €				0.00 €	0.0000 %	25 224.00 €	1 051.00 €		
27/03/2021		25 224.00 €		1 051.00 €				0.00 €	0.0000 %	24 173.00 €	1 051.00 €		
27/06/2021		24 173.00 €		1 051.00 €				0.00 €	0.0000 %	23 122.00 €	1 051.00 €		
27/09/2021		23 122.00 €		1 051.00 €				0.00 €	0.0000 %	22 071.00 €	1 051.00 €		
27/12/2021		22 071.00 €		1 051.00 €				0.00 €	0.0000 %	21 020.00 €	1 051.00 €		
27/03/2022		21 020.00 €		1 051.00 €				0.00 €	0.0000 %	19 969.00 €	1 051.00 €		

Date	CRD début de période	Optimisation	MILIEU DE CLUNY	Intérêts	Taux d'intérêt	CRD Fin de période	Flux	Type	Impr	se
27/06/2022	19 969.00 €		1 051.00 €	0.00 €	0.0000 %	18 918.00 €	1 051.00 €			
27/09/2022	18 918.00 €		1 051.00 €	0.00 €	0.0000 %	17 867.00 €	1 051.00 €			
27/12/2022	17 867.00 €		1 051.00 €	60.20 €	1.3330 %	16 816.00 €	1 111.20 €			
27/03/2023	16 816.00 €		1 051.00 €	96.90 €	2.3050 %	15 765.00 €	1 147.90 €			
27/06/2023	15 765.00 €		1 051.00 €	127.71 €	3.1700 %	14 714.00 €	1 178.71 €			
27/09/2023	14 714.00 €		1 051.00 €	142.51 €	3.7900 %	13 663.00 €	1 193.51 €			
27/12/2023	13 663.00 €		1 051.00 €	143.57 €	4.1570 %	12 612.00 €	1 194.57 €			
27/03/2024	12 612.00 €		1 051.00 €	130.58 €	4.0960 %	11 561.00 €	1 181.58 €			
27/06/2024	11 561.00 €		1 051.00 €	120.13 €	4.0660 %	10 510.00 €	1 171.13 €			
27/09/2024	10 510.00 €		1 051.00 €	104.16 €	3.8780 %	9 459.00 €	1 155.16 €			
27/12/2024	9 459.00 €		1 051.00 €	84.45 €	3.5320 %	8 408.00 €	1 135.45 €			
27/03/2025	8 408.00 €		1 051.00 €	* 63.83 €	* 3.0365 %	7 357.00 €	* 1 114.83 €			
27/06/2025	7 357.00 €		1 051.00 €	* 48.99 €	* 2.6056 %	6 306.00 €	* 1 099.99 €			
27/09/2025	6 306.00 €		1 051.00 €	* 38.21 €	* 2.3709 %	5 255.00 €	* 1 089.21 €			
27/12/2025	5 255.00 €		1 051.00 €	* 30.12 €	* 2.2679 %	4 204.00 €	* 1 081.12 €			
27/03/2026	4 204.00 €		1 051.00 €	* 23.37 €	* 2.2241 %	3 153.00 €	* 1 074.37 €			
27/06/2026	3 153.00 €		1 051.00 €	* 17.85 €	* 2.2150 %	2 102.00 €	* 1 068.85 €			
27/09/2026	2 102.00 €		1 051.00 €	* 12.01 €	* 2.2346 %	1 051.00 €	* 1 063.01 €			
27/12/2026	1 051.00 €		1 051.00 €	* 6.04 €	* 2.2744 %	0.00 €	* 1 057.04 €			
			105 100.00 €	* 27 542.95 €			* 132 642.95 €			

ANNEXE 3 : Etat justificatif de répartition de l'emprunt

		Total	2024	2025	2026
Cluny	Capital	6 948	2 316	2 316	2 316
	Intérêts estimés	795	265,00	265,00	265,00
CC du Clunisois	Capital	12 612	4 204	4 204	4 204
	Intérêts estimés	1 455	485	485	485

L'an deux mille vingt-quatre, le TRENTE du mois d'OCTOBRE, le Conseil municipal de la Commune de CLUNY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Marie FAUVET, Maire.

Etaient présents :

M. FAUVET, A. GAILLARD, F. MARBACH, M.H. BOITIER, E. LEMONON, AM. ROBERT, C. NEVE, H. HES, D. FRANTZ, A. COMPAROT, B. ORJEBIN, JF. DEMONGEOT, C. ROLLAND, B. ROULON, P. GALLAND, B. ROUSSE, J. LORON

Excusé (e)s ayant donné pouvoir :

C. GRILLET	à E. LEMONON
A.VUE	à H. HES
V POULAIN	à M. FAUVET
N. MARKO	à C. NEVE
JF. PEZARD	à MH. BOITIER
R.GEOFFROY	à D. FRANTZ
H.BOITTIN	à C. ROLLAND

Absents :

JL DELPEUCH, P CRANGA, J CHEVALIER

Secrétaire de séance : A. GAILLARD

Délibération N° 2024 – 89

Séance du 30 OCTOBRE 2024

FINANCES/AFFAIRES GENERALES - Procès-verbal relatif à la mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers dans le cadre du transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Commune du Clunisois : correction du procès-verbal adopté le 5 juin 2024

M. FAUVET, Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 5 juin 2024 le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le procès-Verbal relatif à la mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers dans le cadre du transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Commune du Clunisois.

Suite à une correction demandée par le service de gestion comptable, il convient de corriger le procès-verbal précédemment adopté.

Ce rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 23 Octobre 2024.

Le Conseil Municipal, à « L'UNANIMITE »

- valide le Procès-Verbal joint en annexe qui annule et remplace celui adopté par délibération 2024-53 du 5 juin 2024.
- autorise Mme la Maire à le signer.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

La/Le/Les Secrétaire (s) de
séance



Mme la Maire
Marie FAUVET



PROCÈS-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT

Entre

La commune de CLUNY, représentée par son Maire, Marie FAUVET, dûment habilitée par délibération du conseil municipal en date du 30 octobre 2024.

D'une part,

La Communauté de Communes du Clunisois représentée par son président, M. Jean-Luc Delpuch, dûment habilité par délibération du conseil communautaire du 10 juillet 2020,

D'autre part,

Vu la loi n° 2015-911 du 7 août 2015 portant organisation territoriale de la République ;

Vu l'article 1 de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences « eau et assainissement » aux communautés de communes modifiée par la loi n° 2019-1461 du 27/12/2019, article 14 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1321-1 à L1321-5 fixant les modalités de la mise à disposition des biens en cas de transfert de compétences ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-151-0011 en date du 31 mai 2013 portant création de la Communauté de Communes du Clunisois ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 octobre 2022 approuvant les statuts modifiés de la Communauté de Communes du Clunisois dans le cadre du transfert de la compétence assainissement pour application au 1^{er} janvier 2024 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 30 Octobre 2024 autorisant le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens auprès de la Communauté de Communes du Clunisois dans le cadre du transfert de la compétence assainissement ;

Considérant que le Code des Collectivités Territoriales prévoit de plein droit la mise à disposition, sans transfert de propriété, des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement ;

Considérant qu'il convient de constater contradictoirement la mise à disposition des biens meubles et immeubles, en matière d'assainissement, de la commune de CLUNY, en précisant leur consistance, leur situation juridique, leur état général, ainsi que le rôle et la responsabilité de chacune des parties ;

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Article 1 – Principes et effets de la mise à disposition

Le présent procès-verbal concerne les ouvrages exécutés dans le cadre de la compétence assainissement précédemment exercée par la commune de CLUNY sur l'ensemble de son territoire. En application des articles L.1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes du Clunisois assume l'intégralité des droits et obligations de la commune qui demeure propriétaire des biens mis à disposition.

La Communauté de Communes du Clunisois possède tout pouvoir de gestion et assure l'entretien et le renouvellement des biens.

La Communauté de Communes du Clunisois étendra ses garanties d'assurances aux biens objet de la présente mise à disposition.

La mise à disposition des ouvrages a lieu à titre gratuit.

La présente mise à disposition prend effet au 1^{er} janvier 2024.

Article 2 – Situation juridique

L'ensemble des biens concernés sont propriété de la commune de CLUNY et sont situés sur celle-ci.

Article 3 – Description des biens mis à disposition et des subventions s'y rattachant

L'ensemble des biens et des subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables seront transférés dans leur intégralité à la Communauté de Communes du Clunisois.

Ces biens et subventions sont listés en annexe de ce procès-verbal.

Article 4 - Charge de la dette

La Communauté de Communes du Clunisois assure le remboursement du capital et le paiement des intérêts des emprunts ou quotes-parts d'emprunts contractés par la commune pour financer la construction des biens mis à disposition ainsi que le remboursement des avances consenties au titre du différé d'amortissement sur ces mêmes emprunts à compter du 1^{er} janvier 2024.

L'ensemble des emprunts référencés en annexe du présent procès-verbal sont transférés en leur intégralité à la Communauté de Communes du Clunisois.

Article 5 – Transfert des résultats budgétaires

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le comptable public est visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Les résultats sont conformes au compte administratif assainissement 2023.

Les résultats budgétaires (excédent de clôture du budget annexe assainissement) seront intégrés au budget principal de la commune.

Le reversement de la taxe d'assainissement d'un montant de 115 129.15 ttc pour la période du 1/10/2023 au 31/12/2023.

Ils seront transférés à la Communauté de Communes du Clunisois à l'appui des délibérations concordantes du conseil municipal de la commune de CLUNY et du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois.

Article 6 – Durée de la mise à disposition

La durée de mise à disposition correspond à la durée de l'exercice de compétence.

Par conséquent, en cas de :

- Reprise de la compétence assainissement par la commune de CLUNY,
- Retrait de la commune de CLUNY de la Communauté de Communes du Clunisois,
- Dissolution de la Communauté de Communes du Clunisois.

La mise à disposition prendra fin et la commune de CLUNY recouvrera l'ensemble des droits et obligations sur les biens.

Article 7 – Restitution des immobilisations

Les travaux réalisés pour l'exercice de la compétence sur les biens mis à disposition appartiennent à la Communauté de Communes du Clunisois.

En cas de fin de mise à disposition, telle que définie dans l'article 6 du présent procès-verbal, la Communauté de Communes du Clunisois s'engage à remettre les immobilisations à la commune.

Article 8 – Avenant

Toute modification des clauses du présent procès-verbal fera l'objet d'un avenant au présent procès-verbal, soumis à délibération concordantes du conseil municipal de la commune de CLUNY et du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois.

Article 9 – Dispositions diverses

Le transfert patrimonial fera l'objet d'écritures comptables par le comptable Public pour constater cette mise à disposition.

Article 10 – Litiges

Pour toute difficulté d'application du présent procès-verbal en cas de litiges, la commune de CLUNY et la Communauté de Communes du Clunisois conviennent de saisir le représentant de l'État dans le département avant tout recours contentieux.

Vu et établi contradictoirement par la commune de CLUNY et la Communauté de Communes du Clunisois, en 4 exemplaires originaux, dont 1 sera remis au représentant de l'État dans le Département.

Fait à le

Pour la commune de CLUNY,
Le maire,

Pour la Communauté de Communes du Clunisois,
Le Président,
Jean-Luc DELPEUCH

ANNEXE 1 – ETAT DE L'ACTIF

81110 – ASSAINISSEMENT DE CLUNY - ETAT DE L'ACTIF

Compte	N° INVENTAIRE	N° INVENTAIRE CCC	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	DURÉE AMORTISSEMENT	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS ANTÉRIEURS	VALEUR NETTE
211	24	CLU-1	TERRAIN LE MERLE BIZET	31/12/1995	0 an(s)	50 809,82	0,00	0,00
211	25	CLU-2	TERRAIN	31/12/1996	0 an(s)	884,80	0,00	0,00
211	26	CLU-3	TERRAIN BIZET	31/12/1998	0 an(s)	46,19	0,00	0,00
211	35/4	CLU-4	TERRAIN VENTE CTS REMOND/COMMUNECLUNY	31/12/2008	0 an(s)	14 908,92	0,00	0,00
C/211						66 649,73	0,00	0,00
2158	BEL AIR ASSAINISST	CLU-5	F0428389 DU 31/12/2021 rue bel air CT21021901P - travaux de raccordement a l'egout bel air Mme	31/03/2022	50 an(s)	3 803,30	76,00	3 727,30
2158	BON A COMMANDE/2011	CLU-6	TRAVAUX VOIRIE COMMANDE 2011	02/03/2011	50 an(s)	34 502,75	7 590,21	26 912,54
2158	BRIZOLLES	CLU-7	BRANCHEMENT RTE BRIZOLLE - Route de Brizolles: branchements EU/EP	30/06/2019	50 an(s)	13 223,40	1 164,00	12 059,40
2158	DEVERSOIR ORAGE	CLU-8	CREATION DEVERSOIR ORAGE MEDASSON RUE DU PONTET	24/11/2010	50 an(s)	4 195,00	1 085,30	3 109,70
2158	EP CHENEVRIERES	CLU-9	EP - EU CHEMIN CHENEVRIERES EP ET EU CHEMIN DES CHENEVRIERES ET BRANCHEMENT D	12/11/2019	50 an(s)	1 964,20	156,00	1 808,20
2158	EP POLE ENFANCE	CLU-10	CREATION RESEAU EP POLE ENFANCE ZONE DE LA GARE	11/03/2014	50 an(s)	8 532,00	1 531,28	7 000,72
2158	EU JAILLOTS/2016	CLU-11	CP 6 jallots DU 16/05/2016 extension les jallots assainissement	28/06/2016	50 an(s)	7 016,00	980,00	6 036,00
2158	EU RUE DE LA BARRE	CLU-12	EAUX USEE RUE DE LA BARRE	30/04/2012	50 an(s)	56 261,38	11 523,84	44 737,54
2158	EU RUE DE LA LEVEE	CLU-13	EAUX USEES RUE DE LA LEVEE	16/02/2012	50 an(s)	82 039,81	14 578,79	67 461,02

2158	EU RUE J DESBOIS	CLU-14	EAUX USEES RUE J DESBOIS	16/02/2012	50 an(s)	92 392,94	20 196,00	72 196,94
2158	EU SERVAISE	CLU-15	raccordement bcht eu impasse raccordement branchement EU impasse de la servai	12/11/2019	50 an(s)	7 475,50	596,00	6 879,50
2158	GRIOTTONS/2015	CLU-16	Devoiemnt reseau Les Griottons	13/11/2015	50 an(s)	14 720,00	2 058,00	12 662,00
2158	LES JAILLOTS	CLU-17	CHEMIN LES JAILLOTS 2009	30/11/2009	50 an(s)	16 365,00	4 252,80	12 112,20
2158	MARCHE A COM- MANDE 2017	CLU-18	creation nouveau brancht eaux usees	04/07/2017	50 an(s)	9 972,80	354,00	9 618,80
2158	MARCHE A COM- MANDE 2018	CLU-19	Branchement EU et EP - Rue des Ravattes Mai- son méd	10/07/2018	50 an(s)	2 287,00	228,72	2 058,28
2158	MARCHE COM- MANDE	CLU-20	reparation branchement EU foutettin Decoupe du tuyau AEP bouchant les evacuat	21/08/2019	50 an(s)	1 350,00	81,00	1 269,00
2158	MARCHE COM- MANDE 2015	CLU-21	TRAVAUX VOIRIE MARCHE ENTREPRISE SI- VIGNON	15/09/2015	50 an(s)	10 368,00	1 449,00	8 919,00
2158	MAT/2018/001ASS	CLU-22	Fourniture d'un debimetre STEP	10/07/2018	50 an(s)	2 381,52	1 190,00	1 191,52
2158	MAT/2019/001ASST	CLU-23	Fournitures pompe XYLEM NP 3102 lt 421 3.1 kW	12/11/2019	50 an(s)	2 057,24	164,00	1 893,24
2158	MAT/2020/002ASST	CLU-24	Routeur 4G et carte ethernet Routeur 4G et carte ethernet	15/12/2020	50 an(s)	2 890,18	171,00	2 719,18
2158	MAT/2021/001ASST	CLU-25	Remplacement pompe de chlorure ferrique	06/04/2021	50 an(s)	919,58	36,00	883,58
2158	MAT/2021/002ASST	CLU-26	Remplacement agitateur zone AGITATEUR SUB- MERSIBLE FLYGT MODELE: SR 4620	06/04/2021	50 an(s)	2 214,70	88,00	2 126,70
2158	MAT/2022/001ASST	CLU-27	POMPE DOSEUSE STATION 1 pompe doseuse VAMC04063PVT000S00	12/05/2022	50 an(s)	1 858,29	37,17	1 821,12
2158	MAT/2023/001ASST	CLU-28	212307095 DU 18/07/2023 pieces pour station epuration CT22056301P - Pompe toutes eaux station epurat	13/10/2023		1 042,03	0,00	1 042,03
2158	MAT/2023/002ASST	CLU-29	FAC. 212308903 DU 25/09/2023 remplacement surpresseur remplacement variateur du surpres- seur	13/10/2023		1 578,25	0,00	1 578,25
2158	MAT/2023/003ASST	CLU-30	212307093 DU 18/07/2023 Remplacement mo- toreducteur compresseCorrespond au CT220558	13/10/2023		2 119,14	0,00	2 119,14
2158	MAT/2023/004ASST	CLU-31	FAC. 212307094 DU 18/07/2023 pompe pour station epuration CT22055901P - ELECTRO- POMPE SUBMERSIBLENP3	13/10/2023		5 703,52	0,00	5 703,52
2158	MEDASSON/2010	CLU-32	TRAVAUX MEDASSON 2010	30/12/2010	50 an(s)	8 060,92	2 094,05	5 966,87
2158	POLE ENFANCE	CLU-33	14-03-33 -31/3/2014 trvx eaux pluviale pole en- fance	24/07/2014	50 an(s)	1 224,00	216,96	1 007,04
2158	POMPE	CLU-34	remplacement pompe CT21030901 - 1 POMPE AVEC ROUE EN FONTE	31/12/2021	50 an(s)	5 309,24	212,18	5 097,06

2158	PRE PARAUD/2009	CLU-35	ASSAINISSEMENT PRE PARRAUD	05/05/2009	50 an(s)	71 491,92	18 581,99	52 909,93
2158	PROG ASSAINISSEMENT	CLU-36	PROG ASSAINISSEMENT PLURIANNUELS	06/03/2018	50 an(s)	2 587 194,35	185 730,32	2 401 464,03
2158	PROG ASSAINISSEMENT SUITE	CLU-37	MO RECONNAISSANCE CLOITRE - SUITE PROG TRAVAUX	01/01/2023	50 an(s)	240 844,92	4 816,00	236 028,92
2158	PROG ASSAINISSEMENT 2017	CLU-38	ANNONCE AAPC MARCHÉ - Prog 2017 suite	01/01/2023	50 an(s)	41 936,41	5 032,38	36 904,03
2158	RACCORD CAPRO	CLU-39	RACCORDEMENT ASST PROPRIETE CARPO RUE DU MERLE	17/09/2013	50 an(s)	252,50	50,05	202,45
2158	RACODT RUE ECARTELLE	CLU-40	FO418611 -28/05/2014 raccordem prop rue ecartelle	24/07/2014	50 an(s)	74,75	9,00	65,75
2158	RACODT SANITAIRES EQUIVAL	CLU-41	FO418605 DU 28/05/2014 Raccordement sanitaires Equivalee	24/07/2014	50 an(s)	997,00	171,00	826,00
2158	RACODT SARENO	CLU-42	RACORDEMENT ASSAINISSEMENT RESIDENCE SARENO	19/02/2013	50 an(s)	5 297,64	1 050,00	4 247,64
2158	RACORDT DU-FOREAU	CLU-43	TRVX assainissement duforeau	02/12/2014	50 an(s)	1 430,50	252,00	1 178,50
2158	RACORDT GALIMI	CLU-44	CREATION RACORDEMENT PROPRIETE GALIMI RUE DU FOUR	30/12/2013	50 an(s)	1 201,00	237,00	964,00
2158	RACORDT GOBET	CLU-45	RACCORDT GOBET/SAS SIVIGNON	10/09/2013	50 an(s)	2 234,00	440,00	1 794,00
2158	RACORDT MAISON SERVICES	CLU-46	RACORDEMENT ASSAINISSEMENT MAISON DES SERVICES	19/02/2013	50 an(s)	2 900,00	580,00	2 320,00
2158	RACORDT MAISON TIECHE	CLU-47	FO418606-28/05/2014 trvx propr Tieche raccordement asst raccordement assainissement Maison tieche	24/07/2014	50 an(s)	3 010,50	540,00	2 470,50
2158	RD 980	CLU-48	TRAVAUX ASST MARCHÉ RD980	30/11/2012	50 an(s)	7 685,05	1 377,70	6 307,35
2158	RECOLLETS	CLU-49	TRAVAUX LES RECOLLETS 2008	01/01/2009	50 an(s)	10 543,57	2 313,48	8 230,09
2158	REDEAU URBAIN/09	CLU-50	CREATION DE BRANCHEMENT RESEAU URBAIN	31/12/2009	50 an(s)	4 150,00	996,00	3 154,00
2158	RESEAU ASSAINISSEMENT	CLU-51	REDEAUX ASSAINISSEMENTS	30/06/2009	50 an(s)	25 001,50	6 560,48	18 441,02
2158	RESEAU ASSAINISSEMENT/13	CLU-52	TRAVAUX RACCORDEMENT AU RESEAU ASST 2013	16/12/2013	50 an(s)	5 453,00	920,00	4 533,00
2158	RESEAU ASST URBAIN	CLU-53	AMO Etude de raccordement la chanaise et OPAC	12/06/2020	50 an(s)	4 176,10	249,52	3 926,58
2158	RESEAU CHAMP FOIRE	CLU-54	FO 21709 DU 30/11/2015 creatio antenne au champ foire reseau eau usees	18/02/2016	50 an(s)	7 650,30	1 071,00	6 579,30
2158	RESEAU CHENEVRIERE	CLU-55	EU EP CHEMIN CHENEVRIERE PICHET - EP ET EU CHEMIN DES CHENEVRIERE	24/03/2020	50 an(s)	9 346,50	558,00	8 788,50

2158	RESEAU HOPITAL	CLU-56	RACCORDEMENT RESEAU HOPITAL CLUNY	16/12/2013	50 an(s)	38 875,50	7 770,00	31 105,50
2158	RESEAU UR- RAL/2012	CLU-57	RACCORDEMENT RESEAU ROUTE DE BRI- ZOLLES	16/02/2012	50 an(s)	5 567,00	1 221,00	4 346,00
2158	RESEAU URBAIN 2014	CLU-58	branchement eaux usees 16 rue filaterie	02/12/2014	50 an(s)	3 429,25	612,58	2 816,67
2158	RESEAU URBAIN 2016	CLU-59	FO419277 DU 30/9/2014 creation raccordement assainissement carpo	20/04/2016	50 an(s)	9 351,70	1 309,00	8 042,70
2158	RESEAU URBAIN 2020	CLU-60	Branchement reseau EU - Rue des RavattesM. BOU	05/11/2020	50 an(s)	3 828,80	228,00	3 600,80
2158	RESEAU UR- BAIN/2010	CLU-61	TRAVUAX 2010	31/08/2010	50 an(s)	14 284,40	3 708,40	10 576,00
2158	RESEAU UR- BAIN/2011	CLU-62	MANDAT -86-1-2012-honoraire n°2 DU 25/05/2012-MERLIN MARC	17/11/2011	50 an(s)	123 390,52	27 174,88	96 215,64
2158	RESEAU UR- BAIN/2012	CLU-63	TRAVAUX ASSAINISSEMENT 2012	30/06/2012	50 an(s)	3 098,50	549,97	2 548,53
2158	RESEAU UR- BAIN/2014	CLU-64	trvx de raccordement a l'egout propriete charcos- set rue salvator allend	25/07/2014	50 an(s)	2 117,50	420,00	1 697,50
2158	RESEAU UR- BAIN/2015	CLU-65	FAC. M1506001 DU 09/06/2015 rehabilitation regard Eaux UsAD15003601 - rehabilitation re- gard EU ne	17/07/2015	50 an(s)	5 629,71	784,00	4 845,71
2158	RESEAU UR- BAIN/2016	CLU-66	FO421710 DU 30/11/2015 Creatio reseau asst SCI Tandem Michon	18/02/2016	50 an(s)	2 462,50	343,00	2 119,50
2158	RESEAUX AS- SAIT/2010	CLU-67	TRAVAUX ASSAINISSEMENT 2010	29/06/2010	50 an(s)	1 917,30	496,05	1 421,25
2158	RESEAUX URBAIN 2017	CLU-68	POSE DE CANIVEAU RTE BRIZOLLES - Bran- chement EU	18/04/2017	50 an(s)	29 640,10	3 552,00	26 088,10
2158	RESEAUX URBAIN 2018	CLU-69	BRANCHEMENT 10B RUE LIBERTE M LOU- DOT	13/11/2018	50 an(s)	7 878,00	675,68	7 202,32
2158	ROCHEFORT	CLU-70	TRAVAUX PARKING ROCHEFORT - Viabilisa- tion EU terrain	30/04/2012	50 an(s)	114 755,43	21 260,00	93 495,43
2158	RUE DE L ECAR- TELLEE	CLU-71	TRAVAUX 2008	01/01/2015	50 an(s)	33 785,20	8 098,47	25 686,73
2158	RUE DE LA CHAINE	CLU-72	trvx asst rue de la chaine	02/12/2014	50 an(s)	19 515,72	3 510,00	16 005,72
2158	RUE DU 11 AOUT	CLU-73	TRAVAUX ASSAINISSEMENT RUE DU 11 AOUT	31/12/2008	50 an(s)	980,00	211,40	768,60
2158	SCHEMA DIREC- TEUR 2014	CLU-74	SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	30/03/2016	50 an(s)	4 600,00	711,00	3 889,00
2158	SCHEMA 2014	CLU-75	Shéma direc d'assainissement	28/07/2014	50 an(s)	74 005,00	12 070,30	61 934,70
2158	STATION EP	CLU-76	STATION D'EPURATION	09/03/2009	50 an(s)	1 212 722,31	315 126,37	897 595,94

2158	STATION EP/08	CLU-77	TRAVAUX STATION EPURATION 2008	31/12/2008	50 an(s)	19 955,23	4 389,40	15 565,83
2158	STATION EP/2010	CLU-78	TRAVAUX 2010 STATION EPURATION	31/01/2010	50 an(s)	951 446,25	224 244,23	727 202,02
2158	STATION EP/2011	CLU-79	TRAVAUX 2011 STATION EPURATION	01/01/2011	50 an(s)	43 202,99	9 504,20	33 698,79
2158	STATION EP/2012	CLU-80	STATION EPURATION	14/03/2012	50 an(s)	2 128,48	368,66	1 759,82
2158	STATION EP/2013	CLU-81	TRAVAUX STATION EPURATION	16/12/2013	50 an(s)	9 200,00	1 840,00	7 360,00
2158	VOIRIE RESEAU/09	CLU-82	BRANCHEMENT EAU UDEES 2009	31/12/2009	50 an(s)	2 281,06	588,72	1 692,34
2158	VOIRIE UR-BAINE/2012	CLU-83	TRAVAUX DE VOIRIE 2012	14/03/2012	50 an(s)	1 948,50	418,00	1 530,50
2158	VOIRIE UR-BAINE/2013	CLU-84	TRAVAUX DE VOIRIE 2013	30/06/2013	50 an(s)	1 718,49	321,42	1 397,07
2158	ZONAGE SCHEMA DIRECTEUR	CLU-85	SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	17/09/2013	50 an(s)	300,94	60,00	240,94
2158	1	CLU-86	EGOUTS	31/12/1973	50 an(s)	611 033,90	611 033,90	0,00
2158	11	CLU-87	TRAVAUX RESEAU URBAINS 1998	31/12/1999	50 an(s)	27 516,62	13 205,61	14 311,01
2158	12	CLU-88	TRAVAUX RESEAU ASSAINISSEMENT	31/12/1999	50 an(s)	448,18	206,60	241,58
2158	13	CLU-89	TRAVAUX RESEAU URBAINS 1999	31/12/1999	50 an(s)	134 594,57	64 599,13	69 995,44
2158	15	CLU-90	TRAVAUX RESEAU RURAL 1998 - EU massilly Varange	31/12/1999	50 an(s)	63 681,16	30 562,54	33 118,62
2158	16	CLU-91	POMPE STATION EPURATION	31/12/2000	15 an(s)	2 674,11	2 674,11	0,00
2158	17	CLU-92	TRAVAUX RESEAU URBAIN 2000	31/12/2000	50 an(s)	57 455,88	26 428,84	31 027,04
2158	18	CLU-93	TRAVAUX RESEAU 2001	31/12/2001	50 an(s)	153 668,40	67 611,47	86 056,93
2158	20	CLU-94	TRAVAUX DE RESEAU 2002 rue d'avril	31/12/2002	50 an(s)	188 401,70	79 128,42	109 273,28
2158	21	CLU-95	TRAVAUX RESEAU URBAIN 2003 St Lazar rue d'avril Porte des prés, quiconces, bebetin	31/12/2003	50 an(s)	172 332,21	68 927,12	103 405,09
2158	28	CLU-96	TRAVAUX RESEAU 2004	31/12/2004	50 an(s)	66 307,03	25 195,69	41 111,34
2158	29	CLU-97	TRAVAUX RESEAU 2004	31/12/2004	50 an(s)	995,00	371,80	623,20
2158	3	CLU-98	STATION EPURATION	31/12/1985	50 an(s)	7 970,03	6 054,01	1 916,02
2158	30	CLU-99	TRAVAUX RESEAU 2004	31/12/2004	50 an(s)	4 128,95	1 564,88	2 564,07
2158	31	CLU-100	MEDASSON REHABILITATION	31/12/2004	50 an(s)	17 219,48	6 541,40	10 678,08
2158	32	CLU-101	MEDASSON REHABILITATION	31/12/2004	50 an(s)	216,32	79,70	136,62
2158	32/1	CLU-102	MEDASSON REHABILITATION	31/12/2006	50 an(s)	143 929,34	48 931,82	94 997,52
2158	32/2	CLU-103	2E PHASE MEDASSON	31/12/2007	50 an(s)	222 815,07	71 298,71	151 516,36
2158	32/2/2013	CLU-104	REHABILITATION TRANSFERT DU MEDASSON	19/12/2013	50 an(s)	37 994,11	7 590,00	30 404,11
2158	32-3	CLU-105	TRAVAUX MEDASSON 2008	01/01/2009	50 an(s)	210 720,13	46 355,60	164 364,53

2158	33	CLU-106	TRAVAUX 2005 - FILATERIE MEDASSON AV CDG Prè St germain	31/12/2005	50 an(s)	120 911,23	43 526,40	77 384,83
2158	34	CLU-107	RESEAU EAUX USEES	31/12/2006	50 an(s)	15 795,94	5 382,16	10 413,78
2158	35	CLU-108	STATION EPURATION	31/12/2006	50 an(s)	4 844,82	1 640,96	3 203,86
2158	35/1	CLU-109	STATION EPURATION	31/12/2007	50 an(s)	31 651,01	10 128,18	21 522,83
2158	36	CLU-110	ASSAINISSEMENT ROUTE VARANGES	31/12/2006	50 an(s)	46 134,85	15 680,96	30 453,89
2158	36/1	CLU-111	ROUTE DE VARANGE	31/12/2007	50 an(s)	706,50	225,17	481,33
2158	37	CLU-112	TRAVAUX 2007	31/12/2007	50 an(s)	17 016,98	5 442,98	11 574,00
2158	38	CLU-113	COLLECTEUR EAU ZA DE LA GARE	31/12/2007	50 an(s)	98 674,81	31 572,42	67 102,39
2158	38/1	CLU-114	TRAVAUX ZONE DE LA GARE 2008	27/06/2008	50 an(s)	10 851,43	2 387,07	8 464,36
2158	40/	CLU-115	RESEAU RURAL 2011		50 an(s)	1 950,00	429,00	1 521,00
2158	5	CLU-116	ASSAINISSEMENT DE L'ETOUZE	31/12/1985	50 an(s)	48 382,02	36 783,84	11 598,18
2158	6	CLU-117	ASSAINISSEMENT ROUTE DE MASSIL	31/12/1987	50 an(s)	56 679,75	39 671,70	17 008,05
2158	7	CLU-118	RESEAU - global	31/12/1995	50 an(s)	641 648,94	346 483,55	295 165,39
2158	8	CLU-119	TRAVAUX DE RESEAU 96	31/12/1997	50 an(s)	72 345,69	36 413,29	35 932,40
2158	9	CLU-120	TRAVAUX DE RESEAU 97	31/12/1997	50 an(s)	186 279,20	96 541,02	89 738,18
2158	39	CLU-121	TRAVAUX 2008	29/04/2008	0 an(s)	30 689,49	0,00	30 689,49
2158	EXTENTION RESEAU	CLU-122	extension reseau calmes extension reseau asst route de brizolles calmes et bo	11/08/2021	0 an(s)	8 579,75	0,00	8 579,75
2158	90004302142431	CLU-123	annonce asst plurianuel	07/11/2016	0 an(s)	90,00	0,00	90,00
2158	90008193850015	CLU-124	Contrôle assainissement route Brisolles	29/11/2023		292,66	0,00	292,66
2158	PUP PICHET	CLU-125	Création réseau assainissement	29/09/2023		65 335,27	0	65335.27
C/2158						9 763 678,11	2 805 883,00	6 957 795,11
218	PLUVIOMETRE	CLU-125	pluviometre autonome	23/03/2018	15 an(s)	2 592,28	777,00	1 815,28
C/218						2 592,28	777,00	1 815,28
			TOTAL			9 832 920,12	2 806 660,00	6 959 610,39

ANNEXE 2 – REPRISE DES SUBVENTIONS

N°inventaire	DATE ACQUISITION	N° INVENTAIRE CCC	DESIGNATION DE LA SUBVENTION	MONTANT	TOTAL AMORTI	RESTE A AMORTIR
131-01	01/01/1992	CLUSub-1	SUBVENTION TRAVAUX	9 147,36	3 654,70	5 492,66
131-02	01/01/1992	CLUSub-2	SUBVENTION ANNEE 1992	2 926,83	1 169,70	1 757,13
131-03	01/01/1993	CLUSub-3	SUBVENTION TRAVAUX	47 271,52	20 519,08	26 752,44
131-04	01/01/1994	CLUSub-4	SUBVENTION ANNEE 1994	33 483,89	13 393,00	20 090,89
131-05	01/01/1994	CLUSub-5	SUBVENTION ANNEE 1994	7 512,90	3 000,20	4 512,70
131-06	01/01/1994	CLUSub-6	SUBVENTION ANNEE 1994	21 995,87	8 375,10	13 620,77
131-07	01/01/1995	CLUSub-7	SUBVENTION ANNEE 1995	60 552,78	24 216,20	36 336,58
131-08	01/01/1995	CLUSub-8	SUBVENTION ANNEE 1995	5 112,05	2 040,00	3 072,05
131-09	01/01/1996	CLUSub-9	SUBVENTION ANNEE 1996	30 099,41	12 036,88	18 062,53
131-10	01/01/1996	CLUSub-10	SUBVENTION ANNEE 1996	20 797,49	8 114,50	12 682,99
131-11	01/01/1998	CLUSub-11	SUBVENTION ANNEE 1998	84 096,61	31 287,38	52 809,23
131-12	01/01/1999	CLUSub-12	SUBVENTION ANNEE 1999	67 667,97	25 174,70	42 493,27
131-13	01/01/2000	CLUSub-13	SUBVENTION ANNEE 2000	8 051,52	2 994,40	5 057,12
131-14	01/01/2001	CLUSub-14	SUBVENTION ANNEE 2001	71 993,13	26 178,10	45 815,03
131-15	01/01/2002	CLUSub-15	SUBVENTION ANNEE 2002	34 129,41	12 132,30	21 997,11
131-16	01/01/2003	CLUSub-16	SUBVENTION ANNEE 2003 TRAVAUX	26 710,85	9 286,70	17 424,15
131-17	01/01/2004	CLUSub-17	SUBVENTION TRAVAUX 2004	37 177,15	12 656,00	24 521,15
131-18	01/01/2005	CLUSub-18	SUBVENTION TRAVAUX 2005	17 645,70	5 878,18	11 767,52
131-19	01/01/2006	CLUSub-19	SUBVENTION ANNEE 2006	86 986,12	28 402,28	58 583,84
131-20	01/01/2007	CLUSub-20	SUBVENTION TRAVAUX ANNEE 2007	178 000,00	60 520,00	117 480,00
131-2008	01/01/2008	CLUSub-21	SUBVENTION TRAVAUX ANNEE 2008	73 234,00	17 572,08	55 661,92
131-2009	01/01/2009	CLUSub-22	SUBVENTION TRAVAUX ANNEE 2009	52 194,00	13 206,13	38 987,87
131-2010	01/01/2010	CLUSub-23	SUBVENTION ANNEE 2010	192 827,00	46 275,24	146 551,76
131-2010-2	01/01/2010	CLUSub-24	SUBVENTION TRAVAUX ANNEE 2010	861 747,00	229 426,46	632 320,54
131-2012	01/01/2012	CLUSub-25	SUBVENTION TRAVAUX ANNEE 2012	459 735,00	93 995,11	365 739,89
131-2013	01/01/2012	CLUSub-26	SUBVENTION TRAVAUX ANNEE 2013	88 895,00	21 329,40	67 565,60
9,00044E+13	30/12/2016	CLUSub-27	Solde subv schéma directeur	7 140,00	994,80	6 145,20
131-2019	25/11/2019	CLUSub-28	2EME ACOMPTE SUBVENTION	270 368,00	16 221,00	254 147,00
SCHEMA DIRECTEUR SUBV	04/04/2017	CLUSub-29	SUBVENTION SCHEMA DIRECTEUR	30 000,00	3 600,00	30 000,00
90004902781231	31/12/2017	CLUSub-30	SUBVENTION ACOMPTE TRAVAUX PLURIANNUEL	405 551,00	40 555,00	364 996,00

SUBV 2021 CONV 171191	01/01/2021	CLUSub-31	SUBVENTION ZONAGE ASSAINISSE- MENT	337 960,00	13 518,00	324 442,00
TOTAL C/131				3 631 009,56		2 826 886,94
TOTAL C/1391	1391				807 722,62	

ANNEXE 3 – ETAT GLOBAL DE LA DETTE

N° d'emprunt	N° d'emprunt CCC	PRETEUR	CAPITAL INITIAL	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2023
32 60133	32 60133	CAISSE D'EPARGNE BOURGOGNE	230 000,00	144 771,27
7125786	7125786	BANQUE POPULAIRE	200 000,00	46 085,89
TOTAL C/1641	TOTAL C/1641			190 857,16
90150	90150	BFT PARIS OU Crédit Agricole	1 500 000,00	600 000,00
TOTAL C/16441	TOTAL C/16441			600 000,00
20171191	20171191	AGENCE DE L'EAU	1 541 404,00	775 725,40
TOTAL C/1687	TOTAL C/1687			775 725,40
TOTAL	TOTAL			1 566 582,56

L'an deux mille vingt-quatre, le TRENTE du mois d'OCTOBRE, le Conseil municipal de la Commune de CLUNY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Marie FAUVET, Maire.

Etaient présents :

M. FAUVET, A. GAILLARD, F. MARBACH, M.H. BOITIER, E. LEMONON, AM. ROBERT, C. NEVE, H. HES, D. FRANTZ, A. COMPAROT, B. ORJEBIN, JF. DEMONGEOT, C. ROLLAND, B. ROULON, P. GALLAND, B. ROUSSE, J. LORON

Excusé (e)s ayant donné pouvoir :

C. GRILLET	à E. LEMONON
A.VUE	à H. HES
V POULAIN	à M. FAUVET
N. MARKO	à C. NEVE
JF. PEZARD	à MH. BOITIER
R.GEOFFROY	à D. FRANTZ
H.BOITTIN	à C. ROLLAND

Absents :

JL DELPEUCH, P CRANGA, J CHEVALIER

Secrétaire de séance : A. GAILLARD

Délibération N° 2024 – 90

Séance du 30 OCTOBRE 2024

FINANCES/AFFAIRES GENERALES -Représentation de la commune auprès de différents organismes – mise à jour de la délibération 2023-75 du 11/10/2023 et modification de la délibération 2024-68 du 18/09/2024 dans le cadre des nouveaux statuts du GIP EQUIVALLEE

M FAUVET, Maire, rappelle à l'assemblée que lors du conseil du 18 septembre dernier il a été désigné les représentants de la ville de Cluny au sein des instances du GIP Equivallee suite à la modification statutaire du GIP approuvée par l'Assemblée Générale du 27 juin 2024 actant l'entrée de la Chambre d'Agriculture de Saône et Loire en tant que nouvel actionnaire.

Or il s'avère que dans le cadre des statuts du GIP, il n'y a pas lieu de désigner de suppléant.

Par ailleurs, Mme Anne COMPAROT par courriel en date du 1^{er} octobre dernier nous a fait part de son souhait de ne plus représenter la ville au CA de l'association le PONT.

Ce rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 23/10/2024

Le Conseil Municipal, par 20 voix « POUR » et 4 « ABSTENTIONS » décide de modifier les représentants de la Ville de Cluny au sein du GIP Equivallee et de désigner un nouveau représentant pour l'association LE PONT

	Nombre	Titulaires et suppléants
EQUIVALLEE Assemblée Générale	2 titulaires	Marie FAUVET – Jean-Luc DELPEUCH
Conseil d'Administration	1 titulaire	Marie FAUVET
Association LE PONT	1 titulaire	Alain GAILLARD

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Préfecture le 7/11/2024

Publié sur le site de la Mairie le 7/11/2024

Réf :071-217101377-20241030- DEL 2024-

90-DE

Retiré le

La/Le/Les Secrétaire (s) de
séance

Mme la Maire
Marie FAUVET



Pour Information, liste des représentants dans les organismes après délibération du 30/10/2024

Délégués représentant la municipalité	Nombre	TITULAIRES & SUPPLEANTS
Conseil de surveillance Hôpital Local de Cluny	1 titulaire 1 suppléant	Marie FAUVET Anne Marie ROBERT
FEDERATION DES SITES CLUNISIENS	1 titulaire 1 suppléant	Jean Luc DELPEUCH Marie FAUVET
CITE de CARACTERE - Délégué et correspondant référent - Commission patrimoine - Commission animation culture/jeune public - Commission communication - Commission finances	5 titulaires	Aucune représentation
C.C.A.S. Organisme paritaire Associations/Elus. Les Associations qui doivent être représentées sont : Les associations de retraités et de personnes âgées, Les associations de personnes handicapées, Les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ,l'UDAF (Familles) Mme la maire est la Présidente de droit.	8 titulaires	Elisabeth LEMONON Marie Hélène BOITIER Anne COMPAROT Danièle FRANTZ Anne Marie ROBERT Jean François PEZARD Bernard ROUSSE Colette ROLLAND
Conseil de Centre de l'ENSAM	1 titulaire 1 suppléant	Marie Hélène BOITIER Alain GAILLARD
Conseil Administration LYCEE	2 titulaires 2 suppléants	Marie-Hélène BOITIER – Régine GEOFFROY Frédérique MARBACH – Colette ROLLAND
Commission permanente LYCEE	1 titulaire	Marie Hélène BOITIER
Conseil Administration COLLEGE	1 titulaire 1 suppléant	Marie Hélène BOITIER Anne Marie ROBERT
Ecole Publique de Cluny	1 titulaire	Marie-Hélène BOITIER
EPIC Office de Tourisme du Clunisois	1 titulaire 1 suppléant	Pascal CRANGA Jean François PEZARD
Syndicat d'Electrification (SYDESL)	1 titulaire 1 suppléant	Haggai HES Catherine NEVE
SYDRO	2 titulaires 2 suppléants	Haggai HES - Nicolas MARKO Bernard ROULON - Aline VUE
SPANC	1 titulaire 1 suppléant	Nicolas MARKO Paul GALLAND
CENTRE DEPARTEMENTAL DE LECTURE PUBLIQUE	1 titulaire	Jean François PEZARD
CISPD (COORDINATEUR)	1 titulaire	Marie-Hélène BOITIER
COMITE D'ENTENTE – ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES (COORDINATEUR)	1 titulaire	Frédérique MARBACH
FOIRE DE LA SAINT MARTIN	3 titulaires	Jean Luc DELPEUCH - Alain GAILLARD –

		H BOITIN
CONCOURS D'ATTELAGE	1 titulaire	Alain GAILLARD
RESEAU VILLE – HOPITAL DU MACONNAIS	1 titulaire 1 suppléant	Elisabeth LEMONON Colette ROLLAND
ASSOCIATION LE PONT	1 titulaire	Anne COMPAROT Alain GAILLARD
CST et Formation Spécialisée du CST (Présidence assurée par Mme la Maire)	4 titulaires 4 suppléants	Marie FAUVET- Alain GAILLARD – Frédérique MARBACH – Paul GALLAND Régine GEOFFROY - Catherine NEVE– Bernard ROULON – Jacques LORON
CNAS	1 titulaire	Elisabeth LEMONON
Association des communes forestières	1 titulaire 1 suppléant	Pascal CRANGA Nicolas MARKO
ARNIA (ex e-Bourgogne Ternum)	1 titulaire 1 suppléant	Claude GRILLET Vincent POULAIN
Correspondant Défense	1 titulaire	Alain GAILLARD
EQUIVALLEE Assemblée Générale	2 titulaires 2 suppléants	Marie FAUVET – Jean-Luc DELPEUCH Alain GAILLARD – Bernard ROUSSE
Conseil d'administration	1 titulaire 1 suppléant	Marie FAUVET Jean-Luc DELPEUCH
SIVOS	1 titulaire 1 suppléant	/ /
AAPA	1 titulaire 1 suppléante	Elisabeth LEMONON Anne-Marie ROBERT
Société des Courses	1 titulaire	Alain GAILLARD
ATD (Agence Technique Départementale)	1 titulaire	Alain GAILLARD
ADT (Agence de Développement Touristique)	1 Titulaire	Pascal CRANGA

ARRONDISSEMENT
MACON

CANTON CLUNY

COMMUNE DE
CLUNY

Nombre de conseillers
municipaux en exercice
⟨27⟩

Nombre de Conseillers
présents à la séance
⟨17⟩

Date de la convocation
⟨23.10.2024⟩

Date de publication
⟨05.11.2024⟩

L'an deux mille vingt-quatre, le TRENTE du mois d'OCTOBRE, le Conseil municipal de la Commune de CLUNY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Marie FAUVET, Maire.

Etaient présents :

M. FAUVET, A. GAILLARD, F. MARBACH, M.H. BOITIER, E. LEMONON, AM. ROBERT, C. NEVE, H. HES, D. FRANTZ, A. COMPAROT, B. ORJEBIN, JF. DEMONGEOT, C. ROLLAND, B. ROULON, P. GALLAND, B. ROUSSE, J. LORON

Excusé (e)s ayant donné pouvoir :

C. GRILLET	à E. LEMONON
A.VUE	à H. HES
V POULAIN	à M. FAUVET
N. MARKO	à C. NEVE
JF. PEZARD	à MH. BOITIER
R.GEOFFROY	à D. FRANTZ
H.BOITTIN	à C. ROLLAND

Absents :

JL DELPEUCH, P CRANGA, J CHEVALIER

Secrétaire de séance : A. GAILLARD

Délibération N° 2024 – 91

Séance du 30 OCTOBRE 2024

FINANCES/AFFAIRES GENERALES - ONF – Inscription à l'état d'assiette -Destination des coupes - exercice 2025

A GAILLARD, Adjoint au Maire, rappelle au conseil municipal que

- ✓ La mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale étant susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution, elle relève du régime forestier.
- ✓ Cette forêt est gérée suivant un aménagement dont le document modificatif a été récemment approuvé par le conseil municipal par délibération du 11 juillet 2024. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, le technicien forestier territorial de l'ONF propose, comme chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages.
- ✓ La mise en œuvre du régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment pour la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

Ainsi, par courrier daté 5 août 2024, l'ONF a fait part d'une proposition d'état d'assiette des coupes pour l'exercice 2025 avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits.

Ces propositions intègrent les coupes prévues au programme de l'aménagement en vigueur (coupes réglées) en tenant compte de l'état des peuplements forestiers ainsi que, le cas échéant, des coupes non réglées que l'ONF considère comme devant être effectuées en raison des motifs techniques particuliers, en l'occurrence :

Parcelles	Surface (ha)	Année programme	Propositions	Justifications
Coupes réglées				
20_a	2,76	2022	2025	
20_b	2,63	2025	2025	
23_a	4,66	2026	Anticiper 2025	ONF-TA /Transition

				d'aménagement
24_b *	1,56	2026	Anticiper 2025	ONF-TA /Transition d'aménagement
24_c *	2,02	2024	2025	ONF-CR /Raison sylvicole- compression non terminée
Coupes non réglées				
15_a	2,17		Ajouter 2025	ONF-TA /Transition d'aménagement

*La p.24c (jeunes douglas) et la p.24b sont à grouper pour une meilleure attractivité.

Ce rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 23 octobre 2024.

Le Conseil Municipal, à « L'UNANIMITE »

- **approuve l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2025 des parcelles suivantes**

Parcelles	Surface (ha)	Type de coupe
15_a	2,17	RS -secondaire
20_a	2,76	RS-secondaire
20_b	2,63	RE- ensemencement
23_a	4,66	E4-quatrième éclaircie
24_b	1,56	E5-cinquième éclaircie
24_c	2,02	E1-première éclaircie

- **décide la destination et le mode de vente de chacune des coupes de l'année 2025 soit :**

VENTE EN BLOC ET SUR PIED par les soins de l'ONF des parcelles telles que précisées

Dénomination du chantier forestier	Surface (ha)	Produits prévus
15_a	2,17	BO (bois d'œuvre))
20_a	2,76	BO
20_b	2,63	BO
23_a	4,66	BO
24_b	1,56	BO
24_c	2,02	BI

- **accepte sur son territoire communal relevant du régime forestier le dépôt des bois issus de son domaine forestier, dans les conditions prévues par les différents cahiers des clauses des ventes et par le règlement national d'exploitation forestière.**
- **interdit la circulation des véhicules hors des chemins, cloisonnements d'exploitation et places de dépôt en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements.**
- **autorise Mme la Maire à signer tout document afférent.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

La/Le/Les Secrétaire (s) de
séance



Mme la Maire
Marie FAUVET



Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Préfecture le 7/11/2024
Publié sur le site de la Mairie le 7/11/2024
Réf :071-217101377-20241030- DEL 2024-91-DE
Retiré le



ARRONDISSEMENT
MACON

CANTON CLUNY

COMMUNE DE
CLUNY

Nombre de conseillers
municipaux en exercice
<27>

Nombre de Conseillers
présents à la séance
<17>

Date de la convocation
<23.10.2024>

Date de publication
<05.11.2024>

L'an deux mille vingt-quatre, le TRENTE du mois d'OCTOBRE, le Conseil municipal de la Commune de CLUNY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Marie FAUVET, Maire.

Etaient présents :

M. FAUVET, A. GAILLARD, F. MARBACH, M.H. BOITIER, E. LEMONON, AM. ROBERT, C. NEVE, H. HES, D. FRANTZ, A. COMPAROT, B. ORJEBIN, JF. DEMONGEOT, C. ROLLAND, B. ROULON, P. GALLAND, B. ROUSSE, J. LORON

Excusé (e)s ayant donné pouvoir :

C. GRILLET	à E. LEMONON
A.VUE	à H. HES
V POULAIN	à M. FAUVET
N. MARKO	à C. NEVE
JF. PEZARD	à MH. BOITIER
R.GEOFFROY	à D. FRANTZ
H.BOITTIN	à C. ROLLAND

Absents :

JL DELPEUCH, P CRANGA, J CHEVALIER

Secrétaire de séance : A. GAILLARD

Délibération N° 2024 – 92

Séance du 30 OCTOBRE 2024

AFFAIRES SOCIALES/SANTE/SENIORS - Présentation du projet social pour le renouvellement de l'agrément

E LEMONON, Adjointe au Maire, rappelle que la Ville de Cluny dispose d'un centre social reconnu par la Caisse d'Allocations Familiales de la Saône et Loire pour son projet « d'animation globale » et son « projet famille ».

Un centre social est une structure de proximité qui :

- crée et nourrit le lien social,
- anime le débat démocratique,
- accompagne des mobilisations et des projets d'habitant.e.s,
- construit de meilleures conditions de vie, aujourd'hui et pour demain.

Il propose des activités sociales, éducatives, culturelles, familiales pour répondre aux besoins et envies dans le territoire. Il peut être fédérateur, travailler sur des projets structurants autour des enjeux de citoyenneté, de prévention, définis par un collectif d'habitants et d'élus...

A Cluny, le centre social est un outil au service du territoire depuis 1986. Avec, aux origines comme aujourd'hui, les mêmes convictions autour du caractère fondamental, puissant et transformateur du lien social, la lutte contre les injustices, le pouvoir d'agir des gens et la contribution à une société où il fait bon vivre ensemble.

Le renouvellement du projet social a fait l'objet d'une large concertation rassemblant élus, usagers, partenaires dont voici la synthèse.

PROJET SOCIAL 2025-2027 :

AXE 1 / Construire l'identité du centre social comme un lieu pour tous les habitants de la Ville de Cluny

- ✓ Faciliter l'accès au centre social en positionnant le centre social comme un lieu à destination de tous les habitants de la ville de Cluny
- ✓ Créer un nouveau lieu d'accueil pour le centre social
- ✓ Stabiliser les ressources humaines en place
- ✓ Développer le réseau autour du centre social et conforter son rôle à l'échelle de la ville de Cluny

AXE 2 / Un équipement à vocation familiale

- ✓ Améliorer la vie quotidienne des familles
- ✓ Renforcer la fonction parentale et l'émergence de toutes les formes d'expression des liens familiaux
- ✓ Favoriser les solidarités de voisinage, les liens sociaux, les solidarités familiales, l'interculturalité et les relations entre générations
- ✓ Permettre la participation et l'initiative des familles

AXE 3 / Un équipement dont l'une des vocations est l'émancipation des jeunes

- ✓ Améliorer la vie quotidienne des jeunes
- ✓ Renforcer l'autonomie et le pouvoir d'agir des jeunes
- ✓ Favoriser les solidarités et les relations entre générations
- ✓ Permettre la participation et l'initiative des jeunes

AXE4 / Un équipement dont l'une des vocations est le soutien aux personnes les plus isolées

- ✓ Améliorer la vie quotidienne des personnes isolées
- ✓ Renforcer les politiques de prévention de la perte d'autonomie de Cluny
- ✓ Favoriser les solidarités et les relations entre générations
- ✓ Permettre la participation et l'initiative des plus isolés

Ce projet social sera présenté en commission des Affaires Sociales de la CAF le 26 novembre prochain.

Ce rapport a été présenté en commission AFFAIRES SOCIALES/SANTE/SENIORS réunie le 10/10/2024

Le Conseil Municipal, à « L'UNANIMITE »

- **Valide les grands axes de ce projet social,**
- **valide les demandes de financement inhérentes à la mise en œuvre d'actions, de projets liés au projet social**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

La/Le/Les Secrétaire (s) de
séance



Mme la Maire
Marie FAUVET



Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Préfecture le 7/11/2024
Publié sur le site de la Mairie le 7/11/2024
Réf :071-217101377-20241030- DEL 2024-9;
DE
Retiré le



Projet social 2025-2027





SOMMAIRE

Introduction

Clunys; au sein de la communauté de communes du Clunisois

Le centre social au cœur d'un réseau partenarial

Présentation et analyse projet social 2020-2024

Un projet social ; 2020-2024

En compagnonnage avec 1001 familles

Regard sur le projet social – 2020-2024

Le renouvellement du projet social 2025-2027

La méthode

La gouvernance

Les données démographiques

Analyse des besoins sociaux

les jeunes

Les familles

Les seniors

Les axes du projet social 2025-2027

Un enjeu : le renouveau de la gouvernance du centre social

Les fonctions transversales au centre social

Axe 1 : Construire l'identité du centre social comme un lieu pour tous les habitants de la ville de Clunys

Axe 2 : Un équipement à vocation familiale

Axe 3 : Un équipement favorisant l'émancipation des jeunes

Axe 4 : un équipement dédié au développement des liens sociaux, intergénérationnels, interculturels

La maquette budgétaire 2024-2027

Les annexes



Introduction

Les centres sociaux s'appuient sur des valeurs fondatrices que sont :

- La laïcité, la neutralité, la mixité
 - Le respect, la dignité humaine
 - La solidarité
 - La participation et le partenariat
 - La mixité sociale, culturelle et générationnelle
 - La solidarité et le partenariat
 - La participation collaborative et l'émancipation individuelle et collective
- *Le centre social s'appuie sur la circulaire CNAF n°2012-013*

Il est agréé par la CAF pour son projet social et son projet famille pour une durée de 4 ans avec un financement important à la clé, il est aussi soutenu par la MSA et par d'autres financeurs publics via des appels à projets. A Cluny, nous sommes en cours d'adhésion-reconnaissance par la Fédération Nationale des Centres Sociaux.

Un centre social est une structure de proximité qui

- crée et nourri le lien social,
- anime le débat démocratique,
- accompagne des mobilisations et des projets d'habitant.e.s,
- construit de meilleures conditions de vie, aujourd'hui et pour demain.

Il propose des activités sociales, éducatives, culturelles, familiales pour répondre aux besoins et envies dans le territoire. Il peut être fédérateur, travailler sur des projets structurants autour des enjeux de citoyenneté, de prévention, définis par un collectif d'habitants et d'élus... C'est un outil au service du territoire depuis 1986, avec, aux origines comme aujourd'hui, les mêmes convictions autour du caractère fondamental, puissant et transformateur du lien social, la lutte contre les injustices, le pouvoir d'agir des gens et la contribution à une société où il fait bon vivre ensemble.

Le centre social s'adresse à tout public en travaillant l'enjeu de mixité sociale et la posture de l'aller vers...

Cluny au sein de la Communauté de communes du Clunisois

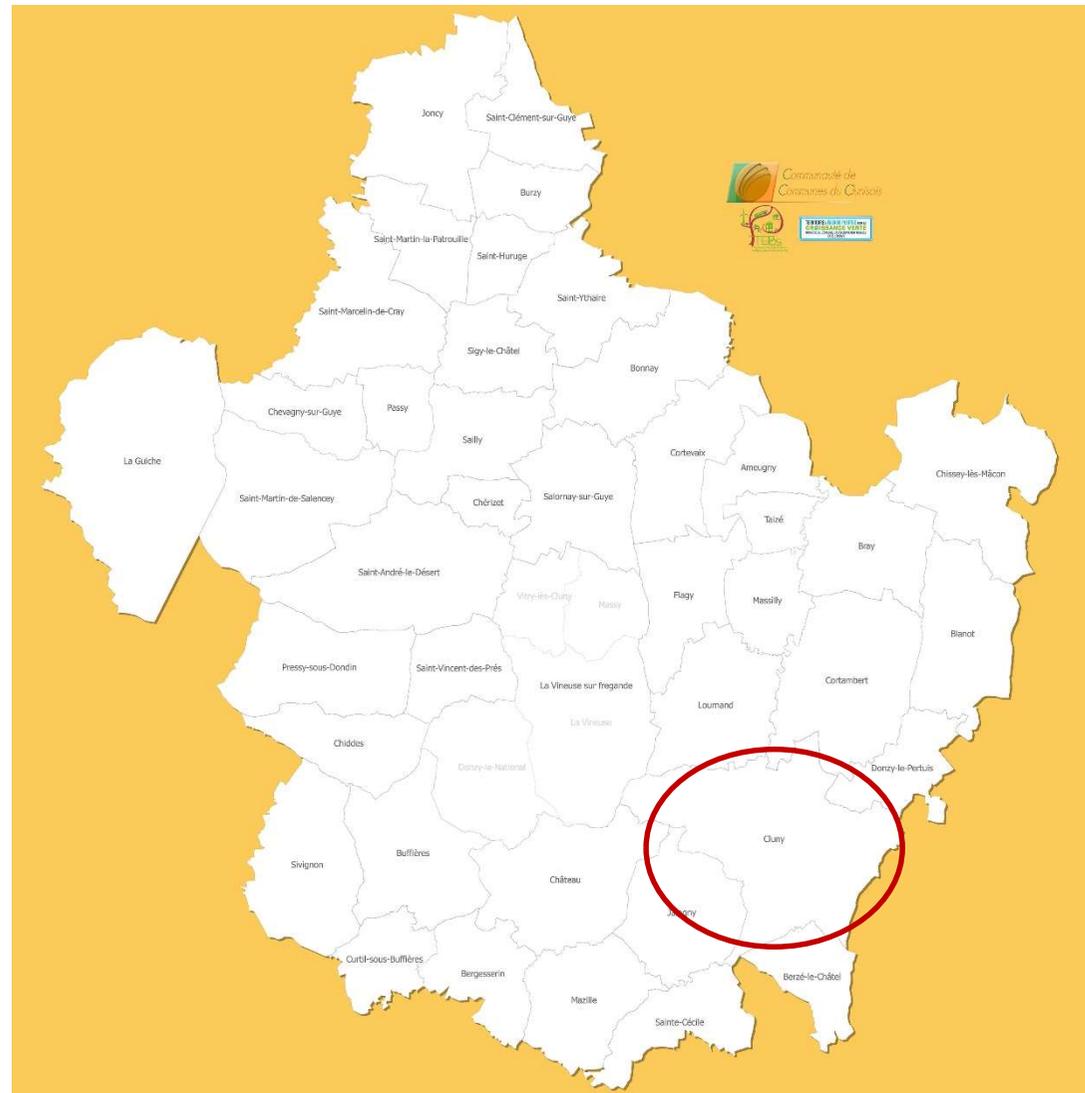
41 communes

13879 habitants

371 km²

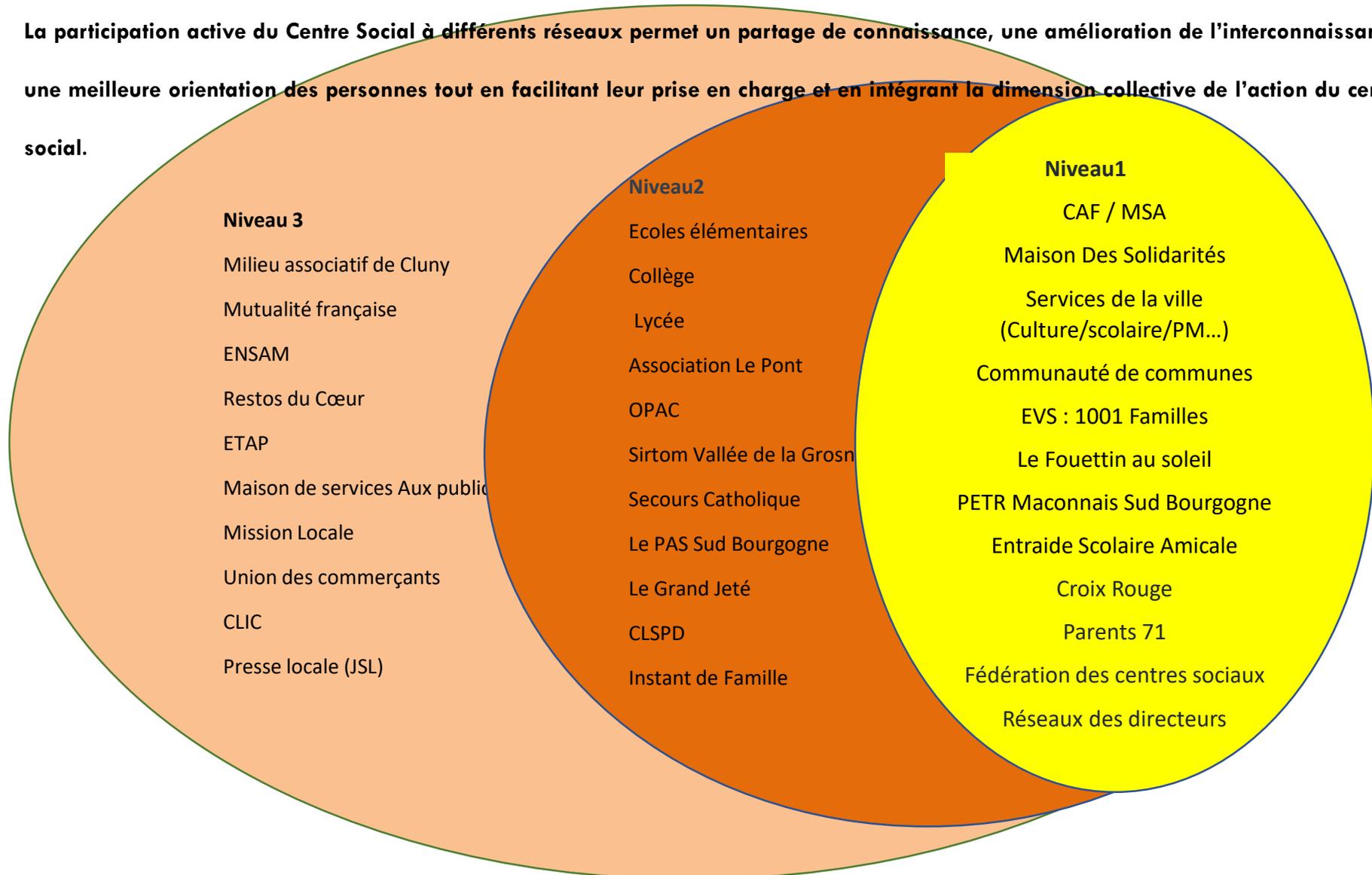
37 habitants / km²

- Cluny : 5 000 habitants
- En Zone de Revitalisation Rurale



Le centre social au cœur d'un réseau partenarial

La participation active du Centre Social à différents réseaux permet un partage de connaissance, une amélioration de l'interconnaissance, une meilleure orientation des personnes tout en facilitant leur prise en charge et en intégrant la dimension collective de l'action du centre social.





Le centre social au cœur d'un réseau partenarial

➤ Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Maconnais Sud Bourgogne :

○ **Les Semaines Information de la santé mentale**

La santé mentale est une composante de notre santé **aussi importante** que la santé physique. « Il n'y pas de santé sans santé mentale », rappelle l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Pour définir la santé au sens large, l'OMS énumère ses trois dimensions indispensables : « La santé est un état de complet bien-être physique, **mental** et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.»

○ **Octobre rose :**

Le Centre Social est coordinateur de l'évènement sur la ville de Cluny. Ainsi avec l'ensemble des acteurs du territoire, il partage ses idées et missions en matière de prévention du cancer du sein.

➤ Le Réseau Social et Solidaire du Clunisois :

Le Réseau Social et Solidaire est né de la volonté de partenaires, professionnels, citoyens, responsables associatifs et élus. Ils participent au projet coopératif porté par le Conseil Départemental via le Territoire d'Action Sociale Mâcon-Paray.

Le projet territorial des solidarités porté par le conseil départemental et la concertation solidarité, communautaire, se mutualisent et forment le Réseau Social et Solidaire. Il est coordonné et animé par les acteurs sociaux du territoire :

Département : Maison des Solidarités Cluny-Clunisois

Intercommunalité : Maison des Services aux Publics du Clunisois

Communes : Le CCAS de Cluny, Le Centre Social de Cluny

Les agents du centre social sont responsables de deux commissions : Santé et culture solidaire



Le centre social au cœur d'un réseau partenarial

➤ Charte du premier accueil social de proximité :

Le premier accueil social inconditionnel garantit que toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social bénéficie d'une écoute attentionnée de la globalité de ses besoins et préoccupations afin de lui proposer le plus tôt possible des conseils et une orientation adaptée, dans le respect du principe de participation des personnes aux décisions qui les concernent.

Le centre social est l'un des signataires de cette charte d'accueil inconditionnel qui vise à :

- Favoriser le déploiement d'outils d'interconnaissance (guides des solidarités, annuaires de professionnels) et l'échange d'informations entre les acteurs d'un territoire ;
- Favoriser le déploiement d'outils favorisant le travail en réseau (identifier des interlocuteurs privilégiés au sein des structures susceptibles d'être contactés directement, développer des rencontres métiers ou des immersions) ;
- Organiser l'échange de données entre les institutions (notamment pour s'assurer de l'ouverture des droits à travers l'accès aux sites partenaires).



Le centre social au cœur d'un réseau partenarial

➤ Le réseau VIF :

Le Centre Social est membre du réseau VIF de la ville de Clunys. La directrice en assure la coordination. Il s'agit d'un réseau composé de professionnels de différentes institutions et associations qui œuvrent au quotidien chacun dans son domaine de compétences (sécurité, justice, santé, éducation, domaine social) qui prennent en charge les victimes et leurs enfants. La vocation du réseau est de construire des actions de prévention collective, de sensibiliser les professionnels et bénévoles qui interviennent auprès de victimes. La prise en charge individuelle et la mise à l'abri sont assurées par le CCAS.

➤ Le REAAP :

Les Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) prennent appui sur un réseau de parents, de bénévoles et de professionnels qui permettent la mise en place d'actions visant à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents et la mise en valeur de leurs capacités. Ces actions proposent un cadre bienveillant pour aider les parents à définir et poser un cadre structurant à leur enfant dans les limites duquel il peut s'épanouir et grandir. Elles veillent à la prise en compte de la diversité des structures familiales, des formes d'exercice de la fonction parentale et de la reconnaissance de la place de chacun des parents en tant qu'éducateur de son enfant, dans le respect des principes de neutralité politique, philosophique et confessionnelle. Notre réseau regroupe les acteurs de deux communautés de communes (Clunisois et St Cyr Mère Boitier).



Le centre social au cœur d'un réseau partenarial

➤ Le réseau des directeurs des centres sociaux :

Depuis deux ans maintenant, le Centre Social de Cluny a rejoint le réseau des directeurs des centres sociaux de Saône & Loire. Ainsi trois à quatre fois par an une rencontre permet à chacun de faire le point sur les difficultés rencontrées et de mutualiser les connaissances des uns et des autres. Nous animons à tour de rôle ces rencontres et depuis deux ans maintenant la déléguée régionale des centres sociaux coordonne notre action et co-anime ces rendez-vous.

➤ La fédération des centres sociaux :

La ville de Cluny est en cours d'adhésion-reconnaissance à la fédération nationale des centres sociaux. L'équipe et les élus de la ville de Cluny s'engagent pour la création d'une fédération des centres sociaux dans le département de Saône & Loire. En effet, nous nous reconnaissons dans les valeurs de la fédération des centres sociaux et dans son projet politique. Nous pensons que se fédérer c'est donner une voix et du pouvoir à notre action en la regardant d'un prisme nouveau à une échelle qui passe du local au global. Le projet de la fédération est militant : il promeut l'initiative de la société civile selon des principes de démocratie participative. Il se met en œuvre dans le débat et la négociation avec les acteurs des pouvoirs publics. Il s'inscrit, surtout, dans la reconnaissance et l'exercice du pouvoir d'agir des habitants dans les centres et dans la société.



Le centre social au cœur d'un réseau partenarial

➤ La communauté de communes du Clunisois :

La ville de Cluny est partenaire de l'action publique portée par la communauté de communes du Clunisois duquel son territoire fait partie.

Le Centre social agit en complémentarité de l'action de l'EVS 1001 familles. De nombreux projets sont portés en partenariat.

En complément le Centre social s'appuie sur l'expertise et les compétences des missions spécialisés de la communauté de communes : Charte forestière, Projet Alimentaire Territoriale, Plan Climat Energie du Territoire, Maison France Service... Autant de compétences qui viennent élargir le spectre d'action de notre service et nous viennent en support.



Présentation et Analyse

Projet social

2020-2024





UN PROJET SOCIAL : 2020-2024

Un Centre social municipal depuis 1986, porteur de valeurs de solidarité, de laïcité, structuré autour d'un projet social agréé par la CAF jusqu'en 2024 autour de 5 axes :

- Améliorer l'accueil du centre social
- Soutenir les familles dans leurs parentalités
- Contribuer aux rencontres intergénérationnelles
- Favoriser le lien social
- Favoriser la culture comme support de médiation sociale



Un projet social : 2020-2024

Le projet Coup d’pouce /CLAS : un groupe d’enfants accompagné tout au long de l’année à raison d’une rencontre hebdomadaire

En 2023, un intervenant autour des compétences psycho-sociales et 4 bénévoles coordonnés par la référente famille

8 enfants scolarisés à CLUNY

Les sorties familles : 8 sorties différentes (sorties piscine, sortie famille, sortie maman, soirée papa, accompagnement Clunly Danse...)



Parents sortez : il s’agit de formation de baby-sitters et d’organisation de garde d’enfants mensuelle

7 à 9 baby-sitters formés

8 soirées / an et jusqu’à 12 enfants par soirée

Les listes de baby-sitters formées sont à disposition au centre social et au multi-accueil, leur formation

rassure les parents

Les cafés parents : au cours de l’année 2022 8 séances ont eu lieu dans un cadre très intimistes

2 à 3 familles de Clunly participantes à chaque séance

PROMO 2022





Un projet social : 2020-2024

ATELIERS CRÉATIF PARENTS-ENFANTS

RÉCLAME TA RUE !

VIENS CRÉER TON STAND DE KERMESSÉ !

LE LUNDI 15 ET MARDI 16 JUILLET DE 10H À 17H EN BAS DES IMMEUBLES DU FOUETTIN

BRICOLAGES - COLLAGES - DÉGUISEMENTS - JEUX - SURPRISES

Projet financé par la Ville de Cluny

de chahutte Centre Social de Cluny CLUNY cpac

Le carnaval : Un grand évènement familial rassemblant petits et grands dans les rues de Cluny
300 participants de Cluny et des alentours

Réclame ta rue : en partenariat avec la Chahutte un évènement dans l'espace Publics pour revendiquer la rue pour tous !
1 évènement annuel dans les rues de Cluny

Le banquet des matriarches : en compagnonnage avec la cie Substance pour réfléchir à la condition féminine autour de la danse et des entretiens
1 évènement ponctuel dans l'espace public (quinconces, rue lamartine...)

CENTRE SOCIAL

Avec la Compagnie Substance

La Cie SUBSTANcE et le Centre Social de Cluny vous proposent cet automne des moments de partages à travers le mouvement, la parole, le jeu et vos recettes de cuisine !

DU 5 AU 30 SEPTEMBRE

Des vendys vous aident
Faites-vous chahute pour un moment de danse à domicile.
Contact : 07 69 63 25 81

16 SEPTEMBRE

Opéra des Matriarches à 19h - aux Quinconces
Première rencontre festive avec un peu, bouillabaisse, à boire et un spectacle en prime. Ouvert à tous et toutes.

20, 27 SEPT. & 4 OCT.

Chahute de création et de danse à 18h - au Centre social
Avec les cie Kaplines, choréographe et danseuse qui propose la réalisation d'une oeuvre commune avec les habitants et leur savoir-être et savoir-faire.
Annie et Sté. Chahute

6 OCTOBRE

Banquet des matriarches à 19h - rue Lamartine
Un moment pour partager nos plats et recettes préférés tout en admirant les performances avec les camarades amies, les et autres amies.
Rendez-vous pour un repas partagé agrémenté de propositions chorégraphiques de la Cie SubSTANcE (s'il est possible, en cas de pluie).

19, 26 SEPT. & 3 OCT.

Chahute de création et de danse à 14h - au Centre social
Avec Benoit Haptyzyk, chorégraphe et danseur qui propose la réalisation d'une oeuvre commune avec les habitants et leur savoir-être et savoir-faire.
Annie et Sté. Chahute

Cluny - automne 2023

CARNIVAL

>18< MARS <2023> CLUNY

SUR LE THÈME DES 4 ÉLÉMENTS EAU TERRE AIR FEU

14h00 Atelier maquillage et masques École D. Gouze Mitterrand
15h00 Départ du défilé École D. Gouze Mitterrand
16h30 On brûle M. Carnaval! Place du 11 août 1944
17h00 Goûter suivi d'un bal Écuries saint-Hugues

Renseignements au Centre social 03 85 59 80 83

© Ville de Cluny - Février 2023 - Impression 177 Print - Ne pas jeter sur la voie publique.



Un projet social : 2020-2024

Les paniers solidaires : financé par la CAF, en lien avec les jardins de Cocagne accompagné d'animation d'ateliers cuisine de saison proposé par l'équipe aux bénéficiaires et relations hebdomadaires pour venir chercher le panier au Centre social.

5 familles de Cluny bénéficiaires ne paient que 10% de la facture pendant 1 an

Les ateliers créatifs : des ateliers créatifs, en famille entre générations, parent et enfants ou avec les grands parents pour créer du lien autour de la création

Des ateliers le mercredi pendant les vacances scolaires avec 8 à 12 participants suivant les réalisations

Les sorties nature : des sorties en forêt pour découvrir ce milieu à deux pas de chez soi



Les ateliers cuisines : animé par l'équipe du centre social ces ateliers rassemblent petits et grands en nombre suivant les thèmes parfois, un usager souhaite partager les traditions culinaires de son pays d'origine Parfois, un usager souhaite partager les traditions culinaires de son pays d'origine
1 atelier mensuel pour petits et grands de Cluny

Brico-thé, ... des ateliers ont été arrêtés par manque de moyen humain





Un projet social : 2020-2024

Les repas ensemble/ cafés habitants / speed café : animés par l'équipe du centre social, ces ateliers rassemblent petits et grands, en nombre suivant les thèmes, permettent l'aller vers et visent à élargir le public du centre social et à être au plus près des besoins et envies des habitants.e.s.

Les ateliers coutures et partages : des rencontres en autonomie chaque semaine autour de la couture avec certains ateliers favorisant la transmission et le lien social pendant les vacances scolaires.

6 à 16 personnes de Cluny



Les chantiers jeunes : 5 jeunes se retrouvent 3/an encadrés par Philippe (agent technique de la ville) et la référente famille pour la réhabilitation de la résidence Bénétin ou d'une résidence OPAC. Les intentions sont la transmission de gestes techniques, la première découverte d'une expérience de travail avec les aspects travail d'équipe, sécurité... et une sortie conviviale en fin de chantier pour le groupe. La gratification versée à chacun soutient les projets individuels.

15 jeunes de Cluny / an

**ATTENTION
CHANTIER JEUNES**

**DE 14
À 21 ANS**

DU 21 AU 25 OCTOBRE 2024
Centre social - 1 rue des Ravattes

Tu veux partager un moment agréable et participer à la rénovation d'un bâtiment (peinture...) tout en gagnant un peu d'argent ? Viens nous rejoindre au Centre social pour vivre une expérience nouvelle et sympathique avec d'autres jeunes de Cluny!

INSCRIPTION : accueil.polesocial@cluny.fr



UN PROJET SOCIAL : 2020-2024



J'ai rencontré la forêt : un projet de rencontre sensible et artistique de la forêt, un groupe d'enfants a été accueillis par une photographe professionnelle pendant les vacances de la Toussaint 2022 et l'été 2024 pour "être" en forêt" sur une semaine et photographe, les enfants ont réalisé une exposition à chaque fin de stage.

12 enfants de Cluny 1/an

Le partenariat avec le Grand jeté : atelier cuisine et une soirée baby-sitting ont été organisés pour soutenir la participation au festival ainsi que des atelier préparatoire à la flash mob.

octobre-rose : des cinés-débats , du théâtre, des causeries, des ateliers d'auto-palpatation...

Les semaines d'Information de la Santé Mentale : des cinés-débats, flash mob, atelier de sensibilisation autour de la santé mentale



Village addiction : en partenariat avec la Police municipale et de nombreux intervenants extérieurs

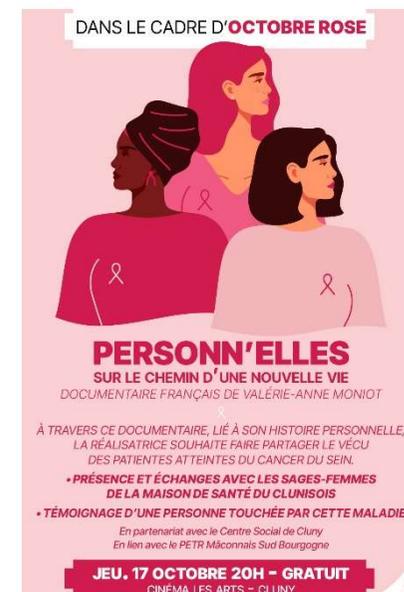
115 élèves de 4^e et 152 élèves de 2^e

Village des connectés : en partenariat avec le pôle scolaire, le PETR, la CCC, le LAB 71 et de nombreux intervenants extérieurs

434 élèves de primaire, collège et MFR

120 personnes pour les temps ouvert à tous

Théâtre forum à Massilly 31 élèves de Massilly



En compagnonnage avec 1001 familles

Lieu d'Accueil Enfants Parents « Pré en bulles »

Lieu de prévention, d'écoute et de socialisation

Localisation: À Clunys et Joncy

Temporalité : Chaque semaine à Clunys et 1x/mois à Joncy

Public: une moyenne de 15 parents et enfants

Partenariat et accueillants : PMI, personnel communautaire, travailleur social CAF et bénévole
Arrêt de l'implication en 2022



Garder le CAP avec les Ados – 2023/2024

Echanges entre parents sur des thématiques autour de la parentalité.

Ex: Accompagner son enfant atypique, les limites à donner aux enfants, le lien frères et sœurs...

Temporalité: 2 mois / an

Public : environ 400 personnes

Localisation : territoire (Salornay, La Guiche, Clunys, Joncy)

Semaine de la petite enfance : 2023/2024

Actions autour des parents et enfants de 0 à 6 ans

Localisation: une semaine/an

Territoire : La Guiche, Ameugny, Clunys, Salornay/Guye, Clunys

Public: 227 adultes et enfants



Soirée sur le harcèlement

Théâtre suivi d'un débat avec la cie, la maison des ados et l'équipe EPICEA

Public : environ 40 personnes

Localisation : Clunys

Regard sur le projet social : 2020-2024

FORCES

- Un service constitué depuis 1987
- Une équipe de 4 personnes (+ 2 départs en 2022)
- Des habitants fidèles et attachés à ce service
- Un service ouvert à tous, favorisant la mixité sociale
- Des compétences dans l'accueil des publics précaires
- Un emplacement géographique qui facilite l'accès des populations aux services
- Des propositions variées (CLAS, sorties famille, ateliers, actions ponctuelles, ...)
- Des actions qui favorisent le lien social dans la vie de la cité (carnaval)
- Complémentarités des services avec le pôle social qui facilitent le repérage et l'orientation
- Compétence de « l'aller vers » développée par le centre social au moment de la crise sanitaire
- Inscription dans le réseau social et solidaire et copilotage
- Inscrit dans un territoire où la dynamique associative est forte (ex des cafés associatifs de village, la chahute, le bus marguerite...)

FAIBLESSES

- Le contexte sanitaire a contribué à mettre à mal le fonctionnement du centre social
- Un clivage politique entre 2015 et 2020 entre la commune et l'intercommunalité ainsi que le départ des services communautaires (Halte-Garderie, Ludothèque, LAEP, RAM) ont entraîné une rupture des liens et un isolement du centre social
- Un périmètre géographique d'intervention limité
- Un équipement qui attire peu d'habitants suite à la pandémie
- Une confusion entre le centre social et CCAS
- Un comité des habitants à redynamiser
- Une faible autonomie budgétaire et humaine du centre social
- Des partenariats en cours de développement
- Une image du centre social orientée vers les plus précaires
- Présence des personnes âgées – présence de la résidence
- Turn-over des professionnels



Regard sur le projet social : 2020-2024

OPPORTUNITES

- La mission de redéfinition de la politique sociale de la ville de CLUNY, avec la redynamisation des instances comme le CLSPD, le réseau VIF, le projet addiction...
- Un partenariat politique entre la commune et l'intercommunalité suite aux élections de 2020 entraînant un renforcement du partenariat avec l'EVS 1001 familles
- Une réflexion engagée pour amplifier son action auprès de tous les usagers
- La fin de la crise sanitaire
- La possibilité d'accueillir des publics variés sur la résidence (15% - jeunes actifs, familles Ukrainiennes...)
- Développement du bénévolat
- Un développement de l'action entre les services municipaux: service culture, médiathèque, pôle scolaire.
- Un développement du partenariat: action avec l'association Le Pont
- un renforcement du partenariat avec les associations locales: Le Fouettin au Soleil, La Chahutte...

MENACE

- La crise sanitaire et ses conséquences
- La crise financière que traverse le pôle social
 - La vacance
 - L'évolution du besoin des usagers
- La réorganisation de la Résidence Bénétin impacte l'organisation du pôle social



Synthèse : Regard sur le projet social 20-24

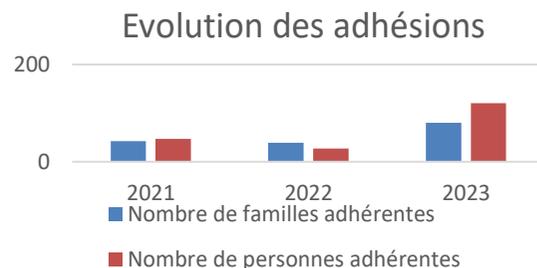
- Une réflexion sur l'intercommunalisation du centre social qui n'a pas abouti mais qui a permis de fédérer et de réfléchir avec nos partenaires sur le sens du projet social et du centre social
- Un partenariat politique entre la commune et l'intercommunalité suite aux élections municipales de 2020 entraînant un renforcement du partenariat avec l'EVS 1001 familles et la Maison France Services
- Un projet social effectif dès la période du COVID, mis en difficulté par un contexte sanitaire difficile accentué par son implantation au sein d'un ESMS
- Un développement des maraudes/aller vers au moment du Covid 19
- Un développement du bénévolat dès 2022 : passage de 0 à 11 bénévoles
- Une chute de participation citoyenne du fait des mesures sanitaires et de la situation du centre social au sein d'un ESMS soumis à des contraintes sanitaires importantes
- Un turn-over important : 3 directeurs et 2 référents familles sur la durée du projet social
- Un projet social qui a acté l'abandon du projet de réhabilitation de locaux permettant l'implantation de l'épicerie sociale et solidaire
- Une fonction accueil inaboutie avec l'abandon du projet de réhabilitation...



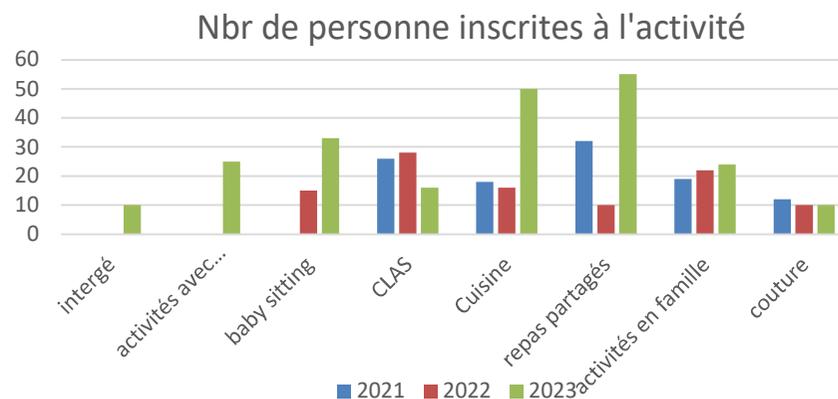
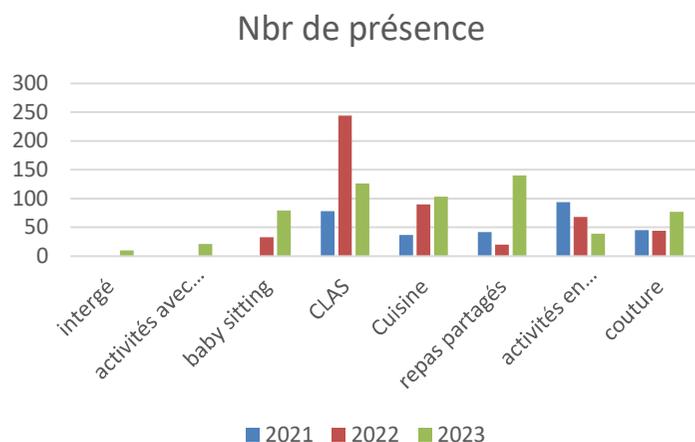
Regard sur le projet social : 2020-2024

Axes du projet social	Code couleur	Commentaires
AXE 1 : AMELIORER L'ACCUEIL DU CENTRE SOCIAL		Échec total de cet axe
AXE 2 : SOUTENIR LES FAMILLES DANS LEUR PARENTALITE		L'ensemble des actions ont eu lieu
AXE 3 : CONTRIBUER AUX RENCONTRES INTERGENERATIONNELLES		Certains objectifs de cet axe n'ont pu voir le jour
AXE 4 : FAVORISER LE LIEN SOCIAL		L'ensemble des actions ont eu lieu
AXE 5 : FAVORISER LA CULTURE COMME SUPPORT DE MEDIATION SOCIALE		L'ensemble des actions ont eu lieu

Retour sur le projet social : quelques chiffres



Un centre social qui se relève d'une crise sanitaire qui a eu un effet néfaste sur le public qui ne pouvait venir au centre social du fait de sa position au sein d'un établissement médico-social. Depuis 2022, la fin des restrictions sanitaire a permis de reconquérir un public et de rouvrir le lieu. Il s'agit d'un travail exigeant qui consiste à fidéliser de nouveaux habitants et à faire revenir ceux qui fréquentaient le centre social auparavant.



On constate une évolution positive de la fréquentation du centre social et de ses diverses activités, A l'exception de l'activité du CLAS explicable par le choix qui a été fait en 2023 d'être reconnu CLAS RURAL selon la CAF permettant une petite jauge assurant un suivi de grande qualité et une seule séance par semaine, ce qui n'était pas le cas en 2022 (niveau hétérogène et 2 séances par semaine).

Evaluation des axes

AXE 1 : AMELIORER L'ACCUEIL DU CENTRE SOCIAL				
OBJECTIFS SPECIFIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	Evaluation quantitative	Evaluation qualitative
Travailler l'identification du Centre Social	<ul style="list-style-type: none"> Renommer le Centre Social Développer la communication du service 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'un comité d'habitant sur la recherche de nom Elaboration d'une stratégie de communication avec les services de la communication de la ville Création d'une plaquette de présentation Création d'une charte graphique pour les outils de communication Speed café 	/	<ul style="list-style-type: none"> La mise en place du comité habitants a été rendu difficile par le contexte sanitaire Des noms ont été proposés mais aucun n'a été choisi jusque là Aucune démarche n'a été réalisée au regard de la situation sanitaire qui a bousculé le démarrage et l'effectivité du projet social Des speed café ont eu lieu les lundis matins
Intégrer des locaux adaptés au mission du Centre Social	<ul style="list-style-type: none"> Réaménagement des locaux existants pour favoriser la distanciation avec la Résidence Autonomie « Bénétin » Favoriser la mise en place d'animation Proposer un lieu convivial 	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser les travaux prévus 	<ul style="list-style-type: none"> 1 MOE recruté 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun travaux n'a été réalisé à ce jour, un architecte recruté en 2023 pour être MOE a conclu sur l'impossibilité de réhabiliter cet espace Le réaménagement intérieur des actuels locaux a débuté suite à l'arrêt du projet architectural Aménagement d'un bureau d'accueil, travail sur l'aménagement de la salle d'activité et l'affichage interne au centre social

AXE 2 : SOUTENIR LES FAMILLES DANS LEUR PARENTALITE			Evaluation quantitative	Evaluation qualitative
OBJECTIFS SPECIFIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS		
Favoriser les relations intra familiales	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre des temps d'animation pour les familles Proposer des temps de loisirs et de partage pour les familles Soutenir les parents dans leur rôle 	<ul style="list-style-type: none"> Sorties familiales (piscines, Lacs, ...) Animations ludiques/créatives enfants/parents CLAS 	<ul style="list-style-type: none"> 8 Sorties familles/an 8 Animations créatives /an 36 séances/an depuis 2022 : 8 enfants 	<ul style="list-style-type: none"> Les sorties familles sont très appréciés du public particulièrement l'été à la piscine et les sorties qui permettent à des familles isolés de sortir de Cluny. Ces sorties nous permettent de travailler le lien avec les familles et d'échanger sur des questions de parentalité Les animations visent à favoriser le lien entre les parents et leurs enfants Le CLAS est un dispositif évalué chaque année qui donne d'excellent résultat
Favoriser le répit parental	<ul style="list-style-type: none"> Proposer des temps de rencontres entre parents Soutenir le couple parental 	<ul style="list-style-type: none"> Soirée Baby-sitting Soirée café parents Soirée débat sur l'éducation et la conjugalité 1 projet GARDEZ le CAP – Parents d'ados en partenariat avec la CCC 	<ul style="list-style-type: none"> 8 soirées baby-sitting / an et 12 enfants accueillis / soirées (en 2021, certaines soirées ont été annulé du fait des restrictions sanitaires) = 90 enfants accueillis / an 8 cafés parents 400 personnes accueillis dans les actions du projet « Gardez le cap avec les ados » 	<ul style="list-style-type: none"> Les soirées baby-sitting sont appréciés d'un public nombreux, il permettent de favoriser le répit parental et de soutenir l'économie locale (restaurant, association...) nous accompagnons des familles variées via ce dispositif Café parents
Faciliter la rencontre avec les partenaires du territoire	<ul style="list-style-type: none"> Collaborer avec les différents acteurs du territoire en matière de parentalité. 	<ul style="list-style-type: none"> LAEP Réseau social et solidaire Café débat avec l'intervention de partenaire 	<ul style="list-style-type: none"> Arrêt de la collaboration sur le LAEP du fait d'un départ – réorientation 2 à 3 COPIL annuels, 2 plénières annuels au RSSC Mobilisation de partenaires comme la MDA, Addictions France, PETR, Maison de la Protection des familles suivant les 	<ul style="list-style-type: none">

AXE 3 : CONTRIBUER AUX RENCONTRES INTERGENERATIONNELLES			Evaluation quantitative	Evaluation qualitative
OBJECTIFS SPECIFIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS		
Favoriser les rencontres intergénérationnelles	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer le partenariat avec les structures pour les aînés et les structures de l'enfant Proposer des activités avec un public pluri-générationnel 	<ul style="list-style-type: none"> Echange avec le multi accueil de Cluny Echange avec les écoles élémentaires Moment de partage 	<ul style="list-style-type: none"> Cette action n'a pas eu lieu du fait des contraintes sanitaires 5 échanges ont eu lieu avec la Marelle 2 ateliers bien être intergénérationnels ont vu le jour 	<ul style="list-style-type: none"> Les échanges intergénérationnels ont été difficile à mettre en place au regard de la crise sanitaire et des contraintes qui en ont découlé les après midi jeux à la Marelle ont été appréciés par les personnes âgées Les ateliers bien être ont été mis en place suite à la demande des enfants fréquentant régulièrement le centre social
Favoriser la prévention de la perte d'autonomie des aînés de la ville	<ul style="list-style-type: none"> Proposer des animations sollicitant leurs capacités cognitives et physiques 	<ul style="list-style-type: none"> Animations créatives et couture Proposer des actions en lien avec les offres de la MSA et CARSAT Ateliers cuisine 	<ul style="list-style-type: none"> 1 atelier créatif / période de vacances scolaires réunissant petits et grands environ 10 personnes / séances 60 personnes présents à la représentations Du soleil derrière les nuages + des ateliers bien être 	<ul style="list-style-type: none"> Un moment apprécié par toutes les générations, un rendez-vous à conserver qui fonctionne bien tant dans le lien Les ateliers bien être n'ont pas eu le succès attendu
Lutter contre l'isolement des aînés	<ul style="list-style-type: none"> Solliciter les aînés dans les différents projets « Aller vers » le public des aînés 	<ul style="list-style-type: none"> Partenariat avec AAPA et le CLIC Participation des aînés aux soirées baby-sitting Proposer des animations familiales sur leur lieu de vie Organisation d'un salon seniors qui rassemble les services et initiatives localement 		<ul style="list-style-type: none"> Facilité par la proximité de nos locaux, relais des actions du centre social contraint par les règles sanitaires depuis 2020 Organisation fin 2024 – à évaluer mais d'ores et déjà un engouement des partenaires

AXE 4 : FAVORISER LE LIEN SOCIAL

OBJECTIFS SPECIFIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	Evaluation quantitative	Evaluation qualitative
Aller aux plus proches des publics fragiles	<ul style="list-style-type: none"> Proposer des temps de rencontre en adoptant l'aller vers Poursuivre le partenariat avec des acteurs locaux 	<ul style="list-style-type: none"> Speed Café Partenariat avec les Restos du cœur sur les temps de distribution Mise en lien avec la Croix Rouge Intervention de l'association « Le Pont » sur les ateliers cuisine 	<ul style="list-style-type: none"> 1 speed café par semaine en 2021 puis 1 par période en 2023 et 2024 Impossibilité humaine de se mobiliser sur le temps de distribution Arrêt de la participation du Pont mais évolution vers 2 journées d'accueil des réfugiés au centre social 	<ul style="list-style-type: none"> intérêt limité des speeds café, des familles qui sont pressés et ne prennent pas toujours le temps d'échanger avec nous, des tentatives de partenariat avec l'association des parents d'élèves pour redynamiser ce temps d'échange Évolution qualitative du partenariat avec le Pont qui permet lors de ces journées « des réfugiés » d'accueillir conjointement avec l'OFI des habitants de CLUNY allophone pour leur faire découvrir le service et les inciter à participer aux activités en famille. Cela fonctionne, les familles reviennent grâce à ce dispositif
Favoriser la rencontre entre habitants	<ul style="list-style-type: none"> Proposer des animations collectives Soutenir l'association d'habitants Le Fouettin au soleil 	<ul style="list-style-type: none"> Les diverses animations du Centre Social ouvertes à tous (cuisine, Trico Thé, Brico thé, Speed Café, sortie collective) Action en partenariat avec l'association 	<ul style="list-style-type: none"> 12 ateliers cuisine / an depuis 2022 8 ateliers créatifs/ an depuis 2022 4 ateliers / an 	<ul style="list-style-type: none"> Déploiement difficile des ateliers suite aux contraintes sanitaires puis restriction budgétaire entraînant l'arrêt de 0,6 ETP d'animation Action commune avec l'association Le Fouettin au Soleil : réclame ta rue, atelier dans le quartier,
Partager la culture individuelle pour favoriser la connaissance de l'Autre	<ul style="list-style-type: none"> Proposer des animations collectives Mettre en œuvre des actions participatives pour tous 	<ul style="list-style-type: none"> Ateliers cuisine Ateliers de médiation culturelle Sorties culturelles 	<ul style="list-style-type: none"> Passage d'un atelier par semaine à 1 atelier mensuelle en 2022 suite aux restrictions budgétaires Reprise des sorties culturelles en 2023 	<ul style="list-style-type: none"> Succès des ateliers cuisine qui rassemblent tant des familles que des personnes isolées. Les ateliers ont pris un virage puisque régulièrement nous laissons un usager présenter son incroyable talent culinaire de façon à partager

AXE 5 : FAVORISER LA CULTURE COMME SUPPORT DE MEDIATION SOCIALE

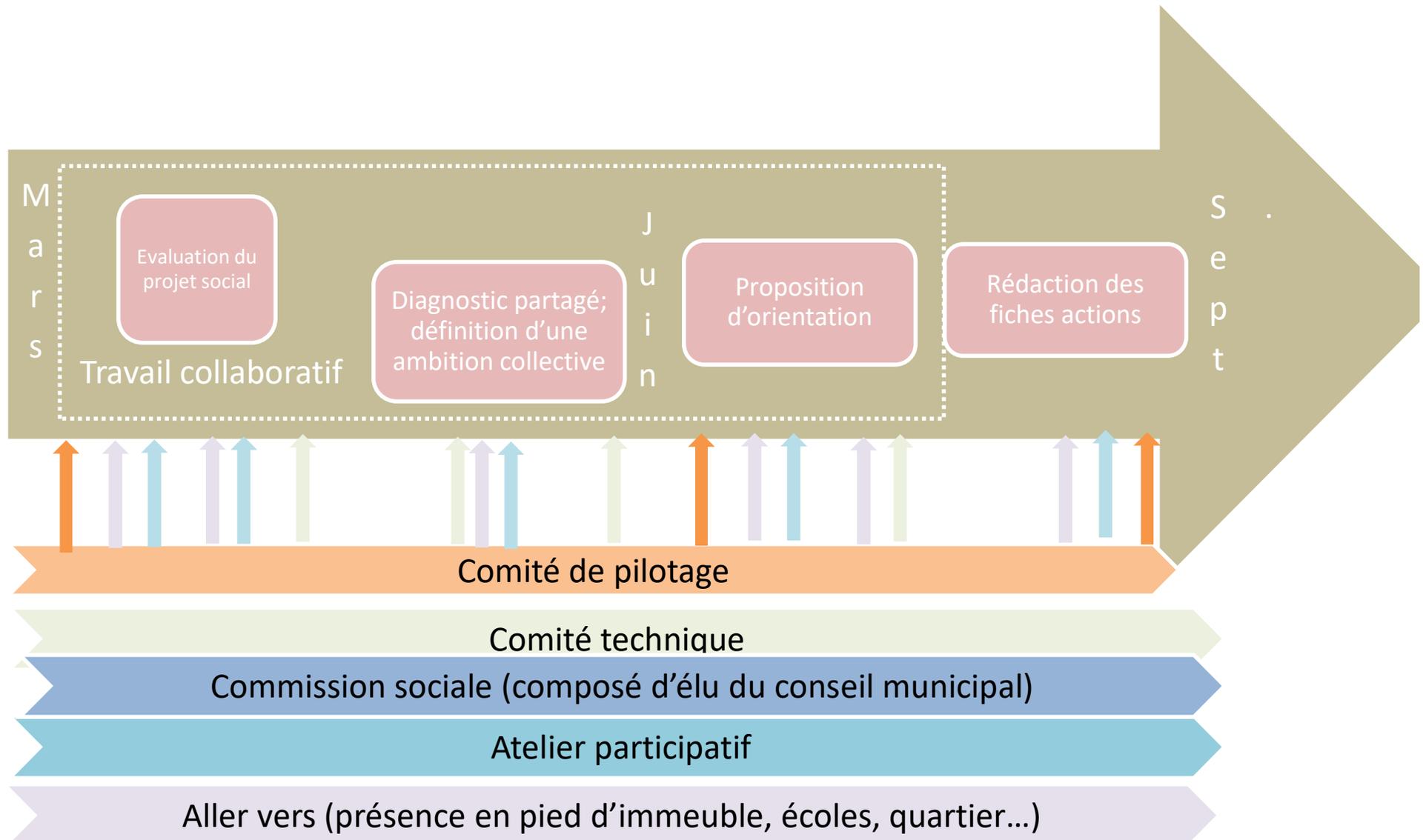
OBJECTIFS SPECIFIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	Evaluation quantitative	Evaluation qualitative
Favoriser la médiation sociale par le biais de la culture	<ul style="list-style-type: none"> Proposer des moyens d'expression par le biais de support culturel (théâtre, danse, arts plastiques) 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'un spectacle de théâtre avec une troupe de professionnels Création d'œuvres dans le cadre des « Expos d'été » de la ville avec les artistes en résidence J'ai rencontré la forêt avec L'association les mains libres Le banquet des matriarches, une création collective dansée avec la compagnie Substance La représentation d'un spectacle de la cie Substance au sein des quartiers du Fouettin 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune mise en œuvre lié aux contraintes sanitaires Aucune réalisation 2 stages d'une semaine avec entre 5 et 8 stagiaires issus des quartiers de la ville de Cluny Une création collective issue de 4 ateliers, d'entretiens et d'une présentation au public Une représentation : plus de 150 personnes 	<ul style="list-style-type: none"> / / La qualité de intervenants a permis aux enfants de passer une semaine incroyable puis d'être ensuite invité à présenter leurs travaux à leurs familles et à des partenaires présents Un travail bref mais intense ayant mené à une présentation en public d'une chorégraphie de grande qualité avec des femmes issues des quartiers du Fouettin, un travail sur la confiance en soi et l'estime de soi par la médiation chorégraphique
Amener la culture auprès des publics les plus éloignés	<ul style="list-style-type: none"> Démystifier la culture pour la rendre attrayante Médiatiser la rencontre entre les habitants et les artistes 	<ul style="list-style-type: none"> Convention partenariale avec le festival Cluny Danse Participation des habitants et du Centre Social au festival Cluny Danse et aux expos d'été 	<ul style="list-style-type: none"> Participation annuelle au festival Cluny Danse, Flashmob, repas partagé, atelier créatif et soirée baby-sitting 	<ul style="list-style-type: none"> Partenariat déséquilibré à ce jour, beaucoup d'investissements des équipes du centre social, à faire perdurer tout en faisant évoluer les actions
Faciliter la rencontre entre habitant	<ul style="list-style-type: none"> Réunir des habitants autour d'un support commun. 	<ul style="list-style-type: none"> Animations diverses autour des arts plastiques Partenariat avec les associations culturelles de Cluny 	<ul style="list-style-type: none"> actions qui n'a pas vu le jour Partenariat avec les mains libres autour de la photographie « J'ai rencontré la forêt » 	<ul style="list-style-type: none"> actions à développer Partenariat à amplifier et à développer avec d'autres associations



Le renouvellement du projet social 2025-2027



Le renouvellement du projet social : la méthode





Le renouvellement du projet social : la méthode

En complément d'une analyse quantitative il y a eu une approche qualitative par l'intermédiaire de :

- Un [questionnaire](#) habitants en ligne : = 32 réponses
- Des entretiens individuels pour compléter de façon qualitative, avec des partenaires, élu, bénévoles, habitants (seniors, isolé, famille monoparentale...) = 9
- Focus groupe jeunes
- Réunions de concertations – élus, habitants, partenaires :
La première a rassemblé 15 personnes
La 2de a rassemblé 25 personnes

Le renouvellement du projet social : la gouvernance



Comité de pilotage :

Valide les objectifs et le périmètre du projet

Partage les constats du diagnostic

Valide la feuille de route

Composition :

Représentants de la CAF, représentants du département, élus de la ville (majorité et opposition) et de la Communauté de communes représentant MSA, représentant des usagers, représentant des associations partenaires



Comité technique :

Réalise le diagnostic territorial

Partage et formalise les différents scénarios

Composition :

Représentants de la CAF, représentants du département, représentants de la ville (ses différents services culture, péri-scolaire, police municipale...) et de la Communauté de communes, représentants des associations et des partenaires du centre social, représentant des usagers

- **Participation à un conseil municipal pour présenter le renouvellement du projet social**



La gouvernance



Usagers du centre social :

Associés à la réflexion, force de propositions

Composition :

Participants aux ateliers

Prochaines dates :

A chaque atelier

Ecoute active et interrogation voire entretien évaluatif



Comité habitants:

Associé à la réflexion, force de propositions

Composition :

Bénévoles et usagers du centre social

Prochaines dates :

En cours



Rencontre partenariale:

Composition :

Les associations d'animation à la vie sociale et caritatives du Clunysois (resto du cœur, Secours catholique...), FRGS, Institutions (CC, Ville, CD 71...)... les élus de la ville de Cluny, les bénévoles et usagers du centre social

Format participatif

Prochaines dates :

- 21 mai à 14h - CS

Penser la participation : l'envisager de façon dynamique et agile

La participation : l'aller vers



Speed café :

Présence en sortie d'écoles et en pied d'immeubles ainsi que sur des événements populaires de la ville de Cluny (Pâques avec la Récré, soupe aux cailloux avec La Chahutte, actions sur l'alimentation avec la CCC...)

Format de participation :

porteur de paroles

Public :

Parents d'élèves, élèves, collégiens et lycéens, résidence senior,,

Dates : 29 mars, 14 juin



Présence sur le territoire communal :

des événements populaires de la ville de Cluny (Pâques avec la Récré, soupe aux cailloux avec La Chahutte, actions sur l'alimentation avec la CCC, atelier avec le Fouettin au soleil...)

Format de participation :

porteur de paroles

Public :

Habitant de la ville de Cluny

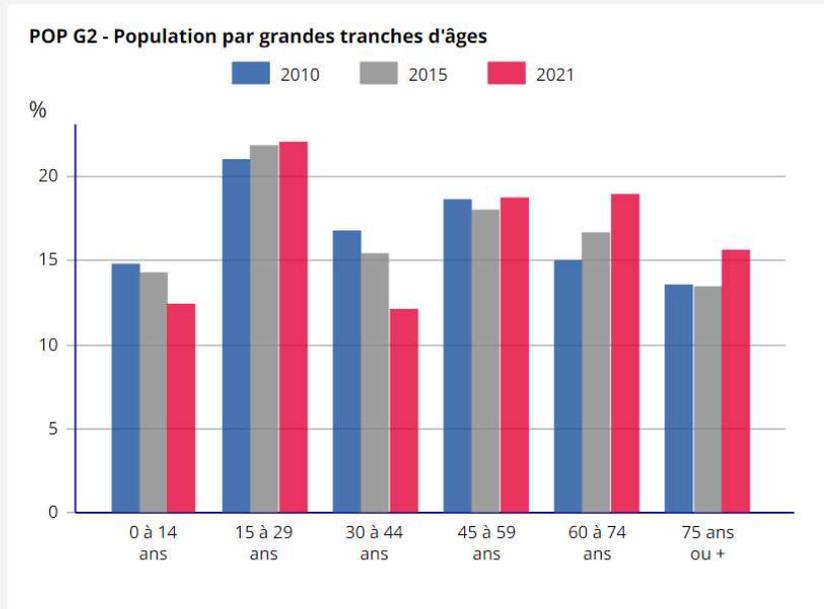
Date :

24 mars, 3 avril,

- Avec une communiquer des dates via le magazine ENSEMBLE
- Des focus groupes jeunes

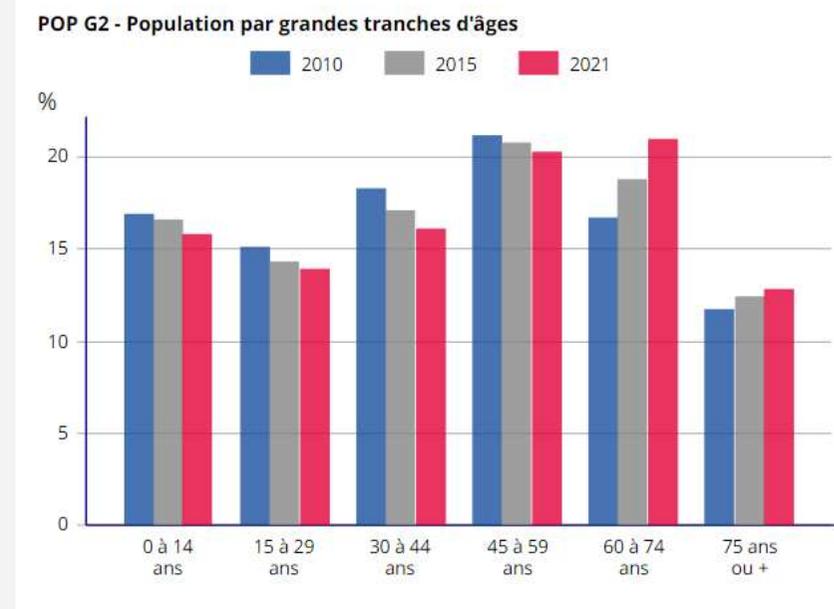
Les données démographiques :

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges à Cluny



Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges en Saône & Loire



Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

A la lecture de ces données, on remarque les particularités de la ville de Cluny d'un point de vue démographique :

- l'importance de la présence des jeunes et des seniors (de plus de 74 ans) sur la ville de Cluny qui contraste avec les données démographiques du département de Saône & Loire



Analyse des besoins sociaux

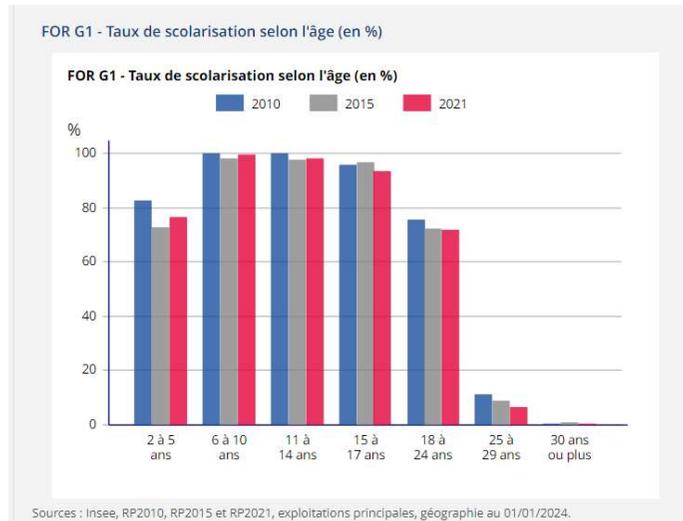
Les jeunes

Cette infographie présente les infrastructures de la jeunesse et de la culture sur la ville de Cluny. Ces outils au service du territoire sont une véritable plus value dans l'action du centre social qui s'appuie sur ces services municipaux.



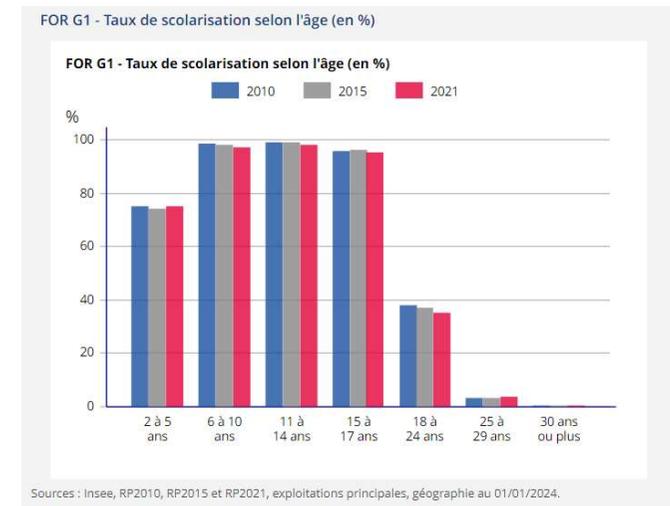
Analyse des besoins sociaux

A Cluny



Les Jeunes à Cluny :

En Saône & Loire



Les taux de scolarisation sont importants à Cluny, particulièrement sur les plus de 18 ans en comparaison aux taux de Saône & Loire (2% de différence). Pourtant sur les 15-17 ans, les taux sont légèrement plus faibles et ont connu une rupture suite à la crise sanitaire. Démonstrant l'importance d'avoir une action complémentaire à la mission locale sur ce public.

« Pour les ados, il y a le club jeune, mais ça n'est pas pareil, le Centre social pourrait faire des propositions différentes, ce ne ferait pas de concurrence »

La part importante des jeunes à Cluny:

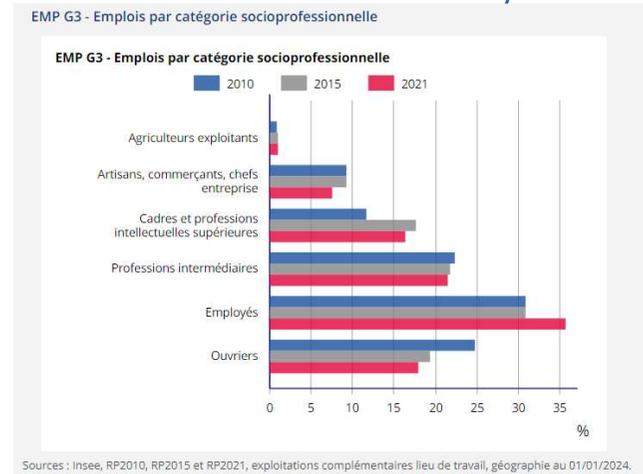
Indique des besoins potentiels d'accompagnement spécifique tant pour les jeunes que pour leurs parents. Ceux-ci nous indiquent souhaiter des actions : ouverture sur le monde - conférences, découverte des métiers et des rencontres intergénérationnelles, Les parents souhaitent pouvoir s'appuyer sur des propositions du centre social pour sortir et maintenir le lien avec leurs adolescents autour d'activités attractives, en famille.



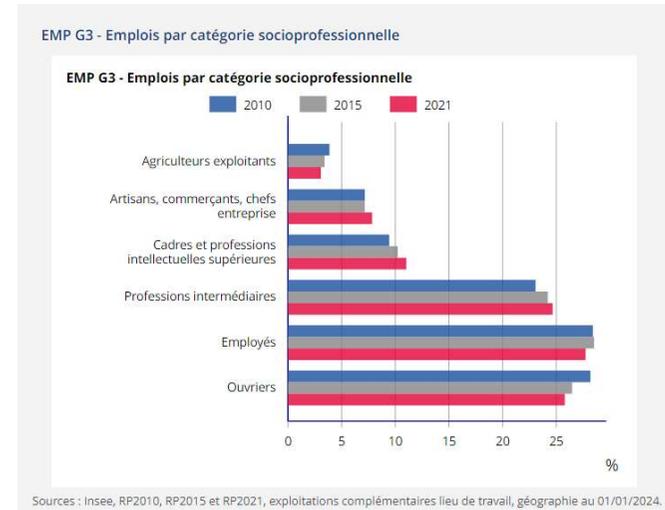
Analyse des besoins sociaux

Les familles à Cluny :

à Cluny



en Saône & Loire



EMP T8 - Emplois selon le secteur d'activité

Secteur d'activité	2010		2015		2021			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %
Ensemble	2 464	100,0	2 310	100,0	2 507	100,0	55,1	84,4
Agriculture	44	1,8	24	1,0	57	2,3	30,3	47,8
Industrie	449	18,2	262	11,4	164	6,5	27,3	84,8
Construction	118	4,8	185	8,0	312	12,5	17,3	84,1
Commerce, transports, services divers	965	39,2	991	42,9	960	38,3	57,1	78,2
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	888	36,0	848	36,7	1 012	40,4	70,7	92,2

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2024.

EMP T8 - Emplois selon le secteur d'activité

Secteur d'activité	2010		2015		2021			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %
Ensemble	218 782	100,0	211 795	100,0	211 559	100,0	48,6	85,9
Agriculture	12 157	5,6	10 724	5,1	10 693	5,1	27,3	39,0
Industrie	41 523	19,0	37 009	17,5	35 080	16,6	27,7	93,6
Construction	15 729	7,2	14 389	6,8	14 441	6,8	10,3	72,8
Commerce, transports, services divers	83 764	38,3	82 035	38,7	85 052	40,2	48,2	84,5
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	65 609	30,0	67 638	31,9	66 292	31,3	71,9	94,2

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2024.

La particularité majeure de Cluny réside en son statut de plus petite ville universitaire de France. Ce statut impacte fortement sa composition démographique. Aussi, la part des cadres s'est accrue ces dernières années et se trouve loin devant la part des cadres de Saône et Loire – 5 points. De la même façon le statut des employeurs issus des administrations publiques se distinguent de ceux de Saône & Loire par leur fortes présences – 6 points de plus. Pour autant ce chiffre cache des hétérogénéités et des besoins d'accompagnement variés suivant les publics.



Analyse des besoins sociaux

Les familles à Cluny :

à Cluny

en Saône & Loire

FAM T1 - Ménages selon leur composition

Type de ménages	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2010	%	2015	%	2021	%	2010	2015	2021
Ensemble	2 134	100,0	2 187	100,0	2 398	100,0	4 254	4 431	4 543
Ménages d'une personne	923	43,2	925	42,3	1 140	47,5	923	925	1 140
Hommes seuls	410	19,2	352	16,1	510	21,3	410	352	510
Femmes seules	512	24,0	573	26,2	630	26,3	512	573	630
Autres ménages sans famille	68	3,2	45	2,1	65	2,7	180	131	170
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	1 143	53,6	1 217	55,6	1 193	49,7	3 152	3 375	3 234
Un couple sans enfant	557	26,1	618	28,2	590	24,6	1 125	1 326	1 209
Un couple avec enfant(s)	434	20,3	428	19,6	362	15,1	1 661	1 642	1 387
Une famille monoparentale	153	7,2	171	7,8	241	10,0	366	408	637

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2024.

FAM T1 - Ménages selon leur composition

Type de ménages	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2010	%	2015	%	2021	%	2010	2015	2021
Ensemble	248 310	100,0	253 553	100,0	258 830	100,0	541 292	540 774	534 736
Ménages d'une personne	84 710	34,1	91 310	36,0	100 261	38,7	84 710	91 310	100 261
Hommes seuls	35 294	14,2	38 460	15,2	44 008	17,0	35 294	38 460	44 008
Femmes seules	49 416	19,9	52 850	20,8	56 253	21,7	49 416	52 850	56 253
Autres ménages sans famille	4 648	1,9	4 082	1,6	2 593	1,0	11 025	9 758	5 660
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	158 952	64,0	158 161	62,4	155 975	60,3	445 558	439 706	428 815
Un couple sans enfant	78 916	31,8	79 766	31,5	79 677	30,8	160 284	161 870	161 172
Un couple avec enfant(s)	62 861	25,3	59 818	23,6	55 889	21,6	240 784	229 849	215 658
Une famille monoparentale	17 175	6,9	18 577	7,3	20 410	7,9	44 490	47 987	51 984

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2024.

FAM T1bis - Composition détaillée des ménages composés d'une seule famille

Ménages d'une famille	Nombre de ménages	%	Population des ménages
Ensemble	1 184	100,0	3 168
Couple sans enfant	585	49,1	1 190
Couples avec enfant(s)	357	30,0	1 341
Couple avec uniquement enfant(s) du couple	313	26,3	1 176
Couple avec au moins un enfant d'un seul des deux membre du couple	44	3,7	166
Famille monoparentale	241	20,2	637
Homme seul avec enfant(s)	61	5,1	136
Femme seule avec enfant(s)	180	15,1	500

Sources : Insee, RP2021, exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2024.

FAM T1bis - Composition détaillée des ménages composés d'une seule famille

Ménages d'une famille	Nombre de ménages	%	Population des ménages
Ensemble	155 266	100,0	425 052
Couple sans enfant	79 303	50,8	159 457
Couples avec enfant(s)	55 655	35,7	214 144
Couple avec uniquement enfant(s) du couple	49 140	31,5	187 164
Couple avec au moins un enfant d'un seul des deux membre du couple	6 515	4,2	26 979
Famille monoparentale	20 308	13,0	51 451
Homme seul avec enfant(s)	5 828	3,7	13 827
Femme seule avec enfant(s)	14 480	9,3	37 624

Sources : Insee, RP2021, exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2024.



Analyse des besoins sociaux

Les familles à Cluny :

« C'est gratuit, c'est important, quand on a peu de ressources, on ne peut pas faire des activités payantes. »

Les fragilités socio-économiques :

- + de 20% des familles bénéficiaires des Allocations Familiales et des allocations familiales modulables (soit + de 50%)
 - Un indice de position Sociale à Cluny relativement élevé mais qui masque d'importantes hétérogénéités
 - 36% des familles monoparentales avec un enfant de moins de 6 ans n'ont pas d'emploi
 - La part des familles sans enfants est de 54% à Cluny
 - Part des familles nombreuses = 7,7% comme à l'échelle du département
 - La majorité des parents de Cluny ont entre 35 et 49 ans
 - Evolution 2009-2020 : une baisse de la part des couples avec enfants (-16%)
- + 58% de familles monoparentales en 10 ans avec un taux qui rejoint le taux national de 10% des habitants

Les familles :

Indiquent des besoins potentiels de répit, d'accès aux droits, d'échanges entre pairs, et dans la relation avec l'école... Ils recherchent aussi des activités, des sorties (dans et hors Cluny) à faire en famille, et du soutien à la parentalité (ex: projet ados...) et de la prévention (écrans, addictions...).

Réflexion à venir sur l'adhésion au centre social et la participation financière aux activités qui nécessitent la location de véhicule



Analyse des besoins sociaux

à Clunay

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

Âge	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	4 638	100,0	4 803	100,0	4 990	100,0
0 à 14 ans	686	14,8	687	14,3	616	12,4
15 à 29 ans	980	21,1	1 050	21,9	1 101	22,1
30 à 44 ans	781	16,8	746	15,5	605	12,1
45 à 59 ans	865	18,7	870	18,1	938	18,8
60 à 74 ans	696	15,0	802	16,7	948	19,0
75 ans ou plus	629	13,6	648	13,5	782	15,7

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

es seniors

en Saône & Loire

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

Âge	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	555 663	100,0	555 408	100,0	549 288	100,0
0 à 14 ans	93 965	16,9	92 263	16,6	86 945	15,8
15 à 29 ans	84 082	15,1	79 577	14,3	76 467	13,9
30 à 44 ans	101 808	18,3	94 750	17,1	88 604	16,1
45 à 59 ans	117 766	21,2	115 575	20,8	111 626	20,3
60 à 74 ans	93 066	16,7	104 573	18,8	115 235	21,0
75 ans ou plus	64 976	11,7	68 669	12,4	70 411	12,8

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

« Ça permet d'avoir un moment pour soi, ça n'enlève pas les soucis, mais ça fait du bien au moral. »

- 15% de la population a plus de 75 ans (759 personnes)
- Evolution : +19% de plus de 75 ans sur les 10 dernières années contre 12% en France
- Evolution importante de la présence des 60 -74 ans en 10 ans, ils représentent presque 19% de la population de Clunay soit 1655 personnes (en 2019)
- La part de retraités avec des petites retraites est de 20% à Clunay
- 58% des plus de 60 ans vivent seuls
- + 21% de personnes seules en 10 ans

La part importante des personnes âgées à Clunay est une donnée à prendre en compte dans le projet social :

Les personnes âgées isolées qui fréquentent le centre social viennent développer leurs liens sociaux. Ils sont bénéficiaires des actions mais représentent aussi la majorité des bénévoles du centre social. Il y a un enjeu de prévention de la perte d'autonomie pour ces personnes.

Le centre social idéal vu par les habitants :

Nous avons interrogé les habitants pour connaître le centre social « idéal » selon eux, ils souhaitent :

Un lieu ouvert avec grande amplitude, même pour « juste » boire un café

Un lieu pour mieux comprendre son environnement, mieux comprendre le monde, avec des expos, des conférences sur des questions de société : économie, politique

Un lieu pour prendre du bon temps, pour se détendre, sans devoir anticiper

Un lieu avec des événements : concerts, soirées

L'organisation de sorties dans des lieux où les habitants n'iraient pas seuls, des grandes sorties à la journée

CENTRE SOCIAL CLUNY

Rencontre habitants 2024

mardi 6 février

Temps d'échanges sur les activités du centre social, suivi d'un verre de famille.
De 19h à 20h30

Inscription :
Centre social 1 rue des Ravattes 71250 Cluny - 03 85 59 80 83
accueil.pole-social@cluny.fr

CENTRE SOCIAL CLUNY

de 0 à 3 ans

Raconte tapis
La forêt

31 jan. 2024
De 9h30 à 11h

Inscription :
Centre social 1 rue des Ravattes 71250 Cluny - 03 85 59 80 83
accueil.pole-social@cluny.fr

CENTRE SOCIAL CLUNY

Atelier décoratif participatif

Vendredi 17 mai à 16h au parc abbatial

Dans le cadre du festival Cluny Danse, créons ensemble les éléments décoratifs pour l'occasion

Inscription :
Centre social 1 rue des Ravattes 71250 Cluny - 03 85 59 80 83
accueil.pole-social@cluny.fr

CENTRE SOCIAL CLUNY

Autour des aiguilles 2024

6, 13, 20 & 27 sept. 4, 11, 18 & 25 oct.
8, 15, 22 & 29 nov. 6 & 13 déc.

Atelier en autonomie : tricot, couture et broderie, basée sur le partage des savoirs. Venez avec vos idées, vos envies, vos besoins (machines et fournitures à disposition).

Les vendredis de 9h à 12h

Inscription :
Centre social 1 rue des Ravattes 71250 Cluny - 03 85 59 80 83
accueil.pole-social@cluny.fr



Les axes du Projet social 2025-2027



UN ENJEU : LE RENOUVEAU DE LA GOUVERNANCE DU CENTRE SOCIAL

Suite au passage du centre social du CCAS à la ville de Clunys, il semble important de retravailler la gouvernance et les instances de décisions et de partage des ambitions qui auparavant s'exprimaient essentiellement au sein du CA. La proposition est la suivante :



Conseil Municipal :

Vote le budget

Entérine les grands ambitions du centre social sur proposition du comité de pilotage

Vote la feuille de route

Composition :

Les élus de la ville de Clunys



Comité de pilotage :

Valide les objectifs et le périmètre du projet

Partage les constats du diagnostic

Valide la feuille de route

Valide le Budget

Composition :

Représentants de la CAF, représentants du département, élus de la ville (majorité et opposition) et de la Communauté de communes représentant MSA, représentant des usagers, représentant des associations partenaires



Comité technique :

Partage et formalise les différents scénarios

Composition :

Représentants de la CAF, représentants du département, représentants de la ville (ses différents services : culture, périscolaire, police municipale...) et de la Communauté de communes, représentants des associations et des partenaires du centre social, représentants des usagers



Les commissions : la vie du centre social



La commission sociale :

Associée à la réflexion, force de propositions

Composition :

Elus du conseil municipal

Format participatif

Objectif : association de tous les élus au projet social et aux projets du centre social, mobilisation, rôle d'ambassadeur et force de proposition



Comité habitants :

Associé à la réflexion, force de propositions

Composition :

Bénévoles et usagers du centre social

Format participatif



Rencontre partenariale annuelle:

Composition :

échange avec le réseau social solidaire

Les associations d'animation à la vie sociale et caritatives du Clunysois (resto du cœur, Secours catholique...), FRGS, Institutions (CC, Ville, CD 71...)... les élus de la ville de Clunys, les bénévoles et usagers du centre social

Penser la participation : l'envisager de façon dynamique et agile



Les dimensions transversales au centre social

- **Un équipement à vocation sociale globale** : Ouvert à l'ensemble de la population habitant à proximité, il offre accueil, activités et services à finalité sociale. Il assure une fonction d'animation à la fois globale et locale
- **Un équipement qui vise le développement du lien social**: Lieu de rencontres et d'échanges entre les générations, il favorise le développement des liens familiaux et sociaux et contribue à dynamiser le tissu social
- **Un lieu d'animation de la vie sociale** Il doit susciter la participation des usagers et des habitants à la définition des besoins, à l'animation locale, aux prises de décisions les concernant. Il a vocation à promouvoir la vie associative.
- **Un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices** : Le centre social a pour vocation de contribuer au partenariat local et de susciter son développement.
- **Un espace d'expérimentation pour le pouvoir d'agir** : le centre social un lieu d'expérimentation où se jouent des enjeux d'émancipation des populations
- **L'échange entre pairs** : valoriser l'échange entre pairs comme moyen de renforcer les compétences
- **La transition écologique** : inclure les enjeux de transition à l'ensemble des dimensions du projet social
- **La prévention, promotion de la santé** : intégrer cet enjeu dans l'ensemble des dimensions du projet social (nutrition, développement des Compétences psycho-sociales...)



Les dimensions transversales au projet social

- **Une dimension collective** : elle est l'expression d'une solidarité. Il s'agit ici de veiller à la place des habitants, des bénévoles, des salariés et des partenaires dans la démarche
- **L'implication des habitants** : La démarche de projet inclut l'expression des besoins par les habitants, leur participation à l'élaboration des réponses et à la négociation. De l'expression des besoins à l'élaboration des réponses, l'habitant doit être au cœur du processus, allant parfois jusqu'à l'auto-gestion de certains projets.
- **L'exercice de la citoyenneté** : Cette dimension s'inscrit dans la perspective d'une ré appropriation par les citoyens de certaines interventions. Les usagers doivent être acteurs par leur participation au projet pour leur ville.
- **Un dynamisme, un mouvement** : Le centre social doit s'adapter aux évolutions de son territoire en renouvelant les projets et les acteurs à partir du diagnostic posé et d'une veille sociale.
- **L'aller vers pour ramener vers** : pour disposer d'un outil de repérage pour accompagner à participer aux actions du centre social et d'une veille sociale en s'appuyant sur les méthodes participatives comme le porteur de parole.
- **Une équipe de professionnels qualifiés** : Elle garantit des compétences techniques et participatives favorisant l'expression des habitants, la mise en œuvre du partenariat, la rédaction du projet et son bon fonctionnement.



Un projet social 2025-2027 :

Le choix a été fait d'un projet social d'une durée de 3 ans pour être en cohérence avec le renouvellement de la Convention Territoriale Globale et de la politique communautaire. En parallèle, un des défis du centre social pourrait être la réflexion pour un rapprochement avec un service de la ville : le pôle scolaire.

Des principes socles pour le fonctionnement du centre social :

- Le développement du lien social
- Les rencontres intergénérationnelles
- L'aller-vers
- La pair-aidance
- L'auto-gestion
- Transition écologique
- Prévention
- Développer le pouvoir d'agir

Des objectifs :

- Continuer le développement de l'amplitude horaire du centre social (depuis 2 ans – ouverture pour la durée des vacances – réflexion sur l'amplitude horaire quotidienne)
- Continuer le développement du bénévolat (0 à 10 en 2 ans)
- Réflexion sur le développement des ressources humaines en cohérence avec le projet immobilier à venir

AXE 1 / Construire l'identité du centre social comme un lieu pour tous les habitants de la Ville de Cluny

	Par l'amélioration de la communication (renouvellement de la charte graphique, positionnement sur les réseaux sociaux)	Présentation d'action non exhaustive	Indicateurs
Faciliter l'accès au centre social en positionnant le centre social comme un lieu à destination de tous les habitants de la ville de Cluny	Par l'amélioration de la signalétique	Affichage de la signalétique	Présence de la signalétique
	Par le choix d'un nom donné à cet équipement	Nommer le centre social	Présence d'un nom
	Par un travail de visibilité autour de ce qu'est un centre social et de ses missions	Participation au forum des associations	Nombre de participation à des événements et rédactionnels donnant de la visibilité au centre social
	Par un travail d'aller vers pour ramener vers ; en allant à la rencontres des habitants sur l'ensemble des quartiers et lieux phares de la ville de Cluny, se servir de l'aller vers comme outil de veille sociale	Organisation d'action d'aller vers sur le marché hebdomadaire de Cluny, et dans les quartiers d Usage de l'outil « porteur de parole » Formation aller vers de l'équipe par la fédération des centres sociaux	Nombre d'actions d'aller vers Evolution des réponses apportées par les habitants Évolution de nos pratiques d'aller vers
Créer un nouveau lieu d'accueil pour le centre social	Par la construction d'un nouveau lieu pensé par et pour les habitants de la ville de Cluny grâce à un travail de concertation	Recrutement d'un MOE pour la construction du nouveau centre social Association des habitants et de l'équipe au projet	Effectivité de la construction Nombre de temps de partage autour du projet
	Par l'aménagement d'un nouveau lieu qui soit dans le prolongement de l'expérience humaine de l'accueil dans un centre social	Présentation de l'accueil	Evolution de la satisfaction des usagers par l'observation et l'échange
	Par un travail autour de la qualité d'accueil : bienveillance et confidentialité	Réflexion en équipe et formation des professionnels	Evolution de la satisfaction des usagers par l'observation et l'échange
Stabiliser les ressources humaines en place	Par une stabilisation des équipes pour maintenir la dynamique engagée et le repérage des professionnels par les habitants, conforter la qualité et la bienveillance de l'accueil en formant à l'enjeu de confidentialité les bénévoles	Accompagnement à la stabilité des équipes	Nombre de recrutement sur la durée du projet social
	Par le développement du bénévolat et le travail sur la coordination entre bénévoles et agents sur les projets du centre social	Soirée des bénévoles Formation des bénévoles	Nombre de soirées Nombre bénévoles participants aux formation et satisfaction
Développer le réseau autour du centre social et conforter son rôle à l'échelle de la ville de Cluny	Identifier le CS dans le paysage institutionnel (CTG/ projet social de 1001 familles/ Maison France Service)/ tissu associatif local : clarifier les missions et champs d'action et la place de chacun		Évolution de la relation partenariale

AXE 2 / un équipement à vocation familiale

Objectifs	Comment	Ex d'actions	Indicateurs
Améliorer la vie quotidienne des familles	Par le développement des dispositifs de répits familiaux	Soirée baby-sitting à moindre coût	Nombre de soirées baby-sitting Nombre de participants Satisfaction des parents par l'observation et l'échange
Renforcer la fonction parentale et l'émergence de toutes les formes d'expression des liens familiaux	<p>Par le développement des dispositifs de soutien à la scolarité</p> <p>Par le développement de lieu pour se ressourcer</p> <p>Par une offre d'activités variées à partager en famille</p> <p>par le développement des actions pour Avoir/Reprendre confiance en soi :</p> <p>Proposer des espaces de discussions et d'échanges entre pairs</p> <p>Développer les actions de soutien à la parentalité en lien avec 1001 familles</p>	<p>Développer le coup d pouce sur différents âges (CLAS)</p> <p>Développer du soutien scolaire souple sur le quartier du Fouettin</p> <p>Proposer régulièrement des cafés parents</p> <p>Accompagner les familles par des professionnels qui sécurisent, qui soutiennent</p> <p>Proposer un grand projet annuel qui s'empare d'un sujet de société (écran, addiction, ou une thématique précise de la parentalité)</p> <p>S'inscrire dans les projets de 1001 familles (semaine de la petite enfance, parents d'ados...)</p>	<p>Nombre de groupe agréé CLAS par la CAF sur la ville de Cluny</p> <p>Nombre de café parents</p> <p>Nombre de familles touchés</p> <p>Représentativité des familles</p> <p>Représentativité de ces familles par rapport aux familles en difficulté</p> <p>Satisfaction des participants</p> <p>Nombre de projets partenariaux développés en partenariat avec 1001 familles</p>
favoriser les solidarités de voisinage, les liens sociaux, les solidarités familiales et les relations entre générations	<p>Par la proposition d'actions, d'activités,</p> <p>Par des actions de découverte culturelle</p> <p>Par des actions intergénérationnelles</p> <p>Pr la valorisation de l'offre culturelle sur la ville de Cluny – partenariat avec le service culture</p> <p>Par le développement du réseau Violence Intra Familiale au sein de la ville de Cluny</p>	Activité couture, cuisine, bien être, action ponctuelle en partenariat ...	<p>Nombre d'actions</p> <p>Nombre de familles</p> <p>Représentativités des familles participantes</p> <p>Représentativités des familles par rapport aux familles les plus en difficultés</p> <p>Satisfaction des participants par l'observation et l'échange</p>
permettre la participation et l'initiative des familles	<p>Par la participation des habitants et des familles au sein de la commission famille du centre social</p> <p>Par la participation de représentant dans la gouvernance du centre social</p>	<p>Commission famille</p> <p>Organisation d'un carnaval</p>	<p>Nombre de commission famille</p> <p>Nombre de participants aux commissions familles</p> <p>Représentativité de ces familles</p> <p>Nombre de carnaval sur le tems du projet social</p>

AXE 3 / un équipement favorisant l'émancipation des jeunes

Objectifs	Comment	Présentation d'actions non exhaustives	Indicateurs
Améliorer la vie quotidienne des jeunes	<p>Par le développement d'une offre adaptée aux plus jeunes de la cité</p> <p>Par l'opportunité pour ces jeunes d'accéder à des offres culturelles et artistiques en cohérence avec leurs aspirations</p>	<p>Formation baby-sitting,</p> <p>développement des chantiers jeunes</p>	<p>Nombre de jeunes par âge impliqués dans les actions</p> <p>Satisfaction des jeunes</p> <p>Nombre de jeunes par rapport aux jeunes les plus en difficulté</p> <p>Représentativité de ces jeunes par rapport aux publics ciblés par le(s) projet(s).</p> <p>Rapport entre les actions et les demandes enregistrées</p>
renforcer l'autonomie et le pouvoir d'agir des jeunes	<p>Par le développement des dispositifs de soutien à la scolarité</p> <p>Par le développement de lieux pour se ressourcer</p> <p>Proposer des espaces de discussions et d'échanges entre pairs</p> <p>Par le développement de propositions qui répondent aux demandes des jeunes (orientation, question de société, ...)</p> <p>Par des propositions d'échanges entre pairs pour préparer les différents passages (scolaire, vie étudiante, vie professionnelle)</p> <p>Par l'accompagnement au Conseil Municipal des Jeunes en complément du service scolaire</p>	<p>Développer le coup d pouce sur différents âges (CLAS)</p> <p>Proposer un cycle de « questions de jeunes » S'inscrire dans les projets de 1001 familles (semaine de la petite enfance, parents d'ados...)</p> <p>Accompagner l'orientation : découverte métiers, transmissions de savoirs et savoir-faire</p> <p>Réflexion sur le logement intergénérationnel</p> <p>Réflexion sur l'alimentation des jeunes</p> <p>Réflexion sur des actions visant à promouvoir l'interculturalité et la valorisation de récits de vie</p> <p>Soutien au Conseil Municipal des Jeunes</p>	<p>Nombre de jeunes par âge impliqués dans les actions</p> <p>Satisfaction des jeunes</p> <p>Nombre de jeunes par rapport aux jeunes les plus en difficulté</p> <p>Représentativité de ces jeunes par rapport aux publics ciblés par le(s) projet(s).</p> <p>Rapport entre les actions et les demandes enregistrées</p>
favoriser les solidarités et les relations entre générations	<p>Par la proposition d'actions, d'activités, à réaliser en famille</p> <p>Par des actions de découverte culturelle</p> <p>Par des actions intergénérationnelles</p>	<p>Activité couture, cuisine, bien être, action ponctuelle en partenariat ...</p>	<p>Nombre de jeunes par âge impliqués dans les actions</p> <p>Satisfaction des jeunes</p> <p>Nombre de jeunes par rapport aux jeunes les plus en difficulté</p> <p>Représentativité de ces jeunes par rapport aux publics ciblés par le(s) projet(s).</p> <p>Rapport entre les actions et les demandes enregistrées</p>
permettre la participation et l'initiative des jeunes	<p>Par la réflexion de l'opportunité de la création d'une commission « jeune » au centre social</p> <p>Par la participation de représentant dans la gouvernance du centre social</p>	<p>Commission jeune</p>	<p>Nombre de jeunes par âge impliqués dans la gouvernance</p>

AXE 4 / un équipement dédié au développement des liens sociaux, intergénérationnels, interculturels

Objectifs	Comment	Présentation d'actions – non exhaustives	Indicateurs
Améliorer la vie quotidienne des plus isolés	Par le développement d'une offre adaptée plus fragiles de la cité Par l'opportunité pour cette population fragile d'accéder à des offres culturelles et artistiques en cohérence avec leurs aspirations		Nombre de personnes par âge/GIR impliqués dans les actions Satisfaction des participants Nombre de participants par rapport aux participants les plus isolés Représentativité de ces participants par rapport aux publics ciblés par le(s) projet(s). Rapport entre les actions et les demandes enregistrées
Renforcer les politiques de prévention de la perte d'autonomie l'autonomie à Cluny	Par la lutte contre l'isolement social Par l'amélioration de la coordination des dispositifs de prévention de la perte d'autonomie à Cluny Par le développement des dispositifs de prévention de la perte d'autonomie Par le développement de lieux pour se ressourcer Proposer des espaces de discussions et d'échanges entre pairs Par la possibilité d'être acteur par le développement du bénévolat et le partage de savoirs	Actions de la conférence des financeurs à proposer au centre social (ateliers bons jours...) En lien avec les acteurs de la politique senior (CLIC, CD 71, ARS..)	Nombre de participants par âge/GIR impliqués dans les actions Satisfaction des participants Nombre de participants par rapport aux participants les plus isolés Représentativité de ces participants par rapport aux publics ciblés par le(s) projet(s). Rapport entre les actions et les demandes enregistrées
favoriser les solidarités et les relations entre générations et entre culture	Par la proposition d'actions, d'activités, à réaliser entre les générations Par des actions de découverte culturelle Par des actions intergénérationnelles	Activité couture, cuisine, bien être, action ponctuelle intergénérationnelle en partenariat ... Participation pour l'organisation du Carnaval Organisation de repas partagés	Nombre de participants par âge/GIR impliqués dans les actions Satisfaction des participants Nombre de participants par rapport aux participants les plus isolés Représentativité de ces participant par rapport aux publics ciblés par le(s) projet(s). Rapport entre les actions et les demandes enregistrées
permettre la participation et l'initiative des plus isolés	Par la participation de représentant dans la gouvernance du centre social		Nombre de participants au sein de la gouvernance du centre social



Evaluation des orientations des axes :

Quoi	Pour mesurer...	Comment
AXE I,II,III,IV	La cohérence et la conformité du projet social	En quoi est-elle conforme aux missions centre social ? En quoi l'orientation est-elle cohérente avec les politiques territoriales ?
	Pertinence et qualité	En quoi l'orientation est-elle pertinente au regard de la réalité, des besoins et des spécificités territoriales ?
	L'attractivité	En quoi l'orientation est-elle complémentaire avec des actions portées par les partenaires ? L'orientation a-t-elle mobilisé les partenaires du territoire ?
	L'efficacité	La faisabilité En quoi l'orientation est-elle garantie par les moyens internes au centre social ?



La maquette budgétaire 2025-2027



BUDGET CENTRE SOCIAL (MAQUETTE PROJET SOCIAL 2025-2027)

Nature	Libellé	CA 2023 proratisé	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027
	DEPENSES GENERALES	4 600,00	9 000,00	9 630,00	9 800,00	15 000,00
ANIMATIONB	ANIMATION NATURE	0,00	1 000,00	1 050,00	1 070,00	1 150,00
ANIMATIONC	ANIMATION CREATIVE	500,00	2 300,00	2 415,00	2 461,00	2 645,00
ANIMATIONF	ANIMATION FAMILLE	1 500,00	2 200,00	2 310,00	2 354,00	2 530,00
ATELIER CU	ATELIER CUISINE	1 489,00	2 700,00	2 835,00	2 889,00	3 105,00
BABY	BABY	479,00	500,00	525,00	535,00	575,00
CAFE GRAND	ALLER VERS	0,00	2 100,00	2 205,00	2 247,00	2 415,00
CARNAVAL	CARNAVAL	292,00	3 800,00	3 990,00	4 066,00	4 370,00
CHANTIER J	CHANTIER JEUNES	3 635,00	3 700,00	3 885,00	3 959,00	4 255,00
PREVENTION	PREVENTION (HARCELEMENT, NUMERIQUE...)	0,00	800,00	840,00	856,00	920,00
CLAS	CLAS	2 092,00	3 400,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
FETE DU JE	FETE DU JEU (?)	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00
OCTOBRE R	OCTOBRE ROSE	0,00	300,00	315,00	321,00	345,00
	REPAS PARTAGE		1 300,00	1 365,00	1 391,00	1 495,00
	GRAND PROJET (SALON SENIOR-PREVENTION...)	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
		15 087,00	38 600,00	41 865,00	42 449,00	49 305,00
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS		1 100,00			
SERVICECIV	SERVICE CIVIQUE	0,00	1 100,00	1 368,00	1 300,00	1 300,00
	12ressources humaines	118 000,00	135 000,00	136 000	150 000,00	151 000,00
011	TOTAL CHARGES A CARACTERE GENERAL	15 087,00	210 700,00	218 368,00	192 449,00	201 605,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	133 087,00	6 636,00			
	total general depenses	148 174,00	217 336,00	218 368,00	192 449,00	201 605,00
					0,00	
RECETTE FONCTIONNEMENT						
Nature	Libellé	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027	



ANNEXES PROJET SOCIAL



CENTRE SOCIAL

ANNEXE 1 : Une équipe au service du territoire



Élue référente



Elisabeth Lemonon

Direction



Laurianne Jusseau
1 ETP

M2 AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Appui ponctuel du service communication, ressources humaines, finance et du service technique de la ville de Cluny

Coopération avec les services cultures et scolaire

Agents



Sylvie Billard
Chargée d'accueil

1 ETP
BAC PRO COMPTA



Anne-Laure Conti
Référente famille

0,6 ETP
DE Educateur
spécialisé



Cathy Bonnevalle
Référente famille

0,4 ETP
DE EJE (éducateur jeunes enfants)

Accompagné par une équipe de bénévoles dédiés à l'accompagnement des usagers dans les différents projets